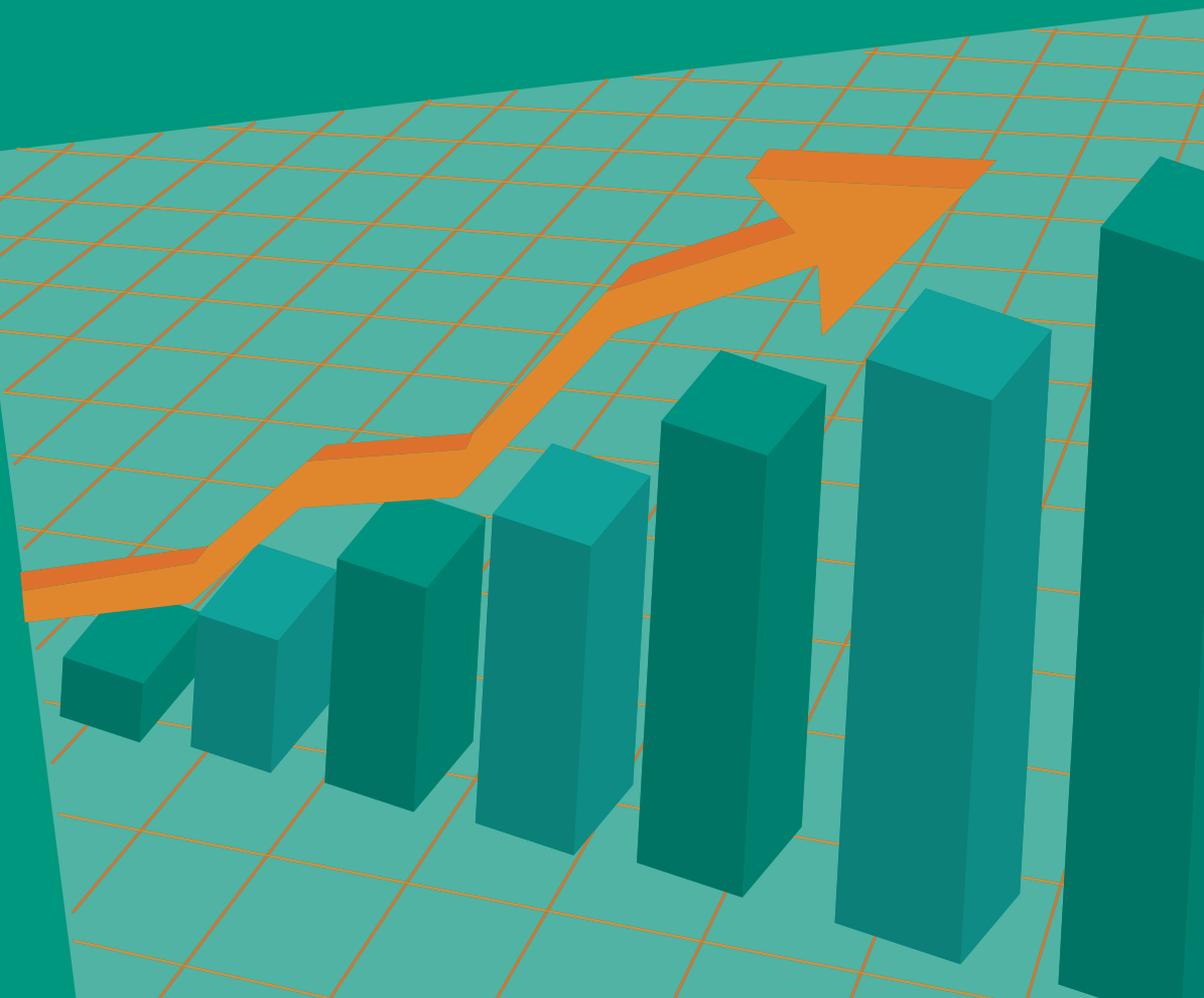


Panorama de l'enseignement agricole

2012



Panorama de l'enseignement agricole

2012



Abréviations usuelles et signes conventionnels

App.	Apprentis	Horti.	Horticulture
Aqua.	Aquaculture	Nb	Nombre
Asso.	Association	nc	Non concerné
Cl.	Classe	nd	Non disponible
Div.	Divers	Niv.	Niveau
Eff.	Effectifs	ns	Non significatif
Ens.	Enseignement	Prélic.	Prélicence
Établ.	Établissement	Prépa.	Classe préparatoire
Évol.	Évolution	Sup.	Supérieur
Flori.	Floriculture	Term.	Terminale
Form.	Formation	Viti.	Viticulture
Form. référence	Formation de référence	—	Aucun résultat ne peut être inscrit

Panorama de l'enseignement agricole

Édition 2012

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Directrice de la publication

Mireille Riou-Canals

Directeur de la publication délégué

Philippe Schnabele

Rédacteur en chef

Filipe Santos

Coordination et rédaction

Nassim Ziane

Édition [Eduter - Educagri éditions]

Françoise Batit-Crocy

Infographie [Eduter CNPR]

Alzira Ferreira

Yves Gaudu

Valérie Lenoire

Mylène Mialon

Cartographie [Eduter Ingénierie]

Fabien Guerreiro

Secrétariat

Lydia Darcy

Auteurs

Sabrina Bondoux

Aurélie Boukaka

Jean-Michel Drouet

Eric Eliard

Jean-Pierre Eugénie

Philippe Joly

Frederic Lequevre

Marie-Noëlle Patry

Christine Rousseau

Filipe Santos

Anne-Michèle Vachier

Nassim Ziane

Le panorama de l'enseignement agricole est l'ouvrage de la DGER avec l'appui d'AgroSup Dijon (Eduter).

ISBN : 978-2-84444-958-0

Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt souhaite la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations contenues dans ce document. Toute reproduction partielle est donc autorisée sans demande préalable ; il veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

L'enseignement agricole en quelques mots...

L'enseignement agricole, dont l'identité s'est affirmée autour de la complexité du vivant, constitue un système éducatif complet qui accueille des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation continue, de la classe de 4^e jusqu'au doctorat. Ses établissements sont autant de lieux d'éducation et de formation mais aussi de développement des territoires.

L'enseignement technique et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires

Deuxième composante du système éducatif national, l'enseignement technique agricole s'est progressivement structuré autour d'un ensemble de missions : mission de formation initiale et continue, mission d'animation et de développement des territoires, mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes (sociale et professionnelle des adultes), mission de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires, mission de coopération internationale.

L'enseignement technique agricole propose les voies de formation générale, technologique et professionnelle. Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a compétence sur les familles de métiers auxquels préparent les diplômes nationaux de niveaux V, IV et III des secteurs de la production, de l'aménagement, de la transformation et des services en milieu rural.

Ce système de formation s'inscrit pleinement dans les réformes du système éducatif. La rénovation de la voie professionnelle a été mise en œuvre à la rentrée 2009 avec un parcours en trois ans pour l'obtention du baccalauréat professionnel, visant ainsi à augmenter le nombre de jeunes possédant un diplôme professionnel de niveau IV, tout en limitant les sorties sans qualification.

L'enseignement agricole constitue l'un des six axes du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Il mobilise ses ressources pour répondre à l'objectif défini dans la démarche « Produisons autrement » d'une agriculture doublement performante sur les plans économique et écologique. Le projet de loi vise également à améliorer la réussite scolaire, l'insertion professionnelle et la promotion sociale dans l'enseignement agricole.

Ces orientations seront développées dans le projet stratégique pour l'enseignement agricole.

L'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager

L'enseignement supérieur agricole, fort de 20 établissements dont un institut à vocation internationale, propose un ensemble de formations de niveaux bac+3 à bac+8 : ingénieurs, vétérinaires, paysagistes, licences professionnelles, masters, doctorats... Cette large offre de formations de haut niveau est en lien étroit avec la recherche pour en garantir l'excellence et l'adaptation aux nouveaux enjeux.

Il est au service des enjeux de société dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation, du développement durable, de la santé et du bien être des animaux, de la santé publique ou encore de la gestion et la protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage.

L'enseignement supérieur s'appuie sur des mises en situation professionnelle tout au long des formations pour garantir à ses diplômés une excellente insertion professionnelle.

La direction générale de l'enseignement et de la recherche

Le service de l'enseignement technique définit et met en œuvre les politiques de l'enseignement technique agricole en termes de formation et de pilotage des établissements publics locaux et des établissements privés sous contrat et veille à leur implication dans l'ensemble des missions dévolues à l'enseignement agricole.

Le service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est chargé de définir les politiques de formation supérieure, recherche, innovation et développement. Il veille à favoriser les liens, au travers de ces politiques, avec l'enseignement technique, notamment dans l'exercice de la mission de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée et des missions d'animation et de développement des territoires et de coopération internationale.

L'inspection de l'enseignement agricole est chargée des missions permanentes d'inspection, d'expertise et d'appui. Elle contribue à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles et participe à la formation initiale et continue des personnels de l'enseignement. Elle contribue au recrutement des personnels ayant vocation à travailler dans l'enseignement agricole.

La direction développe une politique de pilotage de ce système éducatif également en structurant et en renforçant ses capacités en termes de diagnostic et d'évaluation.

Les clés du Panorama de l'enseignement agricole

Le numéro et le titre du chapitre

2 Les structures de formation agricoles

Les définitions propres à la double page

DÉFINITIONS

CNEAP

Le conseil national de l'enseignement agricole privé (ou CNEAP) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui relèvent du MAAF. Il fédère majoritairement les lycées de l'enseignement agricole privé (LEAP). Le CNEAP propose des formations de la 4^e de l'EA au niveau I. Les établissements dispensent des formations scolaires à temps plein, des formations par alternance et de la formation professionnelle continue.

LEGTA

Un lycée d'enseignement général et technologique agricole (ou LEGTA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège.

Il assure principalement les formations initiales conduisant aux baccalauréats, BTA ou BTSA.

LEGTPA

Le lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole (ou LEGTPA) est créé par la loi 99-574 du 9 juillet 1999 pour se substituer aux LEGTA et LPA.

LP

Le lycée professionnel (ou LP) est un établissement d'enseignement secondaire qui offre un enseignement professionnel.

Les élèves y préparent un CAP ou un BEP ou un bac pro.

LPA

Un lycée professionnel agricole (ou LPA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège. Il assure principalement les formations initiales conduisant aux CAPA, BEPA, BTA ou bac pro.

Non affiliés

Quelques établissements privés de l'enseignement agricole ne sont affiliés ni au CNEAP, ni à l'UNREP, ni à l'UNMFREO.

UNMFREO

L'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (ou UNMFREO) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui dispensent des formations de la 4^e de l'EA au niveau II. Ce réseau fédère majoritairement les maisons familiales rurales (ou MFR), associations uniques et autonomes, créées en 1937. Les établissements pratiquent une pédagogie de l'alternance avec des semaines de formation en entreprise et des semaines de formation à l'école pour la formation initiale scolaire et par apprentissage.

L'UNMFREO propose aussi de la formation professionnelle continue.

UNREP

L'union nationale rurale d'éducation et de promotion (ou UNREP) a été fondée en 1925. Elle est l'une des 3 fédérations des établissements d'enseignement agricole privé. Elle dispense des formations de la 4^e de l'EA au niveau II. Les établissements proposent soit des formations à temps plein, soit des formations par alternance pour la formation initiale scolaire.

L'UNREP assure également des formations par la voie de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.

TÉLÉCHARGEZ LES FICHIERS

- » Tableau ou graphique Open Office
- » Tableau ou graphique Excel
- » Chapitre au format PDF

SOURCES

- Applications Génome - MAAF
- DécIÉA Élèves - MAAF

« Début de chapitre

Les sources des données

Numéro de la page

34 Panorama de l'enseignement agricole - édition 2012

En début de chaque chapitre se trouvent des commentaires synthétiques et une page transversale avec les définitions communes au chapitre et la bibliographie des sources complémentaires.

Le numéro du chapitre

Le numéro du thème

2.1

Les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court

Des titres définissant le champ des figures

1- L'évolution du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

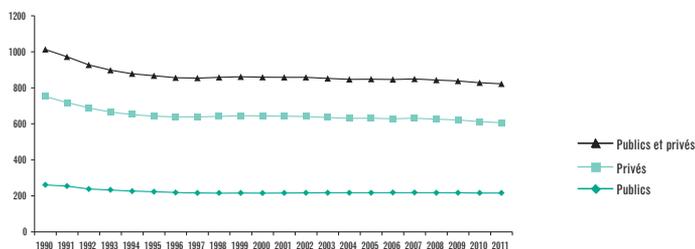
Établissements	Rentrées													
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Établissements publics														
LESTA/LEGTPA	103	118	128	130	132	135	138	138	138	137	138	141	140	139
LPA ⁽¹⁾	152	103	85	84	83	80	77	76	77	78	77	74	74	75
LP	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	2	2	2	2
Total publics⁽²⁾	257	223	215	216	217	217	217	217	218	218	217	217	216	216
Établissements privés														
CNEAP	258	217	211	208	206	204	203	203	202	201	200	199	193	190
UNMFREO	430	372	379	380	381	380	378	378	377	380	377	374	372	370
UNREP	58	51	50	50	51	48	46	47	46	46	46	45	45	44
Non affiliés	6	4	4	4	3	3	3	3	3	4	3	3	2	2
Total privés	752	644	644	642	641	635	630	631	628	631	626	621	612	606
dont TP	273	239	235	231	229	227	226	226	225	226	224	222	215	211
dont RA	479	405	409	411	412	408	404	405	403	405	402	399	397	395
Total publics et privés	1 009	867	859	858	858	852	847	848	846	849	843	838	828	822

Des données statistiques précises

Lecture : à la rentrée 2011, 606 établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court relèvent du secteur privé.

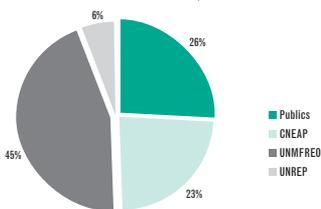
Une aide à la lecture

2- La représentation de l'évolution du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



Différents graphiques illustrant les données chiffrées

3- La répartition du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement à la rentrée 2011⁽³⁾ *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



(1) Dont en 1990, 29 CFPJ et en 1995, 2 CFPJ.

(2) L'ENTIAA de Nantes n'est pas comptabilisée.

(3) Les établissements non affiliés ne sont pas représentés sur le graphique car trop peu nombreux.

Numéro de la page

Les notes de bas de page

Un rappel du numéro et du nom du chapitre

Sommaire

1 Le système éducatif

Présentation du chapitre	2
1.0 Les définitions transversales	6
1.1 Les parcours de formation	10
1.2 La formation professionnelle continue	12
1.3 Les effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur	14
1.4 La répartition régionale des élèves, des étudiants et des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur	16
1.5 Les élèves, les étudiants et les apprentis selon le niveau de formation et le statut d'enseignement dans le second degré et l'enseignement supérieur	18
1.6 Les élèves, les étudiants et les apprentis par secteur de formation et niveau de formation dans l'enseignement technique	20

2 Les structures de formation agricoles

Présentation du chapitre	24
2.0 Les définitions transversales	28
2.1 Les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court	32
2.2 La répartition régionale des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court	34
2.3 La localisation des lieux de formation	36
2.4 Les classes de premier cycle	66
2.5 Les classes de second cycle professionnel	68
2.6 Les classes de second cycle général et technologique	72
2.7 Les classes de BTSA et de CPGE	74
2.8 La taille des établissements	76
2.9 L'hébergement dans les établissements	80
2.10 Les exploitations et les ateliers technologiques publics	86
2.11 Les activités des exploitations agricoles publiques	88
2.12 Les établissements partenaires de licences professionnelles	96
2.13 Les pôles de compétences	100
2.14 La cartographie des pôles de compétences	104

3 L'enseignement technique

Les élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court

Présentation du chapitre	108
3.0 Les définitions transversales	110
3.1 Les effectifs d'élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court	112
3.2 Les effectifs d'élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court par département et par région	114
3.3 La cartographie des élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court par région	118
3.4 Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court	120
3.5 Les élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court par secteur de formation	126

4 Les élèves du second degré

Présentation du chapitre	134
4.0 Les définitions transversales	136
4.1 Les effectifs d'élèves du second degré	138
4.2 Les élèves du second degré par département et région	140
4.3 La cartographie des élèves du second degré par région	142
4.4 L'évolution des origines socioprofessionnelles des élèves du second degré	144
4.5 Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré	148
4.6 Les élèves du second degré selon l'âge	154
4.7 Les élèves du premier cycle	156
4.8 Les élèves du second cycle général et technologique	158
4.9 Les élèves du second cycle professionnel	160
4.10 Les élèves du second cycle professionnel par secteur de formation	164
4.11 Les élèves de CAPA par spécialité de formation	170
4.12 Les élèves de BEPA par spécialité de formation	172
4.13 Les élèves de bac pro 3 ans par spécialité de formation	174
4.14 Les élèves de bac pro 2 ans et de BTA par spécialité de formation	178
4.15 Les élèves de bac techno par spécialité de formation	180
4.16 Les élèves du second degré selon les langues vivantes	182

Sommaire

5 Les étudiants

Présentation du chapitre	188
5.0 Les définitions transversales	190
5.1 Les étudiants de l'enseignement supérieur court	192
5.2 Les étudiants de l'enseignement supérieur court par département et région	194
5.3 La cartographie des étudiants de BTSA par région	196
5.4 Les étudiants de l'enseignement supérieur court par classe et spécialité de formation	198
5.5 Les origines socioprofessionnelles des étudiants de l'enseignement supérieur court	200
5.6 Les étudiants de licence professionnelle	204
5.7 L'évolution des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager	206
5.8 Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager	208
5.9 La cartographie des étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager	214

6 L'outre-mer

Les élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court

Présentation du chapitre	218
6.0 Les définitions transversales	222
6.1 La répartition régionale des élèves du second degré de l'outre-mer	224
6.2 Les élèves du premier cycle de l'outre-mer	226
6.3 Les élèves du second cycle général et technologique de l'outre-mer	230
6.4 Les élèves du second cycle professionnel de l'outre-mer	232
6.5 Les élèves du second cycle professionnel de l'outre-mer par secteur de formation	236
6.6 Les élèves du second degré de l'outre-mer par spécialité de formation	242
6.7 Les élèves du second degré de l'outre-mer selon l'âge	248
6.8 Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré de l'outre-mer	252
6.9 La répartition régionale des étudiants de BTSA de l'outre-mer	254
6.10 Les origines socioprofessionnelles des étudiants de BTSA de l'outre-mer	256

7 Les apprentis

Présentation du chapitre	260
7.0 Les définitions transversales	262
7.1 Les apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur	266
7.2 Les apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur selon le statut d'enseignement	268
7.3 La répartition régionale des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur	274
7.4 La cartographie des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par région	276
7.5 Les apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur selon le genre	278
7.6 Les apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par secteur de formation	284
7.7 Les origines socioprofessionnelles des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur	294

8 La formation professionnelle continue

Présentation du chapitre	306
8.0 Les définitions transversales	308
8.1 Les stagiaires de la formation professionnelle continue	312
8.2 La formation professionnelle continue selon le statut du centre de formation	314
8.3 La formation professionnelle continue par niveau de formation	316
8.4 La formation professionnelle continue par secteur de formation	318
8.5 Les stagiaires de la formation professionnelle continue dans l'enseignement technique et supérieur public	320
8.6 La formation professionnelle continue par niveau de formation dans l'enseignement technique et supérieur public	324
8.7 La formation professionnelle continue par secteur de formation dans l'enseignement technique et supérieur public	326

Sommaire

9 Les résultats

Présentation du chapitre	330
9.0 Les définitions transversales	334
9.1 Les diplômés de l'enseignement agricole	338
9.2 Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole	340
9.3 Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole par région	344
9.4 Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole selon les caractéristiques des diplômés	346
9.5 Les diplômés par examen du CAPA	348
9.6 Les diplômés par examen du BEPA	350
9.7 Les diplômés par examen du bac pro et du BTA	352
9.8 Les diplômés par examen du second cycle professionnel de l'enseignement agricole	354
9.9 Les diplômés par examen du BTSa	356
9.10 Les diplômés par examen du BTSa par région	358
9.11 Les diplômés par examen du BTSa par spécialité de formation	360
9.12 Les candidats diplômés par la VAE	362
9.13 Les diplômés par UC du second degré de l'enseignement agricole selon les caractéristiques des diplômés	366

10 L'insertion

Présentation du chapitre	372
10.0 Les définitions transversales	376
10.1 La situation des sortants diplômés de la voie scolaire professionnelle et technologique	380
10.2 Les poursuites d'études des sortants diplômés de la voie scolaire professionnelle et technologique	382
10.3 L'insertion professionnelle des sortants diplômés de la voie scolaire professionnelle et technologique	384
10.4 Les poursuites d'études des diplômés du CAPA	386
10.5 La situation des diplômés du CAPA	388
10.6 La répartition des emplois sortants diplômés du CAPA	390
10.7 Les poursuites d'études des diplômés du bac pro et du BTA	392
10.8 La situation des diplômés « bac pro unique » et « BTA unique »	394

10.9 La répartition des emplois des diplômés « bac pro unique » et « BTA unique »	396
10.10 Les poursuites d'études des diplômés du bac techno	398
10.11 Les poursuites d'études des diplômés du bac S	400
10.12 Les poursuites d'études des diplômés du BTSA	402
10.13 La situation des sortants diplômés du BTSA	404
10.14 La répartition des emplois des sortants diplômés du BTSA	406
10.15 La primo-insertion des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agronomique	408
10.16 Les secteurs d'activité des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agronomique	410
10.17 La primo-insertion des docteurs vétérinaires	412
10.18 Les fonctions des docteurs vétérinaires	414
10.19 Les trajectoires des ingénieurs	416
10.20 La situation des ingénieurs	418

11 Les personnels

Présentation du chapitre	422
11.0 Les définitions transversales	426
11.1 Les personnels de l'enseignement technique agricole public	428
11.2 Le temps de travail des personnels de l'enseignement technique agricole public	432
11.3 La formation continue des personnels de l'enseignement technique agricole public	434

Table des sigles	435
------------------------	-----

	Présentation du chapitre	2
1.0	Les définitions transversales	6
1.1	Les parcours de formation	10
1.2	La formation professionnelle continue	12
1.3	Les effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur	14
1.4	La répartition régionale des élèves, des étudiants et des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur	16
1.5	Les élèves, les étudiants et les apprentis selon le niveau de formation et le statut d'enseignement dans le second degré et l'enseignement supérieur	18
1.6	Les élèves, les étudiants et les apprentis par secteur de formation et niveau de formation dans l'enseignement technique	20

Le système éducatif du MAAF

Composante du système éducatif national, le système éducatif sous tutelle du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) propose les voies de formation initiale scolaire et par apprentissage et la voie de la formation professionnelle continue. Il permet d'accéder à tous les niveaux de diplôme.

Le second degré et la formation initiale par la voie scolaire (1.1)

Le 1^{er} cycle peut être intégré soit en classe de 4^e de l'EA (2^e année du cycle central), soit en classe de 3^e de l'EA (cycle d'orientation).

En classe de 4^e et 3^e de l'EA, les élèves sont préparés pour présenter le diplôme national du brevet (série technologique ou professionnelle). L'orientation se fait en fin de 3^e, le plus souvent, vers la voie professionnelle pour préparer un CAPA ou un baccalauréat professionnel agricole. L'élève peut également s'orienter vers la voie générale et technologique en intégrant une 2^{de} GT.

Les classes de DIMA accueillent des élèves volontaires de collège de l'Éducation nationale ou de 4^e et 3^e de l'enseignement agricole, qui sont en dernière année de la scolarité obligatoire et qui ont un projet d'orientation affirmé vers la voie professionnelle pour préparer un CAPA ou un CAP par l'apprentissage. L'élève reste sous statut scolaire.

Le CAPA, diplôme de niveau V vise prioritairement l'insertion professionnelle mais il permet également de poursuivre des études professionnelles en bac pro. Le BEPA rénové, diplôme de niveau V, est une certification intermédiaire obtenue au cours du cursus du baccalauréat professionnel en 3 ans.

Les 15 spécialités du BEPA rénové sont en cohérence avec les spécialités des baccalauréats professionnels. L'obtention du BEPA rénové n'est pas obligatoire pour se présenter aux épreuves du bac pro. Le BEPA rénové permet l'insertion professionnelle.

Le cycle de préparation en 3 ans du bac pro, diplôme de niveau IV, est mis en œuvre depuis la rentrée

2009. Ce cycle est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2^{de} pro), ouvertes à partir de la rentrée 2009, première professionnelle (ou 1^{re} pro) ouvertes depuis la rentrée 2010 et terminale professionnelle (ou term pro) ouvertes à la rentrée 2011. Les classes de 2^{de} pro, regroupées en 5 champs professionnels correspondant à 17 spécialités du bac pro, sont accessibles aux élèves issus d'une classe de 3^e. À l'issue de la 2^{de} pro, l'élève poursuit en classe de 1^{re} pro. Il peut, sous certaines conditions, intégrer une classe de 1^{re} d'une série d'un baccalauréat technologique. L'élève qui poursuit en classe de 1^{re} pro accède à une des spécialités du bac pro du champ professionnel correspondant à son choix initial d'orientation. Des passerelles sont toutefois possibles.

Peuvent être admis en 1^{re} pro, les titulaires d'un diplôme professionnel de niveau V dans une spécialité en cohérence avec leur diplôme, et par dérogation, les élèves qui auront suivi une classe de 2^{de} GT, ou une classe de 1^{re} ou de terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou au baccalauréat technologique.

Le bac pro atteste d'une qualification professionnelle. La poursuite d'études est possible, notamment en BTS. La classe de 2^{de} GT est une formation de l'Éducation nationale mise en place dans certains établissements du MAAF avec deux enseignements d'exploration dont obligatoirement « écologie, agronomie, territoire et développement durable (EATDD) », auxquels peut s'ajouter le choix d'un ou deux enseignement(s) facultatif(s). À la fin de la 2^{de} GT, les élèves choisissent de s'orienter soit vers :

- la voie générale, en 1^{re} générale série S « Écologie, agronomie et territoires » en établissements du MAAF, ou en 1^{re} générale des séries L, ou ES ou S, à l'Éducation nationale ;
- la voie technologique, en 1^{re} technologique de la série STAV, en établissements du MAAF, ou en 1^{re} technologique à l'Éducation nationale ;
- la voie professionnelle en 1^{re} pro du cycle baccalauréat professionnel.

Le bac général série S « Écologie, agronomie et territoires » préparé dans les établissements relevant du MAAF permet une poursuite d'études scientifiques

tout particulièrement vers les sciences et technologies du vivant : BTSA, université (Licence, DUT), CPGE. Le baccalauréat technologique de la série STAV est un diplôme de niveau IV permettant d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures courtes (en BTSA, BTS, DUT, ou en CPGE).

Une série unique STAV a été élaborée se déclinant en 4 domaines technologiques principaux du champ de compétences du MAAF : agronomie, alimentation, environnement, territoires.

L'admission peut se faire après une 2^{de} GT, une 2^{de} pro ou après l'obtention d'un diplôme de niveau V sous réserve d'un avis favorable du conseil de classe. Des sections européennes de la série STAV offrent une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques enseignée en langue étrangère.

Dans le cadre de la réforme du lycée, la classe de 1^{re} STAV sera rénovée à la rentrée 2013 et la classe de terminale STAV à la rentrée 2014.

La formation initiale par la voie de l'apprentissage (1.1)

Les formations par la voie de l'apprentissage s'adressent aux jeunes de 16 ans à moins de 26 ans (et par dérogation pour les plus de 26 ans) qui souhaitent acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel, par un titre enregistré au RNCP ou un titre d'ingénieur. La formation de l'apprenti se déroule par alternance dans l'entreprise et dans le centre de formation d'apprentis, le rythme de l'alternance varie selon le métier et le diplôme ou titre préparés.

La durée d'un contrat d'apprentissage est en principe de :

- 2 ans pour l'acquisition d'un CAPA, CAP, BPA ou BP ;
- 3 ans pour l'acquisition d'un baccalauréat professionnel ;
- 2 ans pour l'acquisition d'un BTSA ou d'un BTS ;
- 3 ans pour l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement supérieur long ou d'un titre d'ingénieur.

L'employeur verse un salaire à l'apprenti dont le minimum est de 25 à 78 % du SMIC selon l'âge et

l'ancienneté dans le contrat. Si l'apprenti échoue à l'examen, le contrat d'apprentissage peut être prolongé d'un an. D'autre part, il est possible après la réussite à un premier examen de préparer un autre diplôme par la voie de l'apprentissage, à condition de répondre aux conditions d'inscription.

Dans certains cas, des réductions de durée de ces parcours peuvent être accordées pour tenir compte du niveau initial de compétence ou des acquis professionnels de l'apprenti, et après autorisation du service de l'inspection de l'apprentissage compétent. Toutes les formations professionnelles diplômantes sont accessibles par la voie de l'apprentissage.

À l'issue d'une classe de DIMA, l'élève peut poursuivre sa formation en CAPA ou en CAP, sous contrat d'apprentissage. L'enseignement en CAPA s'appuie sur l'expérience professionnelle vécue en entreprise, certains CAPA peuvent être obtenus par la modalité d'acquisition des UC mise en place dans des CFA habilités par le MAAF.

Le BPA, diplôme de niveau V, est accessible par la voie de l'apprentissage à l'issue soit, d'un niveau de fin de scolarité de la classe de 3^e, soit après obtention d'un CAPA ou d'un CAP, soit d'une attestation du suivi d'un cycle complet ayant conduit au BEPA ou BEP. Il se prépare par UC. La durée et le parcours de formation peuvent être adaptés en fonction des acquis antérieurs et du projet professionnel du candidat. Le BPA à finalité professionnelle prépare l'accès à la vie active. Il permet éventuellement l'entrée dans une formation de brevet professionnel (BP), de niveau IV, dans la même spécialité.

Le BP, diplôme de niveau IV, se prépare également par UC. Le candidat à un BP doit justifier d'une part de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein à la date d'évaluation de la dernière UC ou de la première épreuve terminale permettant de délivrer le BP, d'autre part, lors de l'entrée en formation, soit de la possession d'un CAPA ou d'un diplôme ou titre enregistré au RNCP de niveau V ou d'un niveau supérieur, soit d'avoir suivi un cycle complet conduisant au BEPA ou une scolarité complète de classe de 2^{de}. Ce diplôme, à

Présentation du chapitre (suite)

finalité professionnelle, permet un accès à la vie active, mais il n'exclut pas la poursuite d'études.

Le bac pro est accessible par la voie de l'apprentissage aux élèves issus d'une classe de 3^e ou aux jeunes titulaires d'un diplôme ou d'un titre de niveau V. En règle générale, la durée du contrat d'apprentissage pour préparer un bac pro est de 3 ans. Toutefois, la durée du contrat d'apprentissage est fixée à 2 ans pour les titulaires d'un diplôme de niveau V relevant d'une spécialité en cohérence avec celle du bac pro préparé et pour les élèves de 2^{de} pro admis en classe de 1^{re} pro dans une spécialité relevant du champ professionnel de leur 2^{de}.

Le BTSA peut être préparé par la voie de l'apprentissage. La formation s'appuie sur l'expérience vécue par l'alternance en entreprise. La poursuite d'études est recherchée par un nombre croissant d'apprentis : licence professionnelle, master à finalité professionnelle ou école de l'enseignement supérieur, mais aussi CS et titre enregistré au RNCP du niveau III au niveau I.

L'enseignement supérieur (1.1)

L'enseignement supérieur court comprend les classes de BTSA, les CPGE BCPST - TB - post-BTSA - BTS - DUT.

Le BTSA, diplôme de niveau III (bac + 2), se décline en options. Le titulaire du BTSA obtient 120 ECTS, ce qui lui permet de poursuivre des études soit :

- en licence professionnelle ;
- dans une CPGE post BTSA – BTS – DUT en 1 an ;
- dans le système universitaire en 3^e année de licence générale (Licence, Master, Doctorat).

Les CPGE post-bac en 2 ans de la filière BCPST, (accessibles aux titulaires d'un bac S) et de la filière TB (accessibles aux titulaires d'un bac techno), préparent au concours A d'admission dans les grandes écoles publiques de l'ESAV.

Les CPGE post BTSA - BTS - DUT préparent en 1 an au concours C d'admission dans les grandes écoles publiques et permettent d'accéder aux écoles d'ingénieurs privées relevant également du MAAF et à certaines écoles d'ingénieurs relevant du MESR,

suyant des modalités de recrutement propres à chaque école.

L'enseignement supérieur long est réparti principalement en 3 grandes familles :

- les écoles d'ingénieurs conduisent au diplôme d'ingénieur selon un cursus en 3 ou 5 ans en fonction du processus d'admission choisi. Ces écoles forment des ingénieurs qui exercent dans les domaines de l'agronomie, de l'agriculture, des industries agricoles et alimentaires, de la forêt et du bois, de l'environnement, de l'horticulture, du paysage... ;
- les écoles vétérinaires forment des docteurs vétérinaires au terme de 5 années d'études post-CPGE ou sur concours après l'obtention d'un BTSA. Le docteur vétérinaire peut se spécialiser dans des diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire CEAV (1 an) et DESV (3 ans) ;
- l'école nationale supérieure de paysage de Versailles qui délivre le diplôme de paysagiste DPLG (Diplômé par le gouvernement) au terme d'un cursus de 4 années d'études sur concours organisé à bac+2.

La formation des cadres et cadres supérieurs techniques du MAAF est assurée dans certains de ces établissements.

Plusieurs établissements d'enseignement supérieur participent aux formations en licence professionnelle (bac+3) et proposent également d'autres cursus : le master (bac+5), le doctorat (bac+8) et les masters spécialisés (bac+6).

Enfin, des passerelles existent entre les enseignements supérieurs court et long qui permettent à certains étudiants issus des BTS et IUT de continuer à bac+5 et d'accéder au diplôme d'ingénieur.

La formation professionnelle continue (1.2)

La FPC s'adresse majoritairement à un public exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle et aux primo-demandeurs d'emploi. Elle donne lieu à un éventail de validations et de formations qui vont de l'attestation de stage à l'obtention d'un diplôme du niveau V au niveau I. Les diplômes sont délivrés selon la modalité de l'examen final ou des UC.

La FOAD/FAD est une modalité de formation proposée par un grand nombre de centres publics et privés ainsi que par le CNPR (unité d'AgroSup Dijon, établissement d'enseignement supérieur) pour l'enseignement public, par le CERCA (du groupe ESA d'Angers) pour l'enseignement privé.

Des parcours de formation individualisés (durée, modalités, contenu) prenant en compte les acquis des candidats (compétences professionnelles, titres, diplômes...) peuvent être conçus dans le cadre de plans de formation, de contrats de professionnalisation, de DIF...

Le positionnement et la VAE permettent également à des candidats à l'installation en l'agriculture non titulaires d'un diplôme ou titre ou certificat conférant la capacité professionnelle agricole mais néanmoins titulaires d'un autre diplôme ou ayant une expérience professionnelle, de les valoriser et d'obtenir un diplôme conférant la capacité professionnelle.

Les établissements de l'enseignement supérieur proposent également une offre d'actions de formation non diplômantes. La formation continue permet à des professionnels, sur une courte période, d'actualiser des connaissances ou d'en acquérir de nouvelles sur des thématiques spécifiques.

De plus certains diplômes d'ingénieurs sont accessibles par la voie de la formation continue, destinée à des professionnels en activité.

La VAE permet aussi d'obtenir les diplômes de l'enseignement supérieur agricole.

Les effectifs de l'enseignement technique et supérieur (1.3, 1.4, 1.5, 1.6)

À la rentrée scolaire 2011, l'enseignement technique et supérieur agricole accueille 226 088 élèves, étudiants et apprentis en France métropolitaine et en outre-mer. Le 2nd cycle professionnel, général et technologique rassemble 67,5 % des effectifs, suivi par le 1^{er} cycle avec 13,9 %.

3 régions regroupent le 1/3 des effectifs : Rhône-Alpes (25 695 élèves, étudiants et apprentis), Pays de la Loire (24 666 élèves, étudiants et apprentis) et Bretagne (20 560 élèves, étudiants et apprentis). À l'inverse et à l'exception de la Corse (354 élèves, étudiants et apprentis), l'Alsace et le Limousin se distinguent par les effectifs les plus faibles de France métropolitaine avec 2 760 et 3 649 élèves, étudiants et apprentis.

126 339 jeunes (soit 56,0 % des effectifs) poursuivent leur scolarité dans l'enseignement privé. Dans l'enseignement public, les effectifs sont les plus importants dans le niveau IV et dans l'enseignement supérieur.

Les filles sont proportionnellement les plus représentées dans le niveau V (55,9 %). Le poids des effectifs féminins s'établit à 38,0 % dans les niveaux VI et Vbis et à 40,2 % au niveau III.

Les effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis dans l'enseignement technique varient selon le secteur de formation. Ainsi, le secteur des services est dominant avec 36,3 % des effectifs, suivi par le secteur de la production avec 35,8 % des effectifs. Le secteur de la transformation est faiblement représenté (4,0 %). Les filles sont les plus nombreuses dans le secteur des services (84,1 %), elles ne rassemblent que 12,1 % des effectifs dans le secteur de l'aménagement.

1 Le système éducatif

Apprentissage

L'apprentissage est l'une des 2 voies de formation initiale. Il a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans une formation générale théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. Celle-ci est sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel du second degré ou du supérieur, un titre d'ingénieur ou un titre enregistré au RNCP.

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Avec un cycle de 3 ans après la classe de 3^e, celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2^{de} pro), de 1^{re} professionnelle (ou 1^{re} pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1^{re} pro, afin de permettre l'accès au cycle terminal (1^{re} pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEP, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2^{de} GT, 1^{re} ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

Baccalauréat général série scientifique (ou Bac S)

Le baccalauréat général série scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une classe de 2^{de} GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Le bac S proposé par les lycées relevant du MAAF se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 6 heures d'«écologie, agronomie et territoires» en 1^{re} et 2 heures en terminale.

Remarque : la réforme du lycée est entrée en vigueur à la rentrée 2011 pour les élèves de 1^{re} et à la rentrée 2012 pour les élèves de terminale.

Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) série «sciences et technologie de l'agronomie et du vivant : agronomie - alimentation - environnement - territoires» (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une 2^{de} GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSA, BTS, DUT et en CPGE.

BEP

Le brevet d'études professionnelles (ou BEP) est un diplôme de niveau V du MEN. Le BEPA est son équivalent au MAAF.

BEPA rénové

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles rénové. Ce BEPA rénové est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAF et enregistré au RNCP.

BP

Le brevet professionnel (ou BP) est un diplôme de niveau IV.

Il est délivré selon la modalité des UC. S'il est en général préparé par des candidats de la formation continue, il est également accessible par la voie de l'apprentissage. Son objectif est l'insertion professionnelle.

BPA

Le brevet professionnel agricole (ou BPA) est un diplôme de niveau V.

Ce diplôme peut être délivré selon la modalité des UC. Il est accessible aux personnes pouvant justifier d'un niveau de fin de scolarité de la classe de 3^e ou ayant suivi le cycle complet conduisant au BEP ou au BEPA et aux titulaires d'un CAP ou d'un CAPA.

Ce diplôme à finalité professionnelle permet l'accès à la vie active.

BTS

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MEN. Le BTSa est son équivalent au MAAF.

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option. Une compétence complémentaire peut être obtenue en CS en 1 an.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est de plus en plus envisagée en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT pour accéder à un niveau II.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré au RNCP ;
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

BTSA en 1 an

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) en 1 an permet d'acquérir une double compétence. Il se prépare après l'obtention d'un premier BTSA en 2 ans.

CAP

Le certificat d'aptitude professionnelle (ou CAP) est un diplôme de niveau V du MEN. Le CAPA est son équivalent au MAAF.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en bac pro, BP ou de préparer un CS.

Classes de 4^e et 3^e de l'EA

Les classes de 4^e et de 3^e de l'enseignement agricole accueillent des élèves âgés d'au moins 14 ans avant le 31 décembre de l'année de recrutement, qui souhaitent découvrir les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement, et des services en milieu rural. Les élèves sont préparés pour présenter le diplôme national du brevet des collèges.

L'orientation se fait en fin de 3^e : les élèves choisissent le secteur dans lequel ils prépareront un CAPA ou un BPA par apprentissage ou un bac pro. Les élèves peuvent aussi s'orienter vers une 2^{de} GT, ou poursuivre une formation du MEN.

CPA

Les classes de préapprentissage (ou CPA) accueillent des jeunes, sous statut scolaire, la dernière année ou les 2 dernières années de la scolarité obligatoire. L'enseignement se faisait en alternance : enseignement théorique en établissement et stages pratiques en entreprise. Ces classes sont supprimées et remplacées par le DIMA.

CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat général série scientifique, et des classes préparatoires technologie et biologie (TB) qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Elles préparent principalement, en 2 ans, aux concours A d'entrée (concours A BCPST et concours A TB) dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare, en 1 an, au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) ;
- des classes préparatoires post BTSA-BTS-DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTSA, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

CS

Un certificat de spécialisation (ou CS) est associé à un niveau de diplôme et s'appuie sur un référentiel de formation. Il atteste de compétences professionnelles définies dans un référentiel d'évaluation et peut être délivré selon la modalité des UC.

1 Le système éducatif

DIMA

Le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (ou DIMA) concerne les élèves ayant atteint l'âge de 15 ans à la date d'entrée dans la formation. Cette formation en alternance, en centre de formation d'apprentis, est destinée à faire découvrir un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage et permet de poursuivre l'acquisition du socle commun. L'élève en formation demeure sous statut scolaire.

Doctorat

Troisième et dernier cursus du système LMD, il se prépare à l'issue du cursus master. Tous les étudiants titulaires du master peuvent se porter candidats à une inscription en thèse de doctorat, qu'ils aient obtenu un diplôme de master, ou qu'ils soient titulaires d'un titre d'ingénieur qui confère le grade de master.

La durée de préparation du doctorat est en règle générale de 3 ans. Il correspond à un diplôme bac+8.

ECTS

Le système européen de transfert et d'accumulation de Crédits (ou ECTS) est un système de points développé par l'Union européenne. En permettant d'attribuer des points à toutes les composantes d'un programme d'études, il offre une meilleure lisibilité européenne des programmes d'études nationaux et constitue, par ce moyen, un outil complémentaire au diplôme facilitant la mobilité d'un pays à l'autre et d'un établissement à l'autre.

Enseignement supérieur court

L'enseignement supérieur court du MAAF regroupe les BTSa, les CPGE. Le diplôme délivré est le BTSa.

Enseignement supérieur long

L'enseignement supérieur long du MAAF regroupe les formations de référence, les formations LMD et autres des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager. Elles conduisent aux diplômes et titres d'ingénieurs, vétérinaires, paysagistes, masters spécialisés, IPEF, ISPV et autres formations LMD.

Formation diplômante

La formation diplômante permet l'obtention d'un diplôme d'État ou d'un titre enregistré au RNCP.

Formation initiale

La formation initiale correspond, d'une part, à la formation scolaire suivie par les élèves et étudiants inscrits dans les établissements de l'enseignement technique et supérieur agricoles, et, d'autre part, à la formation par apprentissage.

Formation qualifiante

La formation qualifiante est une formation non validée par un diplôme. Elle a pour objectif l'acquisition d'une qualification professionnelle déterminée et attestée. Généralement de courte durée, elle facilite l'accès à l'emploi.

Ingénieur

Le titre d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI) se prépare dans une école publique ou privée de l'enseignement supérieur agricole.

MC

La mention complémentaire (ou MC) constitue une année supplémentaire de spécialisation qui peut être préparée à la suite de certains CAP ou BEP de l'Éducation nationale. Elle est sanctionnée par un diplôme de même niveau.

Remise à niveau

Les formations de remise à niveau sont proposées aux adultes qui souhaitent actualiser leurs connaissances de base dans des disciplines de formation générale ou technique.

Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2nd degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAAF hors BTSa et CPGE.

Titre enregistré au RNCP/TH

Les titres enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (ou RNCP) remplacent les TH depuis la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale. Même si les titres homologués (ou TH) n'existent plus, les titulaires conservent le bénéfice de la reconnaissance officielle de leur niveau de qualification, notamment au moment d'une embauche ou pour une promotion. Les titres valident des formations professionnelles plutôt spécifiques et souvent très pointues.

VAE

La validation des acquis de l'expérience (ou VAE) a été créée en 2002 par la loi de modernisation sociale (JO du 18 janvier 2002). Cette loi a institué le fait que toute personne engagée dans la vie active, à condition qu'elle puisse justifier d'une expérience de 3 ans minimum, est en droit de faire valider les acquis de son expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'une qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle et enregistrés au RNCP.

La validation peut s'obtenir à partir des expériences en rapport avec le diplôme ou CS sollicité. Ces expériences sont décrites et analysées par le candidat dans un dossier dit « dossier de validation ». L'expérience prise en compte peut être salariée, non salariée ou bénévole.

L'évaluation est basée sur l'examen de ce dossier par un jury constitué en partie de membres professionnels. Sa décision peut se traduire par une validation complète du diplôme. Dans le cas contraire, le jury précise les compétences, connaissances et aptitudes restant à acquérir par le candidat et préconise des modalités possibles d'acquisition. La VAE est une voie d'accès à la certification : elle permet à une personne d'obtenir un diplôme de l'enseignement technique et supérieur du MAAF sans avoir un niveau de formation préalable et sans s'engager dans une voie de formation.

Voie scolaire

La voie scolaire est l'une des 2 voies de formation initiale. Elle accueille les élèves des établissements d'enseignement du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur agricole.

1^{er} cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4^e, 3^e et aux DIMA.

2nd cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 2^{de}, 1^{re} et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA et au bac pro.

2^{de} GT

La classe de seconde générale et technologique (ou 2^{de} GT) est une classe de détermination. La formation comprend des enseignements communs à tous les élèves, 2 enseignements d'exploration au choix auxquels peut s'ajouter le choix d'1 ou 2 enseignement(s) facultatif(s). En général, à la fin d'une classe de 2^{de} GT, un élève se dirige vers un baccalauréat général ou technologique.

NOTE

Lorsque les classes de CAPA, BEPA, bac pro, bac techno et BTSA sont comptabilisées, respectivement les classes de CAP, BEP, bac pro, bac techno et BTS du MEN présentes dans quelques établissements de l'enseignement agricole, sont incluses.

SAVOIR PLUS



ChloRoFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

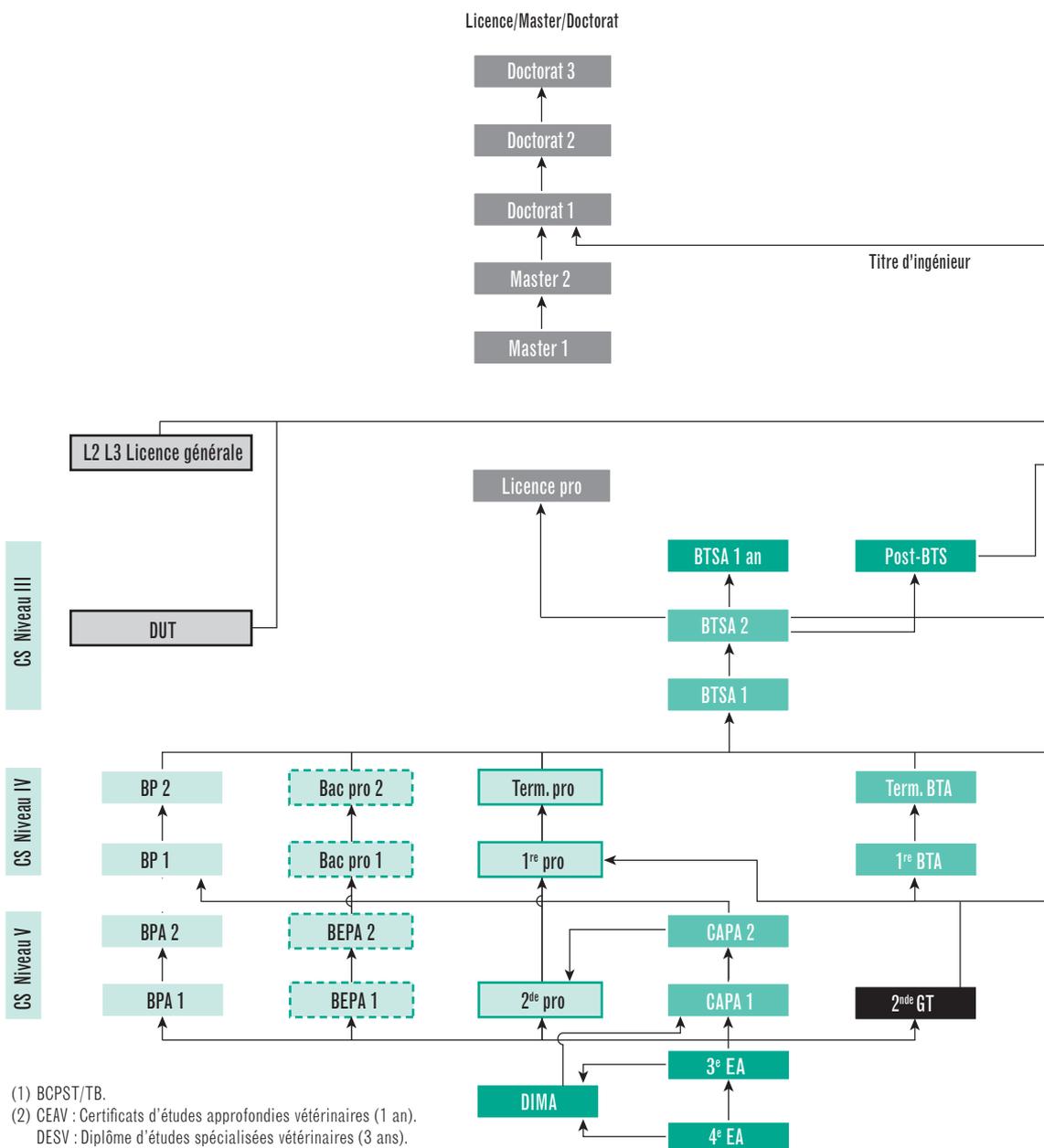
1 Le système éducatif

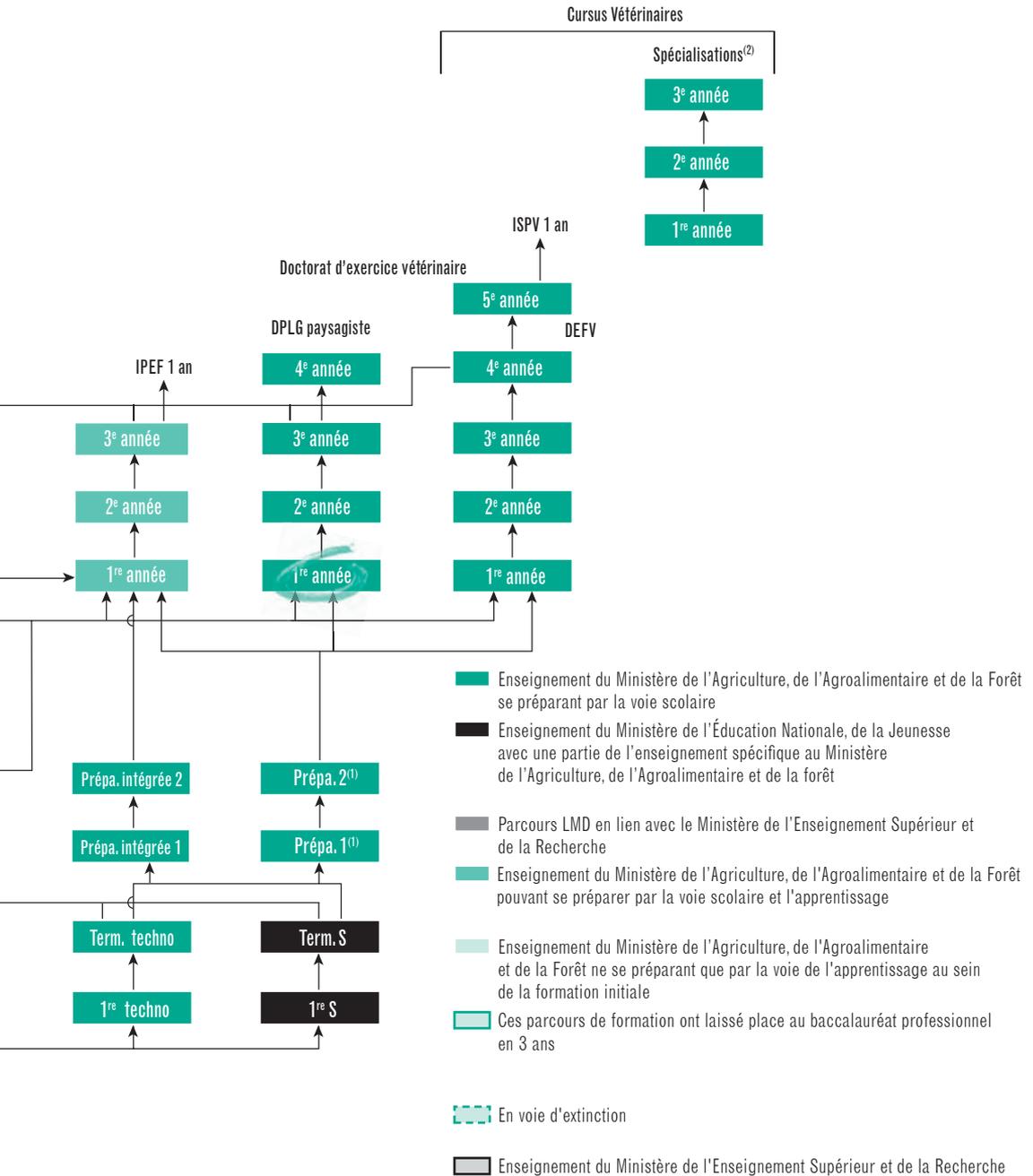
1- Les principaux parcours de formation initiale dans le second degré et l'enseignement supérieur à la rentrée 2011

Source : DGER - MAAF

L'enseignement agricole accueille des élèves, des apprentis et des étudiants en provenance de formations mises en place par le ministère de l'Éducation Nationale ou le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

À l'issue d'un parcours dans l'enseignement agricole, les élèves, les apprentis et les étudiants peuvent poursuivre une formation mise en place par le ministère de l'Éducation Nationale ou le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.





Lecture : l'admission en 1^{re} année de préparation au DPLG paysagiste est possible par la voie des concours soit à l'issue d'une CPGE, d'un BTS ou d'une classe préparatoire post-BTS.

1 Le système éducatif

DÉFINITIONS

Capacité professionnelle agricole

L'obtention de certains diplômes de niveau IV ou III (liste définie par arrêté du MAAF) confère la capacité professionnelle agricole. Celle-ci est une des conditions nécessaires à l'octroi des aides financières publiques à l'installation des jeunes agriculteurs.

Formation diplômante

La formation diplômante permet l'obtention d'un diplôme d'État ou d'un titre enregistré au RNCP.

Formations personnalisées

Dans le domaine de la « formation professionnelle continue », les formations personnalisées sont mises en place à la demande des particuliers ou des entreprises. Elles répondent à des besoins de qualification ou d'acquisition de compétences spécifiques. Ces formations sont généralement construites selon un parcours individualisé qui tient compte des acquis et de la situation professionnelle du demandeur.

Formation qualifiante

La formation qualifiante est une formation non validée par un diplôme. Elle a pour objectif l'acquisition d'une qualification professionnelle déterminée et attestée. Généralement de courte durée, elle facilite l'accès à l'emploi.

Remise à niveau

Les formations de remise à niveau sont proposées aux adultes qui souhaitent actualiser leurs connaissances de base dans des disciplines de formation générale ou technique.

Aides à l'installation des jeunes agriculteurs

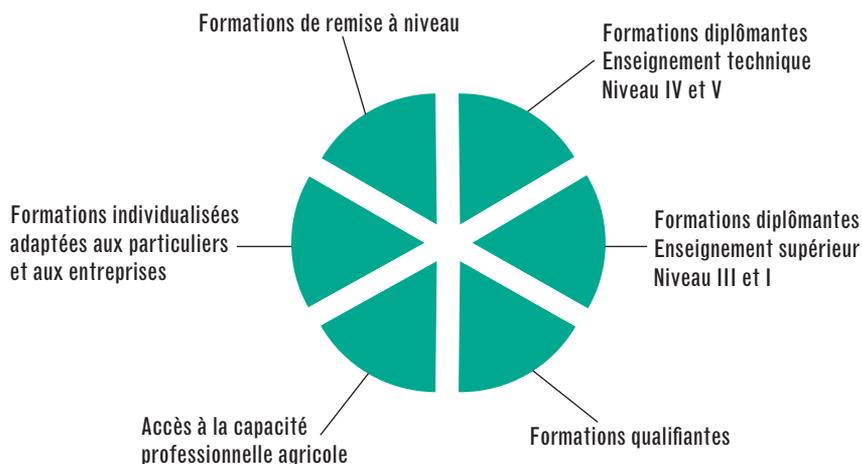
En vue de faciliter leur première installation, il peut être accordé aux agriculteurs de moins de 40 ans les aides suivantes :

- une dotation d'installation en capital (DJA) ;
- des prêts à moyen terme spéciaux (prêts bonifiés).

La formation professionnelle continue

1- L'offre de la formation professionnelle continue dans l'enseignement technique et supérieur en 2011

Source DGER - MAAF



1 Le système éducatif

DÉFINITIONS

Apprenti

Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 25 ans qui souhaite acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, par un titre enregistré au RNCP ou un titre d'ingénieur. Un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La formation de l'apprenti se fait par alternance dans 2 lieux différents : l'entreprise et le CFA ou l'école d'ingénieur. La durée du contrat d'apprentissage dépend du titre ou du diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial de l'apprenti. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC, variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat.

Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

Étudiant

Un étudiant est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire post-bac dans un établissement d'enseignement technique ou en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement supérieur long.

SOURCES

- DéciEA Elèves
- Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN
- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MEN
- Enquête SISE 2011 - MESR

1- Les effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur aux rentrées 2010 et 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	2010				2011			
	Élèves	Étudiants	Apprentis	Total	Élèves	Étudiants	Apprentis	Total
1^{er} cycle								
DIMA	819	—	—	819	770	—	—	770
4 ^e	12 257	—	—	12 257	11 895	—	—	11 895
3 ^e	18 771	—	—	18 771	18 617	—	—	18 617
Total 1^{er} cycle	31 847	—	—	31 847	31 282	—	—	31 282
2nd cycle pro								
CAPA, CAP	10 410	—	10 251	20 661	11 915	—	10 635	22 550
BEPA, BEP	24 066	—	929	24 995	10 802	—	365	11 167
BTA	684	—	55	739	45	—	0	45
Bac pro 2 ans	20 103	—	3 783	23 886	12 053	—	1 748	13 801
Bac pro 3 ans	40 788	—	5 562	46 350	65 129	—	8 131	73 260
BP, BPA	—	—	5 830	5 830	—	—	5 922	5 922
Autres ⁽¹⁾	—	—	1 519	1 519	—	—	1 441	1 441
Total 2nd cycle pro	96 051	—	27 929	123 980	99 944	—	28 242	128 186
2nd cycle GT								
2 ^{de} GT	8 226	—	—	8 226	8 399	—	—	8 399
Bac S	3 746	—	—	3 746	3 846	—	—	3 846
Bac techno	12 638	—	—	12 638	11 792	—	—	11 792
Total 2nd cycle GT	24 610	—	—	24 610	24 037	—	—	24 037
Ens. sup. court								
CPGE	—	625	—	625	—	581	—	581
BTSA, BTS	—	18 545	6 659	25 504	—	18 260	7 045	25 305
Prélicence	—	8	—	8	—	nc	—	nc
Autres ⁽¹⁾	—	—	175	175	—	nc	121	121
Total ens. sup. court	—	19 178	6 834	26 012	—	18 841	7 166	26 007
Ens. sup. long								
Ingénieur/Vétérinaire/DPLG	—	14 746	268	15 495	—	15 284	768	16 576
Autres ⁽¹⁾	—	—	481	—	—	—	524	—
Total ens. sup. long	0	14 746	749	15 495	0	15 284	1 292	16 576
Total	152 508	33 924	35 512	221 944	155 263	34 125	36 700	226 088

(1) Titres inscrits au RNCP (TH, CS, MC du niveau V au niveau I), auxiliaire de vie sociale, aide-soignant...(niveau V), DCESF (niveau III), licence pro, licence LMD, DCG (niveau II), DSCG (niveau I).

1 Le système éducatif

DÉFINITIONS

Apprenti

Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 25 ans qui souhaite acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, par un titre enregistré au RNCP ou un titre d'ingénieur. Un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La formation de l'apprenti se fait par alternance dans 2 lieux différents : l'entreprise et le CFA ou l'école d'ingénieur. La durée du contrat d'apprentissage dépend du titre ou du diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial de l'apprenti. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC, variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat.

Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

Étudiant

Un étudiant est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire post-bac dans un établissement d'enseignement technique ou en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement supérieur long.

SOURCES

- DéciEA Elèves
- Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN
- Enquête SISE 2011 - MESR

La répartition régionale des élèves, des étudiants et des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur

1.4

1- La répartition régionale des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis du second degré de l'enseignement supérieur à la rentrée 2011 France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	2011							
	Élèves	% Filles	Étudiants	% Filles	Apprentis	% Filles	Total	% Filles
Alsace	1 305	48,0	570	43,5	949	15,2	2 824	36,1
Aquitaine	9 399	55,1	1 774	50,1	2 194	23,3	13 367	49,2
Auvergne	4 687	50,0	963	56,6	981	25,8	6 631	47,4
Basse-Normandie	6 609	50,0	653	47,8	1 304	32,3	8 566	47,2
Bourgogne	5 863	54,8	1 353	52,9	1 508	19,2	8 724	48,4
Bretagne	15 973	54,0	2 827	51,4	1 760	17,6	20 560	50,5
Centre	7 631	56,1	769	50,1	1 867	18,5	10 267	48,8
Champagne-Ardenne	3 951	44,6	601	35,8	761	19,8	5 313	40,1
Corse	213	31,9	32	25,0	109	21,1	354	28,0
Franche-Comté	4 725	55,1	776	51,7	1 492	21,4	6 993	47,5
Haute-Normandie	3 142	50,4	883	37,0	1 216	30,8	5 241	43,6
Île-de-France	3 318	43,1	3 474	61,7	2 079	35,5	8 871	48,6
Languedoc-Roussillon	6 874	54,2	1 536	47,5	1 363	27,3	9 773	49,4
Limousin	2 435	53,0	746	42,6	468	31,8	3 649	48,2
Lorraine	3 460	46,2	554	43,9	1 554	27,2	5 568	40,7
Midi-Pyrénées	9 021	52,7	3 066	54,0	1 441	21,1	13 528	49,7
Nord-Pas-de-Calais	7 383	41,4	1 813	44,0	2 474	30,0	11 670	39,4
Pays de la Loire	17 231	54,7	4 849	53,5	2 745	21,8	24 825	50,8
Picardie	4 869	56,0	2 010	54,6	1 563	22,6	8 442	49,5
Poitou-Charentes	7 257	54,4	803	44,7	1 672	22,4	9 732	48,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 278	54,1	518	46,1	2 953	18,6	9 749	42,9
Rhône-Alpes	18 906	53,5	3 261	55,4	3 554	28,0	25 721	50,2
France métropolitaine	150 530	52,5	33 831	51,7	36 007	24,3	220 368	47,8
Guadeloupe	957	44,1	51	19,6	132	47,7	1 140	43,4
Guyane	384	38,8	43	32,6	34	8,8	461	36,0
Martinique	617	57,4	31	48,4	153	16,3	801	49,2
Mayotte ⁽¹⁾	296	37,5	0	-	nc	nc	296	-
Réunion	1 326	45,4	111	29,7	374	8,8	1 811	36,9
DOM	3 580	45,8	236	30,5	693	17,9	4 509	40,7
Polynésie française	620	34,8	35	48,6	nc	nc	655	-
Wallis et Futuna	75	44,0	0	-	nc	nc	75	-
Nouvelle-Calédonie	458	50,2	23	39,1	nc	nc	481	-
COM et Nouvelle-Calédonie	1 153	41,5	58	44,8	nc	nc	1 211	-
DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	4 733	44,7	294	33,3	693	17,9	5 720	40,9
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	155 263	51,4	34 125	51,5	36 700	24,2	226 088	47,0
	%	68,7	15,1		16,2		100,0	

(1) Les étudiants inscrits à AgroParisTech sont inclus.

(2) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

1 Le système éducatif

DÉFINITIONS

Apprenti

Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 25 ans qui souhaite acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, par un titre enregistré au RNCP ou un titre d'ingénieur. Un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La formation de l'apprenti se fait par alternance dans 2 lieux différents : l'entreprise et le CFA ou l'école d'ingénieur. La durée du contrat d'apprentissage dépend du titre ou du diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial de l'apprenti. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC, variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat.

Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

Étudiant

Un étudiant est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire post-bac dans un établissement d'enseignement technique ou en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement supérieur long.

Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveaux VI & Vbis :

Quatrièmes, troisièmes, CPA, CLIPA, DIMA.

Niveau V :

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau IV :

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau III :

Premier cycle supérieur de deux années d'études post-baccalauréat : BTSA, classes préparatoires, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveaux II & I :

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, vétérinaire, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres enregistrés au RNCP.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- DéciEA Elèves
- Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN
- Enquête SISE 2011 - MESR

Les élèves, les étudiants et les apprentis selon le niveau de formation et le statut d'enseignement dans le second degré et l'enseignement supérieur

1.5

1- La répartition des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis⁽¹⁾ de l'enseignement technique et supérieur par niveau de formation et statut d'enseignement à la rentrée 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

		Élèves et étudiants	% Filles	Apprentis	% Filles	Total	% Filles
2 nd degré	Niv. VI et Vbis						
	Public	3 294	25,7	—	—	3 294	25,7
	Privé	27 988	39,5	—	—	27 988	39,5
	Total Niv. VI et Vbis	31 282	38,0	—	—	31 282	38,0
	Niv. V						
	Public	12 675	51,4	10 611	15,6	23 286	35,1
	Privé	39 212	70,7	3 111	24,2	42 323	67,3
	Total Niv. V	51 887	66,0	13 722	17,6	65 609	55,9
	Niv. IV						
	Public	35 662	43,4	10 638	21,0	46 300	38,3
	Privé	36 432	53,7	3 882	38,3	40 314	52,2
	Total Niv. IV	72 094	48,6	14 520	25,6	86 614	44,7
	Total Public	51 631	44,2	21 249	18,3	72 880	36,6
	Total Privé	103 632	56,3	6 993	32,0	110 625	54,8
	Total 2nd degré	155 263	52,3	28 242	21,7	183 505	47,6
Ens. supérieur	Niv. III⁽²⁾						
	Public	12 036	44,9	4 927	27,8	16 963	39,9
	Privé	6 805	42,1	2 239	36,2	9 044	40,6
	Total Niv. III	18 841	43,9	7 166	30,4	26 007	40,2
	Niv. II						
	Public	nd	nd	251	47,8	251	47,8
	Privé	nd	nd	273	44,0	273	44,0
	Total Niv. II	nd	nd	524	45,8	524	45,8
	Niv. I⁽³⁾						
	Public	9 016	nd	233	34,8	9 249	nd
	Privé	6 268	nd	535	44,9	6 803	nd
	Total Niv. I	15 284	nd	768	41,8	16 052	nd
	Total Public	21 052	nd	5 411	29,0	26 463	nd
	Total Privé	13 073	nd	3 047	38,4	16 120	nd
	Total ens. supérieur	34 125	nd	8 458	32,4	42 583	nd
Total Public	72 683	nd	26 660	20,5	99 343	nd	
Total Privé	116 705	nd	10 040	33,9	126 745	nd	
	Total 2nd degré et ens. supérieur	189 388	nd	36 700	24,2	226 088	nd

Lecture : à la rentrée 2011, 15,6% des apprentis de niveau V relevant de l'enseignement public sont des filles. Les filles représentent 38,4% des effectifs de l'enseignement supérieur privé.

(1) France métropolitaine et DOM.

(2) BTS/BTS et CPGE.

(3) Formations de référence et formations hors référence.

1 Le système éducatif

DÉFINITIONS

Apprenti

Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 25 ans qui souhaite acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, par un titre enregistré au RNCP ou un titre d'ingénieur. Un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La formation de l'apprenti se fait par alternance dans 2 lieux différents : l'entreprise et le CFA ou l'école d'ingénieur. La durée du contrat d'apprentissage dépend du titre ou du diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial de l'apprenti. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC, variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat.

Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

Étudiant

Un étudiant est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire post-bac dans un établissement d'enseignement technique ou en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement supérieur long.

Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveaux VI & Vbis :

Quatrièmes, troisièmes, CPA, CLIPA, DIMA.

Niveau V :

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau IV :

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau III :

Premier cycle supérieur de deux années d'études post-baccalauréat : BTSA, classes préparatoires, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveaux II & I :

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, vétérinaire, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres enregistrés au RNCP.

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

SOURCES

- DécI EA Elèves
- Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN

1- La répartition des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis⁽¹⁾ du second degré et de l'enseignement supérieur court par secteur de formation et niveau de formation à la rentrée 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	Élèves et étudiants		Apprentis		Total	
	Eff.	% Filles	Eff.	% Filles	Eff.	% Filles
Production						
Niv. V	13 340	41,7	5 263	18,5	18 603	35,1
Niv. IV	19 376	37,0	6 703	27,2	26 079	34,5
Niv. III	7 585	38,7	2 760	28,2	10 345	35,9
Total production	40 301	38,9	14 726	24,3	55 027	35,0
Aménagement						
Niv. V	6 803	9,8	6 741	2,5	13 544	6,2
Niv. IV	9 920	11,6	5 494	5,2	15 414	9,3
Niv. III	5 572	33,8	2 257	13,6	7 829	28,0
Total aménagement	22 295	16,6	14 492	5,3	36 787	12,1
Transformation						
Niv. V	782	52,4	160	16,9	942	46,4
Niv. IV	1 668	58,8	232	29,3	1 900	55,2
Niv. III	2 511	62,9	746	53,4	3 257	60,7
Total transformation	4 961	59,8	1 138		6 099	48,6
Services						
Niv. V	30 962	89,1	1 558	79,4	32 520	88,6
Niv. IV	17 079	83,6	2 091	73,5	19 170	82,5
Niv. III	2 592	56,3	1 403	49,7	3 995	54,0
Total services	50 633	85,6	5 052	68,7	55 685	84,1
Total	118 190	55,6	35 408	23,5	153 598	48,2

(1) France métropolitaine et DOM.

	Présentation du chapitre	24
2.0	Les définitions transversales	28
2.1	Les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court	32
2.2	La répartition régionale des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court	34
2.3	La localisation des lieux de formation	36
2.4	Les classes de premier cycle	66
2.5	Les classes de second cycle professionnel	68
2.6	Les classes de second cycle général et technologique	72
2.7	Les classes de BTSa et de CPGE	74
2.8	La taille des établissements	76
2.9	L'hébergement dans les établissements	80
2.10	Les exploitations et les ateliers technologiques publics	86
2.11	Les activités des exploitations agricoles publiques	88
2.12	Les établissements partenaires de licences professionnelles	96
2.13	Les pôles de compétences	100
2.14	La cartographie des pôles de compétences	104

L'évolution du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court (2.1)

À la rentrée scolaire 2011, l'enseignement technique agricole compte 822 établissements publics et privés, ce qui correspond à une baisse de 18,5 % par rapport à 1990. L'évolution des effectifs d'établissements est différente selon les statuts d'enseignement : public (-16,0 %), privé TP (-22,7 %), privé RA (-17,5 %). Ils se répartissent inégalement selon les statuts : presque la moitié des établissements d'enseignement relève de l'UNMFREO (46,0 %), 23,1 % du CNEAP, 5,4 % de l'UNREP et 26,2 % de l'enseignement public. Entre les rentrées 2010 et 2011, le nombre d'établissements relevant de l'enseignement public est stable, le privé TP poursuit sa décroissance à hauteur de -1,9 % et le privé RA de -0,5 %.

Les particularités régionales (2.2)

En 2011, les deux régions qui se distinguent par le nombre élevé d'établissements d'enseignement publics et privés sont les Pays de la Loire (96) et Rhône-Alpes (94) ; elles regroupent 24,4 % de l'ensemble métropolitain (780 établissements). Les 3 régions Bretagne (64), Aquitaine (54) et Poitou-Charentes (50) présentent également un maillage relativement dense. À l'inverse, la Corse (2), l'Alsace (5) et le Limousin (9) se caractérisent par les plus faibles densités de la France métropolitaine. En outre-mer, c'est en Polynésie française (10) que les établissements sont les plus nombreux.

La répartition régionale des établissements selon le statut est inégale. La Corse et Wallis et Futuna sont les seuls territoires qui n'offrent pas de formations dans l'enseignement privé. Au sein du privé, la répartition entre le privé TP et le privé RA n'est équilibrée qu'en Bretagne (27 établissements). Les établissements relevant du privé TP sont plus nombreux que dans le privé RA en Languedoc-Roussillon (+9), dans le Nord-Pas-de-Calais (+2). Le privé RA est dominant en outre-

mer. Toutes les régions dispensent des formations dans l'enseignement public, la région Rhône-Alpes présente le maillage le plus dense avec 20 LEGTA/LEGTPA/LPA/LP. Les structures d'enseignement public sont plus nombreuses que celles du privé en Limousin et en Martinique. Elles sont 7,7 fois plus nombreuses dans le privé dans les Pays de la Loire (85 établissements relevant d'associations ou d'organismes de gestion).

La capacité d'accueil des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court (2.4, 2.5, 2.6, 2.7)

De 1990 à 2011, la capacité d'accueil (ou nombre de classes en fonctionnement) des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court a augmenté de 752 classes (+10,8 %). L'évolution du nombre de classes est différente selon les statuts d'enseignement : public (+25,4 %), privé RA (+21 %) privé TP (-9,5 %). Cette évolution est aussi contrastée entre les cycles de formation. Alors que le 1^{er} cycle enregistre une diminution de 29,8 %, le 2nd cycle GT marque une très forte croissance du nombre de classes (+146,8 %) en lien essentiellement avec l'ouverture de la filière bac technologique ; l'augmentation du nombre de classes concerne également l'enseignement supérieur court (+58,8 %) et, de façon plus modérée, le 2nd cycle professionnel (+8 %).

La répartition du nombre de classes est aussi inégale entre les cycles de formation. En 2011, la part du 2nd cycle professionnel s'élève à 57,7 %, celle du 1^{er} cycle à 16,9 %, du 2nd cycle GT à 14,3 % et de l'enseignement supérieur court à 11,1 %. En lien avec la RVP, le nombre de classes a augmenté en CAPA et en baccalauréat professionnel en 3 ans ; simultanément, il diminue en BEPA et en baccalauréat professionnel en 2 ans. Dans le 2nd cycle professionnel, entre 2010 et 2011, 207 classes ont été fermées : au détriment du public (-128 classes, soit une diminution de 8,3 %), et du privé TP (-147 classes, soit une diminution de 9,4 %) tandis que le privé RA a connu

l'ouverture de 68 formations, soit une augmentation de 4,4 % de sa capacité d'accueil.

Au cours de la période 2010-2011, on constate une relative stabilité dans le 2nd cycle GT (-1 classe). Le nombre de classes s'est maintenu dans la filière S (196 classes), il croît légèrement en 2^{de} GT (+ 1 classe), tandis qu'il diminue de 2 classes en filière technologique.

Les classes de BTSA représentent 97,3 % des classes de l'enseignement supérieur court (833 classes). La capacité d'accueil en cycle BTSA diminue de 1,2 %. Proportionnellement, la baisse est plus accentuée dans le privé RA (-3,2 %) que dans l'enseignement public (-1 %) et dans le privé TP (-0,8 %).

La taille des établissements (2.8)

À la rentrée 2011, les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court publics et privés accueillent en moyenne 211,7 élèves et étudiants. Sur une longue période, ce nombre moyen d'élèves et d'étudiants par établissement s'est fortement accru puisqu'il est de 131 en 1990, en liaison avec la réduction du nombre d'établissements.

En 2011, l'effectif moyen des établissements du secteur public s'élève à 294,5 élèves et étudiants et à 182,2 dans le secteur privé. Le secteur privé présente majoritairement de petites unités d'enseignement : 88,6 % des établissements de moins de 200 élèves relèvent du privé.

Les établissements dont la taille est supérieure à 600 élèves et étudiants ne représentent que 1,7 % de l'ensemble. 57,1 % d'entre eux relèvent du privé TP.

L'hébergement (2.9)

De 2000 à 2011, la part de l'internat est passée de 59,1 % à 56,5 %. L'internat est le plus fréquent dans le cycle professionnel concernant 59 000 élèves (soit 60 %), ce qui correspond notamment à une aire de recrutement plus étendue compte tenu de l'offre de formation. L'internat est moins répandu dans l'enseignement supérieur court.

Les établissements privés RA se distinguent par un accueil plus important (45,1 % des internes) que les établissements publics (33,3 % des internes). La part des internes dans les établissements publics est prépondérante seulement dans le 2nd cycle GT (73,4 %) et dans l'enseignement supérieur court (56,9 %).

Les ateliers technologiques et les exploitations agricoles publics

(2.10, 2.11)

En 2011, les EPLEFPA disposent pour une grande majorité d'entre eux d'au moins une exploitation agricole (190) ou, en fonction des formations présentes, d'un atelier technologique agroalimentaire (16), hippique (9), aquacole (1), horticole/floricole (1) ou orienté vers d'autres spécialités (6). En France métropolitaine, plus d'une trentaine d'EPLEFPA éclatés sur plusieurs sites bénéficient de la présence de 2, voire exceptionnellement 3 exploitations et/ou ateliers technologiques. Les 3/4 environ (148) sont agricoles, 1/5 (39) sont horticoles/viticoles/arboricoles et 1,6% (3) sont aquacoles.

Les exploitations et les ateliers technologiques de métropole disposent de 17 748,1 ha de SAU, avec une moyenne par exploitation de 95 ha environ. La surface moyenne des exploitations agricoles d'outre-mer (Wallis et Futuna exclus) est 2,5 fois plus petite (38,1 ha) que la SAU moyenne métropolitaine.

Les productions sont diverses et plusieurs activités de production peuvent être développées dans une même exploitation.

Nombreux sont les EPLEFPA qui veulent faire de ces unités pédagogiques des modèles de développement durable. En 2011, sur les 491 activités conduites

Présentation du chapitre (suite)

dans le domaine des qualifications et des certifications, 24,4 % recourent aux pratiques de l'agriculture biologique. Les signes de qualité tels que le label rouge, les AOC, AOP, VDQS... représentent en 2011 le quart des activités. La prise en compte de productions dans des milieux de qualité se traduit par 39 certifications haute valeur environnementale.

145 exploitations ont répondu en 2011 aux appels à projet des « nouveaux » dispositifs de recherche et de développement RMT et UMT mis en place par la DGER.

Les établissements partenaires de licences professionnelles (2.12)

Dans la France métropolitaine et les DOM, en 2011, 199 licences professionnelles sont préparées en partenariat avec des établissements sous tutelle du MAAF. Un établissement peut être partenaire de plusieurs licences professionnelles au sein de l'académie dont il « relève », mais il peut aussi être partenaire d'une licence professionnelle relevant d'une autre académie. Les Pays de la Loire (24 licences pro) et la région Midi-Pyrénées (20 licences pro) enregistrent la plus forte implication dans les partenariats entre un établissement relevant du MAAF et l'université. La région Midi-Pyrénées (12 établissements), la Bretagne (14 établissements), ainsi que les Pays de la Loire (13 établissements) associent le plus grand nombre d'établissements du 2nd degré et de l'enseignement supérieur court agricole partenaires des licences professionnelles. En région Midi-Pyrénées, les partenariats entre l'université et les établissements publics représentent 91,7 % de l'ensemble des partenariats. En Bretagne et en Pays de la Loire, ce sont les partenariats entre l'université et les établissements du 2nd degré et de l'enseignement supérieur court privés qui sont les plus répandus, représentant respectivement 57,1 % et 53,8 % de l'ensemble des partenariats dans ces 2 régions.

Le nombre d'écoles de l'enseignement supérieur long relevant du MAAF partenaires de licences professionnelles est le plus élevé en Midi-Pyrénées (4 écoles) et en Pays de la Loire (4 écoles). À noter que la Corse, la Guyane, la Martinique et Mayotte ne sont pas concernées par ces formations.

Depuis leur mise en œuvre en 2000, le nombre de licences professionnelles en partenariat avec les établissements d'enseignement agricole a considérablement augmenté, pour atteindre 199 en 2011. Les partenariats se sont particulièrement développés entre 2004 et 2008 au rythme annuel d'une vingtaine et plus, (le maximum étant atteint en 2008 avec 28 nouveaux partenariats). À un rythme moins soutenu, la progression s'est poursuivie en 2010 et 2011 avec respectivement + 13 et + 8 licences.

Les pôles de compétences (2.13, 2.14)

Les pôles de compétences du MAAF sont définis comme des rassemblements territoriaux d'établissements d'enseignement, d'organismes de recherche et d'organismes de développement dans les domaines des sciences et technologies du vivant et de l'environnement fondés sur un potentiel humain et intellectuel d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et d'étudiants et selon une triple logique : pluridisciplinarité, renforcement du lien recherche-formation, territorialité. Ces 7 pôles de compétences ont été créés à partir de 2006 et sont organisés sous la forme de Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) ou d'association pour l'un d'entre eux.

En complément de ces approches, 2 établissements ont engagé une démarche d'insertion dans les politiques de sites locales, selon des modalités spécifiques :

- Bordeaux Sciences Agro (ex-école nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux, ENITAB) avec ses spécificités vigne et vin et forêt au sein d'un site bordelais biologie appliquée ;

– ENGEES, école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg caractérisée par la thématique gestion de l'eau et de l'environnement au sein d'un site strasbourgeois et transfrontalier. En plus d'être des « creusets à projets » et de favoriser le lien entre l'enseignement supérieur et la recherche, les pôles de compétences ont accompagné et favorisé les réorganisations structurelles de leurs établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, 6 Grands Établissements ont été créés, par fusion d'écoles, entre 2007 et 2010 :

- Agrocampus Ouest, Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage ;
- AgroParisTech, Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement ;
- AgroSup Dijon, Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement ;
- Montpellier SupAgro, Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques ;
- ONIRIS, École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique ;
- VetAgro Sup, Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et environnement.

En 2011, après cette phase de restructuration de l'enseignement supérieur agricole et dans le cadre de l'apparition des PRES (Paysages Régionaux de l'Enseignement Supérieur), de la dynamique de l'opération Campus puis celle des Investissements d'Avenir, de nouvelles orientations ont été définies pour les pôles de compétences, tout en tenant compte de la diversité des stratégies locales de chacun d'entre eux. Afin de formaliser ces nouvelles orientations, une lettre de mission pour la période 2011-2015 a été signée pour chacun des 7 pôles, dont le socle commun vise à :

- renforcer la présence et la lisibilité des pôles et des politiques publiques du MAAF dans la restructuration des paysages régionaux de l'enseignement

supérieur et de la recherche (PRES, INP...) en y affirmant la spécificité des enjeux scientifiques liés aux missions du ministère ;

- améliorer encore le fonctionnement du lien formation-recherche en insérant dans cette dynamique l'enseignement technique agricole, notamment dans le cadre des Assises de l'enseignement agricole ;
- faire monter en puissance les liens recherche-formation-développement afin de stimuler toutes les dynamiques d'innovation pertinentes au service de la compétitivité de l'agriculture et des entreprises agroalimentaires françaises s'inscrivant pleinement dans le cadre du développement durable.

2 Les structures de formation agricoles

Accréditation

L'accréditation est une reconnaissance par un organisme tiers de la compétence d'une organisation dans un domaine donné. L'accréditation s'appuie sur un référentiel normatif définissant des exigences en termes de système qualité et de compétence technique. L'accréditation est accordée pour des domaines ou des opérations bien définis.

Agrément BIO

L'agrément BIO est un processus de certification pour les producteurs d'aliments biologiques et autres produits agricoles biologiques. En général, toute activité directement impliquée dans la production alimentaire peut être certifiée.

Agrément CE

L'agrément conformité européenne (ou CE) est une marque de conformité obligatoire pour les produits mis sur le marché dans l'espace économique européen. Le marquage CE sur un produit assure la conformité du produit aux exigences essentielles des directives applicables.

Agriculture biologique

L'agriculture biologique (ou AB) constitue un mode de production qui recourt à des pratiques culturales et d'élevage respectueuses des équilibres naturels. Elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants. L'élevage de type extensif fait appel aux médecines douces et respecte tout particulièrement le bien-être des animaux. Le logo français AB certifie la production d'aliments en mode bio.

Agriculture de conservation

L'agriculture de conservation (ou AC) vise des systèmes agricoles durables et rentables et tend à améliorer les conditions de vie des exploitants au travers de la mise en œuvre simultanée de 3 principes à l'échelle de la parcelle : le travail minimal du sol, les associations et les rotations culturales, et la couverture permanente du sol. L'agriculture de conservation présente un grand potentiel pour tous les types d'exploitations agricoles et d'environnements agro-écologiques. C'est un moyen de concilier production agricole, amélioration des conditions de vie et protection de l'environnement.

Agriculture de haute valeur environnementale

L'agriculture de haute valeur environnementale (ou HVE) est fondée sur des objectifs de résultats en matière d'environnement. Une exploitation agricole de haute valeur environnementale consacre plus de 10 % de sa surface à la nature (haies, mares, bandes enherbées...) et moins de 30 % de son chiffre d'affaires aux intrants (achats d'engrais, pesticides, semences, énergies...). Le référentiel de certification comporte 3 niveaux de certification.

Agriculture d'origine contrôlée

L'agriculture d'origine contrôlée (ou AOC) désigne un produit originaire d'une région ou d'un lieu déterminé, dont les caractéristiques sont dues essentiellement à ce milieu géographique. Elle résulte de la combinaison d'une production et d'un terroir qui s'exprime par le savoir-faire des hommes. Le champ d'application de cette protection, conçue au départ pour garantir l'origine du vin, a été élargi à l'ensemble des produits agricoles ou alimentaires, puis aux produits forestiers et aux produits de la mer. La production est soumise à des procédures d'agrément, comportant notamment un contrôle des conditions de production et un contrôle des produits.

Agriculture d'origine protégée

L'agriculture d'origine protégée (ou AOP) désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté. Il s'agit de la déclinaison au niveau communautaire de l'AOC.

Agriculture de précision

L'agriculture de précision est un concept de gestion des parcelles agricoles. Elle a pour but d'optimiser la gestion d'une parcelle d'un point de vue agronomique (ajustement des pratiques culturales au plus près des besoins de la plante), environnemental (réduction de l'empreinte de l'activité agricole), économique (augmentation de la compétitivité par une plus grande efficacité des pratiques).

Agriculture intégrée

L'agriculture intégrée est caractérisée par des pratiques agricoles conduisant à des aliments de qualité en utilisant des moyens naturels et des mécanismes régulateurs pour remplacer les apports polluants et pour assurer une agriculture durable. La préservation de la fertilité des sols et d'un environnement diversifié est un aspect essentiel.

Agriculture raisonnée

L'agriculture raisonnée correspond à une démarche globale de gestion des exploitations qui vise, au-delà du respect de la réglementation, à renforcer les impacts positifs des pratiques agricoles sur l'environnement et à réduire les effets négatifs sans remettre en cause la rentabilité économique. Le référentiel destiné à l'ensemble des exploitations agricoles couvre des préoccupations liées à l'environnement, à la maîtrise des risques sanitaires, à la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'au bien-être des animaux. Il comporte un certain nombre d'exigences nationales concernant la gestion de l'exploitation et les modes de production végétales et animales, mais aussi des exigences territoriales propres à des zones géographiques définies en fonction de leurs enjeux environnementaux.

Agroforesterie

L'agroforesterie est un mode d'utilisation du sol qui introduit des arbres dans les systèmes de culture et qui permet la production d'arbres et de cultures de vente, ou de bétail sur la même parcelle. Elle contribue à la biodiversité. Elle augmente la capacité d'un milieu à absorber et à conserver du carbone, ce pourquoi elle prend un intérêt supplémentaire dans la lutte contre le changement climatique.

Agrotourisme

L'agrotourisme correspond à l'intégration d'une activité d'accueil touristique dans une exploitation agricole.

Biodiversité fonctionnelle

La biodiversité fonctionnelle (ou « diversité biologique ») s'intéresse aux pratiques agricoles ayant un impact positif sur le développement durable sur les plans écologique, économique et social des exploitations, des filières et des territoires. Il s'agit de mettre en place des aménagements agro-écologiques (haies, bandes florales...) et d'installer des zones de régulation écologique.

Biomasse

La biomasse regroupe l'ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie. Les matières organiques qui proviennent des plantes sont une forme de stockage de l'énergie solaire, captée et utilisée par les plantes grâce à la chlorophylle. Elles peuvent être utilisées soit directement (bois énergie), soit après une méthanisation de la matière organique (biogaz) ou de nouvelles transformations chimiques (biocarburant). Elles peuvent aussi être utilisées pour le compostage.

Certification

La certification est une attestation réalisée par une tierce partie relative à des produits, des processus, des systèmes ou des personnes, grâce à des audits, des essais, et toute autre activité de surveillance. La certification répond à des exigences établies par des normes qui sont reconnues, par exemple par l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO) pour les certifications de signes d'identification de la qualité et de l'origine.

Certification de conformité de produit

La certification de conformité de produit atteste qu'une denrée alimentaire ou qu'un produit agricole non alimentaire et non transformé sont conformes à des règles spécifiques et à des caractéristiques préalablement fixées qui le distinguent du produit courant et qui portent, selon les cas, sur la production, la transformation ou le conditionnement. Les caractéristiques spécifiques du produit reposent sur des critères objectifs, mesurables, contrôlables et significatifs pour le consommateur, consignés dans un cahier des charges, qui peut être élaboré par une structure collective ou un opérateur individuel.

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

COM

Les collectivités d'outre-mer (ou COM) regroupent d'anciens TOM ainsi que d'autres collectivités territoriales à statut particulier : Saint-Barthélemy et Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française, Wallis et Futuna. La Nouvelle-Calédonie est traitée à part à cause de la Constitution et du caractère transitoire de son statut *Sui generis* (ou « de son propre genre »).

Remarque : l'enseignement agricole est présent uniquement en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna.

2 Les structures de formation agricoles

DOM

Les départements d'outre-mer (ou DOM) sont des collectivités territoriales intégrées à la République française au même titre que les départements ou régions de la France métropolitaine.

Les 5 DOM sont : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte (depuis le 31 mars 2011).

Enseignement supérieur court

L'enseignement supérieur court du MAAF regroupe les BTS, les CPGE. Le diplôme délivré est le BTS.

Indication géographique protégée

L'indication géographique protégée (ou IGP) désigne des produits agricoles et des denrées alimentaires dont les caractéristiques sont étroitement liées à une zone géographique, dans laquelle se déroule au moins leur production, leur transformation ou leur élaboration. Comme pour l'appellation d'origine protégée, l'IGP relève d'une réglementation européenne.

Institut national de l'origine et de la qualité

L'institut national de l'origine et de la qualité (ou INAO) est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du MAAF. Il est chargé de la mise en œuvre des signes d'identification de la qualité et de l'origine pour les produits qui sont fabriqués en France et accompagne les producteurs qui s'engagent dans une démarche qualité.

ISO 14001

L'International Organization for Standardisation (ou ISO) a été réalisée par l'organisation internationale de la normalisation qui a, dans une démarche écologique, établi les normes 14000 relatives au management environnemental. L'ISO 14001 repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale dans le fonctionnement d'une entité.

ISO 26000

La norme ISO 26000 est une norme ISO relative à la responsabilité sociétale des organisations c'est-à-dire qu'elle définit comment les organisations peuvent et doivent contribuer au développement durable. Elle est publiée depuis le 1^{er} novembre 2010.

Label rouge

Le label rouge est un signe de qualité officiel délivré par le MAAF. Il atteste qu'un produit possède un ensemble de caractéristiques spécifiques établissant un niveau de qualité supérieure à celle d'un produit courant similaire. À toutes les étapes de la production et de l'élaboration, le produit doit répondre à des critères et à des exigences de contrôle précisés dans un cahier des charges. Les produits pouvant bénéficier d'un label rouge sont des denrées alimentaires dont les produits de la mer, et les produits agricoles non alimentaires et non transformés, par exemple les fleurs.

Méthode HACCP

La méthode d'analyse des dangers – points critiques pour leur maîtrise, ou Hazard Analysis Critical Control Point (ou méthode HACCP) est un système de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires dont l'objectif est la prévention, l'élimination ou la réduction à un niveau acceptable de tout danger biologique, chimique et physique. Pour ce faire, la démarche consiste en une analyse des dangers permettant la mise en place de points critiques où il est possible de les maîtriser.

Parc naturel régional

Un parc naturel régional (ou PNR) est un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont d'une grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Qualenvi

La démarche Qualité ENVironnement Vignerons Indépendants (ou Qualenvi) est une démarche qualité regroupée autour d'un référentiel. Elle se décline à travers trois thèmes : la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, l'organisation de l'entreprise et de son travail.

Qualification

La qualification est une attestation de conformité.

Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2nd degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAAF hors BTSA et CPGE.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

Terra Vitis

La démarche Terra Vitis est une démarche de production viticole raisonnée selon le cahier des charges Terra Vitis. Celui-ci défend une production économiquement viable de raisins de haute qualité, minimisant l'utilisation de produits phytosanitaires en vue de préserver l'environnement et la santé humaine. La traçabilité des pratiques viticoles est obligatoire ; elle est assurée par un système d'enregistrements et de suivi des opérations effectuées ainsi que des produits utilisés.

Vente en circuit court

La vente en circuit court, selon la définition officielle du MAAF, est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Il existe différents types de circuits courts.

En vente directe : vente à la ferme, ferme auberge, marchés, vente en tournées, vente dans les foires et salons...

En vente indirecte : à la restauration, à un commerçant...

Les produits les plus vendus en circuits courts sont les fruits et légumes, la viande et la charcuterie, le vin.

Viticulture

La viticulture correspond à la culture de la vigne.

NOTE

Lorsque les classes de CAPA, BEPA, bac pro, bac techno et BTSA sont comptabilisées, respectivement les classes de GAP, BEP, bac pro, bac techno et BTS du MEN présentes dans quelques établissements de l'enseignement agricole, sont incluses.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 10-02 - La rentrée scolaire en 2009
- StatEA 09-02 - La rentrée scolaire en 2008
- www.chlorofil.fr rubrique Établissements/textes officiels



Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

CNEAP

Le conseil national de l'enseignement agricole privé (ou CNEAP) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui relèvent du MAAF. Il fédère majoritairement les lycées de l'enseignement agricole privé (LEAP). Le CNEAP propose des formations de la 4^e de l'EA au niveau I. Les établissements dispensent des formations scolaires à temps plein, des formations par alternance et de la formation professionnelle continue.

LEGTA

Un lycée d'enseignement général et technologique agricole (ou LEGTA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège.

Il assure principalement les formations initiales conduisant aux baccalauréats, BTA ou BTS.

LEGTPA

Le lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole (ou LEGTPA) est créé par la loi 99-574 du 9 juillet 1999 pour se substituer aux LEGTA et LPA.

LP

Le lycée professionnel (ou LP) est un établissement d'enseignement secondaire qui offre un enseignement professionnel.

Les élèves y préparent un CAP ou un BEP ou un bac pro.

LPA

Un lycée professionnel agricole (ou LPA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège. Il assure principalement les formations initiales conduisant aux CAPA, BEPA, BTA ou bac pro.

Non affiliés

Quelques établissements privés de l'enseignement agricole ne sont affiliés ni au CNEAP, ni à l'UNREP, ni à l'UNMFREO.

UNMFREO

L'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (ou UNMFREO) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui dispensent des formations de la 4^e de l'EA au niveau II. Ce réseau fédère majoritairement les maisons familiales rurales (ou MFR), associations uniques et autonomes, créées en 1937. Les établissements pratiquent une pédagogie de l'alternance avec des semaines de formation en entreprise et des semaines de formation à l'école pour la formation initiale scolaire et par apprentissage.

L'UNMFREO propose aussi de la formation professionnelle continue.

UNREP

L'union nationale rurale d'éducation et de promotion (ou UNREP) a été fondée en 1925. Elle est l'une des 3 fédérations des établissements d'enseignement agricole privé. Elle dispense des formations de la 4^e de l'EA au niveau II. Les établissements proposent soit des formations à temps plein, soit des formations par alternance pour la formation initiale scolaire.

L'UNREP assure également des formations par la voie de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.

SOURCES

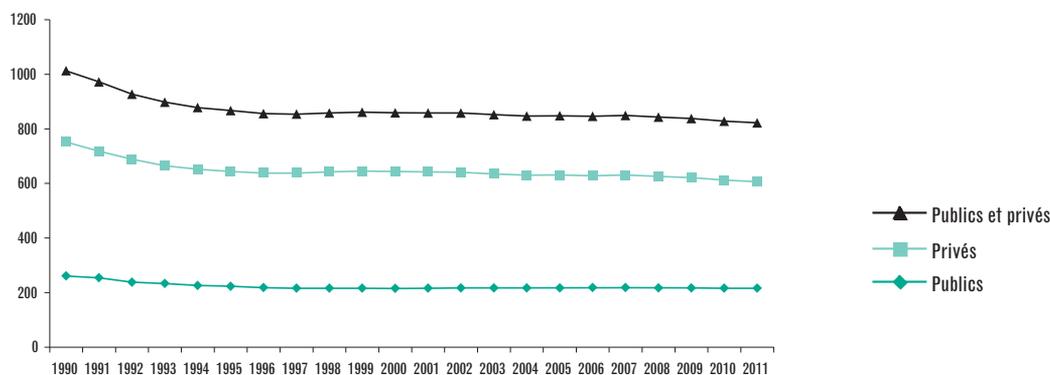
- Applications Génome - MAAF
- DécIEA Élèves - MAAF

1- L'évolution du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

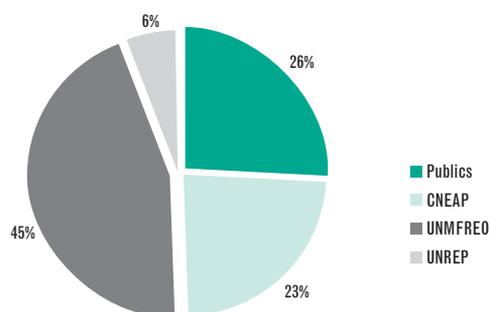
Établissements	Rentrées													
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Établissements publics														
LEGTA/LEGTPA	103	118	128	130	132	135	138	138	138	137	138	141	140	139
LPA ⁽¹⁾	152	103	85	84	83	80	77	76	77	78	77	74	74	75
LP	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	2	2	2	2
Total publics⁽²⁾	257	223	215	216	217	217	217	217	218	218	217	217	216	216
Établissements privés														
CNEAP	258	217	211	208	206	204	203	203	202	201	200	199	193	190
UNMFREO	430	372	379	380	381	380	378	378	377	380	377	374	372	370
UNREP	58	51	50	50	51	48	46	47	46	46	46	45	45	44
Non affiliés	6	4	4	4	3	3	3	3	3	4	3	3	2	2
Total privés	752	644	644	642	641	635	630	631	628	631	626	621	612	606
dont TP	273	239	235	231	229	227	226	226	225	226	224	222	215	211
dont RA	479	405	409	411	412	408	404	405	403	405	402	399	397	395
Total publics et privés	1 009	867	859	858	858	852	847	848	846	849	843	838	828	822

Lecture : à la rentrée 2011, 606 établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court relèvent du secteur privé.

2- La représentation de l'évolution du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



3- La répartition du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement à la rentrée 2011⁽³⁾ *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



(1) Dont en 1990, 29 CFPJ et en 1995, 2 CFPJ.

(2) L'ENITIAA de Nantes n'est pas comptabilisée.

(3) Les établissements non affiliés ne sont pas représentés sur le graphique car trop peu nombreux.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Association ou OG

L'association ou l'organisme de gestion (ou OG) responsable de l'établissement de l'enseignement agricole privé passe un contrat avec l'État et participe ainsi au service public d'éducation et de formation.

EPLFPA

Un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (ou EPLFPA) a pour siège, soit un LEGTA, soit un LPA et regroupe plusieurs centres :

- un ou plusieurs LEGTA ou LPA ;
- un ou plusieurs CFPPA ou CFA ;
- un ou plusieurs ateliers technologiques ou exploitations agricoles à vocation pédagogique qui assurent l'adaptation et la formation aux réalités pratiques, techniques et économiques, et qui contribuent à la démonstration, à l'expérimentation et à la diffusion des techniques nouvelles.

LEGTA

Un lycée d'enseignement général et technologique agricole (ou LEGTA) est un centre constitutif d'un EPLFPA dont il peut être le siège.

Il assure principalement les formations initiales conduisant aux baccalauréats, BTA ou BTS.

LEGTPA

Le lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole (ou LEGTPA) est créé par la loi 99-574 du 9 juillet 1999 pour se substituer aux LEGTA et LPA.

LP

Le lycée professionnel (ou LP) est un établissement d'enseignement secondaire qui offre un enseignement professionnel.

Les élèves y préparent un CAP ou un BEP ou un bac pro.

LPA

Un lycée professionnel agricole (ou LPA) est un centre constitutif d'un EPLFPA dont il peut être le siège. Il assure principalement les formations initiales conduisant aux CAPA, BEPA, BTA ou bac pro.

Site

Pour un lycée ou une MFR, le site représente la localisation géographique aussi bien du siège que des annexes dans lesquelles sont dispensées des formations.

SOURCES

- Applications Génome - MAAF
- DéciEA Élèves - MAAF

La répartition régionale des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court

2.2

1- La répartition régionale des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement à la rentrée 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Régions	Public			Asso. ou OG	Privé				Total établ.
	EPLEFPA	LEGTA/LEGTPA/LPA/LP			RA	TP		Total établ.	
		Établ.	Dont multisites			Établ.	Dont multisites		
Alsace	2	4	0	1	0	0	1	0	5
Aquitaine	6	15	0	39	24	1	15	0	54
Auvergne	9	9	3	19	11	0	8	0	28
Basse-Normandie	6	7	0	35	27	0	8	0	42
Bourgogne	10	14	1	21	13	0	8	0	35
Bretagne	10	10	2	54	27	0	27	4	64
Centre	8	9	2	28	18	0	10	2	37
Champagne-Ardenne	7	8	0	15	9	0	6	0	23
Corse	2	2	0	0	0	0	0	0	2
Franche-Comté	7	7	0	18	12	0	6	0	25
Haute-Normandie	3	6	1	11	9	0	2	0	17
Île-de-France	3	3	0	18	10	0	8	0	21
Languedoc-Roussillon	7	10	1	23	7	0	16	1	33
Limousin	6	8	0	1	1	0	0	0	9
Lorraine	5	5	2	13	11	0	2	1	18
Midi-Pyrénées	15	18	2	23	12	0	11	2	41
Nord-Pas-de-Calais	4	5	2	24	11	0	13	0	29
Pays de la Loire	11	11	0	85	60	0	25	5	96
Picardie	7	8	2	21	15	0	6	0	29
Poitou-Charentes	10	15	0	35	30	0	5	0	50
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9	12	0	16	12	0	4	0	28
Rhône-Alpes	19	20	2	74	47	0	27	4	94
Total France métropolitaine	166	206	20	574	366	1	208	19	780
Guadeloupe	1	1	0	5	5	0	0	0	6
Guyane	1	1	0	3	3	0	0	0	4
Martinique	2	2	0	1	1	0	0	0	3
Mayotte	1	1	0	1	1	0	0	0	2
Réunion	2	2	0	6	5	0	1	0	8
Total DOM	7	7	0	16	15	0	1	0	23
Nouvelle-Calédonie	1	1	0	7	6	0	1	0	8
Polynésie française	1	1	0	9	8	0	1	0	10
Wallis et Futuna	1	1	0	0	0	0	0	0	1
Total COM et Nouvelle-Calédonie	3	3	0	16	14	0	2	0	19
Total	176	216	20	606	395	1	211	19	822

Lecture : à la rentrée 2011, la région Pays de la Loire compte 25 établissements privés temps plein dont 5 sont composés de plusieurs sites de formation.

2 Les structures de formation agricoles

Alsace, rentrée scolaire 2011



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

La localisation des lieux de formation

Aquitaine, rentrée 2011



2 Les structures de formation agricoles

Auvergne, rentrée 2011



La localisation des lieux de formation (suite)

Basse-Normandie, rentrée 2011

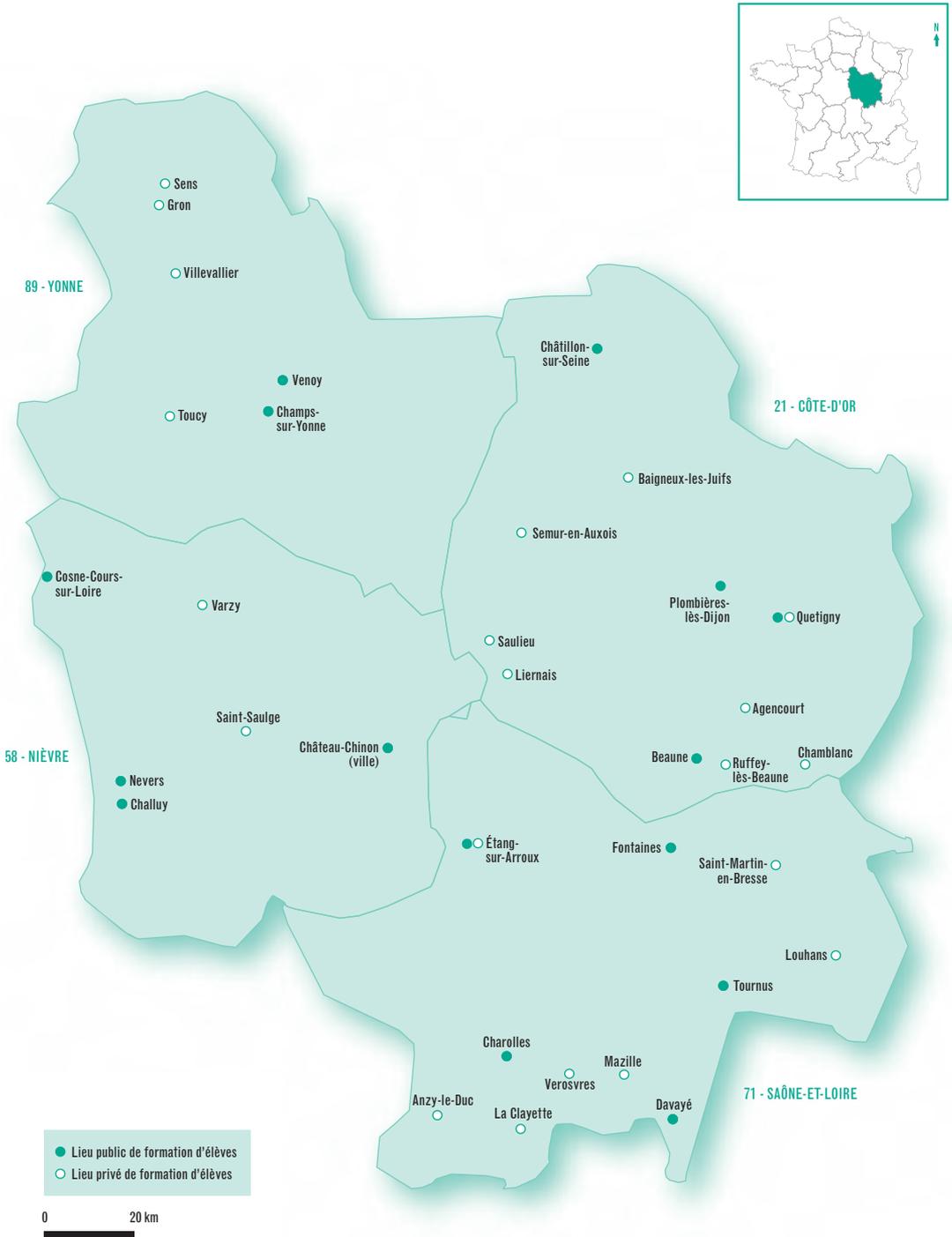


- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

2 Les structures de formation agricoles

Bourgogne, rentrée 2011



La localisation des lieux de formation (suite)

Bretagne, rentrée 2011



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

2 Les structures de formation agricoles

Centre, rentrée 2011



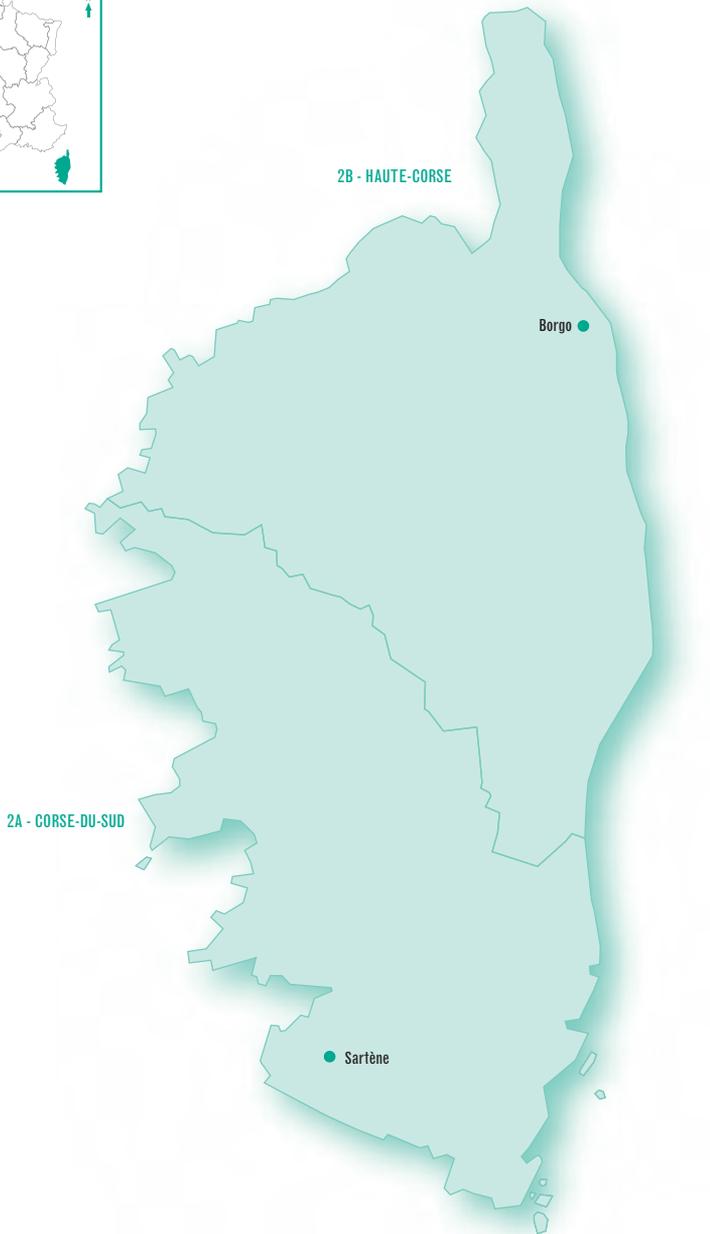
La localisation des lieux de formation (suite)

Champagne-Ardenne, rentrée 2011



2 Les structures de formation agricoles

Corse, rentrée 2011

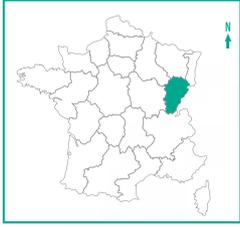


- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves



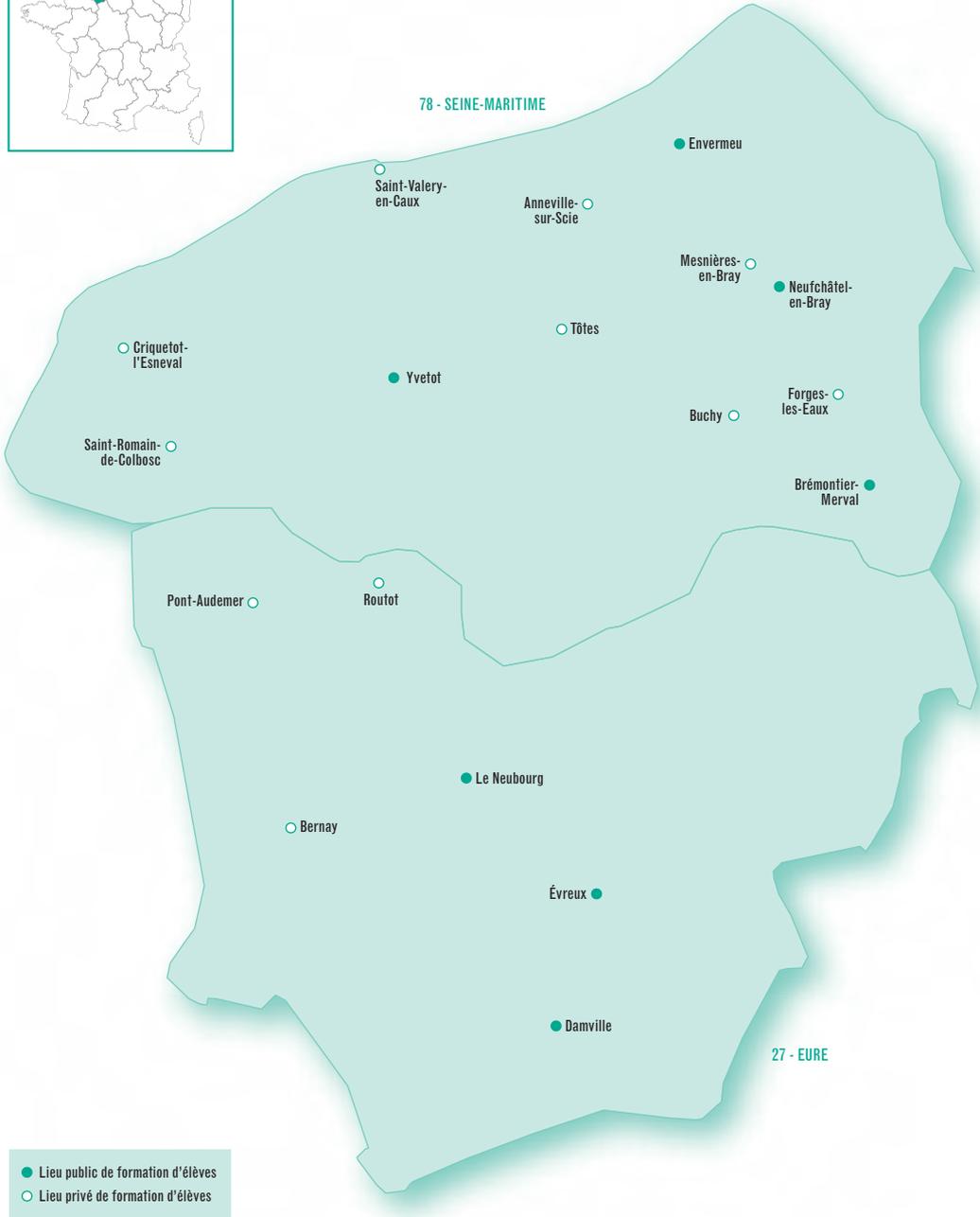
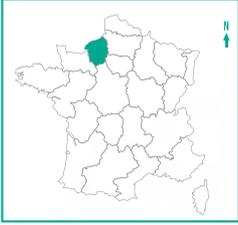
La localisation des lieux de formation (suite)

Franche-Comté, rentrée 2011



2 Les structures de formation agricoles

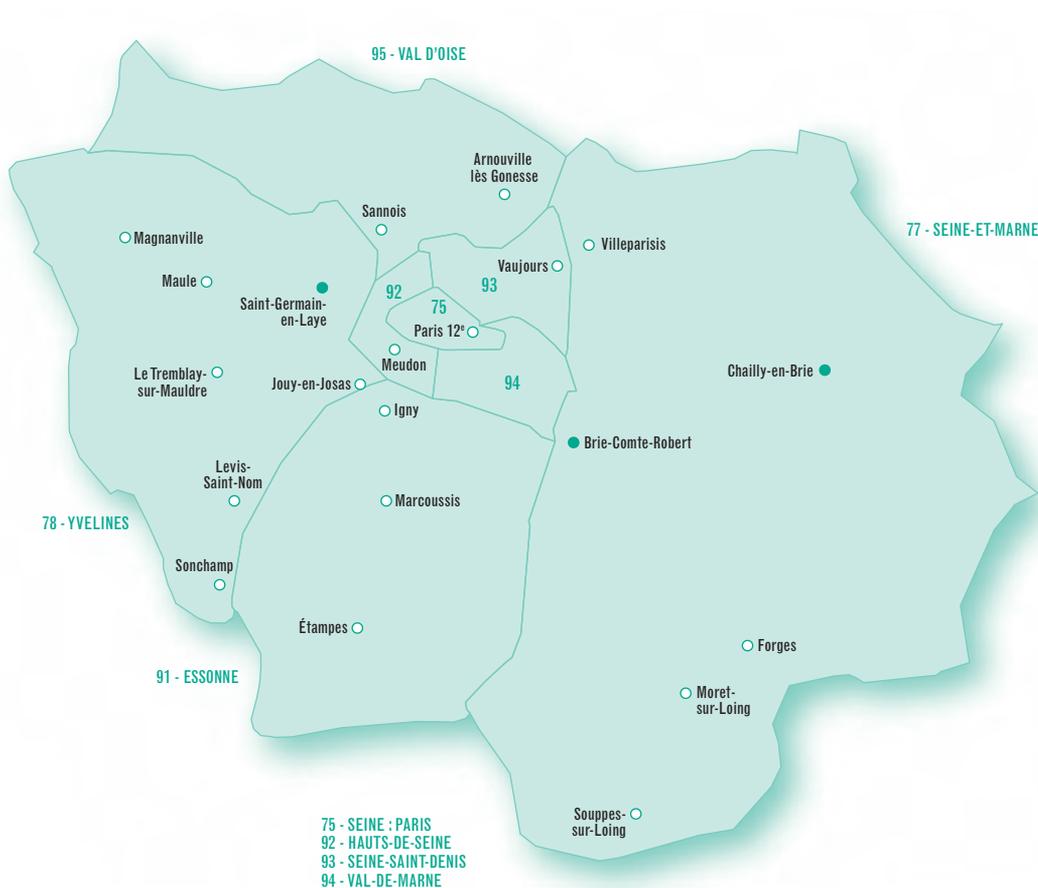
Haute-Normandie, rentrée 2011



0 20 km

La localisation des lieux de formation (suite)

Ile-de-France, rentrée 2011

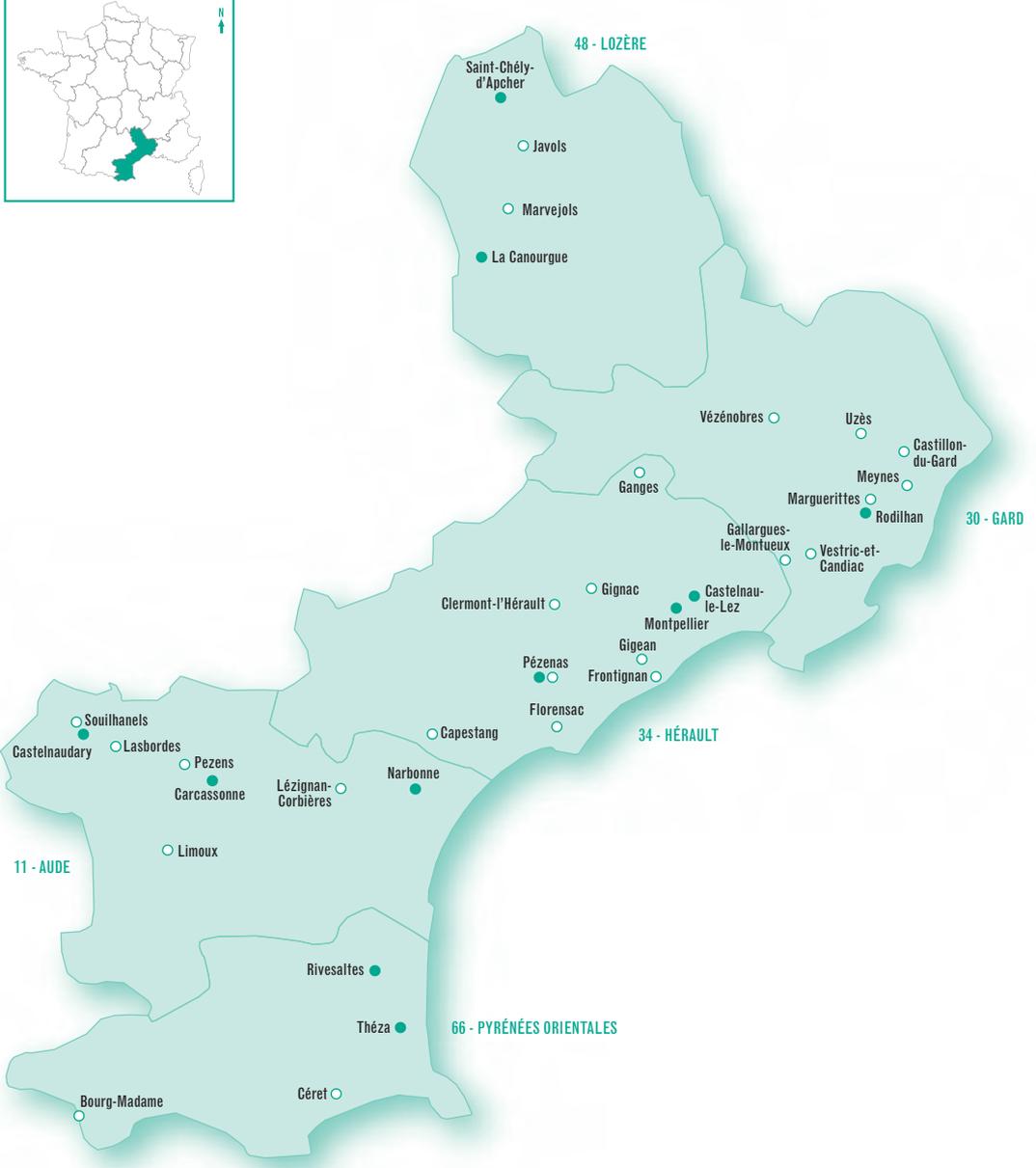


- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

2 Les structures de formation agricoles

Languedoc-Roussillon, rentrée 2011



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves



La localisation des lieux de formation (suite)

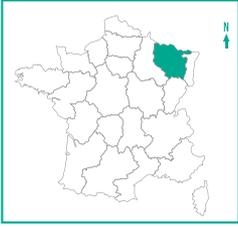
Limousin, rentrée 2011



0 20 km

2 Les structures de formation agricoles

Lorraine, rentrée 2011



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

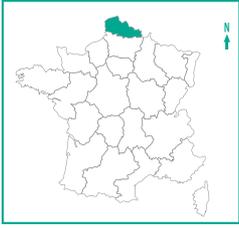
La localisation des lieux de formation (suite)

Midi-Pyrénées, rentrée 2011



2 Les structures de formation agricoles

Nord-Pas-de-Calais, rentrée 2011



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves



La localisation des lieux de formation (suite)

Pays de la Loire, rentrée 2011



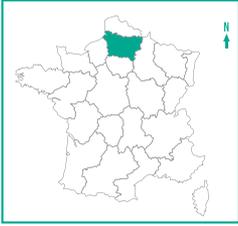
- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

*Formation BTSa à l'ENITIAA, L'ENITIAA et l'ENV de Nantes ont fusionné pour créer l'ONIRIS au 1^{er} janvier 2010.

0 20 km

2 Les structures de formation agricoles

Picardie, rentrée 2011

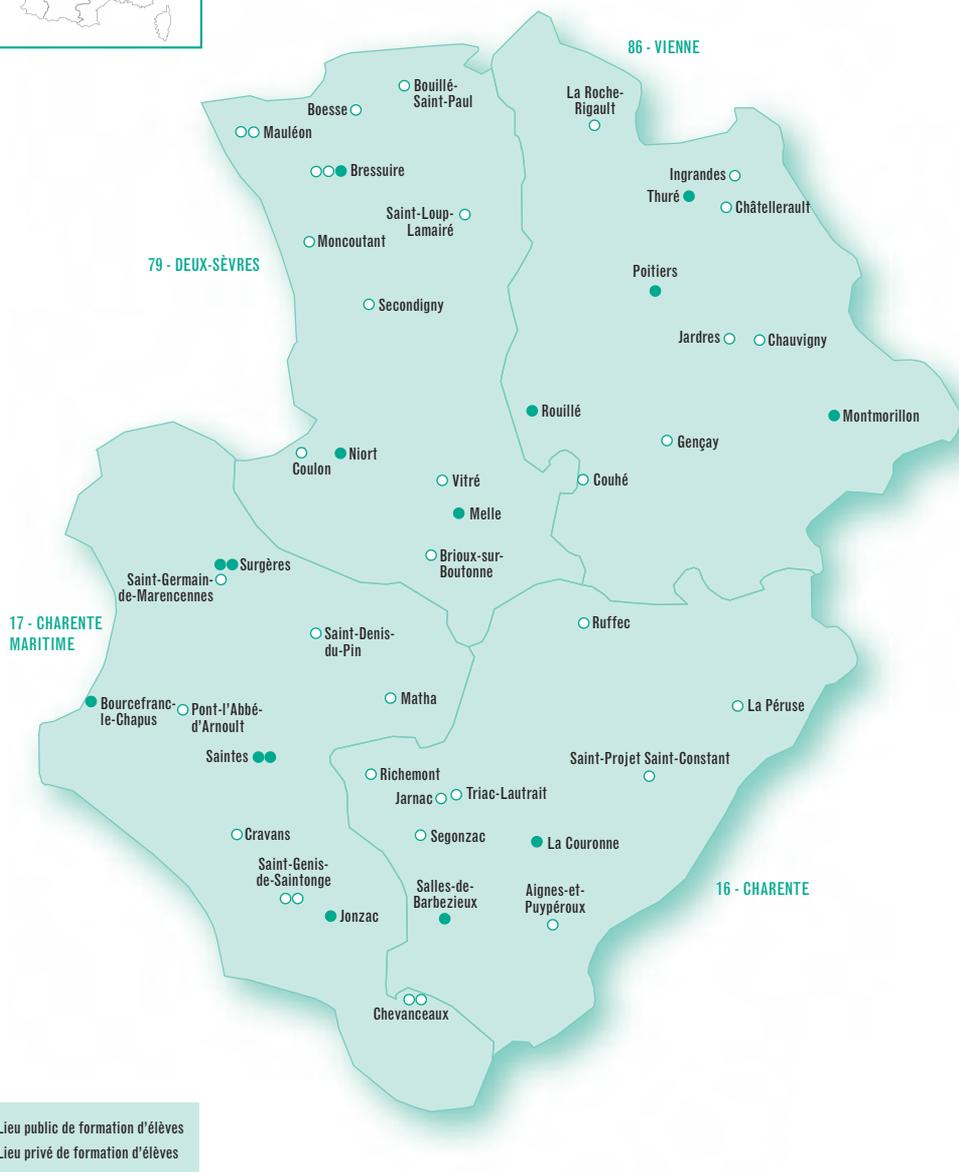


- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves



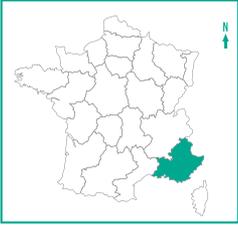
La localisation des lieux de formation (suite)

Poitou-Charentes, rentrée 2011



2 Les structures de formation agricoles

Provence-Alpes-Côte d'Azur, rentrée 2011



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

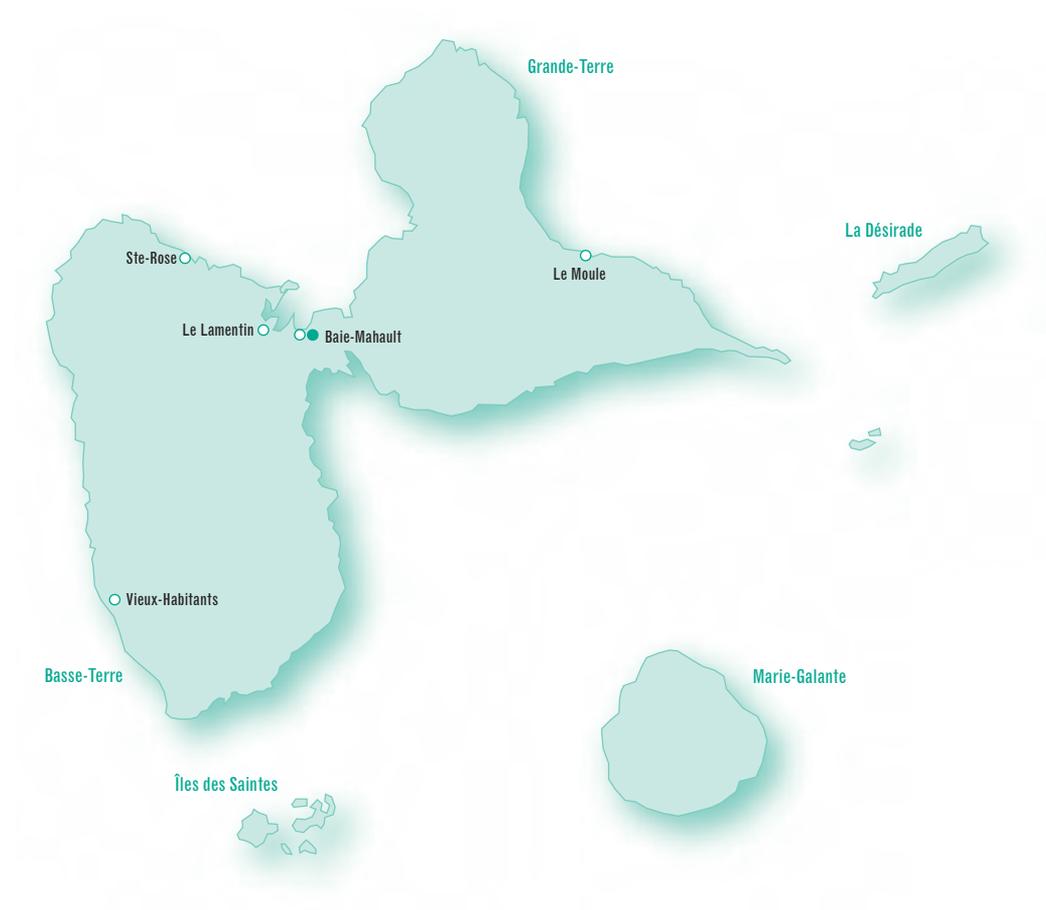
La localisation des lieux de formation (suite)

Rhône-Alpes, rentrée 2011



2 Les structures de formation agricoles

DOM : Guadeloupe, rentrée 2011

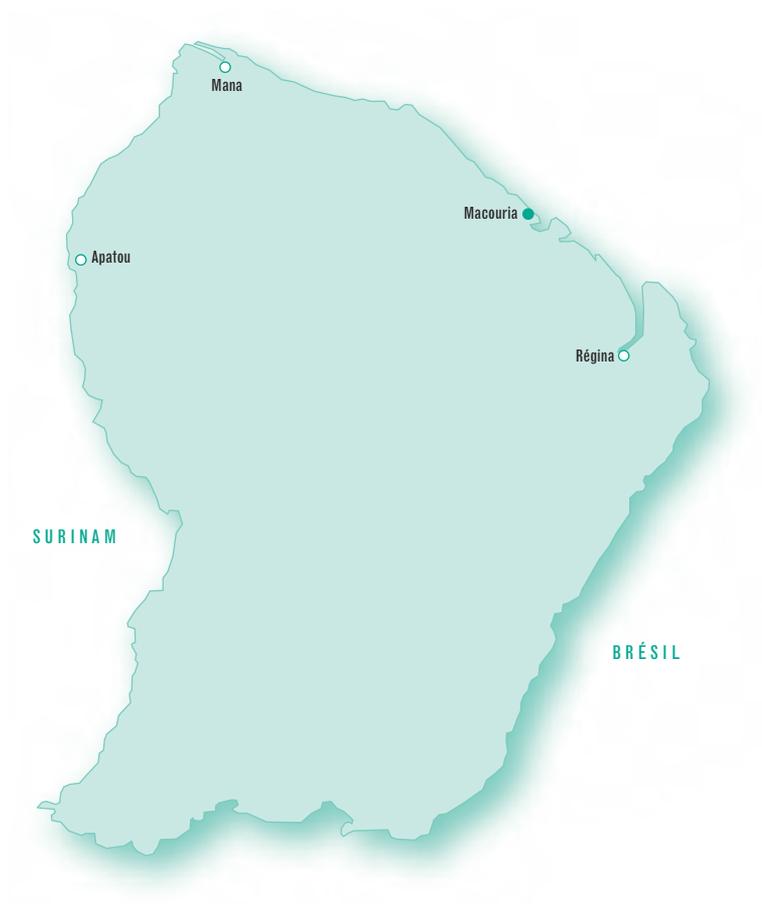


- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 10 km

La localisation des lieux de formation (suite)

DOM : Guyane, rentrée 2011



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 10 km

2 Les structures de formation agricoles

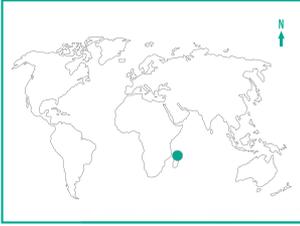
DOM : Martinique, rentrée 2011



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 10 km

La localisation des lieux de formation (suite)

DOM : Mayotte ⁽¹⁾, rentrée 2011

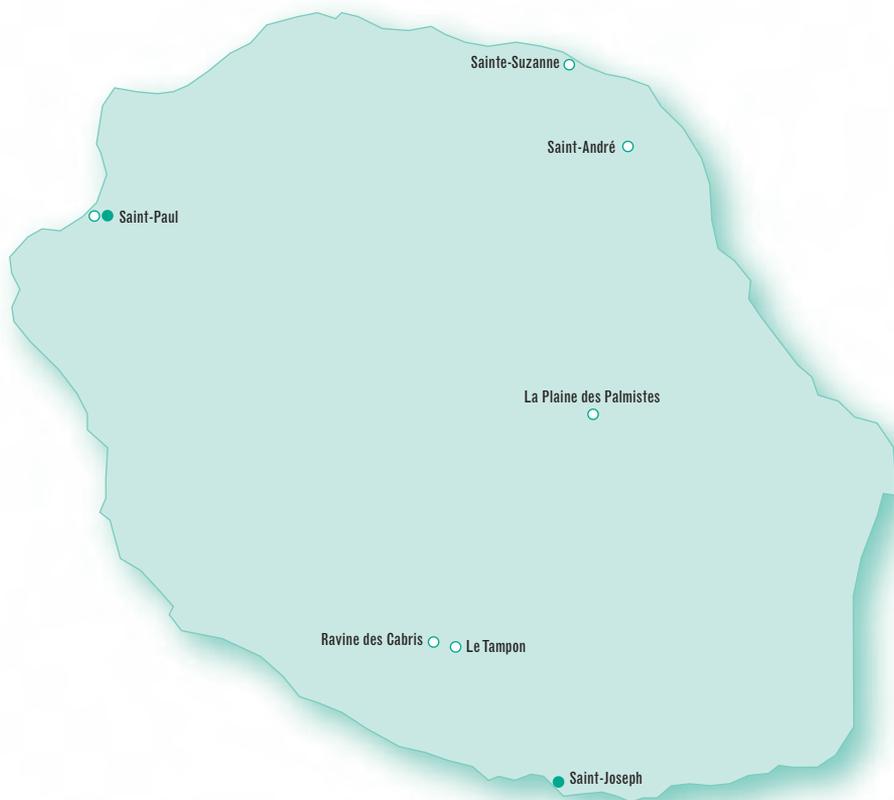
- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 10 km

(1) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

2 Les structures de formation agricoles

DOM : La Réunion, rentrée 2011

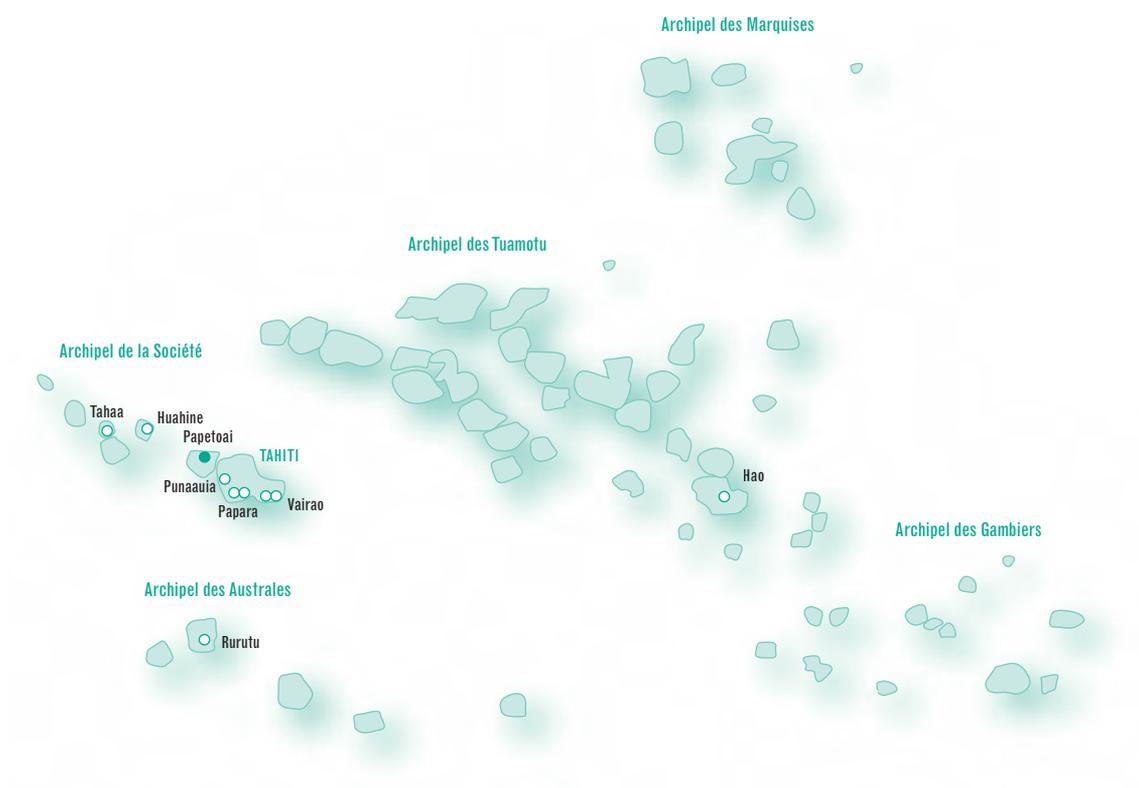


- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves



La localisation des lieux de formation (suite)

COM : Polynésie française, rentrée 2011



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 50 km

2 Les structures de formation agricoles

Nouvelle-Calédonie, rentrée 2011



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 100 km

La localisation des lieux de formation (suite)

Wallis et Futuna, rentrée 2011



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Classes de 4^e et 3^e de l'EA

Les classes de 4^e et de 3^e de l'enseignement agricole accueillent des élèves âgés d'au moins 14 ans avant le 31 décembre de l'année de recrutement, qui souhaitent découvrir les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement, et des services en milieu rural. Les élèves sont préparés pour présenter le diplôme national du brevet des collèges.

L'orientation se fait en fin de 3^e : les élèves choisissent le secteur dans lequel ils prépareront un CAPA ou un BPA par apprentissage ou un bac pro. Les élèves peuvent aussi s'orienter vers une 2^{de} GT, ou poursuivre une formation du MEN.

CLIPA

Les classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (ou CLIPA) ont été supprimées à la rentrée scolaire 2007. Les CLIPA accueillaient des élèves (âgés de 14 ans à moins de 18 ans) sous statut scolaire. Ces élèves recevaient une formation générale et une information sur les métiers de l'entreprise ainsi qu'une initiation préprofessionnelle.

CPA

Les classes de préapprentissage (ou CPA) accueillaient des jeunes, sous statut scolaire, la dernière année ou les 2 dernières années de la scolarité obligatoire. L'enseignement se faisait en alternance : enseignement théorique en établissement et stages pratiques en entreprise. Ces classes sont supprimées et remplacées par le DIMA.

DIMA

Le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (ou DIMA) concerne les élèves ayant atteint l'âge de 15 ans à la date d'entrée dans la formation. Cette formation en alternance, en centre de formation d'apprentis, est destinée à faire découvrir un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage et permet de poursuivre l'acquisition du socle commun. L'élève en formation demeure sous statut scolaire.

1^{er} cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4^e, 3^e et aux DIMA.

SOURCES

- Applications Géode - MAAF
- Applications Scolagri - MAAF
- DécIEA Élèves - MAAF

Les classes de premier cycle

1- L'évolution du nombre de classes de premier cycle dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2011

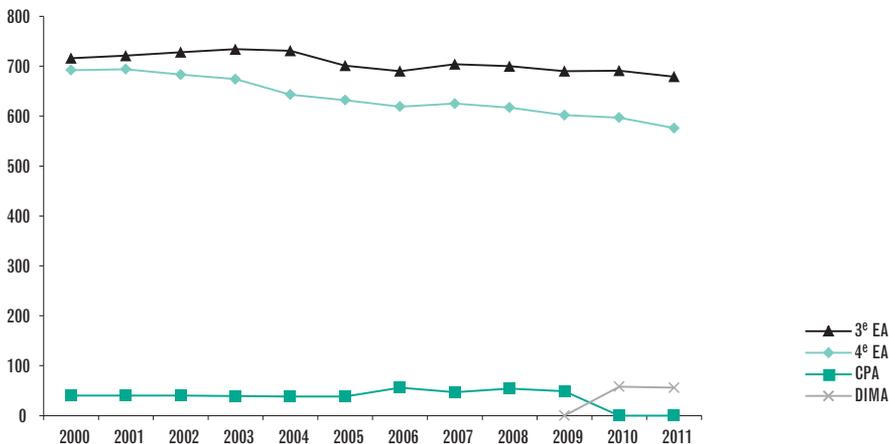
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrées														
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
CPA/CLIPA															
Public	77	42	33	33	33	31	30	30	41	39	45	41	0	0	
TP	0	0	4	4	4	5	5	5	11	6	6	5	0	0	
RA	0	1	3	3	3	3	3	3	4	2	3	3	0	0	
Total privé	0	1	7	7	7	8	8	8	15	8	9	8	0	0	
Total CPA/CLIPA	77	43	40	40	40	39	38	38	56	47	54	49	0	0	
DIMA															
Public	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50	48	
TP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	5	
RA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	3	
Total privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	8	
Total DIMA	0	58	56												
4^e EA															
Public	128	122	87	88	86	79	77	77	73	69	62	52	48	42	
TP	700	255	245	246	239	235	228	223	221	220	220	213	211	204	
RA		361	360	360	358	360	338	332	325	336	335	337	338	330	
Total privé	700	616	605	606	597	595	566	555	546	556	555	550	549	534	
Total 4^e EA	828	738	692	694	683	674	643	632	619	625	617	602	597	576	
3^e EA															
Public	138	127	104	104	112	121	119	121	114	116	113	103	101	92	
TP	327	263	250	254	254	253	251	242	241	243	244	243	246	244	
RA	497	383	362	363	362	360	361	338	335	345	343	344	344	343	
Total privé	824	646	612	617	616	613	612	580	576	588	587	587	590	587	
Total 3^e EA	962	773	716	721	728	734	731	701	690	704	700	690	691	679	
1^{er} cycle															
Public	343	291	224	225	231	231	226	228	228	224	220	196	199	182	
TP	1 027	518	499	504	497	493	484	470	473	469	470	461	461	453	
RA	497	745	725	726	723	723	702	673	664	683	681	684	686	676	
Total privé	1 524	1 263	1 224	1 230	1 220	1 216	1 186	1 143	1 137	1 152	1 151	1 145	1 147	1 129	
Total 1^{er} cycle	1 867	1 554	1 448	1 455	1 451	1 447	1 412	1 371	1 365	1 376	1 371	1 341	1 346	1 311	

Lecture : à la rentrée 2011, 679 classes de 3^e de l'EA sont ouvertes dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court de l'enseignement agricole dont 587 dans des établissements privés et 92 dans des établissements publics.

2- L'évolution du nombre de classes de premier cycle dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court de 2000 à 2011

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Avec un cycle de 3 ans après la classe de 3^e, celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2^{de} pro), de 1^{re} professionnelle (ou 1^{re} pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1^{re} pro, afin de permettre l'accès au cycle terminal (1^{re} pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2^{de} GT, 1^{re} ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

BEPA renouvelé

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles renouvelé. Ce BEPA renouvelé est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAF et enregistré au RNCP.

BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle.

Le BTA se prépare en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2^{de} GT, ou en fin de scolarité de 1^{re}.

À compter de la rentrée 2011, l'offre de diplômes ne comprend plus de BTA, ce dernier a laissé place au baccalauréat professionnel.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en bac pro, BP ou de préparer un CS.

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA et au bac pro.

SOURCES

- Applications Géode - MAAF
- Applications Scolagri - MAAF
- DécIEA Élèves - MAAF

Les classes de second cycle professionnel

1- L'évolution du nombre de classes de second cycle professionnel dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2011

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrées														
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
CAPA															
Public	26	12	28	34	39	43	50	56	61	63	69	76	107	94	
TP	203	104	142	167	177	209	216	215	212	217	218	228	287	259	
RA	195	126	200	220	236	238	239	234	245	263	273	292	320	361	
Total privé	398	230	342	387	413	447	455	449	457	480	491	520	607	620	
Total CAPA	424	242	370	421	452	490	505	505	518	543	560	596	714	714	
BEPA															
Public	667	661	750	765	779	799	798	798	795	792	793	471	167	81	
TP	802	778	801	795	794	788	772	756	743	743	736	560	405	188	
RA	955	998	1 005	1 008	1 014	1 010	989	994	1 009	1 012	1 004	679	376	185	
Total privé	1 757	1 776	1 806	1 803	1 808	1 798	1 761	1 750	1 752	1 755	1 740	1 239	781	373	
Total BEPA	2 424	2 437	2 556	2 568	2 587	2 597	2 559	2 548	2 547	2 547	2 533	1 710	948	454	
BTA															
Public	655	510	176	173	154	129	122	82	40	39	40	39	20	2	
TP	379	412	275	271	263	243	229	132	28	20	22	24	12	0	
RA	236	341	169	167	152	137	128	76	16	4	4	4	2	0	
Total privé	615	753	444	438	415	380	357	208	44	24	26	28	14	0	
Total BTA	1 270	1 263	620	611	569	509	479	290	84	63	66	67	34	2	
Bac pro 2 ans															
Public	13	44	431	443	457	478	473	507	543	539	539	526	388	104	
TP	2	11	201	206	224	244	255	347	432	431	433	433	375	221	
RA	2	21	270	281	305	325	322	375	441	450	448	452	276	120	
Total privé	4	32	471	487	529	569	577	722	873	881	881	885	651	341	
Total bac pro 2 ans	17	76	902	930	986	1 047	1 050	1 229	1 416	1 420	1 420	1 411	1 039	445	
Bac pro 3 ans															
Public	nc	309	860	1 133											
TP	nc	186	490	754											
RA	nc	289	589	965											
Total privé	nc	475	1 079	1 719											
Total bac pro 3 ans	nc	784	1 939	2 852											
2nd cycle pro															
Public	1 361	1 227	1 385	1 415	1 429	1 449	1 443	1 443	1 439	1 433	1 441	1 421	1 542	1 414	
TP	1 386	1 305	1 419	1 439	1 458	1 484	1 472	1 450	1 415	1 411	1 409	1 431	1 569	1 422	
RA	1 388	1 486	1 644	1 676	1 707	1 710	1 678	1 679	1 711	1 729	1 729	1 716	1 563	1 631	
Total privé	2 774	2 791	3 063	3 115	3 165	3 194	3 150	3 129	3 126	3 140	3 138	3 147	3 132	3 053	
Total 2nd cycle pro	4 135	4 018	4 448	4 530	4 594	4 643	4 593	4 572	4 565	4 573	4 579	4 568	4 674	4 467	

Lecture : à la rentrée 2011, 4 467 classes de 2nd cycle professionnel sont ouvertes dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court de l'enseignement agricole dont 3 053 dans des établissements privés et 1 414 dans des établissements publics.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Avec un cycle de 3 ans après la classe de 3^e, celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2^{de} pro), de 1^{re} professionnelle (ou 1^{re} pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1^{re} pro, afin de permettre l'accès au cycle terminal (1^{re} pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2^{de} GT, 1^{re} ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

BEPA renouvelé

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles renouvelé. Ce BEPA renouvelé est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAF et enregistré au RNCP.

BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle.

Le BTA se prépare en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2^{de} GT, ou en fin de scolarité de 1^{re}.

À compter de la rentrée 2011, l'offre de diplômes ne comprend plus de BTA, ce dernier a laissé place au baccalauréat professionnel.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en bac pro, BP ou de préparer un CS.

2nd cycle pro

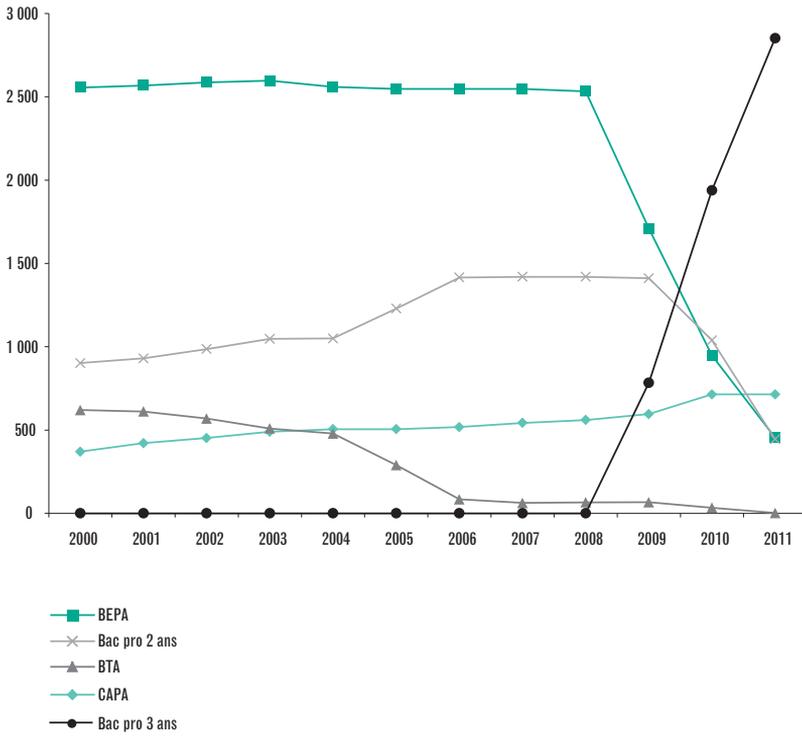
Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA et au bac pro.

SOURCES

- Applications Géode - MAAF
- Applications Scolagri - MAAF
- DécIEA Élèves - MAAF

Les classes de second cycle professionnel (suite)

2- L'évolution du nombre de classes de second cycle professionnel dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court de 2000 à 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Baccalauréat général série scientifique (ou Bac S)

Le baccalauréat général série scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une classe de 2^{de} GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Le bac S proposé par les lycées relevant du MAAF se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 6 heures d'«écologie, agronomie et territoires» en 1^{re} et 2 heures en terminale.

Remarque: la réforme du lycée est entrée en vigueur à la rentrée 2011 pour les élèves de 1^{re} et à la rentrée 2012 pour les élèves de terminale.

Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) série «sciences et technologie de l'agronomie et du vivant: agronomie - alimentation - environnement - territoires» (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une 2^{de} GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSa, BTS, DUT et en CPGE.

2nd cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 2^{de}, 1^{re} et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

2^{de} GT

La classe de seconde générale et technologique (ou 2^{de} GT) est une classe de détermination. La formation comprend des enseignements communs à tous les élèves, 2 enseignements d'exploration au choix auxquels peut s'ajouter le choix d'1 ou 2 enseignement(s) facultatif(s). En général, à la fin d'une classe de 2^{de} GT, un élève se dirige vers un baccalauréat général ou technologique.

SOURCES

- Applications Géode - MAAF
- Applications Scolagri - MAAF
- DécIEA Élèves - MAAF

Les classes de second cycle général et technologique

1- L'évolution du nombre de classes de second cycle général et technologique dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2011

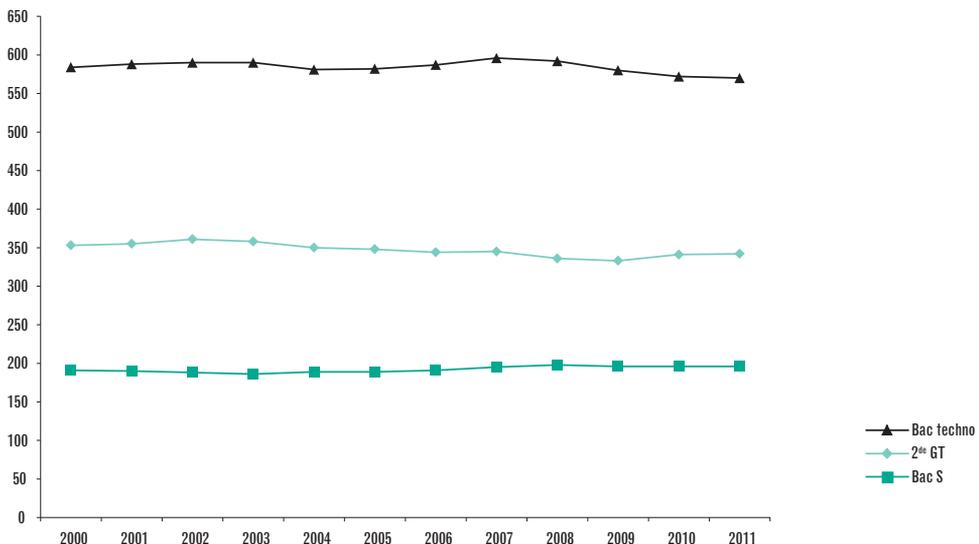
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrées													
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
2^{de} GT														
Public	251	237	244	250	254	250	244	243	238	239	230	229	235	236
TP	98	100	96	92	94	95	94	93	94	93	93	92	94	94
RA	98	10	13	13	13	13	12	12	12	13	13	12	12	12
Total privé	196	110	109	105	107	108	106	105	106	106	106	104	106	106
Total 2^{de} GT	447	347	353	355	361	358	350	348	344	345	336	333	341	342
Bac S														
Public	2	152	143	142	140	140	143	143	145	148	150	149	150	150
TP	0	59	48	48	48	46	46	46	46	47	48	47	46	46
Total privé	0	59	48	48	48	46	46	46	46	47	48	47	46	46
Total bac S	2	211	191	190	188	186	189	189	191	195	198	196	196	196
Bac techno														
Public	0	274	408	413	421	423	413	409	404	399	394	383	375	378
TP	0	108	160	159	155	153	155	159	163	169	168	168	168	164
RA	0	8	16	16	14	14	13	14	20	28	30	29	29	28
Total privé	0	116	176	175	169	167	168	173	183	197	198	197	197	192
Total bac techno	0	390	584	588	590	590	581	582	587	596	592	580	572	570
2nd cycle GT														
Public	253	663	795	805	815	813	800	795	787	786	774	761	760	764
TP	98	267	304	299	297	294	295	298	303	309	309	307	308	304
RA	98	18	29	29	27	27	25	26	32	41	43	41	41	40
Total privé	196	285	333	328	324	321	320	324	335	350	352	348	349	344
Total 2nd cycle GT	449	948	1 128	1 133	1 139	1 134	1 120	1 119	1 122	1 136	1 126	1 109	1 109	1 108

Lecture : à la rentrée 2011, 570 classes de 1^{re} et terminale bac techno sont ouvertes dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court dont 378 dans des établissements publics et 192 dans des établissements privés.

2- L'évolution du nombre de classes de second cycle général et technologique dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court de 2000 à 2011

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option. Une compétence complémentaire peut être obtenue en CS en 1 an.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est de plus en plus envisagée en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT pour accéder à un niveau II.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré au RNCP ;
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat général série scientifique, et des classes préparatoires technologie et biologie (TB) qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Elles préparent principalement, en 2 ans, aux concours A d'entrée (concours A BCPST et concours A TB) dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare, en 1 an, au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) ;
- des classes préparatoires post BTSA-BTS-DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTSA, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

Prélicence

La prélicence permettait une passerelle entre l'enseignement supérieur court (BTSA, certains BTS et DUT) et l'enseignement supérieur universitaire. La formation comprenait une mise à niveau et permettait d'accéder à une licence générale en 1 an.

SOURCES

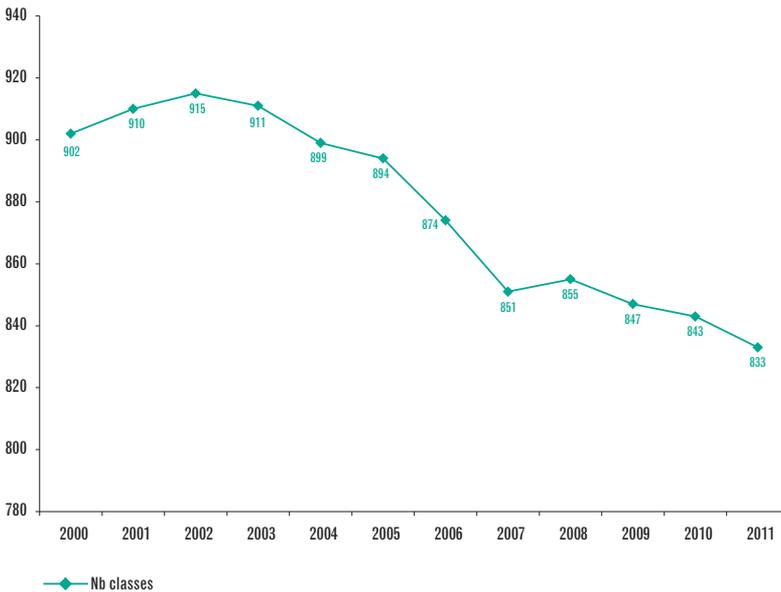
- Applications Géode - MAAF
- Applications Scolagri - MAAF
- DécIEA Élèves - MAAF

Les classes de BTSA et de CPGE

1- L'évolution du nombre de classes de BTSA et CPGE dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Classes	Rentrées													
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
BTSA														
Public	329	491	556	566	567	559	551	542	536	522	524	513	508	503
TP	161	226	250	253	256	257	254	256	242	235	236	237	240	238
RA	33	73	96	91	92	95	94	96	96	94	95	97	95	92
Total privé	194	299	346	344	348	352	348	352	338	329	331	334	335	330
Total BTSA	523	790	902	910	915	911	899	894	874	851	855	847	843	833
CPGE⁽¹⁾ et prélicence⁽²⁾														
CPGE Post-BTSA	4	9	11	11	11	11	12	12	12	11	11	11	11	11
CPGE BCPST	12	10	8	7	6	7	8	8	8	8	8	8	8	8
CPGE TB										1	2	3	4	4
Prélicence			3	3	3	3	3	2	2	2	1	0	1	0
Total CPGE et prélicence	16	19	22	21	20	21	23	22	22	22	22	22	24	23
Ens. sup. court														
Public	345	510	578	587	587	580	574	564	558	544	546	535	532	526
TP	161	226	250	253	256	257	254	256	242	235	236	237	240	238
RA	33	73	96	91	92	95	94	96	96	94	95	97	95	92
Total privé	194	299	346	344	348	352	348	352	338	329	331	334	335	330
Total ens. sup. court	539	809	924	931	935	932	922	916	896	873	877	869	867	856

Lecture : à la rentrée 2011, 833 classes de BTSA sont ouvertes dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court dont 503 dans des établissements publics et 330 dans des établissements privés.

2- L'évolution du nombre de classes de BTSA dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court de 2000 à 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

(1) Les CPGE n'existent que dans le secteur public.
(2) La prélicence n'existait que dans le secteur public.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

CNEAP

Le conseil national de l'enseignement agricole privé (ou CNEAP) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui relèvent du MAAF. Il fédère majoritairement les lycées de l'enseignement agricole privé (LEAP). Le CNEAP propose des formations de la 4^e de l'EA au niveau I. Les établissements dispensent des formations scolaires à temps plein, des formations par alternance et de la formation professionnelle continue.

Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

LEGTA

Un lycée d'enseignement général et technologique agricole (ou LEGTA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège.

Il assure principalement les formations initiales conduisant aux baccalauréats, BTA ou BTS.

LEGTPA

Le lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole (ou LEGTPA) est créé par la loi 99-574 du 9 juillet 1999 pour se substituer aux LEGTA et LPA.

LP

Le lycée professionnel (ou LP) est un établissement d'enseignement secondaire qui offre un enseignement professionnel.

Les élèves y préparent un CAP ou un BEP ou un bac pro.

LPA

Un lycée professionnel agricole (ou LPA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège. Il assure principalement les formations initiales conduisant aux CAPA, BEPA, BTA ou bac pro.

Non affiliés

Quelques établissements privés de l'enseignement agricole ne sont affiliés ni au CNEAP, ni à l'UNREP, ni à l'UNMFREO.

Taille d'un établissement

La taille d'un établissement est ici mesurée par le nombre d'élèves et étudiants inscrits dans ses formations.

UNMFREO

L'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (ou UNMFREO) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui dispensent des formations de la 4^e de l'EA au niveau II. Ce réseau fédère majoritairement les maisons familiales rurales (ou MFR), associations uniques et autonomes, créées en 1937. Les établissements pratiquent une pédagogie de l'alternance avec des semaines de formation en entreprise et des semaines de formation à l'école pour la formation initiale scolaire et par apprentissage.

L'UNMFREO propose aussi de la formation professionnelle continue.

UNREP

L'union nationale rurale d'éducation et de promotion (ou UNREP) a été fondée en 1925. Elle est l'une des 3 fédérations des établissements d'enseignement agricole privé. Elle dispense des formations de la 4^e de l'EA au niveau II. Les établissements proposent soit des formations à temps plein, soit des formations par alternance pour la formation initiale scolaire.

L'UNREP assure également des formations par la voie de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.

SOURCES

- Applications Géode - MAAF
- DécIEA Élèves - MAAF

La taille des établissements

1- L'évolution du nombre moyen d'élèves et d'étudiants par établissement du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2011

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Établissements	Rentrées													
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Établissements publics														
LEGTA/LEGTPA	345,9	404,0	415,6	407,0	394,2	381,3	375,6	369,6	367,7	361,0	352,1	348,2	350,3	353,7
LPA	152,8	179,8	194,6	189,0	187,3	189,8	189,7	192,5	192,4	186,6	190,3	187,0	186,6	189,1
LP	nd	117,7	123,7	94,3	148,0	146,0	136,0	138,0						
Total publics	219,6	297,4	326,1	320,2	313,2	308,9	307,9	304,1	302,4	292,9	292,8	291,4	292,2	294,5
Établissements privés														
CNEAP	158,7	217,2	240,4	238,0	238,8	243,3	248,3	248,7	253,4	253,1	251,4	254,0	259,1	268,9
UNMFREO	67,2	107,1	125,5	124,5	126,2	129,5	131,5	130,8	134,2	134,3	133,1	138,4	138,2	141,7
UNREP	99,4	122,9	128,5	130,6	126,9	135,2	143,3	143,3	151,1	153,2	149,1	152,0	150,0	149,2
Non affiliés	31,7	87,8	111,8	106,8	123,0	121,7	117,0	119,7	115,3	65,5	96,7	131,0	181,5	188,0
Total privés	100,8	145,3	163,3	161,6	162,4	166,5	169,9	169,6	173,3	173,1	171,9	176,4	177,3	182,2
dont TP	159,4	213,6	236,5	235,5	236,0	240,2	244,1	246,2	250,6	248,6	247,5	250,7	255,8	265,0
dont RA	67,4	105,0	121,2	120,1	121,6	125,4	128,4	126,9	130,8	130,8	129,6	135,2	134,8	138,0
Total publics et privés	131,0	184,4	204,0	201,6	200,6	202,7	205,3	204,0	206,9	204,4	203,0	206,1	207,3	211,7

Lecture : à la rentrée 2011, les établissements privés du second degré et de l'enseignement supérieur court affiliés au CNEAP comptent en moyenne 182,2 élèves et étudiants par établissement.

2- La taille des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement à la rentrée 2011

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Établissements	Taille (Nb d'élèves et d'étudiants)														Total			
	<100		100 - 200		200 - 300		300 - 400		400 - 500		500 - 600		600 - 800		>800		Nb	%
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%		
Établissements publics																		
LEGTA/LEGTPA	0	0,0	12	3,4	40	22,0	46	57,5	25	55,6	10	55,6	5	41,7	1	50,0	139	16,9
LPA	6	4,8	35	9,8	32	17,6	2	2,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	75	9,1
LP	0	0,0	2	0,6	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,2
Total publics	6	4,8	49	13,7	72	39,6	48	60,0	25	55,6	10	55,6	5	41,7	1	50,0	216	26,3
Établissements privés																		
CNEAP	12	9,6	62	17,3	57	31,3	27	33,8	17	37,8	7	38,9	7	58,3	1	50,0	190	23,1
UNMFREO	86	68,8	232	64,8	49	26,9	2	2,5	1	2,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	370	45,0
UNREP	21	16,8	14	3,9	3	1,6	3	3,8	2	4,4	1	5,6	0	0,0	0	0,0	44	5,4
Non affiliés	0	0,0	1	0,3	1	0,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,2
Total privés	119	95,2	309	86,3	110	60,4	32	40,0	20	44,4	8	44,4	7	58,3	1	50,0	606	73,7
Dont TP	15	12,0	71	19,8	61	33,5	29	36,3	19	42,2	8	44,4	7	58,3	1	50,0	211	25,7
Dont RA	104	83,2	238	66,5	49	26,9	3	3,8	1	2,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	395	48,1
Total publics et privés	125	100,0	358	100,0	182	100,0	80	100,0	45	100,0	18	100,0	12	100,0	2	100,0	822	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, 60,0% des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court comptant entre 300 et 400 élèves et étudiants sont des établissements de l'enseignement public.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

CNEAP

Le conseil national de l'enseignement agricole privé (ou CNEAP) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui relèvent du MAAF. Il fédère majoritairement les lycées de l'enseignement agricole privé (LEAP). Le CNEAP propose des formations de la 4^e de l'EA au niveau I. Les établissements dispensent des formations scolaires à temps plein, des formations par alternance et de la formation professionnelle continue.

Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

LEGTA

Un lycée d'enseignement général et technologique agricole (ou LEGTA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège.

Il assure principalement les formations initiales conduisant aux baccalauréats, BTA ou BTS.

LEGTPA

Le lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole (ou LEGTPA) est créé par la loi 99-574 du 9 juillet 1999 pour se substituer aux LEGTA et LPA.

LP

Le lycée professionnel (ou LP) est un établissement d'enseignement secondaire qui offre un enseignement professionnel.

Les élèves y préparent un CAP ou un BEP ou un bac pro.

LPA

Un lycée professionnel agricole (ou LPA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège. Il assure principalement les formations initiales conduisant aux CAPA, BEPA, BTA ou bac pro.

Non affiliés

Quelques établissements privés de l'enseignement agricole ne sont affiliés ni au CNEAP, ni à l'UNREP, ni à l'UNMFREO.

Taille d'un établissement

La taille d'un établissement est ici mesurée par le nombre d'élèves et étudiants inscrits dans ses formations.

UNMFREO

L'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (ou UNMFREO) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui dispensent des formations de la 4^e de l'EA au niveau II. Ce réseau fédère majoritairement les maisons familiales rurales (ou MFR), associations uniques et autonomes, créées en 1937. Les établissements pratiquent une pédagogie de l'alternance avec des semaines de formation en entreprise et des semaines de formation à l'école pour la formation initiale scolaire et par apprentissage.

L'UNMFREO propose aussi de la formation professionnelle continue.

UNREP

L'union nationale rurale d'éducation et de promotion (ou UNREP) a été fondée en 1925. Elle est l'une des 3 fédérations des établissements d'enseignement agricole privé. Elle dispense des formations de la 4^e de l'EA au niveau II. Les établissements proposent soit des formations à temps plein, soit des formations par alternance pour la formation initiale scolaire.

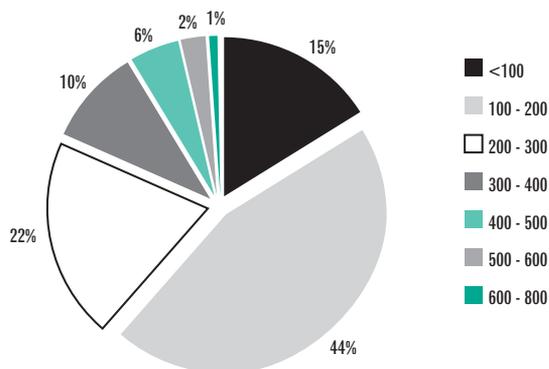
L'UNREP assure également des formations par la voie de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.

SOURCES

- Applications Géode - MAAF
- DécIEA Élèves - MAAF

La taille des établissements (suite)

3- La répartition du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon la taille à la rentrée 2011⁽¹⁾ France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



(1) Les 2 établissements qui ont plus de 800 élèves et étudiants ne sont pas représentés sur le graphique.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

Élève interne

Un élève interne est hébergé et nourri pour les repas du midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces 2 derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

1^{er} cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4^e, 3^e et aux DIMA.

2nd cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 2^{de}, 1^{re} et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA et au bac pro.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp - MAAF
- DécIEA Élèves - MAAF

L'hébergement dans les établissements

1- L'évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants internes dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le cycle de formation et le statut d'enseignement des rentrées 2000 à 2011

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Cycles de formation / statuts d'enseignement	Rentrées												
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 ⁽¹⁾	2008 ⁽²⁾	2009 ⁽³⁾	2010	2011	% 2011
1^{er} cycle													
Public	2 505	2 446	2 560	2 470	2 267	2 260	2 205	2 168	2 046	1 768	1 719	1 598	0,9
TP		4 064	4 199	4 289	4 204	3 984	3 965	4 022	3 978	3 855	3 810	3 851	2,2
RA	4 096	14 657	14 977	15 349	15 920	15 304	15 375	15 526	15 417	14 933	15 154	15 467	8,8
Total privé	18 753	19 041	19 548	20 209	19 508	19 359	19 491	19 439	18 911	19 009	19 277	19 090	11,0
Total 1^{er} cycle	21 258	21 487	22 108	22 679	21 775	21 619	21 696	21 607	20 957	20 777	20 996	20 688	11,9
2nd cycle pro													
Public	19 214	18 766	18 377	18 180	17 534	17 526	17 814	17 462	17 165	17 164	17 417	18 149	10,4
TP		12 408	12 123	12 145	12 089	12 183	12 664	12 657	12 248	12 197	12 063	12 587	7,2
RA	13 130	26 262	25 533	25 329	25 790	25 785	25 983	26 895	26 995	26 672	27 558	27 079	16,2
Total privé	39 392	37 941	37 452	37 935	37 874	38 166	39 559	39 652	38 920	39 755	39 142	40 851	23,5
Total 2nd cycle pro	58 606	56 707	55 829	56 115	55 408	55 692	57 373	57 114	56 085	56 919	56 559	59 000	33,9
2nd cycle GT													
Public	12 706	12 446	12 179	12 127	11 696	11 681	11 447	11 166	11 135	11 111	10 812	10 711	6,2
TP		3 998	3 870	3 909	3 827	3 768	3 779	3 709	3 812	3 784	3 742	3 576	2,1
RA	4 207	246	267	242	287	298	313	383	459	459	412	357	0,2
Total privé	4 453	4 265	4 112	4 196	4 125	4 081	4 162	4 168	4 271	4 196	4 099	3 884	2,2
Total 2nd cycle GT	17 159	16 711	16 291	16 323	15 821	15 762	15 609	15 334	15 406	15 307	14 911	14 595	8,4
Sup. court													
Public	4 073	3 852	3 436	3 350	3 225	2 349	2 380	2 403	2 331	2 343	2 418	2 335	1,3
TP		1 741	1 844	1 760	1 650	1 261	1 275	1 252	1 283	1 382	1 243	1 227	0,7
RA	1 851	643	643	659	584	503	438	461	502	368	476	480	0,3
Total privé	2 494	2 384	2 503	2 344	2 153	1 699	1 736	1 754	1 651	1 858	1 723	1 767	1,0
Total sup. court	6 567	6 236	5 939	5 694	5 378	4 048	4 116	4 157	3 982	4 201	4 141	4 102	2,4
Total													
Public	38 498	37 510	36 552	36 127	34 722	33 816	33 846	33 199	32 677	32 386	32 366	32 793	18,8
TP		22 211	22 036	22 103	21 770	21 196	21 683	21 640	21 321	21 218	20 858	21 241	12,2
RA	23 284	41 808	41 420	41 579	42 581	41 890	42 109	43 265	43 373	42 432	43 600	43 383	25,5
Total privé	65 092	63 631	63 615	64 684	63 660	63 305	64 948	65 013	63 753	64 818	64 241	65 592	37,7
Total public et privé	103 590	101 141	100 167	100 811	98 382	97 121	98 794	98 212	96 430	97 204	96 607	98 385	56,5

Lecture : à la rentrée 2011, parmi les 59 000 élèves internes scolarisés en 2nd cycle pro, 18 149 le sont dans un établissement de l'enseignement agricole public, 33,9 % de la population scolarisée dans l'enseignement technique sont des élèves internes inscrits en 2nd cycle professionnel.

(1) En 2007, les élèves internes de Mayotte et de Wallis et Futuna ne sont comptabilisés.

(2) En 2008, les élèves internes de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna ne sont pas comptabilisés.

(3) En 2009, les élèves internes de Wallis et Futuna ne sont pas comptabilisés.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

Élève interne

Un élève interne est hébergé et nourri pour les repas du midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces 2 derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

1^{er} cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4^e, 3^e et aux DIMA.

2nd cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 2^{de}, 1^{re} et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA et au bac pro.

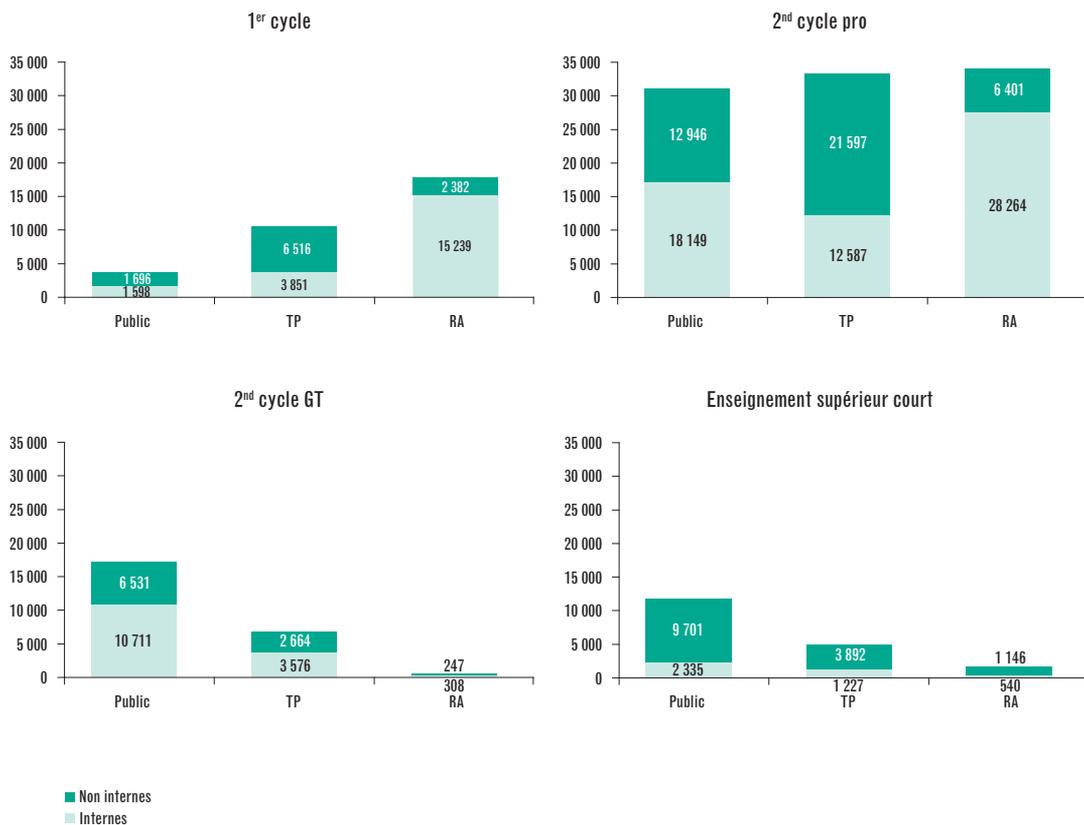
SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp - MAAF
- DécIEA Élèves - MAAF

L'hébergement dans les établissements (suite)

2- La part d'élèves et d'étudiants internes des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le cycle de formation et le statut d'enseignement à la rentrée 2011

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

Élève interne

Un élève interne est hébergé et nourri pour les repas du midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces 2 derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

1^{er} cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4^e, 3^e et aux DIMA.

2nd cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 2^{de}, 1^{re} et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA et au bac pro.

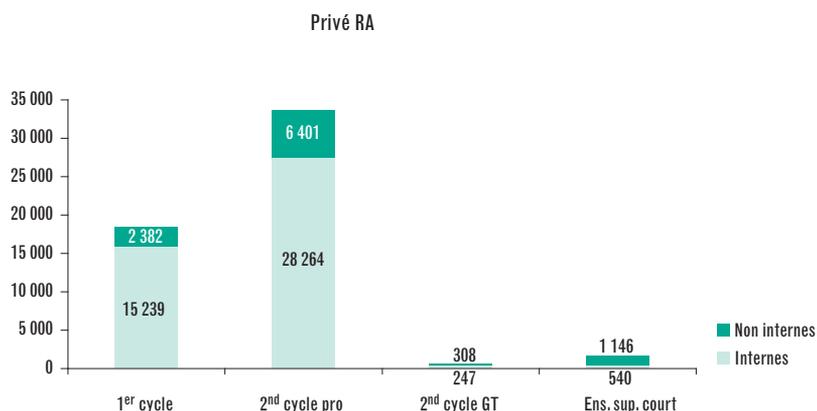
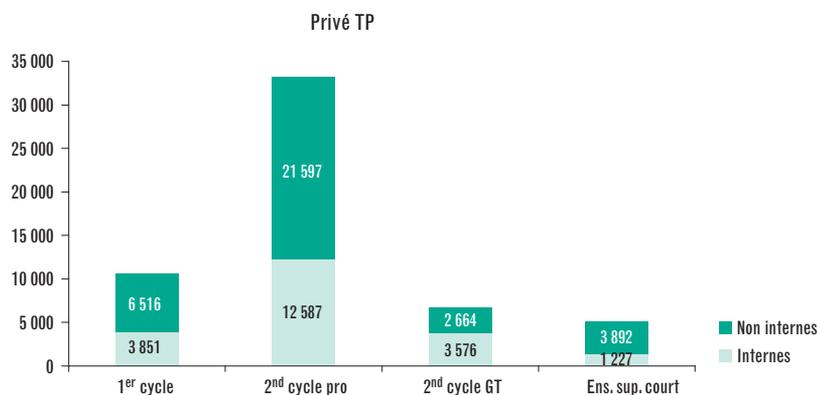
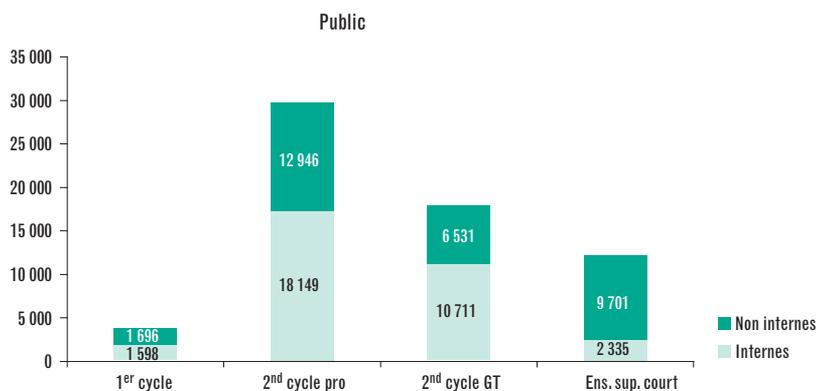
SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp - MAAF
- DécIEA Élèves - MAAF

L'hébergement dans les établissements (suite)

3- La part d'élèves et d'étudiants internes des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement et le cycle de formation à la rentrée 2011

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Aquaculture

L'aquaculture désigne toutes les activités de production animale ou végétale en milieu aquatique. Elle concerne les activités de poissons (pisciculture), de coquillages, de crustacés ou encore d'algues.

Exploitation agricole/atelier technologique

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPLEFPA sont des unités de production à vocation pédagogique.

L'exploitation agricole est une unité de production de matières premières, vendues en l'état ou après une première transformation, qui assure à ce titre des fonctions économiques, environnementales et sociales.

L'atelier technologique est une unité de traitement, de transformation et de vente de produits obtenus à partir de matières premières agricoles introduites ou produites sur l'exploitation ou une unité de services vendus à des particuliers ou à des collectivités.

Leur orientation, leur conduite et leur gestion, qui se réfèrent aux usages et pratiques commerciales des professions concernées, sont utilisées comme moyens de formation, d'expérimentation, de démonstration et de développement.

Floriculture

La floriculture, ou culture des fleurs, est une branche de l'agriculture.

Elle produit, par le jardinage ou la culture industrielle des fleurs coupées, des plantes fleuries en pots ou jardinières, des graines et propagules (bulbes, tubercules, rhizomes...).

Horticulture

L'horticulture désigne la branche de l'agriculture consacrée à la culture des plantes potagères ou ornementales.

SAU

La surface agricole utilisée (ou SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

Viticulture

La viticulture correspond à la culture de la vigne.

SOURCES

- Applications Alexia - MAAF

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques publics

1- Les ateliers technologiques et les exploitations agricoles des établissements d'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur court publics par collectivité territoriale à la rentrée 2011

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Ateliers technologiques						Exploitations					SAU (ha)
	Hippisme	Agro-alimentaire	Aqua.	Horti./flori.	Autres ⁽¹⁾	Total	Agriculture	Viti.	Horti.	Aqua.	Total	
Alsace	—	—	—	—	—	0	2	1	1	—	4	154,5
Aquitaine	—	1	—	—	—	1	10	3	1	—	14	1 107,4
Auvergne	1	2	—	—	—	3	10	—	1	—	11	1 438,2
Basse-Normandie	2	1	—	—	—	3	6	—	1	—	7	504,3
Bourgogne	—	1	—	—	—	1	7	2	2	1	12	936,3
Bretagne	—	—	—	1	—	1	7	—	2	—	9	423,5
Centre	—	—	—	—	—	0	8	1	—	—	9	1 122,8
Champagne-Ardenne	—	—	—	—	—	0	5	1	1	—	7	740,7
Corse	—	—	—	—	—	0	2	—	—	—	2	71,0
Franche-Comté	1	2	—	—	—	3	3	—	1	—	4	574,2
Haute-Normandie	—	—	—	—	2	2	4	—	—	—	4	594,9
Île-de-France	1	—	—	—	—	1	4	—	—	—	4	446,6
Languedoc-Roussillon	1	1	—	—	—	2	4	2	1	1	8	453,4
Limousin	1	1	—	—	1	3	6	—	1	—	7	1 063,2
Lorraine	—	1	—	—	—	1	5	—	—	—	5	1 185,9
Midi-Pyrénées	—	2	—	—	—	2	15	1	1	—	17	1 411,1
Nord-Pas-de-Calais	—	—	—	—	—	0	6	—	1	—	7	253,5
Pays de la Loire	1	—	1	—	—	2	6	1	2	—	9	766,8
Picardie	—	—	—	—	—	0	4	—	1	—	5	602,4
Poitou-Charentes	—	1	—	—	1	2	9	—	2	1	12	1 108,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	—	—	—	—	—	0	5	1	2	—	8	1 638,7
Rhône-Alpes	1	3	—	—	2	6	10	1	4	—	15	1 150,9
France métropolitaine	9	16	1	1	6	33	138	14	25	3	180	17 748,1
Guadeloupe	—	—	—	—	—	0	1	—	—	—	1	30,9
Guyane	—	—	—	—	—	0	1	—	—	—	1	83,8
Martinique	—	—	—	—	—	0	2	—	—	—	2	24,5
Mayotte ⁽²⁾	—	—	—	—	—	0	1	—	—	—	1	22,0
Réunion	—	—	—	—	—	0	2	—	—	—	2	39,7
DOM	0	0	0	0	0	0	7	0	0	0	7	200,9
Nouvelle-Calédonie	—	—	—	—	—	0	1	—	—	—	1	160,0
Polynésie française	—	—	—	—	—	0	1	—	—	—	1	0,0
Wallis et Futuna	—	—	—	—	—	0	1	—	—	—	1	2,0
COM et Nouvelle-Calédonie	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	3	162,0
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	9	16	1	1	6	33	148	14	25	3	190	18 111,0

Lecture : à la rentrée 2011, en région Poitou-Charentes, 2 établissements d'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur court publics disposent d'un atelier technologique dont un en agroalimentaire. 12 d'entre eux ont une exploitation dont 9 sont des exploitations agricoles. Les 12 exploitations représentent 1 108,1 ha de SAU.

(1) Services, production d'énergie

(2) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Apiculture

L'apiculture consiste en l'élevage d'abeilles à miel pour exploiter les produits de la ruche : miel, pollen, gelée royale...

Conchyliculture

La conchyliculture correspond à l'élevage des coquillages comestibles.

Cuniculture

La cuniculture correspond à l'élevage des lapins domestiques.

Héliciculture

L'héliciculture correspond à l'élevage des escargots destinés à l'alimentation.

Ovin

L'élevage ovin correspond à l'élevage des agneaux, des béliers et des brebis.

Sylviculture

La sylviculture correspond à l'exploitation rationnelle des arbres forestiers (conservation, entretien, régénération, reboisement...).

Viniculture

La viniculture désigne l'ensemble des activités qui ont trait à la production et au commerce du vin.

SOURCES

- Applications Alexia - MAAF

Les activités des exploitations agricoles publiques

1- Les activités des exploitations agricoles et des ateliers technologiques des établissements publics de l'enseignement technique à la rentrée 2011⁽¹⁾ France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Activités	Nb exploitations agricoles et ateliers technologiques
Agriculture	
Animalerie/Elevage canin	4
Apiculture	13
Aquaculture	7
Arboriculture	24
Atelier Equin	23
Bovins lait	66
Bovins viande	66
Caprins	7
Céréales et assimilés	103
Conchyliculture	1
Cultures énergétiques	3
Cultures herbacées fourragères	29
Cultures médicinales, à parfum, aromatiques, à épices et condimentaires	7
Cultures oléagineuses, protéagineuses et à fibres	56
Cultures pour boissons	2
Cultures sucrières	20
Cuniculture	2
Floriculture	45
Gibiers	4
Grandes cultures diverses (tabac)	1
Héliciculture	2
Marâtchage	43
Ovins lait	3
Ovins viande	51
Plantes de cultures pérennes non fruitières ou sylvicoles	1
Pépinière	25
Porcins	29
Production d'énergie	7
Racines ou tubercules à haute teneur en amidon ou inuline	10
Services (travaux agricoles, compostage...)	10
Viniculture	20
Viticulture	33
Volaille	32
Total	749
Aménagement	
Services (travaux paysagers, forestiers, entretien de l'espace...)	25
Total	25
Transformation	
Activités de transformation	50
Total	50
Services	
Accueil/tourisme rural	26
Activités hippiques : chevaux et poneys en pension	13
Activités hippiques : débouillage - dressage - attelage	7
Activités hippiques : équitation hors cours prévus dans les référentiels	9
Activités hippiques : organisation de concours et animation	7
Activités hippiques : organisation de stages d'équitation hors période scolaire	8
Services (prestations d'animation, développement des territoires dont vente, location de locaux...)	29
Total	99
Total activités	923

(1) La majorité des exploitations ont plusieurs activités. Une exploitation peut conduire plusieurs ateliers.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Exploitation agricole/atelier technologique

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPLEFPA sont des unités de production à vocation pédagogique.

L'exploitation agricole est une unité de production de matières premières, vendues en l'état ou après une première transformation, qui assure à ce titre des fonctions économiques, environnementales et sociales.

L'atelier technologique est une unité de traitement, de transformation et de vente de produits obtenus à partir de matières premières agricoles introduites ou produites sur l'exploitation ou une unité de services vendus à des particuliers ou à des collectivités.

Leur orientation, leur conduite et leur gestion, qui se réfèrent aux usages et pratiques commerciales des professions concernées, sont utilisées comme moyens de formation, d'expérimentation, de démonstration et de développement.

SOURCES

- Applications Alexia - MAAF

Les activités des exploitations agricoles publiques (suite)

2- Les orientations de conduite des exploitations agricoles et des ateliers technologiques des établissements publics de l'enseignement technique à la rentrée 2011⁽¹⁾ France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Orientations de conduite	Nb exploitations agricoles et ateliers technologiques
Agriculture à haute valeur environnementale	25
Agriculture biologique	87
Agriculture de précision	11
Agriculture de conservation	7
Agriculture de services	5
Agriculture en production intégrée	40
Agriculture écologiquement intensive	27
Agriculture et/ou élevage en production extensive	29
Agriculture durable (productions agricoles, aquaculture etc)	57
Agriculture péri-urbaine et urbaine	40
Agriculture raisonnée	65
Agriculture vivrière	1
Agroforesterie et forêt	12
Agrotourisme	16
Alimentation	22
Autres	20
Biodiversité domestique (races à faible effectif)	29
Biodiversité fonctionnelle (haies, sol, auxiliaires, etc.)	64
Biodiversité remarquable (gestion conventionnée de milieux remarquables)	18
Gestion de l'eau	36
Gestion écologique de sites naturels	16
Itinéraires bas-intrants (eau, énergies, engrais, pesticides, etc.)	62
Production d'énergie renouvelable	23
Production dans le cadre d'un cahier des charges territorialisé (produits PNR, etc.)	25
Systèmes fourragers autonomes et économes	56
Tourisme rural, accueil à la ferme	34
Transformation des produits	58
Vente en circuits courts (1 intermédiaire maximum)	124
Vitrine santé sécurité au travail	2
Total	1011

(1) La majorité des exploitations ont plusieurs activités. Une exploitation peut conduire plusieurs ateliers.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Exploitation agricole/atelier technologique

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPLEFPA sont des unités de production à vocation pédagogique.

L'exploitation agricole est une unité de production de matières premières, vendues en l'état ou après une première transformation, qui assure à ce titre des fonctions économiques, environnementales et sociales.

L'atelier technologique est une unité de traitement, de transformation et de vente de produits obtenus à partir de matières premières agricoles introduites ou produites sur l'exploitation ou une unité de services vendus à des particuliers ou à des collectivités.

Leur orientation, leur conduite et leur gestion, qui se réfèrent aux usages et pratiques commerciales des professions concernées, sont utilisées comme moyens de formation, d'expérimentation, de démonstration et de développement.

SOURCES

- Applications Alexia - MAAF

Les activités des exploitations agricoles publiques (suite)

3- Les qualifications et les certifications des exploitations agricoles et des ateliers technologiques des établissements publics de l'enseignement technique à la rentrée 2011⁽¹⁾ France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Qualifications et certifications	Nb exploitations agricoles et ateliers technologiques
Accréditation	1
Agrément BIO	10
Agrément CE	23
Agriculture raisonnée	29
Appellation d'origine contrôlée	41
Appellation d'origine protégée	20
Autres qualifications d'ateliers technologiques	3
Bio partiel	52
Bio total	12
Conversion bio partiel	34
Conversion bio total	6
Certification de conformité produit	17
Fermier, produits de la ferme, produits à la ferme	28
Haute valeur environnementale (niveau 1)	9
Haute valeur environnementale (niveau 2)	8
Haute valeur environnementale (niveau 3)	22
Indication géographique protégée	29
ISO 14001	14
ISO 26000	18
Label rouge	48
Méthode HACCP	26
Montagne	3
Pays DOM-TOM	1
Production biologique intégrée (si contrôle officiel)	6
Qualenvi	2
Quali-Terre	1
Qualifications Centres équestres	10
Terra Vitis	5
Vins de pays	10
Vin de qualité produit dans une région déterminée	3
Total	491

(1) La majorité des exploitations ont plusieurs activités. Une exploitation peut conduire plusieurs ateliers.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Exploitation agricole/atelier technologique

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPLEFPA sont des unités de production à vocation pédagogique.

L'exploitation agricole est une unité de production de matières premières, vendues en l'état ou après une première transformation, qui assure à ce titre des fonctions économiques, environnementales et sociales.

L'atelier technologique est une unité de traitement, de transformation et de vente de produits obtenus à partir de matières premières agricoles introduites ou produites sur l'exploitation ou une unité de services vendus à des particuliers ou à des collectivités.

Leur orientation, leur conduite et leur gestion, qui se réfèrent aux usages et pratiques commerciales des professions concernées, sont utilisées comme moyens de formation, d'expérimentation, de démonstration et de développement.

Réseau mixte technologique (ou RMT)

Un réseau mixte technologique (ou RMT) est un dispositif de partenariat créé pour favoriser le rapprochement entre les acteurs de la recherche, de la formation et du développement.

Un RMT comprend au moins cinq organismes de recherche - formation - développement :

- trois instituts techniques qualifiés ou chambres d'agriculture ;
- un établissement d'enseignement technique agricole ;
- un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche publique.

Les RMT ont pour objet la mise en commun de ressources humaines par les membres du réseau pour la réalisation de travaux collaboratifs sur des thématiques prioritaires pour le développement des secteurs agricoles et agroalimentaires.

SOURCES

- Applications Alexia - MAAF

Les activités des exploitations agricoles publiques (suite)

4- Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements publics de l'enseignement technique membres de réseaux mixtes technologiques à la rentrée 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Réseaux mixtes technologiques	Nb exploitations et ateliers technologiques
AERIAL : expertise pour la détermination de la durée de vie microbiologique des aliments	3
Agroéquipement et énergie	2
Bâtiments d'élevage du futur	6
Bien-être animal	9
Biodiversité fonctionnelle	10
Biomasse, énergie, environnement et territoire	6
CHLEAN : Conception hygiénique des lignes et équipements et amélioration de la nettooyabilité	2
Développement de l'agriculture biologique	26
ECOVAL : ECOconception et VALorisation	2
ELICITRA	1
Évaluation sensorielle	3
Fertilisation et environnement	7
Filières fromagères	8
Gestion de la flore adventice en grandes cultures	1
Gestion durable des fluides : énergie, froid, eau	3
LISTRAL : lipides structurés d'origine alimentaire	1
Nutrialis : qualité nutritionnelle des aliments	2
Observatoire des activités agricoles dans les territoires	1
Prairie	11
Produits fermentés et distillés	1
Propack Food	2
QUASAPROVE : QUALité SANitaire des PROductions VEgétales de grande culture	14
Sols et territoires	2
Systèmes de culture innovants	16
Systèmes de production animale et environnement	2
Travail en élevage	4
Total	145

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Académie

L'académie est l'échelon administratif régional du MEN : elle décline en région la politique éducative définie par le gouvernement. Elle permet d'agir en fonction du contexte local et en partenariat avec les collectivités territoriales : les communes pour l'enseignement primaire, les départements pour les collèges et les régions pour les lycées.

Établissement partenaire d'une licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est délivrée par les universités, seules ou conjointement avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, habilités à cet effet par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Depuis 2010, les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole peuvent être habilités à délivrer une licence pro en propre.

D'une part, certains établissements de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, et d'autre part, des établissements du second degré et l'enseignement supérieur court, dans le cadre de leur mission d'insertion et de la compétence de leurs équipes à concevoir des modules d'enseignement ont été associés par des universités à la conception et à la mise en œuvre de licences pro. Ils deviennent établissements partenaires.

Licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est un diplôme de niveau II (bac+3) délivré par l'Université et créé en novembre 1999. Depuis 2010, les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole peuvent être habilités à délivrer une licence pro en propre.

La licence pro est accessible aux titulaires d'un BTSA, DUT, BTS, DEUST, aux étudiants ayant validé une L2 ou aux titulaires d'un titre ou diplôme homologué de niveau III par l'État. Elle est conçue en étroite relation avec les professionnels de la spécialité. La formation dure 1 an et peut être suivie en formation initiale, par apprentissage, ou en formation continue. Elle comporte 12 à 16 semaines de stage et vise l'insertion professionnelle immédiate.

SOURCES

- DGER/BFS - MESR

Les établissements partenaires de licences professionnelles

1- Les établissements de l'enseignement agricole partenaires de licences professionnelles par académie d'inscription des étudiants à la rentrée 2011 *France métropolitaine et DOM*

Régions	Académie d'inscription des étudiants	Licences pro en lien avec un établ. du MAAF	Universités délivrant le diplôme	Établ. du 2 nd degré et l'ens. sup. court agricoles partenaires			Écoles de l'ens. sup. du MAAF partenaires
				Publics	Privés	Total	
Alsace	Strasbourg	4	2	2	0	2	1
Aquitaine	Bordeaux	9	4	5	3	8	1
Auvergne	Clermont-Ferrand	7	2	(1)3	1	4	1
Basse-Normandie	Caen	9	1	4	0	4	0
Bourgogne	Dijon	8	1	(1)7	1	8	1
Bretagne	Rennes	14	3	(1)6	8	14	2
Centre	Orléans-Tours	7	2	(1)6	1	7	1
Champagne-Ardenne	Reims	4	1	2	1	3	0
Corse	Corse	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Franche-Comté	Besançon	4	1	3	1	4	0
Haute-Normandie	Rouen	4	2	1	0	1	1
Île-de-France	Créteil	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Île-de-France	Paris	2	1	0	2	2	0
Île-de-France	Versailles	2	1	1	1	2	0
Languedoc-Roussillon	Montpellier	11	5	(1)7	0	7	1
Limousin	Limoges	4	1	3	0	3	1
Lorraine	Nancy-Metz	12	1	5	2	7	1
Midi-Pyrénées	Toulouse	20	4	11	1	12	4
Nord-Pas-de-Calais	Lille	14	4	3	6	9	0
Pays de la Loire	Nantes	24	3	6	(1)7	13	4
Picardie	Amiens	4	1	1	1	2	0
Poitou-Charentes	Poitiers	5	2	5	0	5	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	4	3	3	0	3	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Nice	2	2	2	(1)1	3	0
Rhône-Alpes	Grenoble	11	3	6	2	8	0
Rhône-Alpes	Lyon	11	4	5	5	10	3
France métropolitaine		196	54	97	44	141	
Guadeloupe	Guadeloupe	1	1	0	0	0	0
Guyane	Guyane	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Martinique	Martinique	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Mayotte ⁽²⁾	Mayotte	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Réunion	Réunion	2	1	2	0	2	0
DOM		3	2	2	0	2	0
France métropolitaine et DOM		199	56	99	44	143	

Lecture : à la rentrée 2011, dans l'académie de Bordeaux, 4 universités sont engagées dans un partenariat avec au moins un établissement de l'enseignement supérieur sous tutelle du MAAF pour délivrer 9 licences professionnelles. Parmi les établissements du 2nd degré et de l'enseignement supérieur court public d'Aquitaine, 5 sont partenaires d'une université pour la mise en œuvre d'au moins une licence professionnelle. Parmi les établissements du 2nd degré et de l'enseignement supérieur court privé d'Aquitaine, 3 sont partenaires d'une université pour la mise en œuvre d'au moins une licence professionnelle. Une école de l'enseignement supérieur du MAAF est partenaire d'au moins une université pour la mise en œuvre d'une licence professionnelle.

(1) Dont au moins un établissement hors de l'académie.

(2) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Académie

L'académie est l'échelon administratif régional du MEN : elle décline en région la politique éducative définie par le gouvernement. Elle permet d'agir en fonction du contexte local et en partenariat avec les collectivités territoriales : les communes pour l'enseignement primaire, les départements pour les collèges et les régions pour les lycées.

Établissement partenaire d'une licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est délivrée par les universités, seules ou conjointement avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, habilités à cet effet par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Depuis 2010, les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole peuvent être habilités à délivrer une licence pro en propre.

D'une part, certains établissements de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, et d'autre part, des établissements du second degré et l'enseignement supérieur court, dans le cadre de leur mission d'insertion et de la compétence de leurs équipes à concevoir des modules d'enseignement ont été associés par des universités à la conception et à la mise en œuvre de licences pro. Ils deviennent établissements partenaires.

Licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est un diplôme de niveau II (bac+3) délivré par l'Université et créé en novembre 1999. Depuis 2010, les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole peuvent être habilités à délivrer une licence pro en propre.

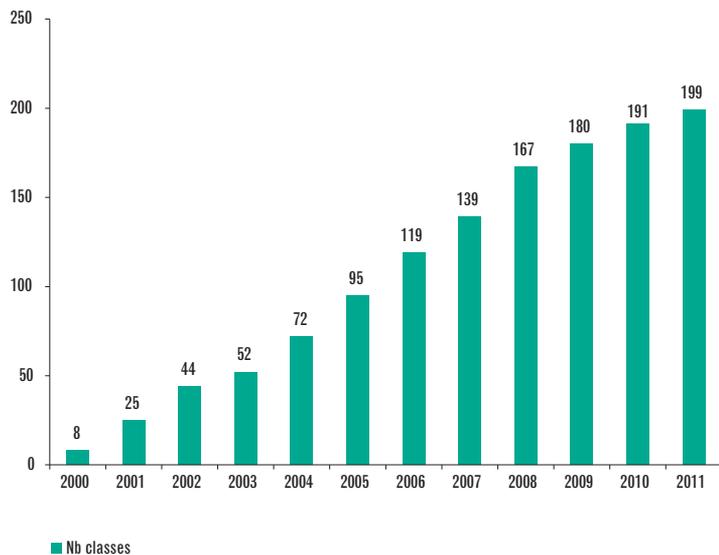
La licence pro est accessible aux titulaires d'un BTSA, DUT, BTS, DEUST, aux étudiants ayant validé une L2 ou aux titulaires d'un titre ou diplôme homologué de niveau III par l'État. Elle est conçue en étroite relation avec les professionnels de la spécialité. La formation dure 1 an et peut être suivie en formation initiale, par apprentissage, ou en formation continue. Elle comporte 12 à 16 semaines de stage et vise l'insertion professionnelle immédiate.

SOURCES

- DGER/BFS - MESR

Les établissements partenaires de licences professionnelles (suite)

2- L'évolution du nombre de classes de licence professionnelle en partenariat avec les établissements de l'enseignement agricole des rentrées 2000 à 2011 France métropolitaine et DOM



2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Enseignant-chercheur

Un enseignant-chercheur a une double mission d'enseignement et de recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur agricole. Il participe à l'élaboration, par sa recherche, et à la transmission, par son enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue. Il assure la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiants. Il organise ses enseignements au sein d'équipes pédagogiques et en liaison avec le monde professionnel. Il contribue également à la valorisation de la recherche ainsi qu'à la coopération internationale.

Pôle de compétences

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
- les centres locaux des organismes de recherche (INRA, IRSTEA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, ANSES...),
- les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
- les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...), les configurations dépendant des situations locales.

SOURCES

- Bureau des Pôles de Compétences et de la Recherche (BPCR) DGER - MAAF

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Enseignant-chercheur

Un enseignant-chercheur a une double mission d'enseignement et de recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur agricole. Il participe à l'élaboration, par sa recherche, et à la transmission, par son enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue. Il assure la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiants. Il organise ses enseignements au sein d'équipes pédagogiques et en liaison avec le monde professionnel. Il contribue également à la valorisation de la recherche ainsi qu'à la coopération internationale.

Pôle de compétences

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
- les centres locaux des organismes de recherche (INRA, IRSTEA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, ANSES...),
- les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
- les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...), les configurations dépendant des situations locales.

SOURCES

- Bureau des Pôles de Compétences et de la Recherche (BPCR) DGER - MAAF

Les pôles de compétences (suite)

1- La description des pôles de compétences à la rentrée 2011 (suite) France métropolitaine et DOM

	Pôle ouest ASAA ⁽¹⁾	STVE	Toulouse Agri Campus
Membres fondateurs (signataires de la convention)	AgroCampus Ouest (fusion AgroCampus Rennes-INH en juillet 2008) ONIRIS (fusion ENITIAA-ENVN en janvier 2010)	AgroParisTech (fusion INA P-G-ENSIA-ENGREF en janvier 2007) ENVA ENSP	EI Purpan ENFA ENVT INP ENSAT INRA
Membres associés	ANSES IRSTEA IFREMER INRA	ANSES IRSTEA INRA	CNRS EMAC INP-ENSIATEC INSA Universités Mirail, Sabatier, Sciences Sociales
Thématiques	Végétal-Semence et horticulture	Espaces, ressources, milieux sous influence urbaine	Génome et amélioration des productions
	Alimentation santé	Aliments, alimentation, nutrition, santé	Sécurité sanitaire des aliments
	Mer et littoral	Connaissance et fonctionnement des organismes vivants	Transformation des produits
	Environnement-Paysage	Sciences du complexe et de l'action	Environnement, territoire et société
	Science et production animale		Économie de l'environnement et des marchés
	Bio-industries		
Total étudiants	5 400	2 300	2 830
Total chercheurs/ enseignants-chercheurs	1 200	1 154	800

(1) Alimentation et Systèmes Agricoles et Agroalimentaires.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Pôle de compétences

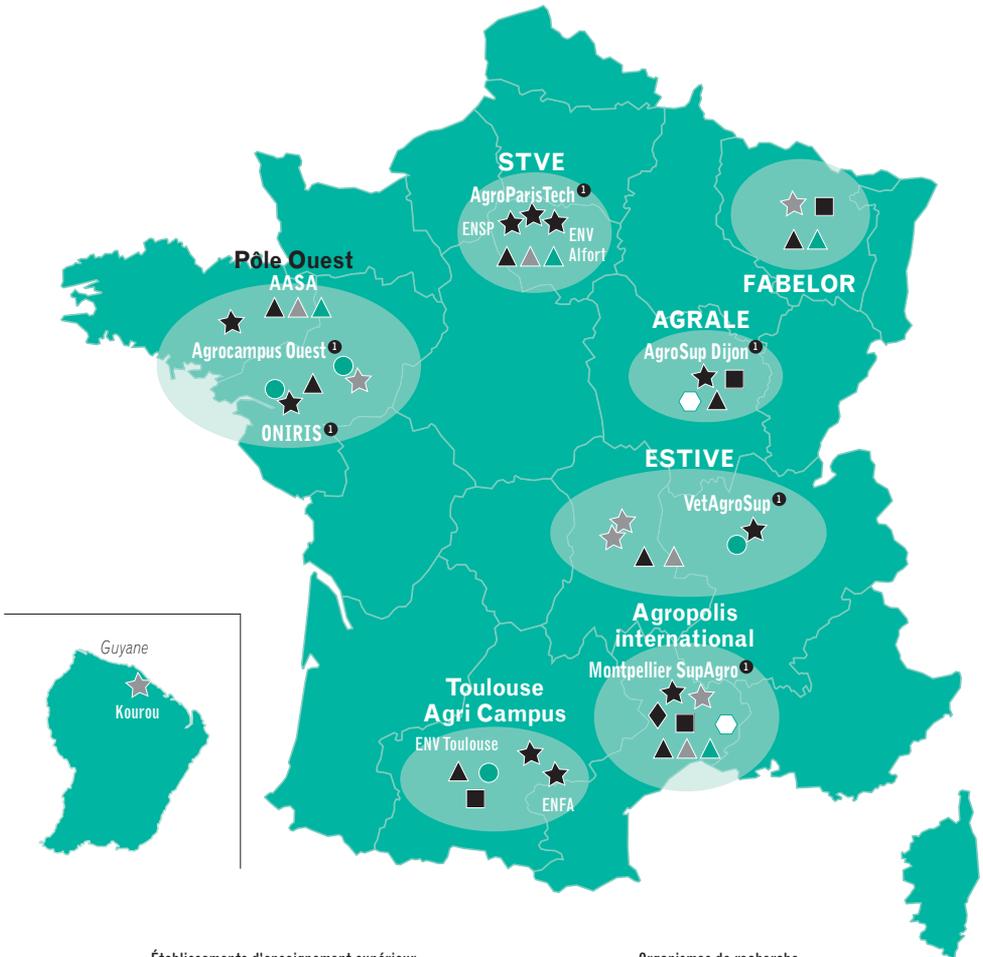
La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
- les centres locaux des organismes de recherche (INRA, IRSTEA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, ANSES...),
- les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
- les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...), les configurations dépendant des situations locales.

SOURCES

- Bureau des Pôles de Compétences et de la Recherche (BPCR) DGER - MAAF

1- La cartographie des pôles de compétences à la rentrée 2011 France métropolitaine et DOM



Établissements d'enseignement supérieur

- ★ Établissements d'enseignement supérieur agricoles publics dont 6 Grands Établissements ①
- ☆ Site de Grands Établissements (antennes différentes du siège social)
- Établissements d'enseignement supérieur agricoles privés
- ◆ IAM de Montpellier
- Universités ou établissements d'enseignement supérieur relevant du MESR

Organismes de recherche

- ▲ Centre INRA
- ▲ IRSTEA
- ▲ Autres : ANSES, IFREMER, CIRAD...

Acteurs du développement

- ⬡ Acteurs du développement

Pôles de compétences

3

Présentation du chapitre	108
3.0 Les définitions transversales	110
3.1 Les effectifs d'élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court	112
3.2 Les effectifs d'élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court par département et par région	114
3.3 La cartographie des élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court par région	118
3.4 Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court	120
3.5 Les élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court par secteur de formation	126

Les effectifs en 2011 (3.1, 3.2)

À la rentrée scolaire 2011, l'enseignement technique agricole accueille 174 104 élèves du second degré et étudiants de l'enseignement supérieur court. Ils se répartissent de manière presque équivalente dans les 3 statuts/types de contrat : public (36,6%), privé TP (temps Plein) (32,1%) et privé RA (Rythme Approprié) (31,3%).

Les effectifs sont majoritaires dans le 2nd cycle professionnel (57,4%), puis se répartissent dans les autres cycles de formation, respectivement, avec 18% d'inscrits dans le 1^{er} cycle, 13,8% dans le 2nd cycle GT et 10,8% dans le supérieur court. Dans chaque cycle, la répartition entre le statut public et privé varie. Ainsi, dans le 1^{er} cycle, le poids des effectifs s'établit à 10,5% dans le public, 33,1% dans le privé TP et 56,3% dans le privé RA. Dans le 2nd cycle GT, l'enseignement public représente 71,7%, le privé TP 26% et le privé RA 2,3% des effectifs ; dans le 2nd cycle professionnel, les proportions varient entre 31,1% des effectifs dans le public, 34,2% dans le privé TP et 34,7% dans le privé RA.

La répartition des effectifs selon la filière et le statut montre que les BTSA constituent 96,9% des effectifs du supérieur court. Les classes préparatoires relèvent exclusivement de l'enseignement public. Environ 2 étudiants de BTSA sur 3 sont inscrits dans l'enseignement public. Au sein du privé, la proportion du privé TP s'établit à 75,2%. La formation en prélicence n'existe plus à la rentrée 2011.

Les particularités régionales (3.2, 3.3)

Les 3 régions, Rhône-Alpes (20 786), Pays de la Loire (19 053) et Bretagne (17 903) regroupent 34,1% des effectifs de la métropole. 70,7% des élèves et étudiants de l'enseignement supérieur court en Pays de la Loire suivent leur scolarité dans un établissement privé, 81,3% en Bretagne, 68% à la Réunion et 70,7% en Rhône-Alpes. À l'inverse, l'enseignement public est largement prépondérant en Alsace (89,5%) et en Limousin (87,1%). Il est exclusif (100%) en Corse ainsi qu'à Wallis et Futuna.

La répartition régionale des effectifs d'élèves entre les cycles est inégale. La Corse n'offre pas de formations en 1^{er} cycle. Plus d'un élève sur deux est scolarisé en 2nd cycle professionnel dans toutes les régions métropolitaines, voire même presque 2 sur 3 en Corse (72,6%). Une région fait cependant exception : l'Alsace (47,1%). Quatre régions scolarisent plus de 20% de leurs effectifs dans le 2nd cycle GT : l'Alsace (33,4%), l'Île-de-France (21,1%), le Nord-Pas-de-Calais (21,3%) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (20%). Les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur court représentent 11% de l'effectif total métropolitain, avec une sur-représentation dans le Limousin (23,4%) et, à l'inverse, une faible place en Picardie (8%), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (8,6%) et en Haute-Normandie (8,3%).

Les origines socioprofessionnelles (3.4)

En 2011, les PCS les plus représentées sont celles des ouvriers (22,7%) et des employés (21,5%). Si les enfants originaires du milieu agricole représentent 13,2% de l'ensemble des CSP, ils sont plus nombreux dans les établissements publics (16,5%) que privés TP (12,1%) ou privés RA (10,4%). Les enfants d'employés dépassent en nombre toutes les autres CSP dans le public alors que ce sont les enfants d'ouvriers qui sont les plus nombreux dans le privé TP ou RA.

Les enfants d'agriculteurs exploitants sont peu nombreux dans le 1^{er} cycle (6,5%), ils le sont davantage dans le 2nd cycle professionnel (11,0%), le 2nd cycle GT (17,4%) et le cycle supérieur court (18,7%).

Les effectifs dans les secteurs de formation professionnelle (3.5)

Sur l'ensemble des formations de l'enseignement technique, les secteurs de la production (30,1%) et des services (22,2%) forment plus d'un jeune sur 2. Le secteur de la production reste dominant, avec 44,3% des effectifs du cycle professionnel du 2nd degré et des BTSA réunis. 38,8% des effectifs de ce secteur relèvent de l'enseignement public. Dans le secteur des services, les établissements privés forment 4 jeunes sur 5.

3 L'enseignement technique

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

PCS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 10-05 - La population scolaire en 2009
- StatEA 10-02 - La rentrée scolaire en 2009



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

3 L'enseignement technique

DÉFINITIONS

SOURCES

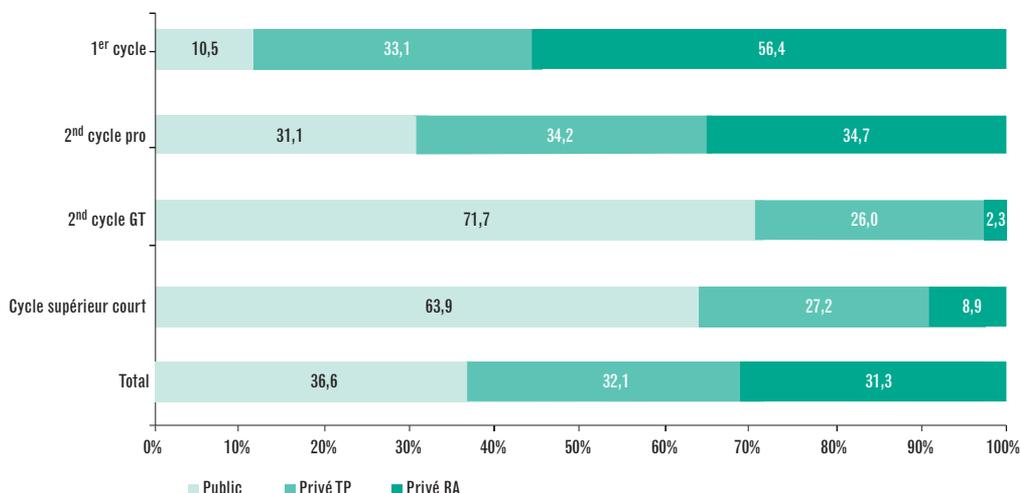
- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

1- Les effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par cycle de formation et statut d'enseignement à la rentrée 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	Public	Privé TP	Privé RA	Total	Total public et privé	% de filles	% Public
1^{er} cycle							
DIMA	689	47	34	81	770	23,2	89,5
4 ^e	759	4 219	6 917	11 136	11 895	34,9	6,4
3 ^e	1 846	6 101	10 670	16 771	18 617	40,6	9,9
Total 1^{er} cycle	3 294	10 367	17 621	27 988	31 282	38,0	10,5
2nd cycle pro							
CAPA	1 600	5 140	5 175	10 315	11 915	64,1	13,4
BEPA	1 760	4 447	4 595	9 042	10 802	91,3	16,3
BTA	45	0	0	0	45	73,3	100,0
Bac pro 2 ans	2 292	5 641	4 120	9 761	12 053	92,7	19,0
Bac pro 3 ans	25 398	18 956	20 775	39 731	65 129	44,7	39,0
Total 2nd cycle pro	31 095	34 184	34 665	68 849	99 944	57,9	31,1
2nd cycle GT							
2 nd e GT	5 997	2 208	194	2 402	8 399	48,3	71,4
Bac S	2 975	871	0	871	3 846	54,8	77,4
Bac techno	8 270	3 161	361	3 522	11 792	44,7	70,1
Total 2nd cycle GT	17 242	6 240	555	6 795	24 037	47,6	71,7
Total 2nd degré	51 631	50 791	52 841	103 632	155 263	52,3	33,3
BTSA 1/1	48	74	5	79	127	31,5	37,8
BTSA 1/2	6 041	2 776	914	3 690	9 731	43,5	62,1
BTSA 2/2	5 366	2 269	767	3 036	8 402	42,7	63,9
Total BTSA	11 455	5 119	1 686	6 805	18 260	43,0	62,7
CPGE post BTSA-BTS-DUT	285	0	0	0	285	74,4	100,0
CPGE 1/2	159	0	0	0	159	69,8	100,0
CPGE 2/2	137	0	0	0	137	70,1	100,0
Total CPGE	581	0	0	0	581	72,1	100,0
Total ens. sup. court	12 036	5 119	1 686	6 805	18 841	43,9	63,9
Total 2nd degré et ens.sup. court	63 667	55 910	54 527	110 437	174 104	51,4	36,6
	%	36,6	32,1	31,3	63,4	100,0	

Lecture : à la rentrée 2011, 36,6% des effectifs élèves du 2nd degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court sont scolarisés dans des établissements publics.

2- La proportion des effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement et cycle de formation à la rentrée 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



3 L'enseignement technique

DÉFINITIONS

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

Les effectifs d'élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court par département et région

3.2

1- Les effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par département, région et statut d'enseignement à la rentrée 2011 *France métropolitaine*

Régions / Départements	Public	Privé	Total	% Ens. sup court	% Public
Bas-Rhin	595	162	757	7,1	78,6
Haut-Rhin	789	0	789	7,2	100,0
Total Alsace	1 384	162	1 546	14,3	89,5
Dordogne	580	1 110	1 690	7,0	34,3
Gironde	1 110	1 725	2 835	20,5	39,2
Landes	599	965	1 564	6,7	38,3
Lot-et-Garonne	688	1 265	1 953	6,8	35,2
Pyrénées-Atlantiques	866	1 842	2 708	15,3	32,0
Total Aquitaine	3 843	6 907	10 750	12,6	35,7
Allier	633	534	1 167	5,8	54,2
Cantal	570	540	1 110	10,9	51,4
Haute-Loire	915	479	1 394	13,9	65,6
Puy-de-Dôme	1 119	516	1 635	14,4	68,4
Total Auvergne	3 237	2 069	5 306	11,6	61,0
Calvados	627	1 482	2 109	7,2	29,7
Manche	971	1 788	2 759	9,5	35,2
Orne	483	1 911	2 394	10,0	20,2
Total Basse-Normandie	2 081	5 181	7 262	9,0	28,7
Côte-d'Or	962	1 085	2 047	15,4	47,0
Nièvre	864	406	1 270	13,4	68,0
Saône-et-Loire	1 046	1 070	2 116	5,5	49,4
Yonne	607	554	1 161	11,0	52,3
Total Bourgogne	3 479	3 115	6 594	11,0	52,8
Côtes-d'Armor	969	2 829	3 798	11,5	25,5
Finistère	947	3 362	4 309	11,0	22,0
Ille-et-Vilaine	769	4 825	5 594	10,3	13,7
Morbihan	664	3 538	4 202	10,5	15,8
Total Bretagne	3 349	14 554	17 903	10,8	18,7
Cher	440	270	710	7,5	62,0
Eure-et-Loir	280	1 634	1 914	2,7	14,6
Indre	479	346	825	8,0	58,1
Indre-et-Loire	678	1 187	1 865	6,1	36,4
Loir-et-Cher	827	386	1 213	12,2	68,2
Loiret	827	1 046	1 873	18,0	44,2
Total Centre	3 531	4 869	8 400	9,3	42,0
Ardennes	641	279	920	10,8	69,7
Aube	436	648	1 084	13,5	40,2
Marne	755	933	1 688	18,6	44,7
Haute-Marne	436	424	860	4,9	50,7
Total Champagne-Ardenne	2 268	2 284	4 552	13,2	49,8
Corse du Sud	110	0	110	29,1	100,0
Haute-Corse	135	0	135	0,0	100,0
Total Corse	245	0	245	15,9	100,0
Doubs	659	1 672	2 331	16,8	28,3
Jura	928	405	1 333	21,0	69,6
Haute-Saône	348	1 159	1 507	3,6	23,1
Territoire de Belfort	330	0	330	15,2	100,0
Total Franche-Comté	2 265	3 236	5 501	14,0	41,2
Eure	701	611	1 312	10,5	53,4
Seine-Maritime	835	1 279	2 114	6,9	39,5
Total Haute-Normandie	1 536	1 890	3 426	8,3	44,8
Yvelines	469	1 075	1 544	18,8	30,4
Essonne	0	503	503	0,0	0,0
Hauts-de-Seine	0	91	91	0,0	0,0
Val-d'Oise	0	146	146	0,0	0,0
Ville de Paris	0	191	191	27,2	0,0
Seine-et-Marne	783	320	1 103	11,0	71,0
Seine-Saint-Denis	0	250	250	18,8	0,0
Val-de-Marne	0	0	0	nc	nc
Total Île-de-France	1 252	2 576	3 828	13,3	32,7

Régions / Départements	Public	Privé	Total	% Ens. sup court	% Public
Aude	767	1 049	1 816	19,6	42,2
Gard	536	1 191	1 727	10,2	31,0
Hérault	902	1 981	2 883	6,4	31,3
Lozère	385	328	713	28,5	54,0
Pyrénées-Orientales	456	258	714	8,3	63,9
Total Languedoc-Roussillon	3 046	4 807	7 853	12,4	38,8
Corrèze	1 305	0	1 305	36,9	100,0
Creuse	542	0	542	21,2	100,0
Haute-Vienne	923	411	1 334	11,2	69,2
Total Limousin	2 770	411	3 181	23,4	87,1
Meurthe-et-Moselle	449	72	521	35,7	86,2
Meuse	339	662	1 001	6,5	33,9
Moselle	672	0	672	14,0	100,0
Vosges	379	1 372	1 751	8,0	21,6
Total Lorraine	1 839	2 106	3 945	12,4	46,6
Ariège	256	0	256	13,3	100,0
Aveyron	1 076	1 202	2 278	17,5	47,2
Haute-Garonne	1 161	891	2 052	15,5	56,6
Gers	882	539	1 421	13,2	62,1
Lot	490	235	725	4,3	67,6
Hautes-Pyrénées	559	0	559	12,0	100,0
Tarn	765	1 194	1 959	13,9	39,1
Tarn-et-Garonne	464	665	1 129	4,3	41,1
Total Midi-Pyrénées	5 653	4 726	10 379	13,1	54,5
Nord	1 273	4 027	5 300	12,1	24,0
Pas-de-Calais	1 476	2 639	4 115	12,5	15,3
Total Nord-Pas-de-Calais	1 749	6 666	8 415	12,3	20,8
Loire-Atlantique	488	5 162	5 650	8,0	8,6
Maine-et-Loire	656	4 050	4 706	9,3	13,9
Mayenne	698	1 682	2 380	10,0	29,3
Sarthe	637	2 129	2 766	10,2	23,0
Vendée	875	2 676	3 551	11,7	24,6
Total Pays de la Loire	3 354	15 699	19 053	9,6	17,6
Aisne	640	894	1 534	7,9	41,7
Oise	448	1 407	1 855	3,5	24,2
Somme	802	1 105	1 907	12,6	42,1
Total Picardie	1 890	3 406	5 296	8,0	35,7
Charente	484	1 243	1 727	9,3	28,0
Charente-Maritime	986	1 183	2 169	12,7	45,5
Deux-Sèvres	800	1 484	2 284	10,4	35,0
Vienne	956	924	1 880	6,9	50,9
Total Poitou-Charentes	3 226	4 834	8 060	10,0	40,0
Alpes-de-Haute-Provence	199	0	199	13,1	100,0
Hautes-Alpes	218	135	353	0,0	61,8
Bouches-du-Rhône	747	1 389	2 136	8,4	35,0
Vaucluse	901	1 463	2 364	6,0	38,1
Alpes-Maritimes	522	0	522	22,0	100,0
Var	752	470	1 222	4,7	61,5
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 339	3 457	6 796	8,6	49,1
Ain	698	1 476	2 174	5,3	32,1
Loire	1 122	2 328	3 450	3,8	32,5
Rhône	759	2 045	2 804	13,3	27,1
Ardèche	432	692	1 124	10,1	38,4
Drôme	687	1 733	2 420	15,0	28,4
Isère	1 290	2 964	4 254	7,6	30,3
Savoie	591	338	929	11,6	63,6
Haute-Savoie	521	3 110	3 631	9,7	14,3
Total Rhône-Alpes	6 100	14 686	20 786	9,1	29,3
Total France métropolitaine	61 436	107 641	169 077	11,0	36,3

3 L'enseignement technique

DÉFINITIONS

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

2- Les effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par département ou collectivité et statut d'enseignement à la rentrée 2011 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Départements/Collectivités	Public	Privé	Total	% Ens. sup court	% Public
Guadeloupe	361	647	1 008	5,1	35,8
Guyane	184	243	427	10,1	43,1
Martinique	496	152	648	4,8	76,5
Mayotte ⁽¹⁾	156	140	296	0,0	52,7
Réunion	460	977	1 437	7,7	32,0
Total DOM	1 657	2 159	3 816	6,2	43,4
Nouvelle-Calédonie	279	202	481	4,8	58,0
Polynésie française	220	435	655	5,3	33,6
Wallis et Futuna	75	0	75	0,0	100,0
Total COM et Nouvelle-Calédonie	574	637	1 211	1,9	47,4
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	2 231	2 796	5 027	5,2	44,4

Lecture : dans les DOM, l'enseignement public accueille 43,4% des effectifs d'élèves du 2nd degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court. 6,2% des effectifs des DOM sont des étudiants de l'enseignement supérieur court.

(1) Par la loi organique n°2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

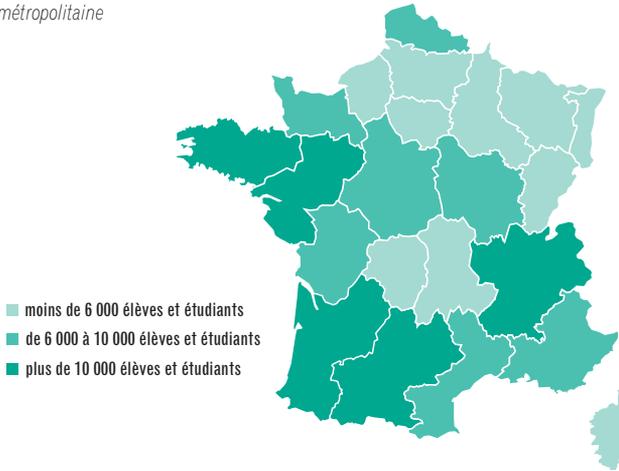
3 L'enseignement technique

DÉFINITIONS

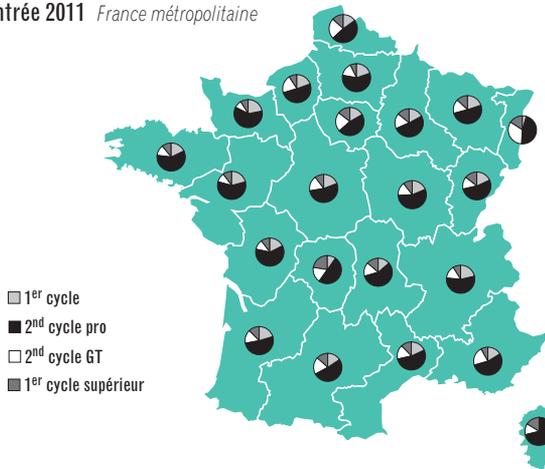
SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

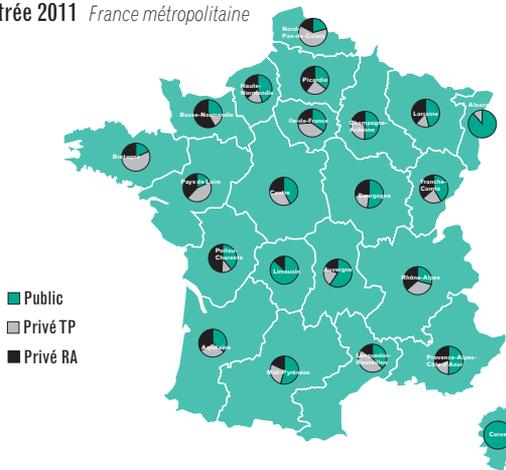
1- La répartition régionale des effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court à la rentrée 2011 *France métropolitaine*



2- La répartition régionale des effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par cycle de formation à la rentrée 2011 *France métropolitaine*



3- La répartition régionale des effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement à la rentrée 2011 *France métropolitaine*



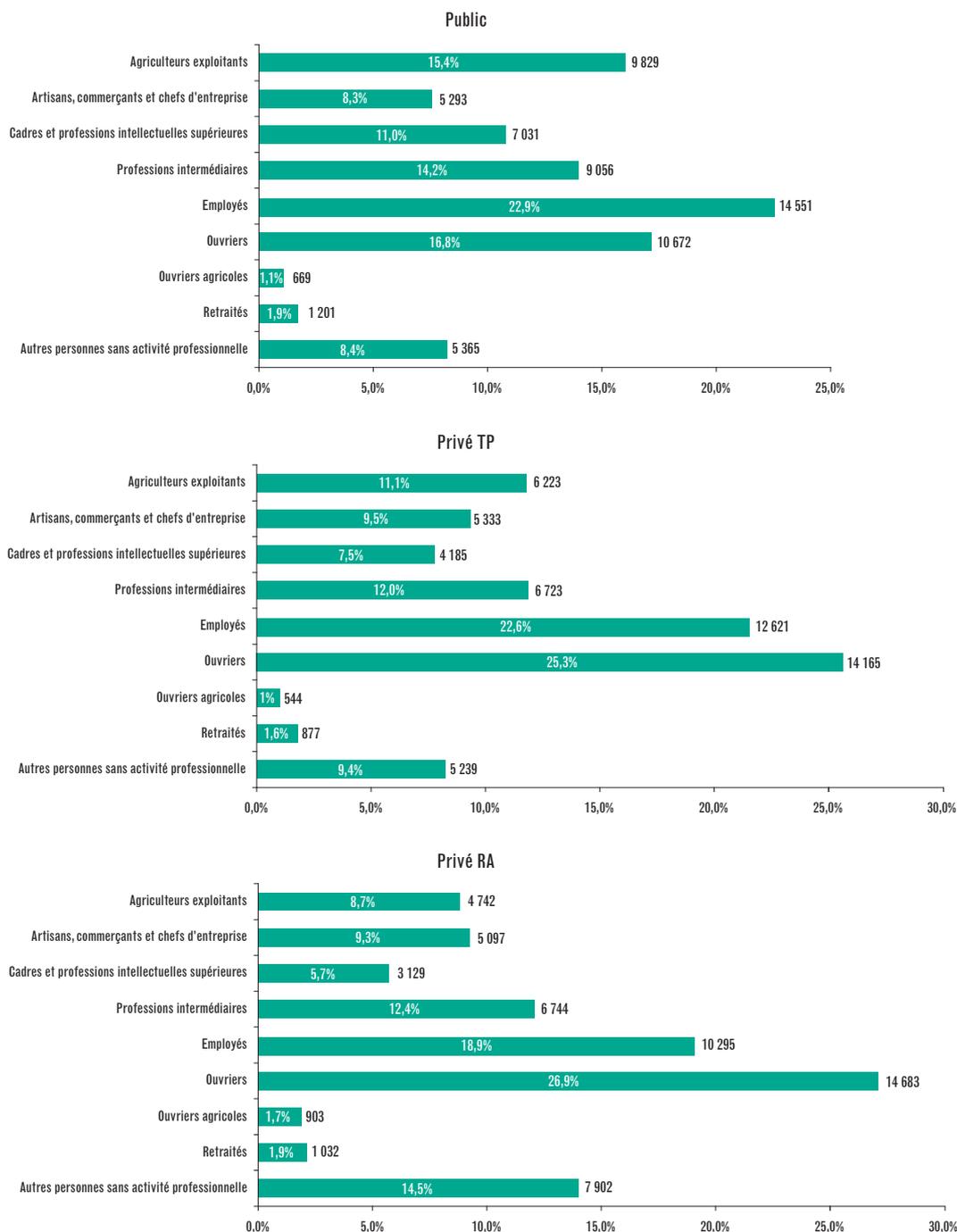
3 L'enseignement technique

DÉFINITIONS

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

1- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement à la rentrée 2011
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



3 L'enseignement technique

DÉFINITIONS

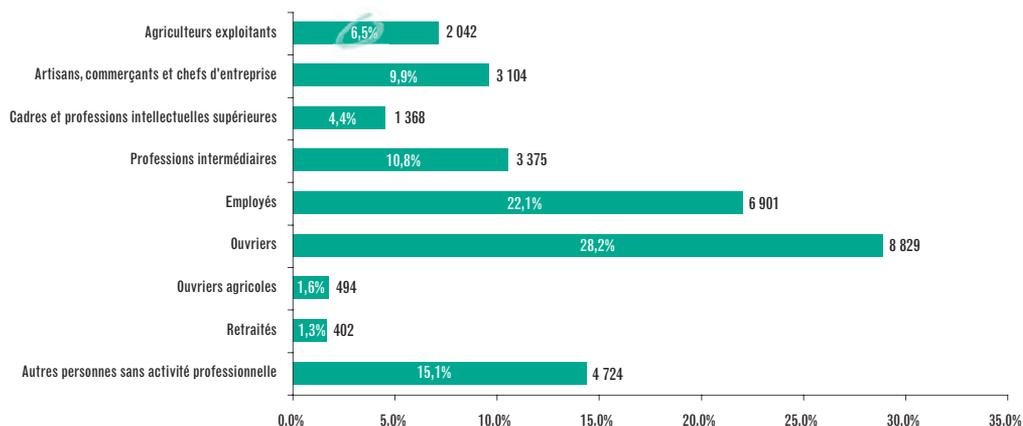
SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

2- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court selon le cycle de formation à la rentrée 2011

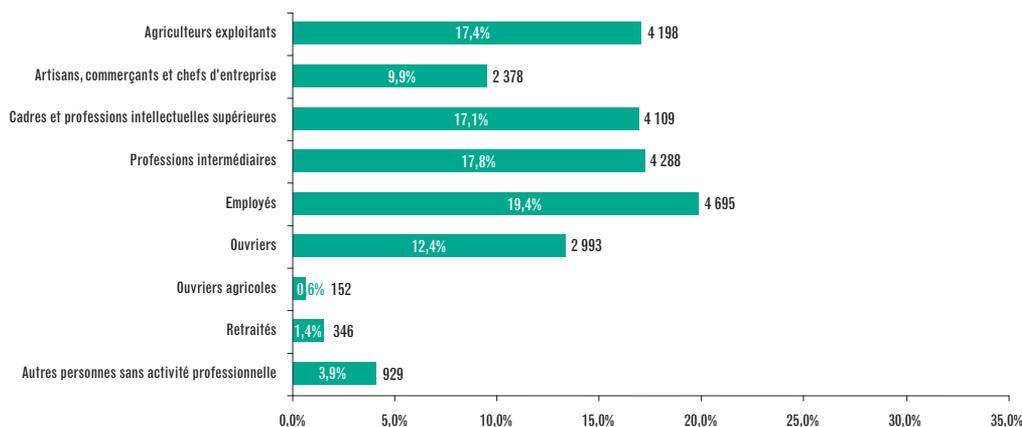
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

1^{er} cycle



Lecture : dans l'enseignement agricole public, 6,5% des élèves du 1^{er} cycle du 2nd degré ont leur représentant légal qui appartient à la PCS agriculteurs exploitants.

2nd cycle GT



3 L'enseignement technique

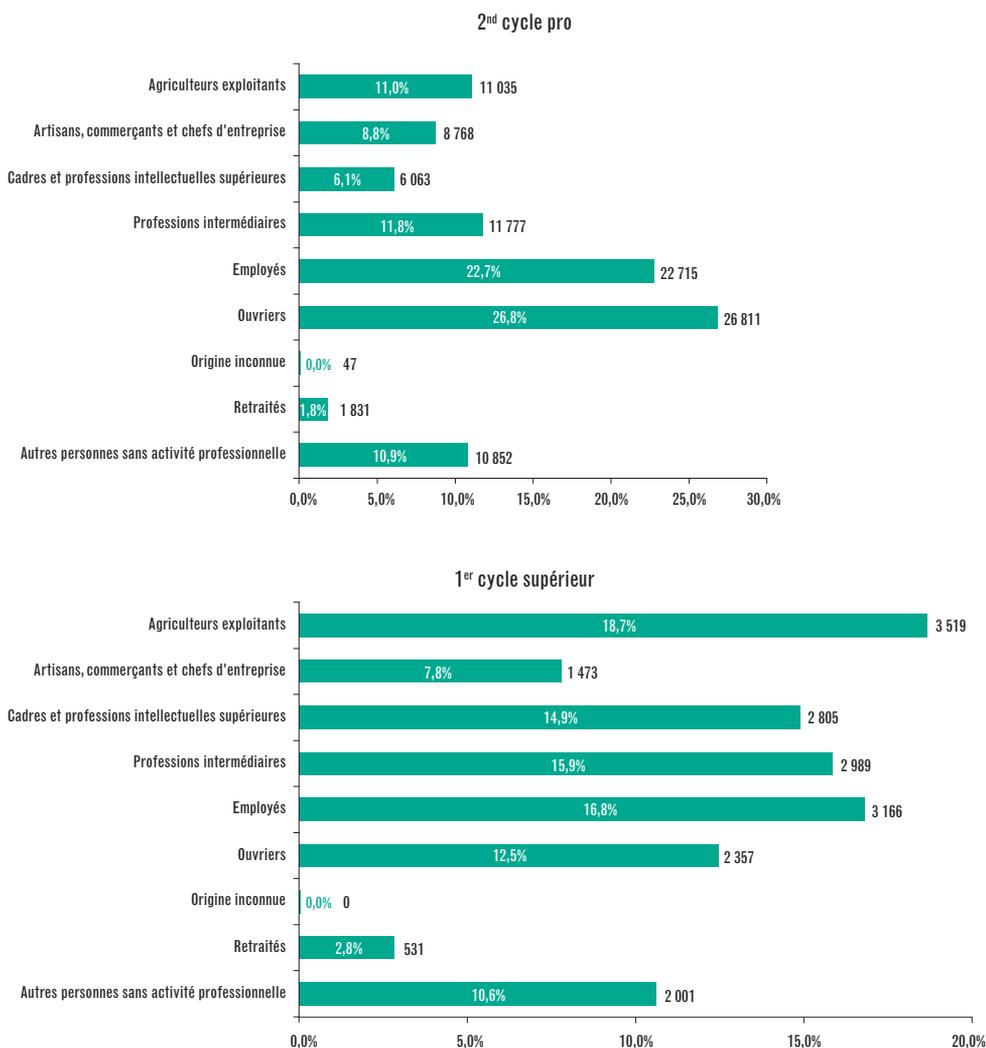
DÉFINITIONS

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

3- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court selon le cycle de formation à la rentrée 2011

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



3 L'enseignement technique

DÉFINITIONS

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

Les élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court par secteur de formation

3.5

1- Les effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court selon le secteur de formation, le statut d'enseignement et la classe ou le diplôme à la rentrée 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Cycles		Secteurs de formation					Total
		Production	Aménagement	Transformation	Services	Général ⁽¹⁾	
1 ^{er} cycle	DIMA						
	Public	0	0	0	0	689	689
	Privé	0	0	0	0	81	81
	Total DIMA	0	0	0	0	770	770
	4^e						
	Public	0	0	0	0	759	759
	Privé	0	0	0	0	11 136	11 136
	Total 4^e	0	0	0	0	11 895	11 895
	3^e						
	Public	0	0	0	0	1 846	1 846
	Privé	0	0	0	0	16 771	16 771
	Total 3^e	0	0	0	0	18 617	18 617
2 nd cycle pro	CAPA						
	Public	574	340	0	686	0	1 600
	Privé	2 328	1 714	0	6 273	0	10 315
	Total CAPA	2 902	2 054	0	6 959	0	11 915
	BEPA						
	Public	343	0	0	1 417	0	1 760
	Privé	539	0	0	8 503	0	9 042
	Total BEPA	882	0	0	9 920	0	10 802
	BTA						
	Public	45	0	0	0	0	45
	Privé	0	0	0	0	0	0
	Total BTA	45	0	0	0	0	45
	Bac pro 2 ans						
	Public	0	0	0	2 292	0	2 292
	Privé	0	0	0	9 761	0	9 761
	Total bac pro 2 ans	0	0	0	12 053	0	12 053
	Bac pro 3 ans						
	Public	12 375	7 489	1 455	4 079	0	25 398
Privé	16 526	7 180	995	15 030	0	39 731	
Total bac pro 3 ans	28 901	14 669	2 450	19 109	0	65 129	
2 nd cycle GT	2nde GT						
	Public	0	0	0	0	5 997	5 997
	Privé	0	0	0	0	2 402	2 402
	Total 2nde GT	0	0	0	0	8 399	8 399
	Bac S						
	Public	0	0	0	0	2 975	2 975
	Privé	0	0	0	0	871	871
	Total bac S	0	0	0	0	3 846	3 846
	Bac techno						
	Public	0	0	0	0	8 270	8 270
	Privé	0	0	0	0	3 522	3 522
	Total bac techno	0	0	0	0	11 792	11 792
Cycle supérieur court	BTSA						
	Public	4 679	3 634	1 855	1 287	0	11 455
	Privé	2 906	1 938	656	1 305	0	6 805
	Total BTSA	7 585	5 572	2 511	2 592	0	18 260
	CPGE						
	Public	0	0	0	0	581	581
	Privé	0	0	0	0	0	0
	Total CPGE	0	0	0	0	581	581
	Prélicence						
	Public	0	0	0	0	0	0
	Privé	0	0	0	0	0	0
	Total prélicence	0	0	0	0	0	0
Total 2nd degré et ens.sup.court		40 315	22 295	4 961	50 633	55 900	174 104

Lecture : à la rentrée 2011, 4 679 étudiants de l'enseignement supérieur court sont dans l'enseignement agricole public et dans le secteur de la production.

(1) Formations générales ou technologiques du MAAF et formations professionnelles du MEN.

3 L'enseignement technique

DÉFINITIONS

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

Les élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court par secteur de formation (suite)

3.5

2- La part des effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par classe ou diplôme selon le secteur de formation au sein de chaque statut d'enseignement à la rentrée 2011 (%)
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Cycles		Secteurs de formation					Total
		Production	Aménagement	Transformation	Services	Général ⁽²⁾	
1 ^{er} cycle	DIMA						
	Public	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
	Privé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
	Total DIMA	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
	4^e						
	Public	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
	Privé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
	Total 4^e	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
	3^e						
Public	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%	
Privé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%	
Total 3^e	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%	
2 nd cycle pro	CAPA						
	Public	35,9%	21,3%	0,0%	42,9%	0,0%	100,0%
	Privé	22,6%	16,6%	0,0%	60,8%	0,0%	100,0%
	Total CAPA	24,4%	17,2%	0,0%	58,4%	0,0%	100,0%
	BEPA						
	Public	19,5%	0,0%	0,0%	80,5%	0,0%	100,0%
	Privé	6,0%	0,0%	0,0%	94,0%	0,0%	100,0%
	Total BEPA	8,2%	0,0%	0,0%	91,8%	0,0%	100,0%
	BTA						
	Public	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
	Privé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	Total BTA	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
	Bac pro 2 ans						
	Public	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%
	Privé	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%
	Total bac pro 2 ans	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%
	Bac pro 3 ans						
	Public	48,7%	29,5%	5,7%	16,1%	0,0%	100,0%
Privé	41,6%	18,1%	2,5%	37,8%	0,0%	100,0%	
Total bac pro 3 ans	44,4%	22,5%	3,8%	29,3%	0,0%	100,0%	
2 nd cycle GT	2nde GT						
	Public	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
	Privé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
	Total 2nde GT	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
	Bac S						
	Public	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
	Privé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
	Total bac S	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
	Bac techno						
	Public	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
	Privé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
	Total bac techno	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Cycle supérieur court	BTSA						
	Public	40,8%	31,7%	16,2%	11,2%	0,0%	100,0%
	Privé	42,7%	28,5%	9,6%	19,2%	0,0%	100,0%
	Total BTSA	41,5%	30,5%	13,8%	14,2%	0,0%	100,0%
	CPGE						
	Public	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
	Privé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	Total CPGE	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
	Prélicence						
	Public	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
	Privé	nc	nc	nc	nc	nc	nc
	Total prélicence	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Total 2nd degré et ens. sup. court	23,2%	12,8%	2,8%	29,1%	32,1%	100,0%	

(1) Formations générales ou technologiques du MAAF et formations professionnelles du MEN.

3 L'enseignement technique

DÉFINITIONS

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

3- La part des effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par classe ou diplôme selon le statut d'enseignement au sein de chaque secteur de formation à la rentrée 2011 (%)
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Cycles		Secteurs de formation					Général ⁽¹⁾	Total
		Production	Aménagement	Transformation	Services			
1 ^{er} cycle	DIMA							
	Public	nc	nc	nc	nc	89,5	89,5	
	Privé	nc	nc	nc	nc	10,5	10,5	
	Total DIMA	nc	nc	nc	nc	100,0	100,0	
	4^e							
	Public	nc	nc	nc	nc	6,4	6,4	
	Privé	nc	nc	nc	nc	93,6	93,6	
	Total 4^e	nc	nc	nc	nc	100,0	100,0	
	3^e							
	Public	nc	nc	nc	nc	9,9	9,9	
	Privé	nc	nc	nc	nc	90,1	90,1	
	Total 3^e	nc	nc	nc	nc	100,0	100,0	
2 nd cycle pro	CAPA							
	Public	19,8	16,6	nc	9,9	nc	13,4	
	Privé	80,2	83,4	nc	90,1	nc	86,6	
	Total CAPA	100,0	100,0	nc	100,0	nc	100,0	
	BEPA							
	Public	38,9	nc	nc	14,3	nc	16,3	
	Privé	61,1	nc	nc	85,7	nc	83,7	
	Total BEPA	100,0	nc	nc	100,0	nc	100,0	
	BTA							
	Public	100,0	nc	nc	nc	nc	100,0	
	Privé	0,0	nc	nc	nc	nc	0,0	
	Total BTA	100,0	nc	nc	nc	nc	100,0	
	Bac pro 2 ans							
	Public	nc	nc	nc	19,0	nc	19,0	
	Privé	nc	nc	nc	81,0	nc	81,0	
	Total bac pro 2 ans	nc	nc	nc	100,0	nc	100,0	
	Bac pro 3 ans							
	Public	42,8	51,1	59,4	21,3	nc	39,0	
	Privé	57,2	48,9	40,6	78,7	nc	61,0	
	Total bac pro 3 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	nc	100,0	
	2 nd cycle GT	2nd GT						
		Public	nc	nc	nc	nc	71,4	71,4
		Privé	nc	nc	nc	nc	28,6	28,6
		Total 2nd GT	nc	nc	nc	nc	100,0	100,0
Bac S								
Public		nc	nc	nc	nc	77,4	77,4	
Privé		nc	nc	nc	nc	22,6	22,6	
Total bac S		nc	nc	nc	nc	100,0	100,0	
Bac techno								
Public		nc	nc	nc	nc	70,1	70,1	
Privé		nc	nc	nc	nc	29,9	29,9	
Total bac techno		nc	nc	nc	nc	100,0	100,0	
Cycle supérieur court		BTSA						
		Public	61,7	65,2	73,9	49,7	nc	62,7
		Privé	38,3	34,8	26,1	50,3	nc	37,3
		Total BTSA	100,0	100,0	100,0	100,0	nc	100,0
		CPGE						
		Public	nc	nc	nc	nc	100,0	100,0
	Privé	nc	nc	nc	nc	0,0	0,0	
	Total CPGE	nc	nc	nc	nc	100,0	100,0	
	Prélicence							
	Public	nc	nc	nc	nc	100,0	100,0	
	Privé	nc	nc	nc	nc	0,0	0,0	
	Total prélicence	nc	nc	nc	nc	100,0	100,0	
Total 2nd degré et ens. sup. court		23,2	12,8	2,8	29,1	32,1	100,0	

Lecture : à la rentrée 2011, 19,8% des élèves de CAPA suivant une formation dans le secteur de la production sont scolarisés dans un établissement public.

(1) Formations générales ou technologiques du MAAF et formations professionnelles du MEN.

	Présentation du chapitre	134
4.0	Les définitions transversales	136
4.1	Les effectifs d'élèves du second degré	138
4.2	Les élèves du second degré par département et région	140
4.3	La cartographie des élèves du second degré par région	142
4.4	L'évolution des origines socioprofessionnelles des élèves du second degré	144
4.5	Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré	148
4.6	Les élèves du second degré selon l'âge	154
4.7	Les élèves du premier cycle	156
4.8	Les élèves du second cycle général et technologique	158
4.9	Les élèves du second cycle professionnel	160
4.10	Les élèves du second cycle professionnel par secteur de formation	164
4.11	Les élèves de CAPA par spécialité de formation	170
4.12	Les élèves de BEPA par spécialité de formation	172
4.13	Les élèves de bac pro 3 ans par spécialité de formation	174
4.14	Les élèves de bac pro 2 ans et de BTA par spécialité de formation	178
4.15	Les élèves de bac techno par spécialité de formation	180
4.16	Les élèves du second degré selon les langues vivantes étudiées	182

Présentation du chapitre

L'évolution des effectifs d'élèves entre 2010 et 2011 (4.1)

À la rentrée scolaire 2011, l'enseignement technique agricole accueille 150 530 élèves en France métropolitaine, ce qui correspond à une hausse de 1,9 % par rapport à 2010. L'évolution des effectifs est différente selon les statuts d'enseignement : public (+1,6 %), privé TP (+1,8 %), privé RA (+2,2 %). Ils se répartissent de manière presque équivalente dans les 3 statuts : public (33 %), privé TP (33,5 %) et privé RA (33,5 %). Entre les rentrées 2010 et 2011, le 1^{er} cycle enregistre une diminution de 1,6 %, le 2nd cycle GT poursuit sa décroissance à hauteur de 2,3 % alors que le 2nd cycle professionnel augmente de 4,1 %. La poursuite de la rénovation de la voie professionnelle (RVP) se marque par une nouvelle diminution des effectifs de BEPA (-55 %), une diminution des effectifs de bac pro en 2 ans (-39,9 %) et une croissance des effectifs de bac pro en 3 ans, essentiellement constitués d'élèves de 2^{de} et 1^{re} professionnelles(+59,5 %).

Les particularités régionales (4.2, 4.3)

En 2011, le tiers des effectifs se regroupe dans 3 régions : Rhône-Alpes (18 906 élèves), Pays de la Loire (17 231 élèves) et Bretagne (15 973 élèves). Ces 3 régions se distinguent également par une forte implantation des établissements privés : 85,4 % des élèves en Pays de la Loire suivent leur scolarité dans un établissement privé, 84,2 % en Bretagne et 72,5 % en Rhône-Alpes. À l'inverse, l'Alsace et le Limousin se distinguent par les taux les plus faibles de France métropolitaine avec 12,4 % et 16,9 % de scolarisation d'élèves dans l'enseignement privé. Particularité régionale, la Corse ne dispose d'aucun établissement d'enseignement privé.

La répartition régionale des effectifs d'élèves entre les cycles est inégale. La Corse est la seule région qui n'offre pas de formations en 1^{er} cycle. Les effectifs d'élèves du 2nd cycle professionnel sont dominants dans toutes les régions, atteignant un taux maximal de 83,6 % en Corse. 4 régions supplémentaires scolarisent plus des 2/3 de leurs élèves en 2nd cycle profession-

nel : Basse-Normandie (68,8 %), Bretagne (68,5 %), Limousin (73,1 %) et Poitou-Charentes (68,5 %).

Les origines socioprofessionnelles (4.4, 4.5)

Depuis 1990, les familles d'agriculteurs exploitants sont de moins en moins représentées : elles ne sont plus que 11,2 % en 2011 (35 % en 1990). Les enfants issus du milieu agricole (agriculteurs ou ouvriers agricoles) représentent 11 % des effectifs. Entre 2010 et 2011, les effectifs de familles sans activité professionnelle ont progressé sensiblement pour atteindre 9,6 %. En 2011, les CSP les plus représentées sont celles des ouvriers (24,4 %) et des employés (22,1 %). Parmi les effectifs de filles, ces catégories représentent la moitié, quand celles issues du milieu agricole (7,3 %) restent peu représentées. Les CSP sont différemment représentées selon les statuts d'enseignement. Ainsi les enfants d'agriculteurs exploitants sont plus nombreux dans les établissements publics (14,9 %) que privés TP (10,3 %) ou privés RA (8,4 %). Les enfants d'employés dépassent en nombre toutes les autres CSP dans le public, alors que ce sont les enfants d'ouvriers qui sont les plus nombreux dans le privé TP ou RA.

Si les enfants d'agriculteurs exploitants sont peu nombreux dans le 1^{er} cycle (6,5 %), ils le sont davantage dans le 2nd cycle GT (17,6 %) et le 2nd cycle professionnel (11,1 %). Ils dominent dans le secteur de la production agricole (25,3 %) alors qu'ils sont très peu représentés dans les secteurs de la transformation (4,8 %), de l'aménagement (4,2 %) et des services (4,2 %).

L'âge (4.6)

Si dans le 2nd cycle GT, plus d'un élève sur deux est « à l'heure » ou « en avance » par rapport à l'âge théorique (66,6 %), ce n'est le cas que pour à peine un sur trois dans le 2nd cycle professionnel (32,4 %) et seulement 16,2 % dans le 1^{er} cycle. Dans l'ensemble du 2nd degré, 33,8 % des élèves sont « à l'heure » par rapport à l'âge théorique et 65,5 % en « retard scolaire » par rapport à l'âge théorique. Ce dernier % est en baisse d'1 point par rapport à 2010.

Les effectifs selon le genre (4.7, 4.8, 4.9)

Majoritaires dans le 2nd degré (52,5 %), les filles sont les plus représentées dans le 2nd cycle professionnel (58,2 %). Dans les autres cycles de formation, elles constituent 38,3 % des effectifs du 1^{er} cycle et 47,6 % du 2nd cycle GT.

Au sein d'un même cycle, leur proportion varie aussi selon le statut public ou privé. Ainsi dans le 1^{er} cycle, le poids des effectifs féminins s'établit à 25,6 % dans le public, 43 % dans le privé TP et 37,9 % dans le privé RA. Dans le 2nd cycle GT, elles représentent respectivement 47,4 %, 47,1 % et 61,4 % des effectifs et dans le 2nd cycle professionnel, 44,7 % dans le public, 65,8 % dans le privé TP et 62,4 % dans le privé RA. La répartition des effectifs selon le genre et la classe dans le 2nd cycle professionnel montre que les filles sont encore très présentes dans les filières CAPA et surtout BEPA. On constate également une augmentation des effectifs de 2^{de} pro (56,7 %).

Les effectifs dans les secteurs de formation professionnelle (4.10)

Les effectifs d'élèves et leur part varient selon le secteur professionnel et le statut de l'établissement. Ainsi, le secteur de la production représente 32,5 % des effectifs du 2nd cycle professionnel, ce qui correspond à 42,3 % des effectifs du public, 22,4 % du privé TP et 34,2 % du privé RA. Ses effectifs augmentent de 1 505 élèves. Le secteur des services reste dominant avec 48,1 % des effectifs. Les effectifs dans les secteurs professionnels varient aussi selon les régions et le niveau de diplôme. La plus forte représentation du secteur de la production se trouve en Auvergne (44,3 %), celle du secteur de l'aménagement en Corse (61,8 %), du secteur de la transformation en Alsace (7,3 %) et du secteur des services au Pays de la Loire (57,2 %). Quel que soit le cycle de formation, les filles sont les plus nombreuses dans le secteur des services (87,4 %), elles sont sous-représentées dans le secteur de l'aménagement (10,9 %).

Les effectifs dans les spécialités de formation (4.11, 4.12, 4.13, 4.14)

Dans la filière CAPA, la seule spécialité services aux personnes accueille 57,2 % des effectifs, suivie par la spécialité travaux paysagers avec 16,3 %. Les 9 spécialités du secteur production rassemblent 22,9 % des élèves. La mise en œuvre progressive de la RVP donne à la présence d'effectifs dans les spécialités de BEPA un caractère transitoire. Elle concerne principalement les secteurs des services et de la production (activités hippiques). Pour les spécialités «renovées», les effectifs des bac pro en 3 ans rassemblent les élèves de classes de premières qui accueillaient à la fois des jeunes issus de seconde pro et des jeunes issus de terminales BEPA. Les élèves de terminale qui se sont présentés en 2011 à la dernière session du diplôme avant rénovation sont comptabilisés avec les bac pro en 2 ans. Dans la filière bac techno, la spécialité sciences et technologies de l'agronomie et du vivant -agronomie-alimentation-environnement-territoires accueille la grande majorité des effectifs avec 98,7 %.

Les langues vivantes (4.16)

98 % des élèves étudient une première langue vivante. 92,9 % d'entre eux choisissent l'anglais, 3,8 % l'espagnol et 1 % l'allemand. Les élèves de 2^{de} GT, 1^{re} et terminale S étudient une deuxième langue vivante selon la répartition suivante : 70,7 % d'entre eux en espagnol, 19 % en allemand, 6,2 % en anglais et 4 % en italien.

Les sections européennes répondent notamment à une finalité d'insertion professionnelle et de mobilité, en particulier pour les élèves de baccalauréat professionnel qui trouvent dans les stages en entreprise dans un pays européen, la possibilité d'acquérir une culture professionnelle dans son contexte économique, social et culturel. Leur effectif total progresse de 1,2 % par rapport à 2009 avec une forte progression dans les classes de bac techno. Dans ces sections, dont les 2/3 sont ouvertes dans les filières de l'enseignement général et technologique, l'anglais est la langue vivante la plus souvent choisie. 82,2 % des élèves du 2nd degré inscrits en section européenne relèvent de l'enseignement public.

4 Les élèves du second degré

1^{er} cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4^e, 3^e et aux DIMA.

2nd cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 2^{de}, 1^{re} et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA et au bac pro.

2^{de} GT

La classe de seconde générale et technologique (ou 2^{de} GT) est une classe de détermination. La formation comprend des enseignements communs à tous les élèves, 2 enseignements d'exploration au choix auxquels peut s'ajouter le choix d'1 ou 2 enseignement(s) facultatif(s). En général, à la fin d'une classe de 2^{de} GT, un élève se dirige vers un baccalauréat général ou technologique.

2^{de} pro

La classe de seconde professionnelle (ou 2^{de} pro) est la première année du cursus en 3 ans conduisant au baccalauréat professionnel. La seconde professionnelle est accessible après la classe de 3^e. Les classes de seconde professionnelle du MAAF sont regroupées en 5 champs professionnels : Nature - Jardin - Paysage - Forêt, Productions animales, Productions végétales - Agroéquipement, Conseil - Vente, Alimentation - Bio-industries - Laboratoire. Deux autres classes de seconde professionnelle sont dédiées aux spécialités : Services aux personnes et aux territoires et Technicien en expérimentation animale.

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Avec un cycle de 3 ans après la classe de 3^e, celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2^{de} pro), de 1^{re} professionnelle (ou 1^{re} pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1^{re} pro, afin de permettre l'accès au cycle terminal (1^{re} pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2^{de} GT, 1^{re} ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

Baccalauréat général série scientifique (ou Bac S)

Le baccalauréat général série scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une classe de 2^{de} GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Le bac S proposé par les lycées relevant du MAAF se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 6 heures d'«écologie, agronomie et territoires» en 1^{re} et 2 heures en terminale.

Remarque : la réforme du lycée est entrée en vigueur à la rentrée 2011 pour les élèves de 1^{re} et à la rentrée 2012 pour les élèves de terminale.

Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) série «sciences et technologie de l'agronomie et du vivant : agronomie - alimentation - environnement - territoires» (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une 2^{de} GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSA, BTS, DUT et en CPGE.

BEPA rénové

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles rénové. Ce BEPA rénové est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAF et enregistré au RNCP.

BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle.

Le BTA se préparait en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2^{de} GT, ou en fin de scolarité de 1^{re}.

À compter de la rentrée 2011, l'offre de diplômes ne comprend plus de BTA, ce dernier a laissé place au baccalauréat professionnel.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en bac pro, BP ou de préparer un CS.

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Classes de 4^e et 3^e de l'EA

Les classes de 4^e et de 3^e de l'enseignement agricole accueillent des élèves âgés d'au moins 14 ans avant le 31 décembre de l'année de recrutement, qui souhaitent découvrir les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement, et des services en milieu rural. Les élèves sont préparés pour présenter le diplôme national du brevet des collèges.

L'orientation se fait en fin de 3^e : les élèves choisissent le secteur dans lequel ils prépareront un CAPA ou un BPA par apprentissage ou un bac pro. Les élèves peuvent aussi s'orienter vers une 2^{de} GT, ou poursuivre une formation du MEN.

CPA

Les classes de préapprentissage (ou CPA) accueillent des jeunes, sous statut scolaire, la dernière année ou les 2 dernières années de la scolarité obligatoire. L'enseignement se faisait en alternance : enseignement théorique en établissement et stages pratiques en entreprise. Ces classes sont supprimées et remplacées par le DIMA.

DIMA

Le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (ou DIMA) concerne les élèves ayant atteint l'âge de 15 ans à la date d'entrée dans la formation. Cette formation en alternance, en centre de formation d'apprentis, est destinée à faire découvrir un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage et permet de poursuivre l'acquisition du socle commun. L'élève en formation demeure sous statut scolaire.

Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2nd degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAAF hors BTSA et CPGE.

NOTE

Lorsque les élèves de CAPA, BEPA, bac pro et bac techno sont comptabilisés, respectivement les élèves de CAP, BEP, bac pro et bac techno du MEN présents dans quelques établissements de l'enseignement agricole sont inclus.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique Statistiques et publications :

- StatEA 10-02 - La rentrée scolaire en 2009
- StatEA 10-05 - La population scolaire en 2009
- StatEA 12-03 - La rentrée scolaire 2011-2012



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

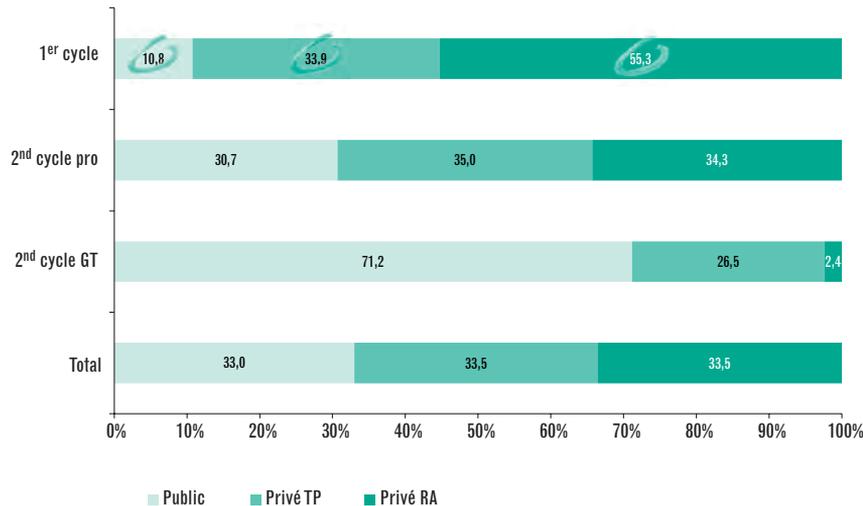
Les effectifs d'élèves du second degré

1- L'évolution des effectifs d'élèves du second degré par cycle de formation et statut d'enseignement entre les rentrées 2010 et 2011 *France métropolitaine*

Cycles de formation	Public			Privé TP			Privé RA			Total privé			Total		
	2010	2011	Évol. 11/10 (%)	2010	2011	Évol. 11/10 (%)	2010	2011	Évol. 11/10 (%)	2010	2011	Évol. 11/10 (%)	2010	2011	Évol. 11/10 (%)
1^{er} cycle															
DIMA	740	681	-8,0	31	47	51,6	39	34	-12,8	70	81	15,7	810	762	-5,9
4 ^e	847	759	-10,4	4 038	4 198	4,0	6 921	6 511	-5,9	10 959	10 709	-2,3	11 806	11 468	-2,9
3 ^e	1 882	1 835	-2,5	6 187	6 069	-1,9	10 198	10 261	0,6	16 385	16 330	-0,3	18 267	18 165	-0,6
Total 1^{er} cycle	3 469	3 275	-5,6	10 256	10 314	0,6	17 158	16 806	-2,1	27 414	27 120	-1,1	30 883	30 395	-1,6
2nd cycle pro															
CAPA	1 422	1 519	6,8	4 645	5 067	9,1	3 529	4 477	26,9	8 174	9 544	16,8	9 596	11 063	15,3
BEPA	3 630	1 676	-53,8	9 657	4 358	-54,9	9 980	4 447	-55,4	19 637	8 805	-55,2	23 267	10 481	-55,0
BTA	425	45	-89,4	196	0	-100,0	63	0	-100,0	259	0	-100,0	684	45	-93,4
Bac pro 2 ans	5 743	2 172	-62,2	7 721	5 583	-27,7	6 068	3 991	-34,2	13 789	9 574	-30,6	19 532	11 746	-39,9
Bac pro 3 ans	17 173	24 230	41,1	10 504	18 819	79,2	11 961	20 179	68,7	22 465	38 998	73,6	39 638	63 228	59,5
Total 2nd cycle pro	28 393	29 642	4,4	32 723	33 827	3,4	31 601	33 094	4,7	64 324	66 921	4,0	92 717	96 563	4,1
2nd cycle GT															
2 nd GT	5 788	5 846	1,0	2 127	2 208	3,8	173	194	12,1	2 300	2 402	4,4	8 088	8 248	2,0
Bac S	2 809	2 912	3,7	873	871	-0,2	0	0	nc	873	871	-0,2	3 682	3 783	2,7
Bac techno	8 429	8 019	-4,9	3 492	3 161	-9,5	435	361	-17,0	3 927	3 522	-10,3	12 356	11 541	-6,6
Total 2nd cycle GT	17 026	16 777	-1,5	6 492	6 240	-3,9	608	555	-8,7	7 100	6 795	-4,3	24 126	23 572	-2,3
Total 2nd degré	48 888	49 694	1,6	49 471	50 381	1,8	49 367	50 455	2,2	98 838	100 836	2,0	147 726	150 530	1,9

Lecture : à la rentrée 2011, les classes de 3^e accueillent 18 165 élèves dont 1 835 dans l'enseignement public et 16 330 dans l'enseignement privé. Entre les rentrées 2010 et 2011, les effectifs d'élèves de 3^e ont baissé de 0,6 %.

2- La répartition des effectifs d'élèves du second degré par statut d'enseignement au sein de chaque cycle de formation à la rentrée 2011 *France métropolitaine*



Lecture : à la rentrée 2011, 10,8 % des élèves du 1^{er} cycle sont scolarisés dans l'enseignement public, 33,9 % dans l'enseignement privé temps plein et 55,3 % dans l'enseignement privé rythme approprié.

4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves du second degré par département et région

1- Les effectifs d'élèves du second degré par département, région et statut d'enseignement à la rentrée 2011

France métropolitaine

Régions / Départements	Public	Privé	Total	% Public
Bas-Rhin	475	162	637	74,6
Haut-Rhin	668	0	668	100,0
Total Alsace	1 143	162	1 305	87,6
Dordogne	472	1 099	1 571	30,0
Gironde	826	1 428	2 254	36,6
Landes	494	965	1 459	33,9
Lot-et-Garonne	592	1 228	1 820	32,5
Pyrénées-Atlantiques	698	1 597	2 295	30,4
Total Aquitaine	3 082	6 317	9 399	32,8
Allier	582	517	1 099	53,0
Cantal	479	510	989	48,4
Haute-Loire	797	403	1 200	66,4
Puy-de-Dôme	901	498	1 399	64,4
Total Auvergne	2 759	1 928	4 687	58,9
Calvados	513	1 445	1 958	26,2
Manche	748	1 749	2 497	30,0
Orne	316	1 838	2 154	14,7
Total Basse-Normandie	1 577	5 032	6 609	23,9
Côte-d'Or	662	1 069	1 731	38,2
Nièvre	694	406	1 100	63,1
Saône-et-Loire	929	1 070	1 999	46,5
Yonne	497	536	1 033	48,1
Total Bourgogne	2 782	3 081	5 863	47,5
Côtes-d'Armor	833	2 530	3 363	24,8
Finistère	681	3 152	3 833	17,8
Ille-et-Vilaine	481	4 537	5 018	9,6
Morbihan	523	3 236	3 759	13,9
Total Bretagne	2 518	13 455	15 973	15,8
Cher	387	270	657	58,9
Eure-et-Loir	229	1 634	1 863	12,3
Indre	452	307	759	59,6
Indre-et-Loire	577	1 174	1 751	33,0
Loir-et-Cher	679	386	1 065	63,8
Loiret	537	999	1 536	35,0
Total Centre	2 861	4 770	7 631	37,5
Ardennes	542	279	821	66,0
Aube	339	599	938	36,1
Marne	579	795	1 374	42,1
Haute-Marne	394	424	818	48,2
Total Champagne-Ardenne	1 854	2 097	3 951	46,9
Corse du Sud	78	0	78	100,0
Haute-Corse	135	0	135	100,0
Total Corse	213	0	213	100,0
Doubs	336	1 604	1 940	17,3
Jura	648	405	1 053	61,5
Haute-Saône	311	1 141	1 452	21,4
Territoire de Belfort	280	0	280	100,0
Total Franche-Comté	1 575	3 150	4 725	33,3
Eure	586	588	1 174	49,9
Seine-Maritime	751	1 217	1 968	38,2
Total Haute-Normandie	1 337	1 805	3 142	42,6
Yvelines	396	858	1 254	31,6
Essonne	0	503	503	0,0
Hauts-de-Seine	0	91	91	0,0
Val-d'Oise	0	146	146	0,0
Ville de Paris	0	139	139	0,0
Seine-et-Marne	662	320	982	67,4
Seine-Saint-Denis	0	203	203	0,0
Val-de-Marne	0	0	0	0,0
Total Île-de-France	1 058	2 260	3 318	31,9

Régions / Départements	Public	Privé	Total	% Public
Aude	648	812	1 460	44,4
Gard	369	1 181	1 550	23,8
Hérault	797	1 902	2 699	29,5
Lozère	253	257	510	49,6
Pyrénées-Orientales	397	258	655	60,6
Total Languedoc-Roussillon	2 464	4 410	6 874	35,8
Corrèze	824	0	824	100,0
Creuse	427	0	427	100,0
Haute-Vienne	773	411	1 184	65,3
Total Limousin	2 024	411	2 435	83,1
Meurthe-et-Moselle	335	0	335	100,0
Meuse	274	662	936	29,3
Moselle	578	0	578	100,0
Vosges	287	1 324	1 611	17,8
Total Lorraine	1 474	1 986	3 460	42,6
Ariège	222	0	222	100,0
Aveyron	864	1 016	1 880	46,0
Haute-Garonne	867	866	1 733	50,0
Gers	754	479	1 233	61,2
Lot	459	235	694	66,1
Hautes-Pyrénées	492	0	492	100,0
Tarn	564	1 122	1 686	33,5
Tarn-et-Garonne	416	665	1 081	38,5
Total Midi-Pyrénées	4 638	4 383	9 021	51,4
Nord	1 082	3 575	4 657	23,2
Pas-de-Calais	352	2 374	2 726	12,9
Total Nord-Pas-de-Calais	1 434	5 949	7 383	19,4
Loire-Atlantique	346	4 853	5 199	6,7
Maine-et-Loire	431	3 838	4 269	10,1
Mayenne	548	1 594	2 142	25,6
Sarthe	522	1 962	2 484	21,0
Vendée	666	2 471	3 137	21,2
Total Pays de la Loire	2 513	14 718	17 231	14,6
Aisne	564	849	1 413	39,9
Oise	416	1 374	1 790	23,2
Somme	686	980	1 666	41,2
Total Picardie	1 666	3 203	4 869	34,2
Charente	429	1 137	1 566	27,4
Charente-Maritime	711	1 183	1 894	37,5
Deux-Sèvres	635	1 412	2 047	31,0
Vienne	836	914	1 750	47,8
Total Poitou-Charentes	2 611	4 646	7 257	36,0
Alpes-de-Haute-Provence	173	0	173	100,0
Hautes-Alpes	218	135	353	61,8
Bouches-du-Rhône	657	1 300	1 957	33,6
Vaucluse	760	1 463	2 223	34,2
Alpes-Maritimes	407	0	407	100,0
Var	695	470	1 165	59,7
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 910	3 368	6 278	46,4
Ain	596	1 463	2 059	28,9
Loire	1 088	2 230	3 318	32,8
Rhône	607	1 824	2 431	25,0
Ardeèche	343	667	1 010	34,0
Drôme	544	1 514	2 058	26,4
Isère	1 075	2 856	3 931	27,3
Savoie	531	290	821	64,7
Haute-Savoie	417	2 861	3 278	12,7
Total Rhône-Alpes	5 201	13 705	18 906	27,5
Total France métropolitaine	49 694	100 836	150 530	33,0

Lecture : à la rentrée 2011, en Alsace, l'enseignement public accueille 87,6 % des effectifs d'élèves du 2nd degré.

4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

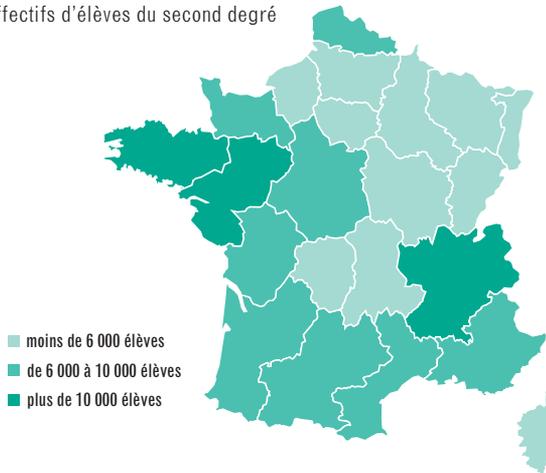
SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

La cartographie des élèves du second degré par région

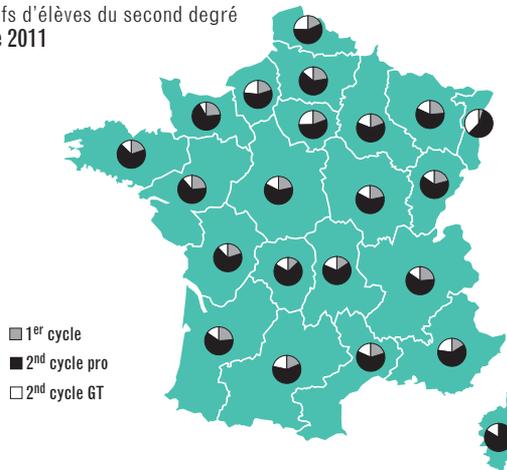
1- La répartition régionale des effectifs d'élèves du second degré à la rentrée 2011

France métropolitaine



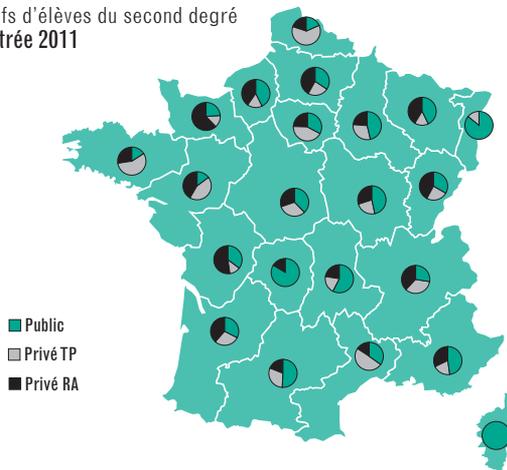
2- La répartition régionale des effectifs d'élèves du second degré par cycle de formation à la rentrée 2011

France métropolitaine



3- La répartition régionale des effectifs d'élèves du second degré par statut d'enseignement à la rentrée 2011

France métropolitaine



4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

PCS

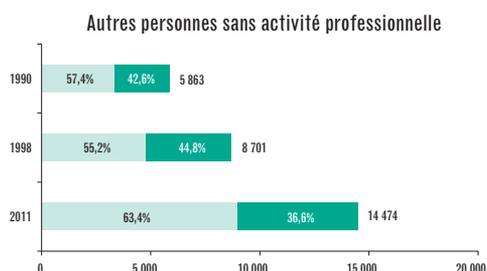
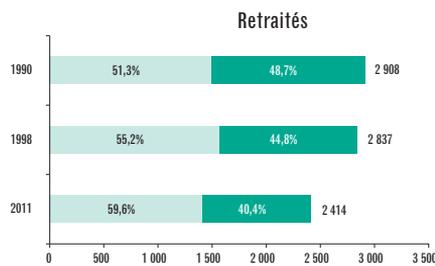
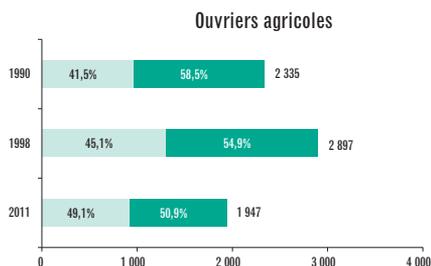
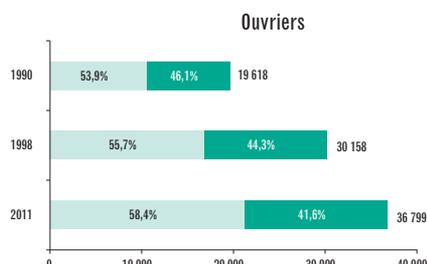
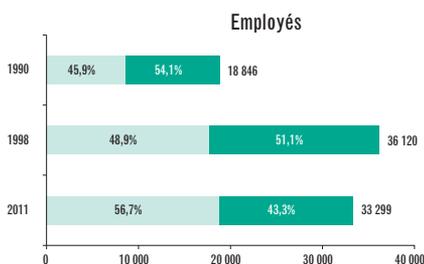
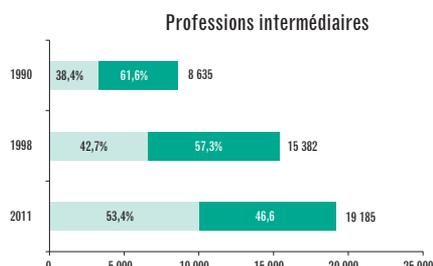
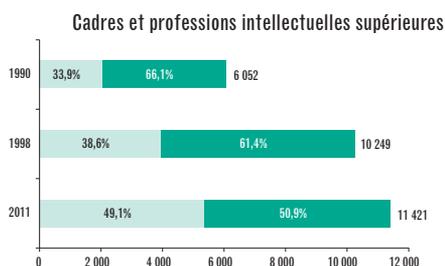
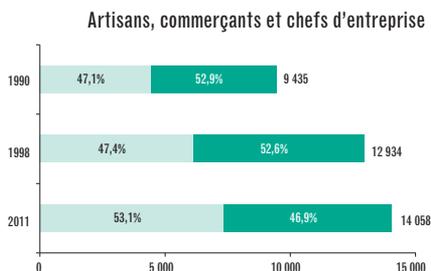
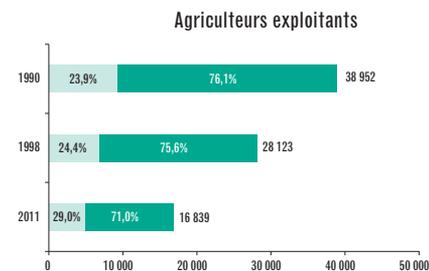
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contremaîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)..

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves

1- L'évolution des effectifs d'élèves du second degré selon le genre au sein des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal de 1990 à 2011 *France métropolitaine*



Filles Garçons

4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

PCS

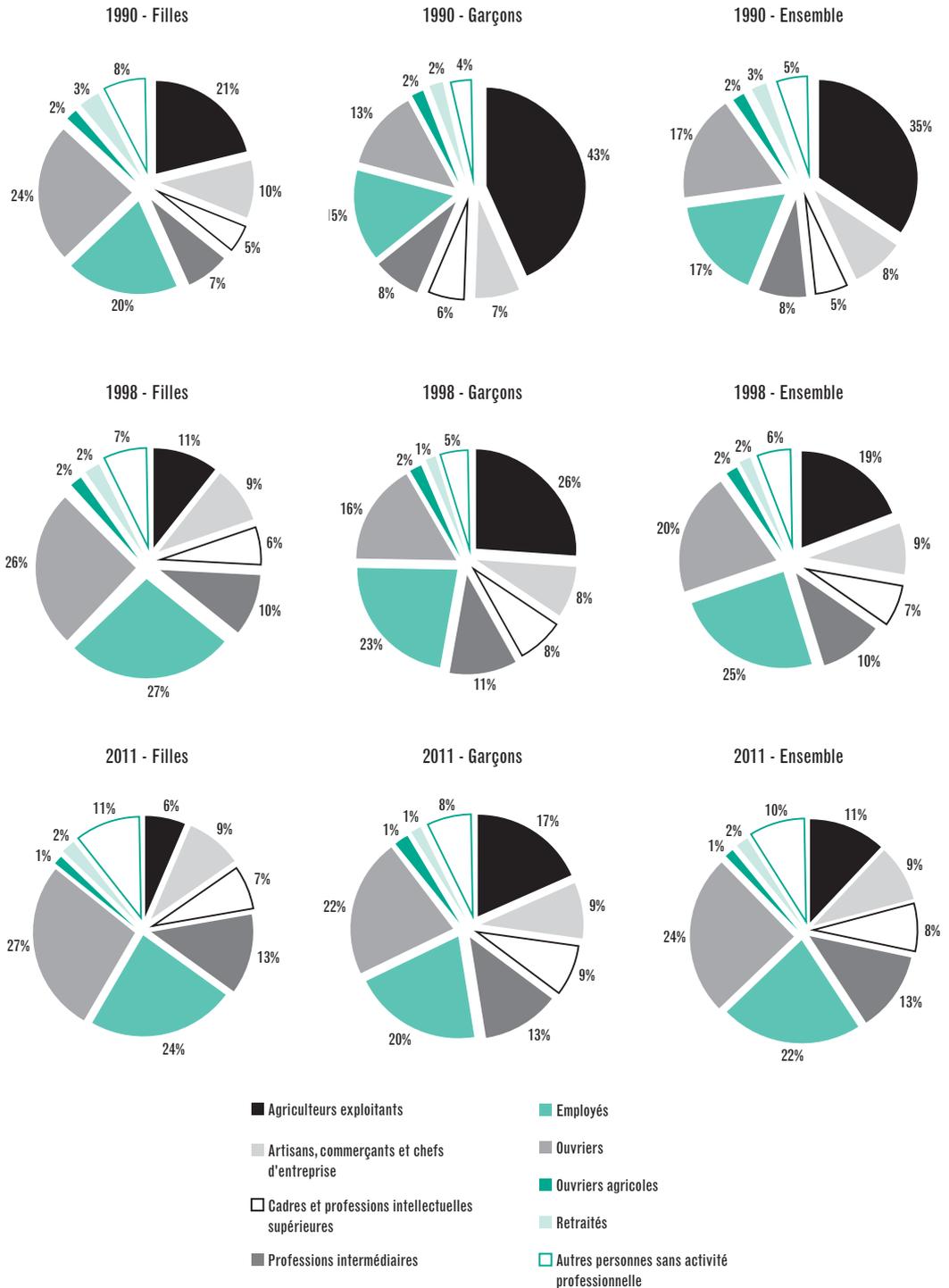
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contremaîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves

2- L'évolution de la répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré selon le genre de 1990 à 2011 France métropolitaine



4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

PCS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contremaîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

Statut d'enseignement

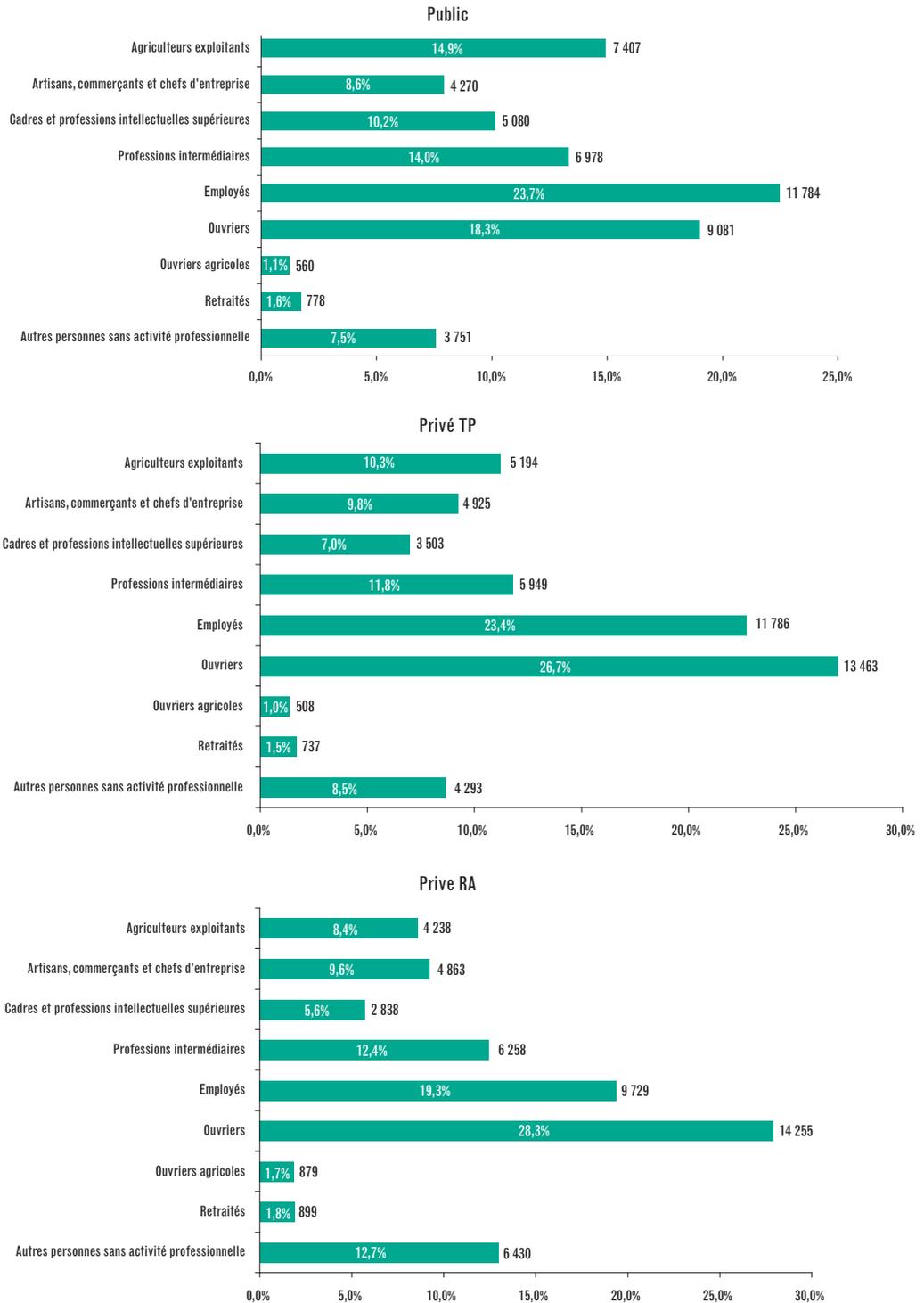
Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré

1- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré selon le statut d'enseignement à la rentrée 2011 *France métropolitaine*



4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

PCS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

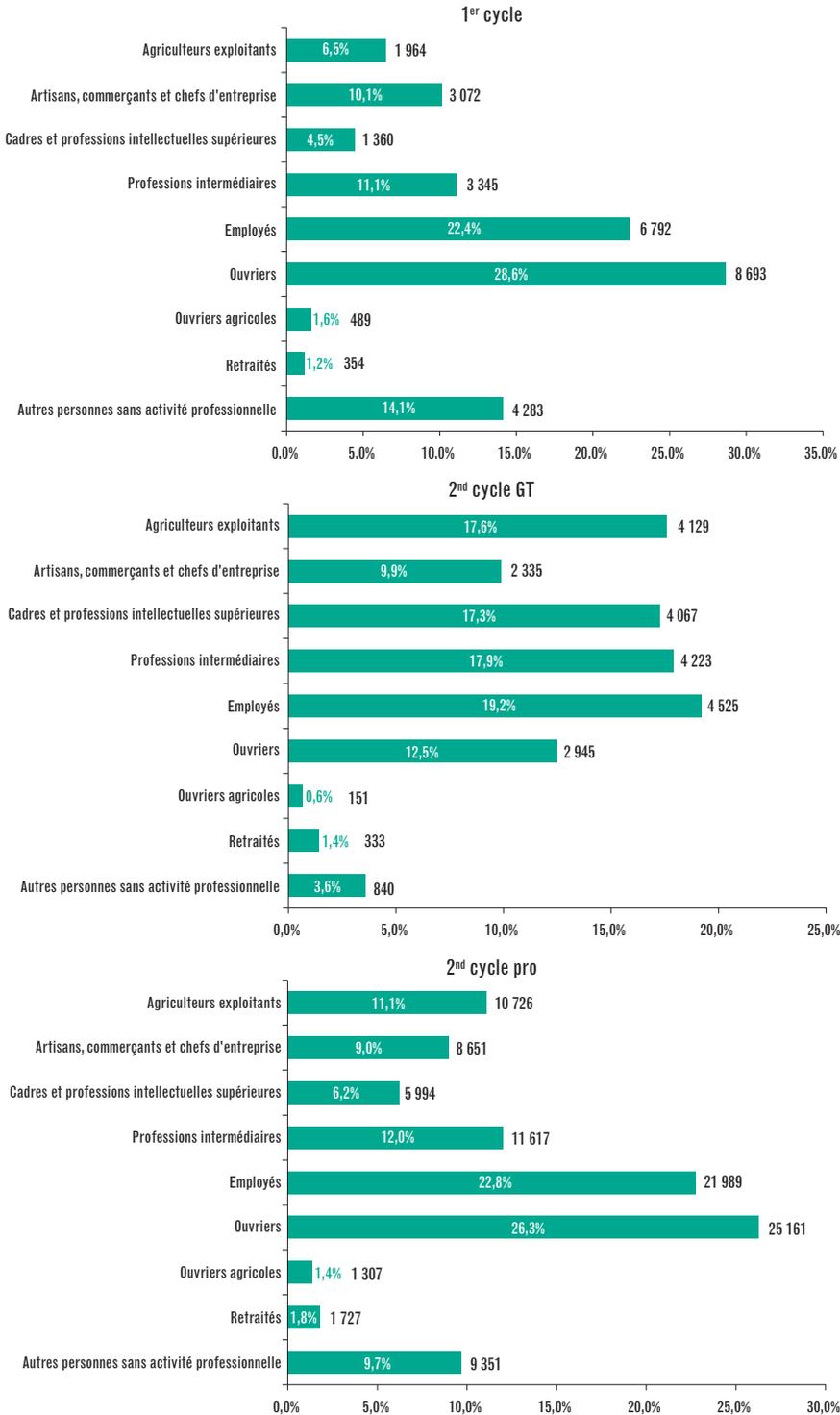
- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contremaîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves

Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré (suite)

2- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré selon le cycle de formation à la rentrée 2011 *France métropolitaine*



4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

PCS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contremaîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

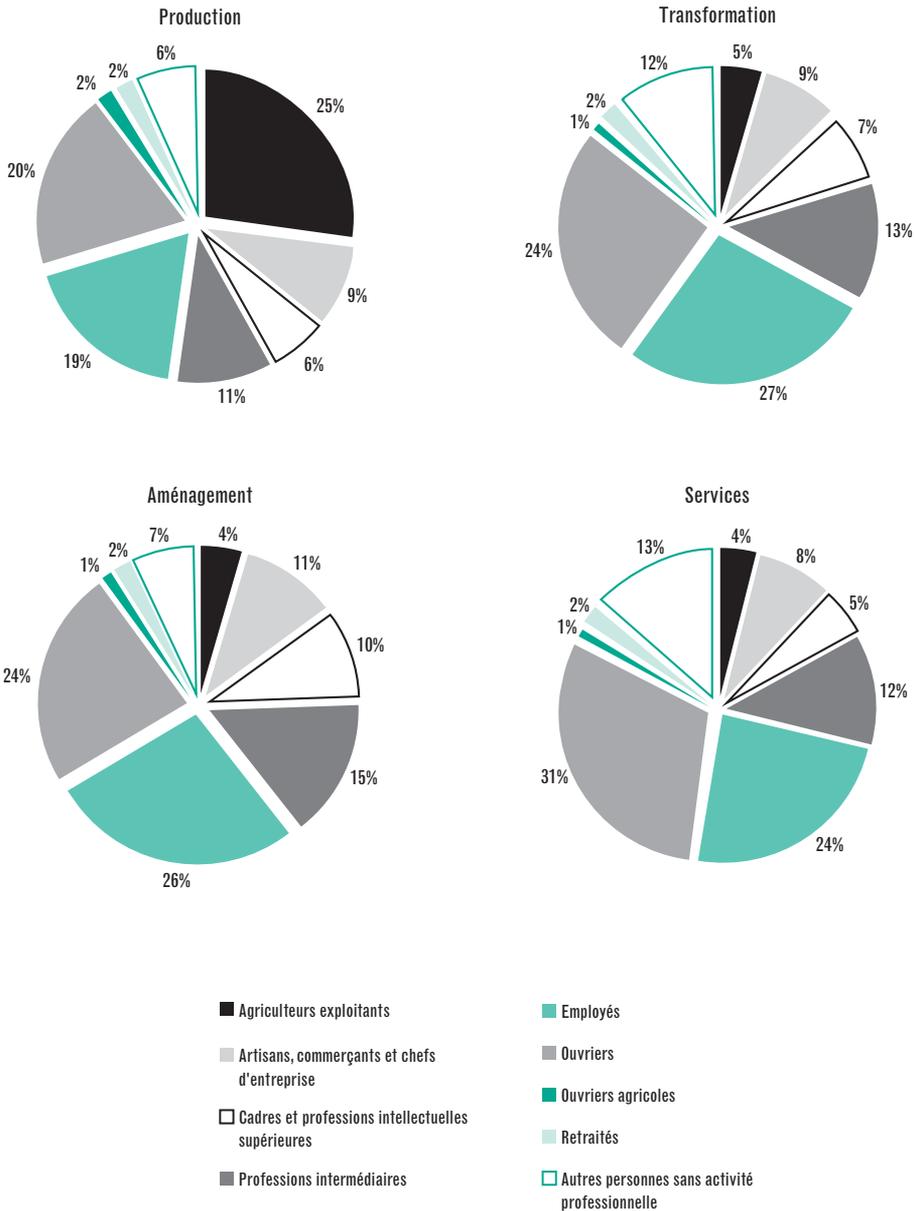
- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves

Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré (suite)

3- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré selon le secteur de formation à la rentrée 2011 *France métropolitaine*



4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année de la rentrée scolaire considérée.

Âge théorique ou à l'heure

L'âge théorique ou à l'heure est l'âge d'un élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe (15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale).

En avance

Un élève en avance est un élève qui, par saut de classe, ou parce qu'il est entré précocement dans le système éducatif, a au minimum 1 an de moins que l'âge théorique.

En retard

Le retard scolaire s'apprécie par rapport à une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe : un élève rentre ainsi au cours préparatoire à 6 ans, au collège à 11 ans et au lycée à 15 ans. Un élève en retard a au moins 1 an de plus que l'âge théorique. C'est un indicateur couramment utilisé pour mesurer les difficultés rencontrées par les élèves.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves du second degré selon l'âge

1- La répartition des effectifs d'élèves du second degré selon l'âge, le genre et le cycle de formation à la rentrée 2011
France métropolitaine

Cycles de formation	Filles					Garçons					Total				
	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure
1^{er} cycle															
DIMA	0	0	178	178	0,0	1	1	582	584	0,2	1	1	760	762	0,1
4 ^e	5	427	3 603	4 035	10,6	15	840	6 578	7 433	11,3	20	1 267	10 181	11 468	11,0
3 ^e	10	1 398	6 025	7 433	18,8	1	2 218	8 513	10 732	20,7	11	3 616	14 538	18 165	19,9
Total 1^{er} cycle	15	1 825	9 806	11 646	15,7	17	3 059	15 673	18 749	16,3	32	4 884	25 479	30 395	16,1
2nd cycle pro															
CAPA 1/2	9	848	3 665	4 522	18,8	2	356	1 779	2 137	16,7	11	1 204	5 444	6 659	18,1
CAPA 2/2	7	389	2 338	2 734	14,2	0	206	1 464	1 670	12,3	7	595	3 802	4 404	13,5
BEPA 2/2	20	2 819	6 796	9 635	29,3	3	198	645	846	23,4	23	3 017	7 441	10 481	28,8
BTA 1/2	5	2	13	20	10,0	1	1	1	3	33,3	6	3	14	23	13,0
BTA 2/2	4	2	7	13	15,4	3	1	5	9	11,1	7	3	12	22	13,6
Bac pro 1/2	91	2 217	3 511	5 819	38,1	5	104	321	430	24,2	96	2 321	3 832	6 249	37,1
Bac pro 2/2	63	1 812	3 203	5 078	35,7	5	100	314	419	23,9	68	1 912	3 517	5 497	34,8
2 nd e pro	44	5 775	10 503	16 322	35,4	43	5 358	6 611	12 012	44,6	87	11 133	17 114	28 334	39,3
1 ^{re} pro ⁽¹⁾	18	1 758	3 584	5 360	32,8	32	4 091	5 655	9 778	41,8	50	5 849	9 239	15 138	38,6
Term. pro ⁽²⁾	20	1 417	5 238	6 675	21,2	30	3 439	9 612	13 081	26,3	50	4 856	14 850	19 756	24,6
Total 2nd cycle pro	281	17 039	38 858	56 178	30,3	124	13 854	26 407	40 385	34,3	405	30 893	65 265	96 563	32,0
2nd cycle GT															
2 nd e GT	122	2 818	1 054	3 994	70,6	129	3 152	973	4 254	74,1	251	5 970	2 027	8 248	72,4
Bac S 1/2	59	819	166	1 044	78,4	50	691	166	907	76,2	109	1 510	332	1 951	77,4
Bac S 2/2	64	729	235	1 028	70,9	48	531	225	804	66,0	112	1 260	460	1 832	68,8
Bac techno 1/2	34	1 418	1 113	2 565	55,3	40	1 987	1 011	3 038	65,4	74	3 405	2 124	5 603	60,8
Bac techno 2/2	39	1 199	1 358	2 596	46,2	48	1 717	1 577	3 342	51,4	87	2 916	2 935	5 938	49,1
Total 2nd cycle GT	318	6 983	3 926	11 227	62,2	315	8 078	3 952	12 345	65,4	633	15 061	7 878	23 572	63,9
Total 2nd degré	614	25 847	52 590	79 051	32,7	456	24 991	46 032	71 479	35,0	1 070	50 838	98 622	150 530	33,8

Lecture : à la rentrée 2011, 16,1% des élèves du 1^{er} cycle ont effectué leur scolarité sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

(1) À la rentrée 2011, sont comptabilisés les effectifs d'élèves de 1^{re} bac pro inscrits dans des établissements de l'enseignement agricole qui assurent des formations relevant du MEN.
(2) À la rentrée 2011, sont comptabilisés les redoublants inscrits en terminale bac pro au cours de l'année scolaire 2009-2010 dans des établissements de l'enseignement agricole qui assurent des formations relevant du MEN ainsi que les effectifs d'élèves inscrits en 1^{re} bac pro au cours de l'année scolaire 2009-2010 dans des établissements de l'enseignement agricole qui assurent des formations relevant du MEN.

4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves du premier cycle

1- Les effectifs d'élèves du premier cycle selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011

France métropolitaine

Classes	Rentrée 2010				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
DIMA	193	617	810	nc	178	584	762	23,4
4 ^e	4 064	7 742	11 806	34,4	4 035	7 433	11 468	35,2
3 ^e	7 544	10 723	18 267	41,3	7 433	10 732	18 165	40,9
Total	11 801	19 082	30 883	38,2	11 646	18 749	30 395	38,3

Lecture : à la rentrée 2011, les classes de DIMA accueillent 23,4% de filles.

2- Les effectifs d'élèves du premier cycle de l'enseignement agricole public selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011

France métropolitaine

Classes	Rentrée 2010				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
DIMA	176	564	740	nc	158	523	681	23,2
4 ^e	193	654	847	22,8	163	596	759	21,5
3 ^e	568	1 314	1 882	30,2	519	1 316	1 835	28,3
Total	937	2 532	3 469	27,0	840	2 435	3 275	25,6

3- Les effectifs d'élèves du premier cycle de l'enseignement agricole privé temps plein selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011

France métropolitaine

Classes	Rentrée 2010				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
DIMA	8	23	31	nc	11	36	47	23,4
4 ^e	1 537	2 501	4 038	38,1	1 630	2 568	4 198	38,8
3 ^e	2 879	3 308	6 187	46,5	2 797	3 272	6 069	46,1
Total	4 424	5 832	10 256	43,1	4 438	5 876	10 314	43,0

4- Les effectifs d'élèves du premier cycle de l'enseignement agricole privé rythme approprié selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011

France métropolitaine

Classes	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
DIMA	9	30	39	nc	9	25	34	26,5
4 ^e	2 334	4 587	6 921	33,7	2 242	4 269	6 511	34,4
3 ^e	4 097	6 101	10 198	40,2	4 117	6 144	10 261	40,1
Total	6 440	10 718	17 158	37,5	6 368	10 438	16 806	37,9

4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves du second cycle général et technologique

1- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011 France métropolitaine

Classes	Rentrée 2010				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2 nd GT	3 877	4 211	8 088	47,9	3 994	4 254	8 248	48,4
Bac S 1/2	1 112	863	1 975	56,3	1 044	907	1 951	53,5
Bac S 2/2	969	738	1 707	56,8	1 028	804	1 832	56,1
Bac S	2 081	1 601	3 682	56,5	2 072	1 711	3 783	54,8
Bac techno 1/2	2 687	3 261	5 948	45,2	2 565	3 038	5 603	45,8
Bac techno 2/2	2 790	3 618	6 408	43,5	2 596	3 342	5 938	43,7
Bac techno	5 477	6 879	12 356	44,3	5 161	6 380	11 541	44,7
Total	11 435	12 691	24 126	47,4	11 227	12 345	23 572	47,6

Lecture : à la rentrée 2011, 48,4% des élèves de 2nd GT sont des filles.

2- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique de l'enseignement agricole public selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011 France métropolitaine

Classes	Rentrée 2010				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2 nd GT	2 778	3 010	5 788	48,0	2 850	2 996	5 846	48,8
Bac S 1/2	890	631	1 521	58,5	808	694	1 502	53,8
Bac S 2/2	749	539	1 288	58,2	819	591	1 410	58,1
Bac S	1 639	1 170	2 809	58,3	1 627	1 285	2 912	55,9
Bac techno 1/2	1 778	2 283	4 061	43,8	1 736	2 213	3 949	44,0
Bac techno 2/2	1 863	2 505	4 368	42,7	1 733	2 337	4 070	42,6
Bac techno	3 641	4 788	8 429	43,2	3 469	4 550	8 019	43,3
Total	8 058	8 968	17 026	47,3	7 946	8 831	16 777	47,4

3- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique de l'enseignement agricole privé temps plein selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011 France métropolitaine

Classes	Rentrée 2010				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2 nd GT	1 004	1 123	2 127	47,2	1 035	1 173	2 208	46,9
Bac S 1/2	222	232	454	48,9	236	213	449	52,6
Bac S 2/2	220	199	419	52,5	209	213	422	49,5
Bac S	442	431	873	50,6	445	426	871	51,1
Bac techno 1/2	768	902	1 670	46,0	717	765	1 482	48,4
Bac techno 2/2	808	1 014	1 822	44,3	743	936	1 679	44,3
Bac techno	1 576	1 916	3 492	45,1	1 460	1 701	3 161	46,2
Total	3 022	3 470	6 492	46,5	2 940	3 300	6 240	47,1

4- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique de l'enseignement agricole privé rythme approprié selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011 France métropolitaine

Classes	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2 nd GT	95	78	173	54,9	109	85	194	56,2
Bac S 1/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
Bac S 2/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
Bac S	0	0	0	nc	0	0	0	nc
Bac techno 1/2	141	76	217	65,0	112	60	172	65,1
Bac techno 2/2	119	99	218	54,6	120	69	189	63,5
Bac techno	260	175	435	59,8	232	129	361	64,3
Total	355	253	608	58,4	341	214	555	61,4

4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves du second cycle professionnel

1- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011

France métropolitaine

Classes	Rentrée 2010				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	25	32	57	43,9	0	0	0	nc
CAPA 1/2	3 360	2 045	5 405	62,2	4 522	2 137	6 659	67,9
CAPA 2/2	2 584	1 550	4 134	62,5	2 734	1 670	4 404	62,1
CAPA	5 969	3 627	9 596	62,2	7 256	3 807	11 063	65,6
BEPA 1/2	11 221	1 085	12 306	91,2	0	0	0	nc
BEPA 2/2	10 059	902	10 961	91,8	9 635	846	10 481	91,9
BEPA	21 280	1 987	23 267	91,5	9 635	846	10 481	91,9
BTA 1/2	13	11	24	54,2	20	3	23	87,0
BTA 2/2	253	407	660	38,3	13	9	22	59,1
BTA	266	418	684	38,9	33	12	45	73,3
Bac pro 1/2	6 002	483	6 485	92,6	5 819	430	6 249	93,1
Bac pro 2/2	7 687	5 360	13 047	58,9	5 078	419	5 497	92,4
Bac pro 2 ans	13 689	5 843	19 532	70,1	10 897	849	11 746	92,8
2 ^{de} pro	5 571	10 917	16 488	33,8	16 322	12 012	28 334	57,6
1 ^{re} pro ⁽¹⁾	7 846	15 147	22 993	34,1	5 360	9 778	15 138	35,4
Term. pro ⁽²⁾	81	76	157	nc	6 675	13 081	19 756	33,8
Bac pro 3 ans	13 498	26 140	39 638	34,1	28 357	34 871	63 228	44,8
Total	54 702	38 015	92 717	59,0	56 178	40 385	96 563	58,2

Lecture : à la rentrée 2011, les classes de 2^{de} pro accueillent 28 334 élèves dont 57,6% de filles.

2- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de l'enseignement agricole public selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011

France métropolitaine

Classes	Rentrée 2010				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CAPA 1/2	449	375	824	54,5	533	310	843	63,2
CAPA 2/2	372	226	598	62,2	386	290	676	57,1
CAPA	821	601	1 422	57,7	919	600	1 519	60,5
BEPA 1/2	1 838	138	1 976	93,0	0	0	0	nc
BEPA 2/2	1 520	134	1 654	91,9	1 566	110	1 676	93,4
BEPA	3 358	272	3 630	92,5	1 566	110	1 676	93,4
BTA 1/2	13	11	24	54,2	20	3	23	87,0
BTA 2/2	148	253	401	36,9	13	9	22	59,1
BTA	161	264	425	37,9	33	12	45	73,3
Bac pro 1/2	1 138	79	1 217	93,5	1 079	85	1 164	92,7
Bac pro 2/2	2 093	2 433	4 526	46,2	933	75	1 008	92,6
Bac pro 2 ans	3 231	2 512	5 743	56,3	2 012	160	2 172	92,6
2 ^{de} pro	2 131	4 983	7 114	30,0	3 819	5 085	8 904	29,0
1 ^{re} pro ⁽¹⁾	3 210	6 799	10 009	32,1	2 119	4 404	6 523	32,5
Term. pro ⁽²⁾	15	35	50	nc	2 785	6 018	8 803	31,6
Bac pro 3 ans	5 356	11 817	17 173	31,2	8 723	15 507	24 230	36,0
Total	12 927	15 466	28 393	45,5	13 253	16 389	29 642	44,7

(1) À la rentrée 2011, sont comptabilisés les effectifs d'élèves de 1^{re} bac pro inscrits dans des établissements de l'enseignement agricole qui assurent des formations relevant du MEN.

(2) À la rentrée 2011, sont comptabilisés les redoublants inscrits en terminale bac pro au cours de l'année scolaire 2009-2010 dans des établissements de l'enseignement agricole qui assurent des formations relevant du MEN ainsi que les effectifs d'élèves inscrits en 1^{re} bac pro au cours de l'année scolaire 2009-2010 dans des établissements de l'enseignement agricole qui assurent des formations relevant du MEN.

4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves du second cycle professionnel (suite)

3- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de l'enseignement agricole privé temps plein selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011 *France métropolitaine*

Classes	Rentrée 2010				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CAPA 1/2	1 785	834	2 619	68,2	2 100	855	2 955	71,1
CAPA 2/2	1 387	639	2 026	68,5	1 433	679	2 112	67,9
CAPA	3 172	1 473	4 645	68,3	3 533	1 534	5 067	69,7
BEPA 1/2	4 640	476	5 116	90,7	0	0	0	nc
BEPA 2/2	4 178	363	4 541	92,0	3 998	360	4 358	91,7
BEPA	8 818	839	9 657	91,3	3 998	360	4 358	91,7
BTA 1/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
BTA 2/2	95	101	196	48,5	0	0	0	nc
BTA	95	101	196	48,5	0	0	0	nc
Bac pro 1/2	2 819	253	3 072	91,8	2 747	212	2 959	92,8
Bac pro 2/2	3 093	1 556	4 649	66,5	2 409	215	2 624	91,8
Bac pro 2 ans	5 912	1 809	7 721	76,6	5 156	427	5 583	92,4
2 nd e pro	1 530	2 805	4 335	35,3	6 176	3 239	9 415	65,6
1 ^{re} pro ⁽¹⁾	2 228	3 916	6 144	36,3	1 473	2 574	4 047	36,4
Term. pro ⁽²⁾	16	9	25	nc	1 936	3 421	5 357	36,1
Bac pro 3 ans	3 774	6 730	10 504	35,9	9 585	9 234	18 819	50,9
Total	21 771	10 952	32 723	66,5	22 272	11 555	33 827	65,8

4- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de l'enseignement agricole privé rythme approprié selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011 *France métropolitaine*

Classes	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	25	32	57	43,9	0	0	0	nc
CAPA 1/2	1 126	836	1 962	57,4	1 889	972	2 861	66,0
CAPA 2/2	825	685	1 510	54,6	915	701	1 616	56,6
CAPA	1 976	1 553	3 529	56,0	2 804	1 673	4 477	55,0
BEPA 1/2	4 743	471	5 214	91,0	0	0	0	90,0
BEPA 2/2	4 361	405	4 766	91,5	4 071	376	4 447	91,5
BEPA	9 104	876	9 980	91,2	4 071	376	4 447	91,5
BTA 1/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
BTA 2/2	10	53	63	15,9	0	0	0	nc
BTA	10	53	63	15,9	0	0	0	nc
Bac pro 1/2	2 045	151	2 196	65,0	1 993	133	2 126	93,7
Bac pro 2/2	2 501	1 371	3 872	64,6	1 736	129	1 865	93,1
Bac pro 2 ans	4 546	1 522	6 068	74,9	3 729	262	3 991	93,4
2 nd e pro	1 910	3 129	5 039	37,9	6 327	3 688	10 015	63,2
1 ^{re} pro ⁽¹⁾	2 408	4 432	6 840	35,2	1 768	2 800	4 568	38,7
Term. pro ⁽²⁾	50	32	82	61,0	1 954	3 642	5 596	34,9
Bac pro 3 ans	4 368	7 593	11 961	36,5	10 049	10 130	20 179	49,8
Total	20 004	11 597	31 601	63,3	20 653	12 441	33 094	62,4

(1) À la rentrée 2011, sont comptabilisés les effectifs d'élèves de 1^{re} bac pro inscrits dans des établissements de l'enseignement agricole qui assurent des formations relevant du MEN.(2) À la rentrée 2011, sont comptabilisés les redoublants inscrits en terminale bac pro au cours de l'année scolaire 2009-2010 dans des établissements de l'enseignement agricole qui assurent des formations relevant du MEN ainsi que les effectifs d'élèves inscrits en 1^{re} bac pro au cours de l'année scolaire 2009-2010 dans des établissements de l'enseignement agricole qui assurent des formations relevant du MEN.

4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves du second cycle professionnel par secteur de formation

1- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel par secteur de formation et statut d'enseignement à la rentrée 2011
France métropolitaine

Secteurs de formation	Public		Privé TP		Privé RA		Total privé		Total	
	Eff.	%								
Production	12 539	42,3	7 575	22,4	11 304	34,2	18 879	28,2	31 418	32,5
Aménagement	7 580	25,6	4 418	13,1	4 292	13,0	8 710	13,0	16 290	16,9
Transformation	1 388	4,7	877	2,6	118	0,4	995	1,5	2 383	2,5
Services	8 135	27,4	20 957	62,0	17 380	52,5	38 337	57,3	46 472	48,1
Total	29 642	100,0	33 827	100,0	33 094	100,0	66 921	100,0	96 563	100,0
	%	30,7		35,0		34,3		69,3		100,0

Lecture : à la rentrée 2011, le secteur de l'aménagement accueille 25,6% des élèves du 2nd cycle professionnel public. L'enseignement public accueille 30,7% des élèves du 2nd cycle professionnel.

2- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel par secteur de formation et région à la rentrée 2011
France métropolitaine

Régions	Production			Aménagement			Transformation			Services			Total		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Alsace	280	0	280	140	0	140	53	0	53	121	135	256	594	135	729
Aquitaine	584	913	1 497	446	501	947	156	91	247	358	2 752	3 110	1 544	4 257	5 801
Auvergne	955	446	1 401	460	99	559	36	37	73	326	805	1 131	1 777	1 387	3 164
Basse-Normandie	601	1 279	1 880	201	504	705	0	30	30	130	1 801	1 931	932	3 614	4 546
Bourgogne	770	473	1 243	250	133	383	58	0	58	565	1 398	1 963	1 643	2 004	3 647
Bretagne	522	2 663	3 185	365	1 098	1 463	36	97	133	573	5 591	6 164	1 496	9 449	10 945
Centre	800	830	1 630	247	341	588	37	84	121	465	1 930	2 395	1 549	3 185	4 734
Champagne-Ardenne	545	523	1 068	278	195	473	45	0	45	289	624	913	1 157	1 342	2 499
Corse	57	0	57	110	0	110	0	0	0	11	0	11	178	0	178
Franche-Comté	334	553	887	206	236	442	61	0	61	259	1 427	1 686	860	2 216	3 076
Haute-Normandie	279	371	650	165	95	260	61	0	61	154	697	851	659	1 163	1 822
Île-de-France	224	281	505	159	799	958	0	0	0	141	351	492	524	1 431	1 955
Languedoc-Roussillon	588	553	1 141	345	413	758	90	50	140	372	1 936	2 308	1 395	2 952	4 347
Limousin	455	56	511	322	0	322	54	0	54	673	219	892	1 504	275	1 779
Lorraine	401	434	835	237	184	421	45	0	45	72	699	771	755	1 317	2 072
Midi-Pyrénées	1 287	769	2 056	599	369	968	147	0	147	651	1 699	2 350	2 684	2 837	5 521
Nord-Pas-de-Calais	215	1 478	1 693	521	480	1 001	49	252	301	229	1 107	1 336	1 014	3 317	4 331
Pays de la Loire	705	2 692	3 397	389	1 045	1 434	0	35	35	497	6 010	6 507	1 591	9 782	11 373
Picardie	418	925	1 343	203	148	351	0	52	52	503	936	1 439	1 124	2 061	3 185
Poitou-Charentes	846	902	1 748	501	263	764	165	0	165	343	1 948	2 291	1 855	3 113	4 968
Provence-Alpes-Côte d'Azur	475	644	1 119	611	258	869	70	49	119	581	1 257	1 838	1 737	2 208	3 945
Rhône-Alpes	1 198	2 094	3 292	825	1 549	2 374	225	218	443	822	5 015	5 837	3 070	8 876	11 946
Total	12 539	18 879	31 418	7 580	8 710	16 290	1 388	995	2 383	8 135	38 337	46 472	29 642	66 921	96 563

Lecture : à la rentrée 2011, en Basse-Normandie, 4 546 élèves poursuivent leurs études dans le 2nd cycle professionnel dont 1 931 dans le secteur des services.

4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves du second cycle professionnel par secteur de formation (suite)

3- La part des effectifs d'élèves du second cycle professionnel par secteur de formation dans les régions à la rentrée 2011
France métropolitaine

Régions	Production en %			Aménagement en %			Transformation en %			Services en %			Total en %		
	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région
Alsace	100,0	0,0	38,4	100,0	0,0	19,2	100,0	0,0	7,3	47,3	52,7	35,1	81,5	18,5	100,0
Aquitaine	39,0	61,0	25,8	47,1	52,9	16,3	63,2	36,8	4,3	11,5	88,5	53,6	26,6	73,4	100,0
Auvergne	68,2	31,8	44,3	82,3	17,7	17,7	49,3	50,7	2,3	28,8	71,2	35,7	56,2	43,8	100,0
Basse-Normandie	32,0	68,0	41,4	28,5	71,5	15,5	0,0	100,0	0,7	6,7	93,3	42,5	20,5	79,5	100,0
Bourgogne	61,9	38,1	34,1	65,3	34,7	10,5	100,0	0,0	1,6	28,8	71,2	53,8	45,1	54,9	100,0
Bretagne	16,4	83,6	29,1	24,9	75,1	13,4	27,1	72,9	1,2	9,3	90,7	56,3	13,7	86,3	100,0
Centre	49,1	50,9	34,4	42,0	58,0	12,4	30,6	69,4	2,6	19,4	80,6	50,6	32,7	67,3	100,0
Champagne-Ardenne	51,0	49,0	42,7	58,8	41,2	18,9	100,0	0,0	1,8	31,7	68,3	36,5	46,3	53,7	100,0
Corse	100,0	0,0	32,0	100,0	0,0	61,8	nc	nc	0,0	nc	nc	6,2	100,0	0,0	100,0
Franche-Comté	37,7	62,3	28,8	46,6	53,4	14,4	100,0	0,0	2,0	15,4	84,6	54,8	28,0	72,0	100,0
Haute-Normandie	42,9	57,1	35,7	63,5	36,5	14,3	100,0	0,0	3,3	18,1	81,9	46,7	36,2	63,8	100,0
Île-de-France	44,4	55,6	25,8	16,6	83,4	49,0	nc	nc	0,0	28,7	71,3	25,2	26,8	73,2	100,0
Languedoc-Roussillon	51,5	48,5	26,2	45,5	54,5	17,4	64,3	35,7	3,2	16,1	83,9	53,1	32,1	67,9	100,0
Limousin	89,0	11,0	28,7	100,0	0,0	18,1	100,0	0,0	3,0	75,4	24,6	50,1	84,5	15,5	100,0
Lorraine	48,0	52,0	40,3	56,3	43,7	20,3	100,0	0,0	2,2	9,3	90,7	37,2	36,4	63,6	100,0
Midi-Pyrénées	62,6	37,4	37,2	61,9	38,1	17,5	100,0	0,0	2,7	27,7	72,3	42,6	48,6	51,4	100,0
Nord-Pas-de-Calais	12,7	87,3	39,1	52,0	48,0	23,1	16,3	83,7	6,9	17,1	82,9	30,8	23,4	76,6	100,0
Pays de la Loire	20,8	79,2	29,9	27,1	72,9	12,6	0,0	100,0	0,3	7,6	92,4	57,2	14,0	86,0	100,0
Picardie	31,1	68,9	42,2	57,8	42,2	11,0	0,0	100,0	1,6	35,0	65,0	45,2	35,3	64,7	100,0
Poitou-Charentes	48,4	51,6	35,2	65,6	34,4	15,4	100,0	0,0	3,3	15,0	85,0	46,1	37,3	62,7	100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	42,4	57,6	28,4	70,3	29,7	22,0	58,8	41,2	3,0	31,6	68,4	46,6	44,0	56,0	100,0
Rhône-Alpes	36,4	63,6	27,6	34,8	65,2	19,9	50,8	49,2	3,7	14,1	85,9	48,9	25,7	74,3	100,0
Total	39,9	60,1	32,5	46,5	53,5	16,9	58,2	41,8	2,5	17,5	82,5	48,1	30,7	69,3	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, en Basse-Normandie, 41,4% des élèves du 2nd cycle professionnel poursuivent leurs études dans le secteur de la production. En France métropolitaine, 2,5% des élèves du 2nd cycle professionnel poursuivent leurs études dans le secteur de la transformation.

4- La part régionale des effectifs d'élèves du second cycle professionnel dans les secteurs de formation à la rentrée 2011
France métropolitaine

Régions	Production en %			Aménagement en %			Transformation en %			Services en %			Total en %		
	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région
Alsace	2,2	0,0	0,9	1,8	0,0	0,9	3,8	0,0	2,2	1,5	0,4	0,6	2,0	0,2	0,8
Aquitaine	4,7	4,8	4,8	5,9	5,8	5,8	11,2	9,1	10,4	4,4	7,2	6,7	5,2	6,4	6,0
Auvergne	7,6	2,4	4,5	6,1	1,1	3,4	2,6	3,7	3,1	4,0	2,1	2,4	6,0	2,1	3,3
Basse-Normandie	4,8	6,8	6,0	2,7	5,8	4,3	0,0	3,0	1,3	1,6	4,7	4,2	3,1	5,4	4,7
Bourgogne	6,1	2,5	4,0	3,3	1,5	2,4	4,2	0,0	2,4	6,9	3,6	4,2	5,5	3,0	3,8
Bretagne	4,2	14,1	10,1	4,8	12,6	9,0	2,6	9,7	5,6	7,0	14,6	13,3	5,0	14,1	11,3
Centre	6,4	4,4	5,2	3,3	3,9	3,6	2,7	8,4	5,1	5,7	5,0	5,2	5,2	4,8	4,9
Champagne-Ardenne	4,3	2,8	3,4	3,7	2,2	2,9	3,2	0,0	1,9	3,6	1,6	2,0	3,9	2,0	2,6
Corse	0,5	0,0	0,2	1,5	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,6	0,0	0,2
Franche-Comté	2,7	2,9	2,8	2,7	2,7	2,7	4,4	0,0	2,6	3,2	3,7	3,6	2,9	3,3	3,2
Haute-Normandie	2,2	2,0	2,1	2,2	1,1	1,6	4,4	0,0	2,6	1,9	1,8	1,8	2,2	1,7	1,9
Île-de-France	1,8	1,5	1,6	2,1	9,2	5,9	0,0	0,0	0,0	1,7	0,9	1,1	1,8	2,1	2,0
Languedoc-Roussillon	4,7	2,9	3,6	4,6	4,7	4,7	6,5	5,0	5,9	4,6	5,0	5,0	4,7	4,4	4,5
Limousin	3,6	0,3	1,6	4,2	0,0	2,0	3,9	0,0	2,3	8,3	0,6	1,9	5,1	0,4	1,8
Lorraine	3,2	2,3	2,7	3,1	2,1	2,6	3,2	0,0	1,9	0,9	1,8	1,7	2,5	2,0	2,1
Midi-Pyrénées	10,3	4,1	6,5	7,9	4,2	5,9	10,6	0,0	6,2	8,0	4,4	5,1	9,1	4,2	5,7
Nord-Pas-de-Calais	1,7	7,8	5,4	6,9	5,5	6,1	3,5	25,3	12,6	2,8	2,9	2,9	3,4	5,0	4,5
Pays de la Loire	5,6	14,3	10,9	5,1	12,0	8,8	0,0	3,5	1,5	6,1	15,7	14,0	5,4	14,6	11,8
Picardie	3,3	4,9	4,3	2,7	1,7	2,2	0,0	5,2	2,2	6,2	2,4	3,1	3,8	3,1	3,3
Poitou-Charentes	6,7	4,8	5,6	6,6	3,0	4,7	11,9	0,0	6,9	4,2	5,1	4,9	6,3	4,7	5,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,8	3,4	3,6	7,9	3,0	5,3	5,0	4,9	5,0	7,1	3,3	4,0	5,9	3,3	4,1
Rhône-Alpes	9,6	11,1	10,5	10,9	17,3	14,6	16,2	21,9	18,6	10,1	13,1	12,6	10,4	13,2	12,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, la région Rhône-Alpes représente 10,5% des élèves qui poursuivent leurs études dans le secteur de la production du 2nd cycle professionnel. Les établissements privés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueillent 3,0% des élèves qui poursuivent leurs études dans le secteur de l'aménagement.

4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves du second cycle professionnel par secteur de formation (suite)

5- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le secteur de formation, le diplôme, le statut d'enseignement et le genre à la rentrée 2011 *France métropolitaine*

Classes	Production	Aménagement	Transformation	Services	Total
CAPA					
Public	493	340	0	686	1 519
Privé	2 037	1 636	0	5 871	9 544
Total	2 530	1 976	0	6 557	11 063
% Filles CAPA	45,1	5,7	0,0	91,6	65,6
BEPA					
Public	313	0	0	1 363	1 676
Privé	495	0	0	8 310	8 805
Total	808	0	0	9 673	10 481
% Filles BEPA	82,9	nc	nc	92,7	91,9
BTA					
Public	45	0	0	0	45
Privé	0	0	0	0	0
Total	45	0	0	0	45
% Filles BTA	73,3	0,0	0,0	0,0	73,3
Bac pro 2 ans					
Public	0	0	0	2 172	2 172
Privé	0	0	0	9 574	9 574
Total	0	0	0	11 746	11 746
% Filles bac pro 2 ans	0,0	0,0	0,0	92,8	92,8
Bac pro 3 ans					
Public	11 688	7 240	1 388	3 914	24 230
Privé	16 347	7 074	995	14 582	38 998
Total	28 035	14 314	2 383	18 496	63 228
% Filles bac p ro 3 ans	37,9	11,3	56,8	79,8	44,8
Total	31 418	16 290	2 383	46 472	96 563
% Filles	39,7	10,9	56,7	87,4	58,2

Lecture : à la rentrée 2011, 2 530 élèves poursuivent leurs études en CAPA production dont 493 élèves dans l'enseignement public. 45,1% sont des filles. Les filles représentent 39,7% des effectifs d'élèves du 2nd cycle professionnel qui poursuivent des études dans le secteur de la production.

4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves de CAPA par spécialité de formation

1- Les effectifs d'élèves de CAPA par spécialité de formation à la rentrée 2011 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
Production					
Lad jockey-Lad driver	40	38	78	51,3	0,7
Maréchalerie	39	92	131	29,8	1,2
Productions agricoles, matériels - Productions animales	64	352	416	15,4	3,8
Productions agricoles, matériels - Productions végétales	6	281	287	2,1	2,6
Productions horticoles - Pépinières	12	67	79	15,2	0,7
Productions horticoles - Productions florales et légumières	396	419	815	48,6	7,4
Soigneur d'équidés	584	97	681	85,8	6,2
Vigne et vin	1	42	43	2,3	0,4
Total production	1 142	1 388	2 530	45,1	22,9
Aménagement					
Travaux forestiers - Bûcheronnage	0	101	101	0,0	0,9
Travaux forestiers - Sylviculture	2	66	68	2,9	0,6
Travaux paysagers	105	1 702	1 807	5,8	16,3
Total aménagement	107	1 869	1 976	5,4	17,9
Services					
Commercialisation					
Fleuriste (spécialité MEN)	192	11	203	94,6	1,8
Services aux personnes					
Services en milieu rural	5 791	534	6 325	91,6	57,2
Services aux entreprises					
Sellier-harnacheur	24	5	29	82,8	0,3
Total services	6 007	550	6 557	91,6	59,3
Total	7 256	3 807	11 063	65,6	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, dans le secteur de la production, 85,8% des effectifs d'élèves de CAPA Soigneur d'équidés sont des filles. La spécialité Travaux paysagers accueille 16,3% des effectifs d'élèves de CAPA.

4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves de BEPA par spécialité de formation

1- Les effectifs d'élèves de BEPA par spécialité de formation à la rentrée 2011 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
Production					
Activités hippiques - Cavalier d'entraînement - Lad jockey Lad driver	60	45	105	57,1	1,0
Activités hippiques - Soigneur aide animateur	577	77	654	88,2	6,2
Animalerie - Laboratoire	33	16	49	67,3	0,5
Total production	670	138	808	82,9	7,7
Services					
Services - Services aux personnes	8 622	681	9 303	92,7	88,8
Services - Secrétariat accueil	343	27	370	92,7	3,5
Total services	8 965	708	9 673	92,7	92,3
Total	9 635	846	10 481	91,9	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, dans le secteur de la production, les filles représentent 57,1% des effectifs d'élèves du BEPA Activités hippiques - Cavalier d'entraînement - Lad jockey-lad driver. La spécialité Services aux personnes accueille 88,8% des effectifs d'élèves de BEPA.

4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves de bac pro 3 ans par spécialité de formation

1- Les effectifs d'élèves de **seconde** de bac pro 3 ans par spécialité de formation à la rentrée 2011 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
Production					
Cultures marines (spécialité MEN)	0	6	6	0,0	0,0
Maintenance matériels opt A (spécialité MEN)	0	78	78	0,0	0,3
Maintenance matériels opt B (spécialité MEN)	0	8	8	0,0	0,0
Prod végétales Agroéquipement - Agroéquipements	9	902	911	1,0	3,2
Prod végétales Agroéquipement - Conduite de cultures	24	555	579	4,1	2,0
Prod végétales Agroéquipement - Horticulture	490	561	1 051	46,6	3,7
Prod végétales Agroéquipement - Vigne et vin	62	331	393	15,8	1,4
Productions animales - Activités hippiques	976	174	1 150	84,9	4,1
Productions animales - Aquaculture	11	196	207	5,3	0,7
Productions animales - Elevage canin et félin	401	180	581	69,0	2,1
Productions animales - Systèmes d'élevage	1 599	2 619	4 218	37,9	14,9
Technicien expérimentation animale	41	20	61	67,2	0,2
Total production	3 613	5 630	9 243	39,1	32,6
Aménagement					
Nature Jardin Paysage Forêt - Travaux forestiers	18	493	511	3,5	1,8
Nature Jardin Paysage Forêt - Travaux des aménagements paysagers	309	2 658	2 967	10,4	10,5
Nature Jardin Paysage Forêt - Travaux de gestion des espaces naturels et ruraux	201	953	1 154	17,4	4,1
Total aménagement	528	4 104	4 632	11,4	16,4
Transformation					
Alimentation Bio-industries Laboratoire - Contrôle en agriculture, environnement et bio-industries	236	219	455	51,9	1,6
Alimentation Bio-industries Laboratoire - Produits des bio-industries	162	143	305	53,1	1,1
Total transformation	398	362	760	52,4	2,7
Services					
Commercialisation					
Conseil vente - Animaux de compagnie et produits d'animalerie	593	280	873	67,9	3,1
Conseil vente - Produits alimentaires	764	530	1 294	59,0	4,6
Conseil vente - Produits de jardin	271	151	422	64,2	1,5
Commerce (spécialité MEN)	42	31	73	57,5	0,3
Services aux personnes et aux territoires	10 073	919	10 992	91,6	38,8
Services aux entreprises					
Comptabilité (spécialité MEN)	9	0	9	100,0	0,0
Secrétariat (spécialité MEN)	22	0	22	100,0	0,1
Total services	11 774	1 911	13 685	86,0	48,3
Total	16 313	12 007	28 320	57,6	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, les filles représentent 53,1 % des effectifs de 2^{de} pro Alimentation Bio-industries Laboratoire - Produits des bio-industries. La spécialité Productions animales - Systèmes d'élevage accueille 14,9 % des effectifs d'élèves de 2^{de} pro.

4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves de bac pro 3 ans par spécialité de formation (suite)

2- Les effectifs d'élèves de 1^{re} et terminale de bac pro 3 ans par spécialité de formation à la rentrée 2011 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
Production					
Cultures marines (spécialité MEN)	3	13	16	18,8	0,0
Maintenance matériels opt A Agricoles (spécialité MEN)	1	171	172	0,6	0,5
Maintenance matériels opt B Travaux publics manutentionnaires (spécialité MEN)	1	17	18	5,6	0,1
Agroéquipement	12	1 617	1 629	0,7	4,7
Conduite et gestion d'une entreprise - Secteur canin félin	859	360	1 219	70,5	3,5
Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Elevage et valorisation du cheval	1 712	262	1 974	86,7	5,7
Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Systèmes à dominante cultures	78	1 328	1 406	5,5	4,0
Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Systèmes à dominante élevage	2 987	5 724	8 711	34,3	25,0
Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Vigne et vin	121	704	825	14,7	2,4
Productions horticoles - Pépinières	62	98	160	38,8	0,5
Productions horticoles - Productions florales et légumières	653	562	1 215	53,7	3,5
Productions horticoles - Productions fruitières	3	24	27	11,1	0,1
Productions horticoles - Productions fruitières	488	514	1 002	48,7	2,9
Productions aquacoles	22	382	404	5,4	1,2
Total production	7 002	11 776	18 778	37,3	53,8
Aménagement					
Aménagements paysagers	684	5 647	6 331	10,8	18,1
Forêt	16	434	450	3,6	1,3
Gestion et conduite de chantiers forestiers	22	597	619	3,6	1,8
Gestion des milieux naturels et de la faune	370	1 912	2 282	16,2	6,5
Total aménagement	1 092	8 590	9 682	11,3	27,7
Transformation					
Laboratoire Contrôle Qualité	644	408	1 052	61,2	3,0
Bio-industries de transformation	313	258	571	54,8	1,6
Total transformation	957	666	1 623	59,0	4,7
Services					
Commercialisation					
Technicien conseil vente animal	1 221	600	1 821	67,1	5,2
Technicien Conseil vente alimentaire - Produits alimentaires	955	775	1 730	55,2	5,0
Technicien Conseil vente alimentaire - Vins et spiritueux	66	115	181	31,7	0,4
Technicien Conseil vente - Produits de jardin	604	242	846	71,4	2,4
Commerce (spécialité MEN)	81	87	168	48,2	0,5
Services aux entreprises					
Comptabilité (spécialité MEN)	19	5	24	85,7	0,1
Secrétariat (spécialité MEN)	38	3	41	92,7	0,1
Total services	2 984	1 827	4 811	62,0	13,8
Total	12 035	22 859	34 894	34,5	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, les filles représentent 54,8% des effectifs de 1^{re} et terminale de bac pro 3 ans Bio-industries de transformation. La spécialité Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Systèmes à dominante élevage de bac pro 3 ans accueille 25,0% des effectifs d'élèves des classes de 1^{re} et terminale pro.

4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves de bac pro 2 ans et de BTA par spécialité de formation

1- Les effectifs d'élèves de bac pro 2 ans par spécialité de formation à la rentrée 2011 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
Services					
Services aux personnes					
Services en milieu rural	10 897	849	11 746	92,8	100,0
Total services	10 897	849	11 746	92,8	100,0
Total	10 897	849	11 746	92,8	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, en bac pro 2 ans Services en milieu rural, les filles représentent 92,8% des effectifs.

2- Les effectifs d'élèves de BTA par spécialité de formation à la rentrée 2011 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
Production					
Animalier de laboratoire	33	12	45	73,3	100,0
Total production	33	12	45	73,3	100,0
Total BTA	33	12	45	73,3	100,0

4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves de bac techno par spécialité de formation

1- Les effectifs d'élèves de bac techno par spécialité de formation à la rentrée 2011 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant - agronomie-alimentation-environnement-territoires	4 973	6 260	11 233	44,3	97,3
Sciences et technologies de laboratoire - biochimie et génie biologique	95	57	152	62,5	1,3
STL 2011 - biotechnologie	93	63	156	59,6	1,3
Total	5 161	6 380	11 541	44,7	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, la spécialité Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant - agronomie-alimentation-environnement-territoires accueille 11 233 élèves de bac techno. Les filles représentent 62,5% des effectifs déléves de bac techno Sciences et technologies de laboratoire - biochimie et génie biologique.

4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Langues vivantes 1 et 2

Le choix de la langue vivante 1 (ou LV1) et de la langue vivante 2 (ou LV2) s'effectue dans l'enseignement agricole entre l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, les langues régionales...

Section européenne

Une section européenne se définit par un ensemble d'élèves, tout ou partie d'une classe de 1^{re} et de terminale technologique ou professionnelle, bénéficiant pendant leur scolarité :

- de l'enseignement d'une discipline non linguistique dispensée en langue étrangère ;
- d'activités (échanges, accueil d'un assistant, voyages d'études, stages...) qui permettent de compléter les heures de cours par une pratique de la langue étrangère dans des conditions de communication authentiques

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves du second degré selon les langues vivantes étudiées

1- Les effectifs d'élèves du premier cycle selon la classe et la langue vivante 1 à la rentrée 2011 *France métropolitaine*

Classes	Anglais		Allemand		Espagnol		Italien		Autres ⁽¹⁾		nc ⁽²⁾		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
DIMA	28	3,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	734	96,3	762	100,0
4 ^e	11 066	96,5	16	0,1	302	2,6	7	0,1	74	0,6	3	0,0	11 468	100,0
3 ^e	17 492	96,3	53	0,3	517	2,8	13	0,1	76	0,4	14	0,1	18 165	100,0
Total	28 586	94,0	69	0,2	819	2,7	20	0,1	150	0,5	751	2,5	30 395	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, 17 492 élèves de 3^e étudient l'anglais en langue vivante 1, soit 96,3%. 94% des effectifs d'élèves du 1^{er} cycle étudient l'anglais en langue vivante 1.

2- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique selon la classe et la langue vivante 1 à la rentrée 2011 *France métropolitaine*

Classes	Anglais		Allemand		Espagnol		Italien		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2 nd GT	7 896	95,7	225	2,7	126	1,5	1	0,0	8 248	100,0
Bac S 1/2	1 856	95,1	67	3,4	27	1,4	1	0,1	1 951	100,0
Bac S 2/2	1 706	93,1	69	3,8	54	2,9	3	0,2	1 832	100,0
Bac S	3 562	93,5	136	3,6	81	2,1	4	0,1	3 783	100,0
Bac techno 1/2	5 169	92,3	140	2,5	286	5,1	8	0,1	5 603	100,0
Bac techno 2/2	5 455	91,9	155	2,6	309	5,2	19	0,3	5 938	100,0
Bac techno	10 624	92,3	295	2,6	595	5,2	27	0,2	11 541	100,0
Total	22 082	93,5	656	2,8	802	3,4	32	0,1	23 572	100,0

3- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon la classe et la langue vivante 1 à la rentrée 2011 *France métropolitaine*

Classes	Anglais		Allemand		Espagnol		Italien		Autres ⁽¹⁾		nc ⁽²⁾		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
CAPA 1/2	4 505	67,7	8	0,1	59	0,9	15	0,2	0	0,0	2 072	31,1	6 659	100,0
CAPA 2/2	3 282	74,5	6	0,1	66	1,5	3	0,1	1	0,0	1 046	23,8	4 404	100,0
CAPA	7 787	74,1	14	74,1	125	74,1	18	74,1	1	74,1	3 118	74,1	11 063	100,0
BEPA 2/2	9 688	92,4	51	0,5	508	4,8	1	0,0	0	0,0	233	2,2	10 481	100,0
BEPA	9 688	94,9	51	0,5	508	4,8	1	0,0	0	0,0	233	2,2	10 481	100,0
BTA 1/2	23	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	23	100,0
BTA 2/2	22	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	22	100,0
BTA	45	93,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	45	100,0
Bac pro 1/2	5 775	93,3	32	0,5	390	6,2	0	0,0	0	0,0	52	0,8	6 249	100,0
Bac pro 2/2	5 113	93,0	22	0,4	336	6,1	0	0,0	0	0,0	26	0,5	5 497	100,0
Bac pro 2 ans	10 888	92,7	54	0,5	726	6,2	0	0,0	0	0,0	78	0,7	11 746	100,0
2 nd pro	26 873	94,8	220	0,8	1 224	4,3	13	0,0	1	0,0	3	0,0	28 334	100,0
1 ^{er} pro	14 364	94,9	132	0,9	608	4,0	15	0,1	0	0,0	19	0,1	15 138	100,0
Term. pro	18 487	93,6	283	1,4	911	4,6	15	0,1	0	0,0	60	0,3	19 756	100,0
Bac pro 3 ans	59 724	94,3	635	1,0	2 743	4,3	43	0,1	1	0,0	82	0,1	63 228	100,0
Total	88 132	91,3	754	0,8	4 102	4,2	62	0,1	2	0,0	3 511	3,6	96 563	100,0

(1) Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

(2) Les langues vivantes ne sont pas inscrites dans les référentiels de formation.

4 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Langues vivantes 1 et 2

Le choix de la langue vivante 1 (ou LV1) et de la langue vivante 2 (ou LV2) s'effectue dans l'enseignement agricole entre l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, les langues régionales...

Section européenne

Une section européenne se définit par un ensemble d'élèves, tout ou partie d'une classe de 1^{re} et de terminale technologique ou professionnelle, bénéficiant pendant leur scolarité :

- de l'enseignement d'une discipline non linguistique dispensée en langue étrangère ;
- d'activités (échanges, accueil d'un assistant, voyages d'études, stages...) qui permettent de compléter les heures de cours par une pratique de la langue étrangère dans des conditions de communication authentiques

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves du second degré selon les langues vivantes étudiées (suite)

4- Les effectifs d'élèves du second cycle de formation général et technologique selon la classe et la langue vivante 2 à la rentrée 2011 *France métropolitaine*

Classes	Anglais		Allemand		Espagnol		Italien		Autres ⁽¹⁾		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2 nd e GT	483	5,9	1 354	17,1	6 059	73,5	352	4,3	0	0,0	8 248	100,0
Bac S 1/2	101	5,2	392	20,1	1 375	65,5	77	4,2	6	0,3	1 951	100,0
Bac S 2/2	129	7,0	405	22,1	1 232	67,2	61	3,3	5	0,3	1 832	100,0
Bac S	230	6,1	797	21,1	2 607	68,9	138	3,6	11	0,3	3 783	100,0
Total	713	5,9	2 151	17,9	8 666	70,7	490	4,0	11	0,1	12 031	100,0

5- Les effectifs d'élèves du second degré en section européenne par statut d'enseignement à la rentrée 2011 *France métropolitaine*

Classes	Public		Privé		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2 nd e GT	169	6,0	23	2,9	192	5,3
Bac S	303	10,8	81	10,2	384	10,7
Bac techno	1 257	44,9	320	40,3	1 577	43,9
Bac pro (2 et 3 ans)	1 072	38,3	370	46,6	1 442	40,1
Total	2 801	100,0	794	100,0	3 595	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, dans l'enseignement public, 1 257 élèves de bac techno sont inscrits en section européenne. Les élèves de bac S représentent 10,7% des effectifs inscrits en section européenne.

6- Les effectifs d'élèves du second degré en section européenne par langue vivante 1 à la rentrée 2011 *France métropolitaine*

Classes	Anglais		Espagnol		Allemand		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2 nd e GT	143	74,5	0	0,0	49	25,5	192	100,0
Bac S	243	63,3	60	15,6	81	21,1	384	100,0
Bac techno	1 319	86,3	164	10,7	45	2,9	1 528	100,0
Bac pro (2 et 3 ans)	1 243	88,8	156	11,2	0	0,0	1 399	100,0
Total	2 948	84,2	380	10,8	175	5,0	3 503	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, 1 319 élèves de bac techno en section européenne étudient l'anglais. 86,3% des élèves de bac techno en section européenne étudient l'anglais en langue vivante 1.

(1) Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

	Présentation du chapitre	188
5.0	Les définitions transversales	190
5.1	Les étudiants de l'enseignement supérieur court	192
5.2	Les étudiants de l'enseignement supérieur court par département et région.....	194
5.3	La cartographie des étudiants de BTSA par région	196
5.4	Les étudiants de l'enseignement supérieur court par classe et spécialité de formation	198
5.5	Les origines socioprofessionnelles des étudiants de l'enseignement supérieur court	200
5.6	Les étudiants de licence professionnelle	204
5.7	L'évolution des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager	206
5.8	Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager	208
5.9	La cartographie des étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager	214

Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur court

(5.1)

À la rentrée 2011, l'enseignement supérieur court agricole accueille 18 547 étudiants en France métropolitaine, ce qui correspond à une diminution de 1,7 % par rapport à 2010. L'évolution des effectifs est variable selon les statuts d'enseignement : on constate une diminution pour le public (-2,0 %) et le privé RA (-3,5 %), une légère diminution pour le privé TP (-0,3 %). Les effectifs se répartissent de manière inégale dans les 3 statuts : public (63,3 %), privé TP (27,6 %) et privé RA (9,1 %). Les étudiants inscrits en BTSA représentent la plus grande partie des effectifs de l'enseignement supérieur court (96,9 % à la rentrée 2011). Entre les rentrées 2010 et 2011, les effectifs de BTSA enregistrent une légère diminution (1,4 %). Les étudiants en CPGE ne représentent que 3,1 % des inscrits de l'enseignement supérieur court. Leur nombre diminue de 7 % entre les rentrées 2010 et 2011. La formation de prélicence a disparu.

La répartition régionale (5.2, 5.3)

En 2011, 6 régions regroupent 50,5 % des étudiants de l'enseignement supérieur court : Bretagne (1 873 étudiants), Rhône-Alpes (1 859 étudiants), Pays de la Loire (1 758 étudiants), Midi-Pyrénées (1 235 étudiants), Aquitaine (1 323 étudiants) et Nord-Pas-de-Calais (1 032 étudiants). Ces régions, sauf l'Aquitaine, se distinguent par une forte implantation des établissements privés, atteignant la proportion la plus élevée d'étudiants inscrits en BTSA dans le Nord-Pas-de-Calais (69,5 % des étudiants de cette région). À l'inverse, l'Alsace, la Corse et le Limousin ne disposent d'aucun établissement privé accueillant des étudiants de l'enseignement supérieur court.

41,1 % des étudiants de BTSA poursuivent leurs études dans le secteur de la production. Les Pays de la Loire et la Bretagne forment 23,2 % d'entre eux. Le secteur de l'aménagement concerne 30,5 % d'étudiants de BTSA (5 477 étudiants). La région Rhône-Alpes se distingue avec 12,3 % des BTSA en

aménagement. L'Île-de-France dispense la majorité de ses formations dans le secteur de l'aménagement. La Corse est la seule région qui n'offre pas de formation dans les secteurs de la transformation et des services.

Le genre (5.4)

La part des garçons (56,8 %) est plus élevée que celle des filles dans l'enseignement supérieur court. À l'inverse, en CPGE, avec 416 étudiantes, les filles sont largement majoritaires.

En BTSA, la part des filles s'établit à 62,9 % dans le secteur de la transformation. Les filles représentent le tiers des effectifs dans les secteurs de la production et l'aménagement. S'agissant du secteur des services, 82,3 % des effectifs sont des filles dans la spécialité services en espace rural.

Les étudiants de BTSA par spécialité de formation (5.4)

En BTSA, les effectifs d'étudiants et leur part varient selon le secteur de formation professionnelle. Ainsi, le secteur de la production, qui représente 41,1 % des effectifs, est dominant. Au sein de ce secteur, la spécialité ACSE est la filière privilégiée. 30,5 % des étudiants sont inscrits dans le secteur de l'aménagement. 2 étudiants sur 3 dans ce secteur de formation relèvent des spécialités GPN et aménagements paysagers. Les étudiants sont peu nombreux à poursuivre des études dans le secteur des services (14,4 %), cependant, au sein de ce secteur, la spécialité technico-commerciale concerne 68 % d'entre eux. Les étudiants inscrits dans le secteur de la transformation sont peu nombreux (14 %). La spécialité ANABIOTEC accueille 51 % des étudiants de ce secteur de formation.

Les origines socioprofessionnelles (5.5)

En 2011, 19,9 % des étudiants de BTSA sont issus du milieu agricole (agriculteurs exploitants et ouvriers agricoles). Leur part a diminué de 0,6 % entre 2010 et 2011. Au cours de cette même période, la part des étudiants issus de familles sans activité professionnelle a progressé de 0,7 point pour atteindre 10,6 % en 2011.

En 2011, les autres CSP les plus représentées sont celles des employés (16,8 %) et des professions intermédiaires (15,8 %).

Les filles sont minoritaires dans toutes les catégories sociales sauf pour la CSP des autres personnes sans activité professionnelle (50,5 %). Elles sont les moins représentées dans la catégorie des agriculteurs exploitants (30 %).

Les enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures représentent la plus forte part des étudiants en CPGE (34,2 %). Dans ces formations, les autres CSP les plus représentées sont celles des professions intermédiaires (22 %) et des employés (12,9 %). Les enfants d'agriculteurs exploitants sont proportionnellement moins nombreux (6,7 %). La part des étudiantes représente 72,1 % des effectifs des classes préparatoires.

Les étudiants de licence professionnelle (5.6)

Entre 2010 et 2011, l'offre de formation des licences professionnelles pour lesquelles au moins un établissement du MAAF est partenaire, s'est accrue de 11,3 %. Ces licences ont accueilli 3 562 étudiants, soit un effectif en baisse de 5,5 %. La répartition régionale de ces effectifs n'est pas corrélée avec celle des effectifs de BTSA.

Les étudiants de l'enseignement supérieur long (5.7, 5.8)

L'enseignement supérieur long forme 15 284 étudiants en 2011 (soit + 30 % depuis 1998) dont 86,5 % sont inscrits en cursus de référence⁽¹⁾.

La richesse de l'enseignement supérieur réside dans la variété de ses voies d'accès aux diplômes et de ses parcours. Les étudiants de l'enseignement supérieur long bénéficient d'un accompagnement personnalisé au projet professionnel et d'une forte ouverture à l'internationale.

L'accent des formations est porté sur la mise en situation professionnelle. La formation est également en lien étroit avec la recherche et le monde économique. À cet effet, 7 pôles de compétences ont été créés suite à la réorganisation de 2004. Ils rassemblent des établissements du MAAF, des organismes de recherche, des universités et autres écoles d'ingénieurs non MAAF et des acteurs du développement.

(1) L'IAM de Montpellier ne propose pas de cursus de référence dans son offre globale de formations.

5 Les étudiants

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option. Une compétence complémentaire peut être obtenue en CS en 1 an.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est de plus en plus envisagée en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT pour accéder à un niveau II.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré au RNCP ;
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

BTSA en 1 an

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) en 1 an permet d'acquérir une double compétence. Il se prépare après l'obtention d'un premier BTSA en 2 ans.

CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat général série scientifique, et des classes préparatoires technologie et biologie (TB) qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Elles préparent principalement, en 2 ans, aux concours A d'entrée (concours A BCPST et concours A TB) dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare, en 1 an, au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) ;
- des classes préparatoires post BTSA-BTS-DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTSA, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

Doctorat

Troisième et dernier cursus du système LMD, il se prépare à l'issue du cursus master. Tous les étudiants titulaires du master peuvent se porter candidats à une inscription en thèse de doctorat, qu'ils aient obtenu un diplôme de master, ou qu'ils soient titulaires d'un titre d'ingénieur qui confère le grade de master.

La durée de préparation du doctorat est en règle générale de 3 ans. Il correspond à un diplôme bac+8.

Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur du MAAF regroupe l'enseignement supérieur court et l'enseignement supérieur long (formations de référence - ingénieur, vétérinaire, paysagiste, formations LMD, Mastères spécialisés, IPEF et ISPV).

Licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est un diplôme de niveau II (bac+3) délivré par l'Université et créé en novembre 1999. Depuis 2010, les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole peuvent être habilités à délivrer une licence pro en propre.

La licence pro est accessible aux titulaires d'un BTSA, DUT, BTS, DEUST, aux étudiants ayant validé une L2 ou aux titulaires d'un titre ou diplôme homologué de niveau III par l'État. Elle est conçue en étroite relation avec les professionnels de la spécialité. La formation dure 1 an et peut être suivie en formation initiale, par apprentissage, ou en formation continue. Elle comporte 12 à 16 semaines de stage et vise l'insertion professionnelle immédiate.

Master

Second cursus du système LMD, il se prépare en 4 semestres après la licence. Il correspond à un diplôme bac+5. Il correspond aux anciens DEA et DESS.

Prélicence

La prélicence permettait une passerelle entre l'enseignement supérieur court (BTSA, certains BTS et DUT) et l'enseignement supérieur universitaire. La formation comprenait une mise à niveau et permettait d'accéder à une licence générale en 1 an.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

NOTE

Lorsque les étudiants de BTSA sont comptabilisés, respectivement les étudiants de BTS du MEN présents dans quelques établissements de l'enseignement agricole, sont inclus.

SAVOIR PLUS

www.sup.chlorofil.fr



Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

Les étudiants de l'enseignement supérieur court

1- L'évolution des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur court par classe et statut d'enseignement entre les rentrées 2010 et 2011 *France métropolitaine*

Classes	Public			TP			Privé			Total privé			Total		Évol. 11/10		
	2010	2011	Évol. 11/10 (%)	2010	2011	Évol. 11/10 (%)	2010	2011	Évol. 11/10 (%)	2010	2011	Évol. 11/10 (%)	2010	2011	Part 2011 (%)	Eff.	Évol. 11/10 (%)
BTSA 1/1	78	48	-38,5	63	74	17,5	7	5	-28,6	70	79	12,9	148	127	0,7	-21	-14,2
BTSA 1/2	6 039	5 878	-2,7	2 655	2 776	4,6	883	914	3,5	3 538	3 690	4,3	9 577	9 568	51,6	-9	-0,1
BTSA 2/2	5 231	5 235	0,1	2 417	2 269	-6,1	857	767	-10,5	3 274	3 036	-7,3	8 505	8 271	44,6	-234	-2,8
Total BTSA	11 348	11 161	-1,6	5 135	5 119	-0,3	1 747	1 686	-3,5	6 882	6 805	-1,1	18 230	17 966	96,9	-264	-1,4
CPGE post BTSA-BTS-DUT	308	285	-7,5	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	308	285	1,5	-23	-7,5
CPGE 1/2	167	159	-4,8	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	167	159	0,9	-8	-4,8
CPGE 2/2	150	137	-8,7	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	150	137	0,7	-13	-8,7
Total CPGE	625	581	-7,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	625	581	3,1	-44	-7,0
Prélicence	8	0	-100,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	8	0	0,0	-8	-100,0
Total	11 981	11 742	-2,0	5 135	5 119	-0,3	1 747	1 686	-3,5	6 882	6 805	-1,1	18 863	18 547	100,0	-316	-1,7
	%	63,5	63,3	27,2	27,6		9,3	9,1		36,5	36,7		100,0	100,0			

Lecture : à la rentrée 2011, les classes de 2^e année de BTSA accueillent 5 235 étudiants dans l'enseignement public et 3 036 dans l'enseignement privé pour un effectif total représentant 44,6 % des étudiants de l'enseignement supérieur court. 63,3 % des étudiants de l'enseignement supérieur court sont scolarisés dans un établissement agricole public. Les CPGE post BTSA-BTS-DUT concernent 1,5 % des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur court.

2- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur court selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011 *France métropolitaine*

Classes	Rentrée 2010				Rentrée 2011				Évol. Filles 11/10	
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles	Eff.	%
BTSA 1/1	55	93	148	37,2	40	87	127	31,5	-15	-27,3
BTSA 1/2	4 099	5 478	9 577	42,8	4 178	5 390	9 568	43,7	79	1,9
BTSA 2/2	3 572	4 933	8 505	42,0	3 540	4 731	8 271	42,8	-32	-0,9
Total BTSA	7 726	10 504	18 230	42,4	7 758	10 208	17 966	43,2	32	0,4
CPGE post BTSA-BTS-DUT	202	106	308	65,6	212	73	285	74,4	10	5,0
CPGE 1/2	128	39	167	76,6	111	48	159	69,8	-17	-13,3
CPGE 2/2	97	53	150	64,7	96	41	137	70,1	-1	-1,0
Total CPGE	427	198	625	68,3	419	162	581	72,1	-8	-1,9
Prélicence	3	5	8	37,5	0	0	0	nc	-3	-100,0
Total	8 156	10 707	18 863	43,2	8 177	10 370	18 547	44,1	21	0,3

Lecture : à la rentrée 2011, les classes de 2^e année de BTSA accueillent 8 271 étudiants dont 42,8 % de filles.

DÉFINITIONS

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

Les étudiants de l'enseignement supérieur court par département et région

5.2

1- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur court par département, région et statut d'enseignement à la rentrée 2011 *France métropolitaine*

Départements/Régions	BTSA				CPGE + préc. ⁽¹⁾	Total	Départements/Régions	BTSA				CPGE + préc. ⁽¹⁾	Total
	Public	Privé	Total	% Public				Public	Privé	Total	% Public		
Bas-Rhin	120	0	120	100,0	0	120	Aude	119	237	356	33,4	0	356
Haut-Rhin	121	0	121	100,0	0	121	Gard	167	10	177	94,4	0	177
Alsace	241	0	241	100,0	0	241	Hérault	78	79	157	49,7	27	184
Dordogne	108	11	119	90,8	0	119	Lozère	132	71	203	65,0	0	203
Gironde	256	297	553	46,3	28	581	Pyrénées-Orientales	59	0	59	100,0	0	59
Landes	105	0	105	100,0	0	105	Languedoc-Roussillon	555	397	952	58,3	27	979
Lot-et-Garonne	96	37	133	72,2	0	133	Corrèze	481	0	481	100,0	0	481
Pyrénées-Atlantiques	168	245	413	40,7	0	413	Creuse	115	0	115	100,0	0	115
Aquitaine	733	590	1 323	55,4	28	1 351	Haute-Vienne	150	0	150	100,0	0	150
Allier	51	17	68	75,0	0	68	Limousin	746	0	746	100,0	0	746
Cantal	91	30	121	75,2	0	121	Meurthe-et-Moselle	114	72	186	61,3	0	186
Haute-Loire	118	76	194	60,8	0	194	Meuse	65	0	65	100,0	0	65
Puy-de-Dôme	132	18	150	88,0	86	236	Moselle	94	0	94	100,0	0	94
Auvergne	392	141	533	73,5	86	619	Vosges	92	48	140	65,7	0	140
Calvados	114	37	151	75,5	0	151	Lorraine	365	120	485	75,3	0	485
Manche	223	39	262	85,1	0	262	Ariège	34	0	34	100,0	0	34
Orne	167	73	240	69,6	0	240	Aveyron	187	186	373	50,1	25	398
Basse-Normandie	504	149	653	77,2	0	653	Haute-Garonne	196	25	221	88,7	98	319
Côte-d'Or	274	16	290	94,5	26	316	Gers	128	60	188	68,1	0	188
Nièvre	170	0	170	100,0	0	170	Lot	31	0	31	100,0	0	31
Saône-et-Loire	117	0	117	100,0	0	117	Hautes-Pyrénées	67	0	67	100,0	0	67
Yonne	110	18	128	85,9	0	128	Tarn	201	72	273	73,6	0	273
Bourgogne	671	34	705	95,2	26	731	Tarn-et-Garonne	48	0	48	100,0	0	48
Côtes-d'Armor	136	299	435	31,3	0	435	Midi-Pyrénées	892	343	1 235	72,2	123	1 358
Finistère	266	210	476	55,9	0	476	Nord	191	452	643	29,7	0	643
Ille-et-Vilaine	231	288	519	44,5	57	576	Pas-de-Calais	124	265	389	31,9	0	389
Morbihan	141	302	443	31,8	0	443	Nord-Pas-de-Calais	315	717	1 032	30,5	0	1 032
Bretagne	774	1 099	1 873	41,3	57	1 930	Loire-Atlantique	142	309	451	31,5	0	451
Cher	53	0	53	100,0	0	53	Maine-et-Loire	161	212	373	43,2	64	437
Eure-et-Loir	51	0	51	100,0	0	51	Mayenne	150	88	238	63,0	0	238
Indre	27	39	66	40,9	0	66	Sarthe	115	167	282	40,8	0	282
Indre-et-Loire	101	13	114	88,6	0	114	Vendée	209	205	414	50,5	0	414
Loir-et-Cher	148	0	148	100,0	0	148	Pays de la Loire	777	981	1 758	44,2	64	1 822
Loiret	213	47	260	81,9	77	337	Aisne	76	45	121	62,8	0	121
Centre	593	99	692	85,7	77	769	Oise	32	33	65	49,2	0	65
Ardennes	99	0	99	100,0	0	99	Somme	88	125	213	41,3	28	241
Aube	97	49	146	66,4	0	146	Picardie	196	203	399	49,1	28	427
Marne	176	138	314	56,1	0	314	Charente	55	106	161	34,2	0	161
Haute-Marne	42	0	42	100,0	0	42	Charente-Maritime	275	0	275	100,0	0	275
Champagne-Ardenne	414	187	601	68,9	0	601	Deux-Sèvres	165	72	237	69,6	0	237
Corse-du-Sud	32	0	32	100,0	0	32	Vienne	120	10	130	92,3	0	130
Haute-Corse	0	0	0	0,0	0	0	Poitou-Charentes	615	188	803	76,6	0	803
Corse	32	0	32	100,0	0	32	Alpes-de-Haute-Provence	26	0	26	100,0	0	26
Doubs	299	68	367	81,5	24	391	Hautes-Alpes	0	0	0	0,0	0	0
Jura	280	0	280	100,0	0	280	Bouches-du-Rhône	90	89	179	50,3	0	179
Haute-Saône	37	18	55	67,3	0	55	Vaucluse	141	0	141	100,0	0	141
Territoire de Belfort	50	0	50	100,0	0	50	Alpes-Maritimes	95	0	95	100,0	20	115
Franche-Comté	666	86	752	88,6	24	776	Var	57	0	57	100,0	0	57
Eure	115	23	138	83,3	0	138	Provence-Alpes-Côte d'Azur	409	89	498	82,1	20	518
Seine-Maritime	84	62	146	57,5	0	146	Ain	102	13	115	88,7	0	115
Haute-Normandie	199	85	284	70,1	0	284	Loire	34	98	132	25,8	0	132
Yvelines	73	217	290	25,2	0	290	Rhône	152	221	373	40,8	0	373
Essonne	0	0	0	0,0	0	0	Ardèche	89	25	114	78,1	0	114
Hauts-de-Seine	0	0	0	0,0	0	0	Drôme	122	219	341	35,8	21	362
Val-d'Oise	0	0	0	0,0	0	0	Isère	215	108	323	66,6	0	323
Ville de Paris	0	52	52	0,0	0	52	Savoie	60	48	108	55,6	0	108
Seine-et-Marne	121	0	121	100,0	0	121	Haute-Savoie	104	249	353	29,5	0	353
Seine-Saint-Denis	0	47	47	0,0	0	47	Rhône-Alpes	878	981	1 859	47,2	21	1 880
Val-de-Marne	0	0	0	0,0	0	0	Total France métropolitaine	11 161	6 805	17 966	62,1	581	18 547
Île-de-France	194	316	510	38,0	0	510							

Lecture : à la rentrée 2011, en Aquitaine, dans le département de la Gironde, l'enseignement agricole public accueille 46,3 % des étudiants en BTSA.

(1) Les CPGE n'existent que dans le secteur public.

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

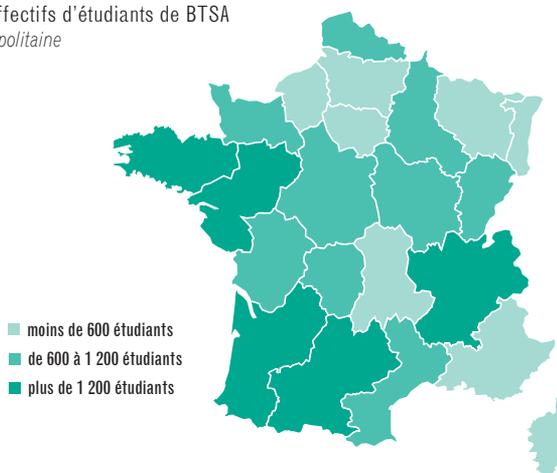
- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

SOURCES

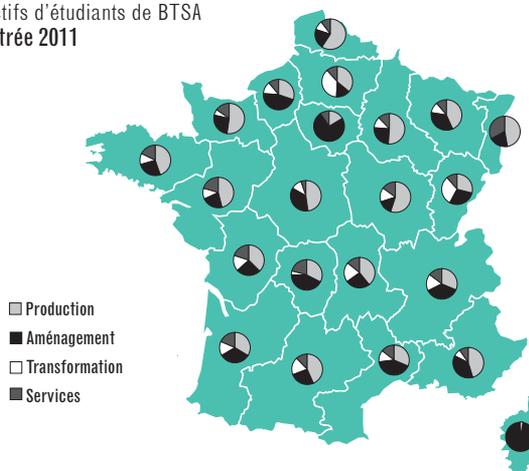
- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

La cartographie des étudiants de BTSA par région

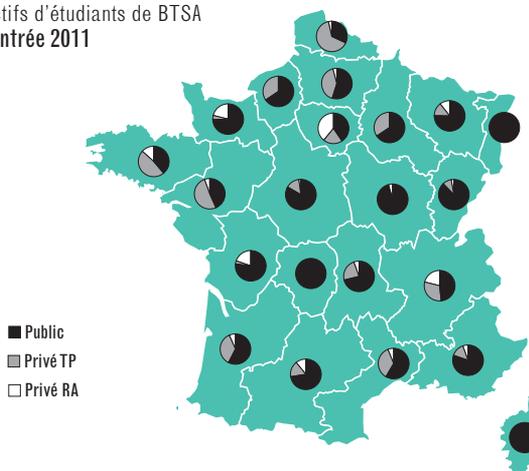
1- La répartition régionale des effectifs d'étudiants de BTSA à la rentrée 2011 *France métropolitaine*



2- La répartition régionale des effectifs d'étudiants de BTSA par secteur de formation à la rentrée 2011 *France métropolitaine*



3- La répartition régionale des effectifs d'étudiants de BTSA par statut d'enseignement à la rentrée 2011 *France métropolitaine*



DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

1- Les effectifs d'étudiants de BTSA selon le genre et la spécialité de formation à la rentrée 2011 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
Production					
ACSE	1 231	2 120	3 351	36,7	18,7
Agronomie-productions végétales	206	615	821	25,1	4,6
Aquaculture	37	244	281	13,2	1,6
Génie des équipements agricoles	3	283	286	1,0	1,6
Production horticole	288	412	700	41,1	3,9
Productions animales	885	471	1 356	65,3	7,5
Viticulture oenologie	214	377	591	36,2	3,3
Total secteur production	2 864	4 522	7 386	38,8	41,1
Aménagement					
Aménagements paysagers	583	1 231	1 814	32,1	10,1
GEMEAU	301	870	1 171	25,7	6,5
Gestion forestière	88	496	584	15,1	3,3
GPN	885	1 023	1 908	46,4	10,6
Total secteur aménagement	1 857	3 620	5 477	33,9	30,5
Transformation					
ANABIOTEC	869	411	1 280	67,9	7,1
Sciences et technologie des aliments	684	509	1 193	57,3	6,6
Qualité dans les industries alimentaires et bio-industries	26	12	38	68,4	0,2
Total secteur transformation	1 579	932	2 511	62,9	14,0
Services					
Services en espace rural	682	147	829	82,3	4,6
Technico-commercial	776	987	1 763	44,0	9,8
Total secteur services	1 458	1 134	2 592	56,3	14,4
Total	7 758	10 208	17 966	43,2	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, dans le secteur de la production, les filles représentent 65,3 % des effectifs d'étudiants du BTSA Productions animales. La spécialité Productions animales accueille 7,5 % des effectifs d'étudiants de BTSA

2- Les effectifs d'étudiants de classes préparatoires selon le genre à la rentrée 2011 *France métropolitaine*

Classes	Filles	Garçons	Total	% Filles
CPGE post BTSA-BTS-DUT	212	73	285	74,4
CPGE BCPST	171	68	239	71,5
CPGE TB	36	21	57	63,2
Total	419	162	581	72,1

Lecture : à la rentrée 2011, 72,1 % des étudiants en classes préparatoires sont des filles.

DÉFINITIONS

PCS

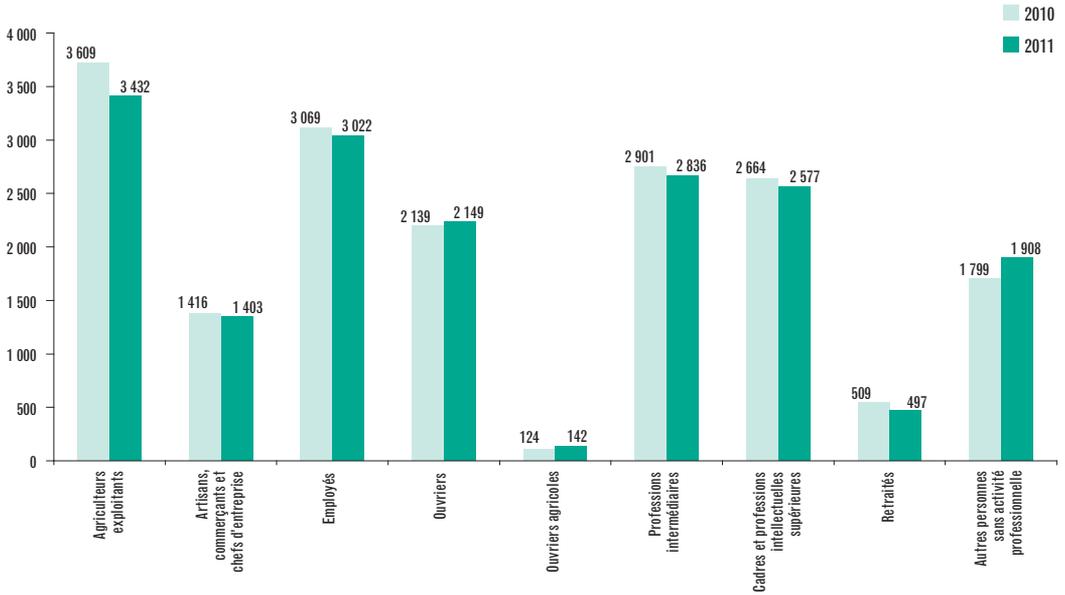
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contremaîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

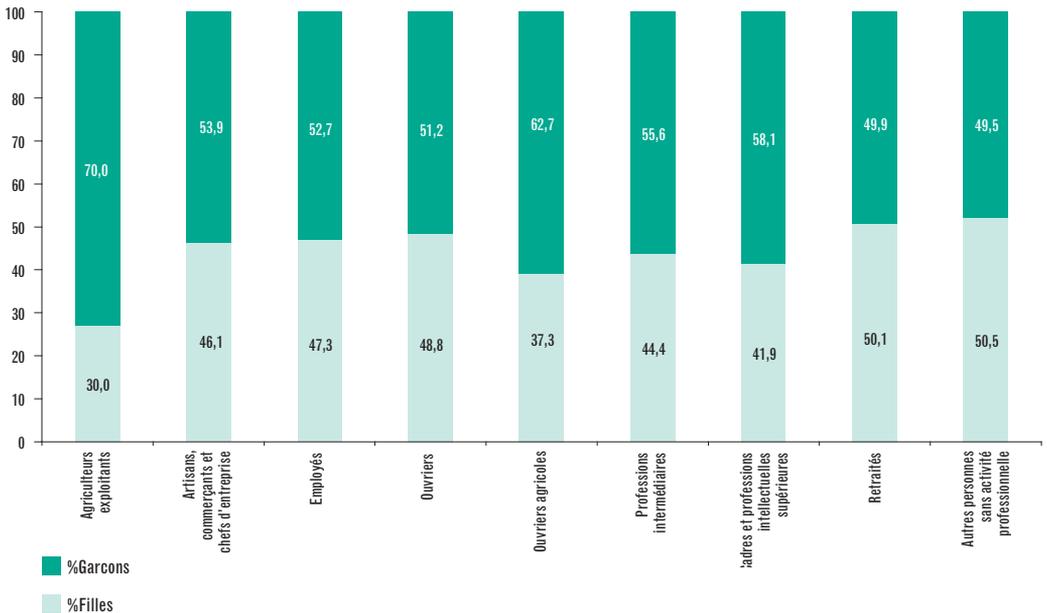
SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

1- L'évolution de la répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des étudiants de BTSA entre les rentrées 2010 et 2011 *France métropolitaine*



2- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des étudiants de BTSA selon le genre à la rentrée 2011 *France métropolitaine*



DÉFINITIONS

PCS

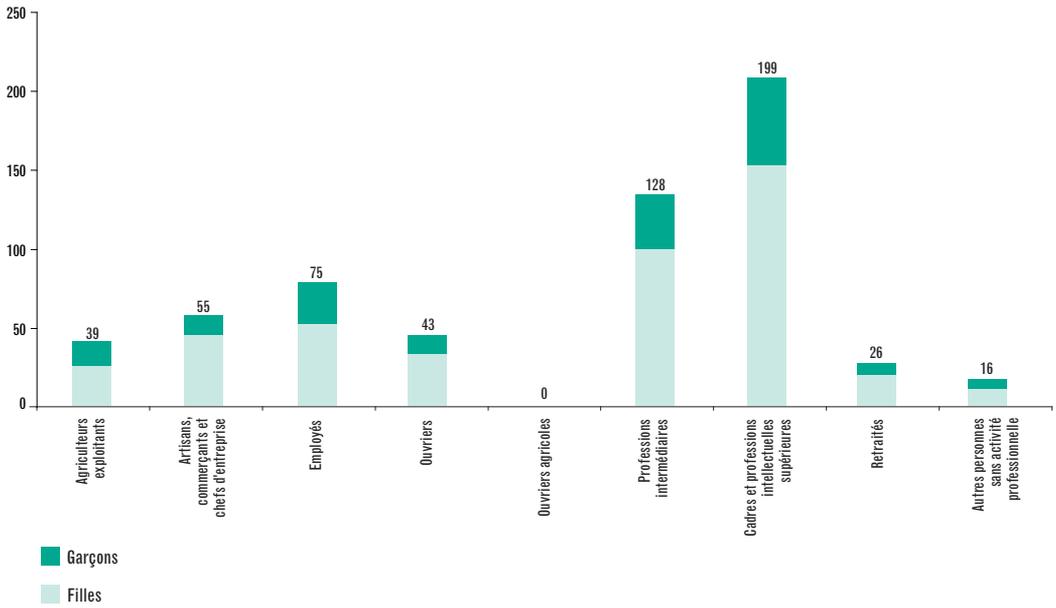
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contremaîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

3- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des étudiants de CPGE selon le genre et la classe à la rentrée 2011 *France métropolitaine*



DÉFINITIONS

Établissement partenaire d'une licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est délivrée par les universités, seules ou conjointement avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, habilités à cet effet par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Depuis 2010, les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole peuvent être habilités à délivrer une licence pro en propre.

D'une part, certains établissements de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, et d'autre part, des établissements du second degré et l'enseignement supérieur court, dans le cadre de leur mission d'insertion et de la compétence de leurs équipes à concevoir des modules d'enseignement ont été associés par des universités à la conception et à la mise en œuvre de licences pro. Ils deviennent établissements partenaires.

SOURCES

- Enquête SISE 2010 et 2011 - MESR

Les étudiants de licence professionnelle

1- Les effectifs d'étudiants de licence professionnelle⁽¹⁾ par région à la rentrée 2010 et 2011 *France métropolitaine et DOM*

Régions	Nb étudiants	
	2010	2011
Alsace	74	64
Aquitaine	141	140
Auvergne	157	164
Basse-Normandie	165	156
Bourgogne	159	172
Bretagne	297	344
Centre	137	139
Champagne-Ardenne	84	78
Corse	0	0
Franche-Comté	79	62
Haute-Normandie	34	40
Île-de-France	123	65
Languedoc-Roussillon	226	228
Limousin	82	88
Lorraine	190	66
Midi-Pyrénées	258	270
Nord-Pas-de-Calais	208	224
Pays de la Loire	681	627
Picardie	77	58
Poitou-Charentes	97	103
Provence-Alpes-Côte d'Azur	115	107
Rhône-Alpes	335	320
Total France métropolitaine	3 719	3 515
Guadeloupe	0	14
Réunion	51	33
Total DOM	51	47
Total France métropolitaine + DOM	3 770	3 562

2- Les effectifs d'étudiants de licence professionnelle⁽¹⁾ et le nombre de classes par domaine à la rentrée 2010 et 2011 *France métropolitaine et DOM*

Domaines	2010		2011	
	Nb classes	Nb étudiants	Nb classes	Nb étudiants
Activités juridique	-	-	2	38
Agronomie	14	394	19	406
Aménagement du paysage	16	328	17	287
Aménagement du territoire et urbanisme	17	301	20	269
Biotechnologies	3	76	3	77
Bois et Ameublement	1	20	1	22
Commerce	17	366	18	375
Développement, protection du patrimoine culturel	2	40	2	40
Energie et génie climatique	1	14	2	12
Espaces naturels	2	43	2	46
Gestion des ressources humaines	-	-	1	32
Hôtellerie tourisme	2	45	2	47
Industries agricoles et alimentaires	34	689	36	583
Intervention sociale	1	19	1	21
Maintenance des systèmes pluritechniques	4	70	4	74
Management des organisations	13	327	14	342
Production industrielle	4	49	4	30
Productions animales	12	323	17	274
Productions végétales	11	215	12	205
Protection de l'environnement	19	363	21	358
Sciences humaines	3	69	0	0
Travaux publics	1	19	1	24
Total	177	3 770	199	3 562

(1) Les licences professionnelles pour lesquelles au moins un établissement du MAAF est partenaire. N'ont pu être comptabilisées que les inscriptions en Université; les inscriptions en grand établissement ne sont pas prises en compte.

DÉFINITIONS

Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAAF.

Pôle de compétences

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
- les centres locaux des organismes de recherche (INRA, IRSTEA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, ANSES...),
- les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
- les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...), les configurations dépendant des situations locales.

SOURCES

- Enquête pour les années scolaires 1998-1999, 2002-2003 et 2008-2009 sur les effectifs d'étudiants des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager DGER - MAAF
- Enquête SISE 2010 et 2011 - MESR

L'évolution des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager

5.7

1- L'évolution des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long inscrits en formation de référence et hors formation de référence par école entre les rentrées 1998 et 2011 *France métropolitaine et DOM*

Pôles de compétences - Écoles (Cursus)	1998		2002		2008		2010		2011	
	Form. réf.	Total	Form. réf.	Total	Form. réf.	Total	Form. réf.	Total	Form. réf.	Total
AgroSup Dijon	230	230	276	276	310	617				
Cursus agronome	—	—	—	—	—	—	293	293	297	622
Cursus agroalimentaire	—	—	—	—	—	—	226	226	223	
Total étudiants pôle Agricole	230	230	276	276	310	617	519	519	520	622
EI PURPAN	593	605	608	670	768	785	895	945	959	986
ENVT	552	599	577	605	442	442	578	581	579	604
ENFA ⁽¹⁾	360	360	672	709	325	608	37	100	73	118
Total étudiants pôle Toulouse - Agri Campus	1 505	1 564	1 857	1 984	1 535	1 835	1 510	1 626	1 611	1 708
Montpellier SupAgro								130		
Cursus agronome	329	543	363	618	361	857	386	386	362	557
Cursus IAA Régions chaudes ⁽²⁾	—	—	—	—	66	66	117	117	138	
Cursus ingénieurs de spécialisation ESAT	94	120	107	149	77	77	—	—	—	
Total étudiants Agropolis International	423	663	470	767	504	1 000	503	633	500	557
VetAgro Sup								252		
Cursus vétérinaire	544	558	614	646	475	540	593	593	598	989
Cursus ingénieur	277	335	296	323	325	507	355	355	344	
ENSV ⁽³⁾	39	39	72	72	10	32	11	11	17	
ISARA	445	458	498	517	590	592	679	679	711	736
Total étudiants pôle Estive	1 305	1 390	1 480	1 558	1 400	1 671	1 638	1 890	1 670	1 725
AgroParisTech										
Cursus forêt	109	109	122	122	139	139	122	122	69	69
Total étudiants pôle FABELOR	109	109	122	122	139	139	122	122	69	69
Agrocampus Ouest										
CFR Rennes										
Cursus agronome	356	574	373	559	404	743	649		413	1 404
Cursus agroalimentaire	240	240	242	242	206	206	212		225	
ISPA 3 ^e cycle	14	14	7	7	nc	nc	—	1 257	—	
Cursus du lait (ex-IESIEL)	21	21	10	10	0	0	—	—	—	
CFR Angers										
Cursus horticulture et paysage (ex-ENSHAP-INH)	40	57	146	147	472	472	257		507	
Cursus horticulture et paysage (ex-ENIHP-INH)	45	45	293	293	—	—	—	—	—	
ENITHP (ex-INH)	140	141	—	—	—	—	—	—	—	
ONIRIS										
Cursus ingénieur	293	397	282	332	277	441	320	921	338	937
Cursus vétérinaire	537	641	580	603	457	490	565		579	
ESA	580	702	608	709	668	898	856	1 271	897	1 308
ESB	192	192	210	210	235	235	250	276	247	275
Total étudiants pôle de compétences Ouest	2 458	3 024	2 751	3 112	2 719	3 485	3 109	3 725	3 206	3 924
AgroParisTech ⁽⁴⁾										
Cursus agronome	722	1 148	702	1 067	766	1 210	624		411	1 993
Cursus IAA ⁽²⁾	250	369	282	369	215	280	165		92	
Cursus AgroParisTech	—	—	—	—	—	—	344	1 854	709	
Cursus IPEF	130	194	201	366	114	114	47		dont 63	
ENVA	535	660	629	666	478	478	594	636	637	680
ENSP	199	206	181	194	196	214	243	271	261	291
Total étudiants pôle STVE - Ile-de-France	1 841	2 582	2 010	2 677	1 798	2 325	2 017	2 761	2 110	2 964
ENGEES	174	268	214	254	235	473	270	367	292	329
Bordeaux Sciences Agro (ex-ENITAB)	276	323	305	315	344	424	388	423	403	423
ESITPA	450	450	455	455	406	406	476	476	599	599
ISA	496	520	558	605	646	679	661	689	696	781
Institut Polytechnique LaSalle Beauvais										
Cursus agriculture	—	—	626	626	604	604	699		715	1 583
Cursus alimentation et santé	607	611	130	130	370	370	408	1 515	425	
Cursus géologie	—	—	—	—	—	—	381		396	
Total étudiants hors pôle	2 003	2 172	2 288	2 385	2 605	2 956	3 283	3 470	3 526	3 715
Total	9 874	11 734	11 254	12 881	11 010	14 028	12 701	14 746	13 212	15 284

(1) L'ENFA est l'école nationale supérieure de formation d'enseignants du MAAF.

(2) En 1998 et 2002, les effectifs du cursus IAA régions chaudes (ex-ENSIA) sont comptabilisés avec les effectifs du cursus IAA (ex-ENSIA).

(3) L'ENSV est l'école des inspecteurs vétérinaires.

(4) Les effectifs de Kourou sont inclus.

DÉFINITIONS

Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAAF.

Pôle de compétences

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
- les centres locaux des organismes de recherche (INRA, IRSTEA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, ANSES...),
- les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
- les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...), les configurations dépendant des situations locales.

SOURCES

- Enquête SISE 2011 - MESR

1- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long selon le genre et l'école à la rentrée 2011 France métropolitaine et DOM

Pôles de compétences - Écoles (Cursus)	Formation de référence			Autres formations			Eff. total
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
AgroSup Dijon				42	60	102	102
Cursus agronome	222	75	297				297
Cursus agroalimentaire	172	51	223				223
Total étudiants pôle Agrale	394	126	520	42	60	102	622
EI PURPAN	503	456	959	14	13	27	986
ENVV	421	158	579	15	10	25	604
ENFA ⁽¹⁾	49	24	73	28	17	45	118
Total étudiants pôle Toulouse - Agri Campus	973	638	1 611	57	40	97	1 708
Montpellier SupAgro				24	33	57	57
Cursus agronome	244	118	362				362
Cursus systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud	87	51	138				138
Total étudiants Agropolis International⁽²⁾	331	169	500			57	557
VetAgro Sup							
Cursus vétérinaire	466	132	598	20	10	30	628
Cursus ingénieur	216	128	344				344
ENS ^{V(2)}	14	3	17				17
ISARA	430	281	711	20	5	25	736
Total étudiants pôle Estive	1 126	544	1 670	40	15	55	1 725
AgroParisTech							
Cursus forêt	33	36	69				69
Total étudiants pôle FABELOR	33	36	69				69
Agrocampus Ouest				138	121	259	259
CFR de Rennes							
Cursus agronome	287	126	413				413
Cursus agroalimentaire	170	55	225				225
CFR d'Angers							
Cursus horticulture et paysage	320	187	507				507
ONIRIS							
Cursus ingénieur	247	91	338				338
Cursus vétérinaire	425	154	579	14	6	20	599
ESA	496	401	897	174	237	411	1 308
ESB	72	175	247	2	26	28	275
Total étudiants pôle de compétences Ouest	2 017	1 189	3 206	190	269	718	3 924
AgroParisTech ⁽³⁾				424	357	781	781
Cursus agronome	280	131	411				411
Cursus IAA	67	25	92				92
Cursus AgroParisTech	472	237	709				709
Cursus IPEF							dont 63
ENVA	491	146	637	28	15	43	680
ENSP	158	103	261	19	11	30	291
Total étudiants pôle STVE - Île-de-France	1 468	642	2 110	471	383	854	2 964
ENGEEES	127	165	292	13	24	37	329
Bordeaux Sciences Agro (ex-ENITAB)	271	132	403	17	3	20	423
ESITPA	253	346	599				599
ISA	395	301	696	48	37	85	781
Institut Polytechnique LaSalle Beauvais ⁽⁴⁾				17	30	47	47
Cursus agriculture	344	371	715				715
Cursus alimentation et santé	363	62	425				425
Cursus géologie	179	217	396				396
Total étudiants hors pôle	1 932	1 594	3 526	95	94	189	3 715
Total	8 274	4 938	13 212	895	861	2 072	15 284

(1) L'ENFA est l'école nationale supérieure de formation d'enseignants du MAAF .

(2) L'ENSV est l'école des inspecteurs vétérinaires.

(3) Les effectifs de Kourou sont inclus.

(4) L'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais propose également le cursus géologie-environnement cohabilité avec le MESR.

DÉFINITIONS

Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAAF.

Pôle de compétences

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
- les centres locaux des organismes de recherche (INRA, IRSTEA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, ANSES...),
- les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
- les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...), les configurations dépendant des situations locales.

SOURCES

- Enquête SISE 2011 - MESR

2- La répartition des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long inscrits en formation de référence par école et par année de formation⁽¹⁾ à la rentrée 2011 *France métropolitaine et DOM*

Pôles de compétences - Écoles (Cursus)	Années de formation							Total	Dont boursiers
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e		
AgroSup Dijon			199	151	170			520	243
Total étudiants pôle Agrale			199	151	170			520	243
EI PURPAN	180	184	181	188	226			959	275
ENVT			119	128	125	116	91	579	218
ENFA ⁽²⁾				31	42			73	13
Total étudiants pôle Toulouse - Agri Campus	180	184	300	347	393	116	91	1 611	506
Montpellier SupAgro			176	185	139			500	202
Total étudiants pôle Agropolis International	0	0	176	185	139	0	0	500	202
VetAgro Sup									
Cursus vétérinaire			122	120	147	111	98	598	227
Cursus ingénieur			106	129	109			344	165
ENSV ⁽³⁾							17	17	
ISARA	128	132	168	134	149			711	210
Total étudiants pôle Estive	128	132	396	383	405	111	115	1 670	602
AgroParisTech									
Cursus forêt				20	49			69	
Total étudiants pôle FABELOR - Nancy	0	0	0	20	49	0	0	69	
Agrocampus Ouest	94	119	304	325	303			1 145	453
ONIRIS									
Cursus ingénieur			111	110	117			338	143
Cursus vétérinaire			121	237	3	109	109	579	245
ESA	140	148	197	207	205			897	242
ESB			63	87	97			247	
Total étudiants pôle de compétences Ouest	234	267	796	966	725	109	109	3 206	1 083
AgroParisTech ⁽⁴⁾			342	522	348			1 212	315
ENVA			117	120	134	121	145	637	177
ENSP			71	68	63	59		261	125
Total étudiants pôle STVE - Île-de-France	0	0	530	710	545	180	145	2 110	617
ENGEES			106	93	93			292	102
Bordeaux Sciences Agro (ex-ENITAB)			143	134	126			403	155
ESITPA	72	111	119	198	99			599	148
ISA	125	141	148	141	141			696	162
Institut Polytechnique LaSalle Beauvais ⁽⁵⁾	272	291	323	357	293			1 536	281
Total étudiants hors pôle	469	543	839	923	752	0	0	3 526	848
Total	1 011	1 126	3 236	3 685	3 178	516	460	13 212	4 101

(1) Pour la majorité des écoles publiques, les 3^e, 4^e et 5^e années de formation (après le bac) correspondent aux 1^{re}, 2^e et 3^e années des écoles.

(2) L'ENFA est l'école nationale supérieure de formation d'enseignants du MAAF.

(3) L'ENSV est l'école des inspecteurs vétérinaires.

(4) Les effectifs de Kourou sont inclus, ainsi que 63 IPEF.

(5) L'institut Polytechnique LaSalle Beauvais propose également le cursus géologie - environnement cohabilité avec le MESR.

DÉFINITIONS

Filière de formation

Le regroupement des années d'études successives préparant à un diplôme constitue une filière de formation.

Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAAF.

Pôle de compétences

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
- les centres locaux des organismes de recherche (INRA, IRSTEA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, ANSES...),
- les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
- les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...), les configurations dépendant des situations locales.

Les écoles publiques de l'enseignement supérieur long

Agrocampus Ouest
AgroParisTech
AgroSup Dijon
ENFA
ENGEES
Bordeaux Sciences Agro (ex-ENITAB)
ENSP
ENVA
ENVT
IAM de Montpellier
Montpellier SupAgro
ONIRIS
VetAgro Sup

Les écoles privées de l'enseignement supérieur long

EI Purpan
ESA
ESB
ESITPA
Institut Polytechnique LaSalle Beauvais
ISA
ISARA

SOURCES

- Enquête SISE 2011 - MESR

3- La répartition des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long public et privé inscrits en formation de référence par année de formation⁽¹⁾ à la rentrée 2011 *France métropolitaine et DOM*

	Années de formation							Total
	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	
Public ⁽²⁾	94	119	2 037	2 373	1 968	516	460	7 567
Privé	917	1 007	1 199	1 312	1 210	—	—	5 645
Total	1 011	1 126	3 236	3 685	3 178	516	460	13 212

4- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long (hors formation de référence) par école et filière de formation à la rentrée 2011 *France métropolitaine*

Pôles de compétences - Écoles	Filières de formation				Total
	Licence pro ⁽³⁾	Master ⁽⁴⁾	Doctorat	Autres ⁽⁵⁾	
AgroSup Dijon	90			12	102
Total étudiants pôle Agrale	90	0	0	12	102
EI PURPAN	27				27
ENVT				25	25
ENFA ⁽⁶⁾	31	14			45
Total étudiants pôle Toulouse - Agri Campus	58	14	0	25	97
Montpellier SupAgro	57				57
Total étudiants pôle Agropolis International	57	0	0	0	57
VetAgro Sup				30	30
ISARA				25	25
Total étudiants pôle Estive	0	0	0	55	55
Agrocampus Ouest	13	124	109	13	259
ONIRIS				20	20
ESA	161	97		153	411
ESB	28				28
Total étudiants pôle de compétences Ouest	202	221	109	186	718
AgroParisTech		181	405	195	781
ENVA		9		34	43
ENSP		19		11	30
Total étudiants pôle STVE - Île-de-France	0	209	405	240	854
ENGEES				37	37
Bordeaux Sciences Agro (ex-ENITAB)	20				20
ISA	43	42			85
LaSalle Beauvais				47	47
Total étudiants hors pôle	63	42	0	84	189
Total	470	486	514	602	2 072

(1) Pour la majorité des écoles publiques, les 3^e, 4^e et 5^e années de formation (après le bac) correspondent aux 1^{re}, 2^e et 3^e années des écoles.

(2) Les effectifs de Kourou sont inclus.

(3) Les effectifs en licence professionnelle sont issus de l'enquête déclarative réalisée à la rentrée 2011. Les Licences professionnelles concernées sont délivrées par des universités partenaires des établissements d'enseignement supérieur agricole.

(4) Y compris les masters délivrés par les établissements habilités à délivrer le diplôme d'ingénieur.

(5) Masters spécialisés, certificats d'études approfondies vétérinaires, diplômes d'études spécialisées vétérinaires.

(6) L'ENFA est l'école nationale supérieure de formation d'enseignants du MAAF.

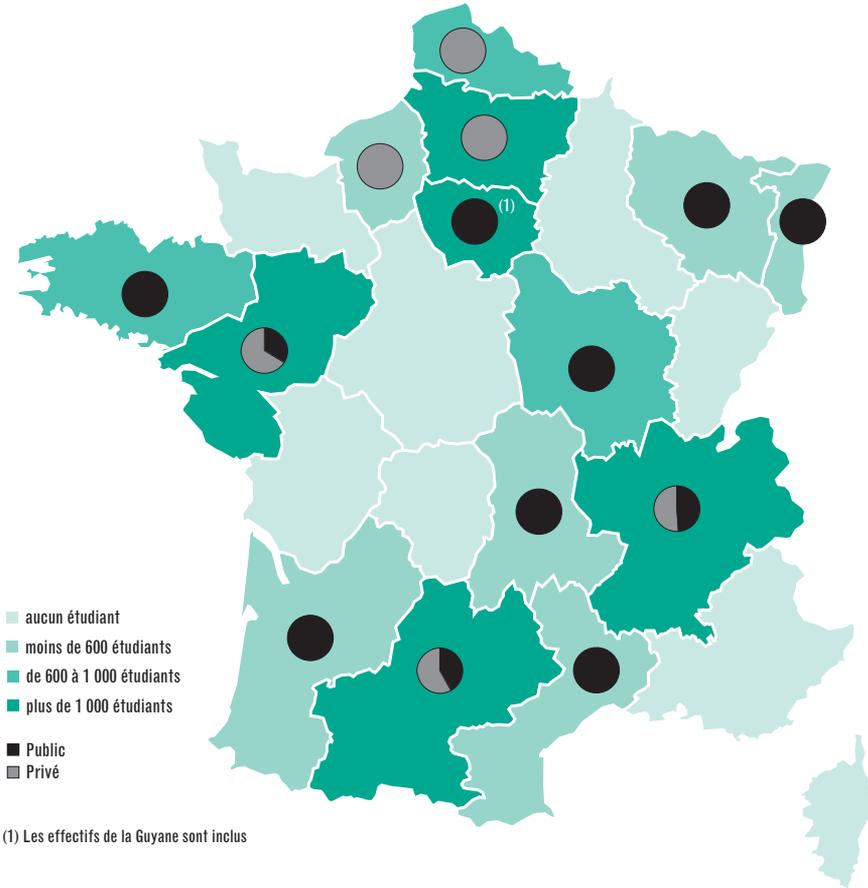
5 Les étudiants

DÉFINITIONS

SOURCES

- Enquête SISE 2011 - MESR

1- La répartition géographique des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long public et privé à la rentrée 2011
France métropolitaine et DOM



	Présentation du chapitre	218
6.0	Les définitions transversales	222
6.1	La répartition régionale des élèves du second degré de l'outre-mer	224
6.2	Les élèves du premier cycle de l'outre-mer	226
6.3	Les élèves du second cycle général et technologique de l'outre-mer	230
6.4	Les élèves du second cycle professionnel de l'outre-mer	232
6.5	Les élèves du second cycle professionnel de l'outre-mer par secteur de formation	236
6.6	Les élèves du second degré de l'outre-mer par spécialité de formation	242
6.7	Les élèves du second degré de l'outre-mer selon l'âge	248
6.8	Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré de l'outre-mer	252
6.9	La répartition régionale des étudiants de BTS de l'outre-mer	254
6.10	Les origines socioprofessionnelles des étudiants de BTS de l'outre-mer	256

L'évolution des effectifs d'élèves

(6.1, 6.2, 6.3, 6.4)

À la rentrée scolaire 2011, l'enseignement technique agricole accueille 4733 élèves dans l'outre-mer. À noter le changement de statut de Mayotte devenu un département depuis la promulgation de la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010. Par rapport à la rentrée 2001, les effectifs ont augmenté de 37,9% (+1 302 élèves). Entre 2010 et 2011, la tendance à la baisse observée entre 2009 et 2010 se confirme (-1%). Elle concerne principalement les COM-Nouvelle-Calédonie.

En 2011, les effectifs du 2nd degré se répartissent de manière inégale entre les 3 statuts : public (40,9%), privé TP (8,7%), privé RA (50,4%). La part du secteur public dans la scolarisation d'élèves du second degré est voisine dans les DOM (39,7%) et les COM-Nouvelle-Calédonie (44,8%). Au sein du privé, la part du privé RA est largement dominante avec 85,3% des effectifs, soit 2 386 élèves.

Entre les rentrées 2010 et 2011, le 1^{er} cycle enregistre une diminution de ses effectifs de 8%, le 2nd cycle GT de 3,9%, alors que le 2nd cycle professionnel croît de 1,4%. Si dans le 1^{er} cycle, la diminution des effectifs des 4^e et des 3^e de l'EA s'élèvent respectivement à -5,3% et -35,3%, on note une très légère évolution des effectifs en 2nd GT (+9,4%) et Bac S (-1,6%). À noter l'absence de la filière S dans les COM et en Nouvelle-Calédonie. La poursuite de la rénovation de la voie professionnelle se marque par une diminution de 40,2% des effectifs de BEPA (-478 élèves), une diminution de 46,2% des effectifs de bac pro en 2 ans (-264 élèves) et une croissance de 60,5% des effectifs de bac pro en 3 ans (+751 élèves).

Les particularités régionales du 2nd degré (6.1)

En 2011, les effectifs dans les DOM (3 580 élèves) sont plus de 3 fois supérieurs à ceux des COM et de la Nouvelle-Calédonie (1 153 élèves). Entre les rentrées 2010 et 2011, l'évolution est contrastée au sein de l'outre-mer : alors que les effectifs augmentent dans les DOM de 55 élèves (+1,6%), et principalement à Mayotte (+6,5%), ceux-ci diminuent de 8,3% soit (-104 élèves) dans les COM et la Nouvelle-Calédonie. Exclusif à Wallis et Futuna, l'enseignement public est représenté dans toutes les collectivités territoriales d'outre-mer. La Réunion, la Polynésie française et la Guadeloupe se distinguent par une forte implantation des établissements privés (respectivement 72,8%, 73,4% et 67,8%). Mayotte et la Martinique se caractérisent par les taux les plus faibles d'outre-mer d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé avec 38,8% et 23,7%. Particularité : l'enseignement privé TP n'est présent qu'à la Réunion, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

La répartition régionale des effectifs d'élèves entre les cycles de formation est inégale. Les effectifs d'élèves du 2nd cycle professionnel sont dominants en outre-mer atteignant un taux maximal de 79,7% en Martinique. Cependant 2 territoires font exception : d'une part Mayotte, où les effectifs de 2nd cycle pro (156 élèves) et du 1^{er} cycle (140 élèves) sont sensiblement identiques ; d'autre part, Wallis et Futuna où ne sont dispensées que des formations du 2nd cycle professionnel. La Guyane (79,4%), la Réunion (75,5%) et la Guadeloupe (68,6%) scolarisent plus des 2/3 de leurs élèves en 2nd cycle pro.

Les origines socioprofessionnelles des élèves (6.8)

En 2011, dans l'ensemble de la population du 2ⁿd degré de l'outre-mer, la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée est celle dont le responsable légal de l'élève s'est déclaré sans activité professionnelle (42,9 %). 49,7 % des effectifs du 1^{er} cycle et 44,4 % du 2nd cycle professionnel sont concernés. Les autres CSP les plus représentées sont celles des employés (21,2 %) et des ouvriers (10,7 %). Ces 2 catégories représentent environ 1/3 des effectifs de filles, quand celles issues du milieu agricole (6 %) restent peu représentées.

Les enfants d'agriculteurs exploitants sont peu nombreux dans le 1^{er} cycle (8,8 %) et dans le 2nd cycle professionnel (9,2 %) ; ils le sont davantage dans le 2nd cycle GT (9,9 %).

L'âge des élèves (6.7)

Si dans le 2nd cycle GT plus de un élève sur 2 est « à l'heure » ou « en avance » par rapport à l'âge théorique (53,8 %), ce n'est le cas que pour moins de 1 sur 5 dans le 2nd cycle professionnel (16,3 %) et seulement 6,6 % dans le 1^{er} cycle. Dans l'ensemble du 2nd degré, 16,6 % des élèves sont « à l'heure » par rapport à l'âge théorique et 81,8 % en « retard » par rapport à l'âge théorique. Dans l'enseignement public, 32,6 % des élèves du 2nd degré sont « à l'heure » ou « en avance » par rapport à l'âge théorique. 92 % sont « en retard scolaire » par rapport à l'âge théorique dans l'enseignement privé.

Les effectifs selon le genre (6.2, 6.3, 6.4)

Les garçons sont majoritairement présents dans le 2nd degré (51,4 %) avec 51 % dans le 2nd cycle professionnel et 54,5 % dans et le 2nd cycle GT. Au sein d'un même cycle, leur proportion varie selon le statut public ou privé. Dans le 1^{er} cycle, le poids des effectifs féminins s'établit à 26,3 % dans le public, 45,3 % dans le privé TP et 26,7 % dans le privé RA. Dans le 2nd cycle GT, les filles représentent 45,6 % des effectifs. Dans le 2nd cycle professionnel, elles sont 39,3 % dans le public, 75,9 % dans le privé TP et 51,9 % dans le privé RA. La répartition des effectifs selon le genre et la classe dans le 2nd cycle professionnel montre que les filles sont encore très présentes dans les filières CAPA (45,1 % des effectifs de CAPA) et surtout BEPA (71,7 % des effectifs de BEPA), alors qu'elles ne constituent que 40,2 % des effectifs du cycle professionnel.

Les effectifs dans les secteurs de formation professionnelle (6.5)

Les effectifs d'élèves et leur part varient selon le secteur professionnel et le statut de l'établissement. Le secteur de la production représente 38,8 % des effectifs du 2nd cycle professionnel, ce qui correspond à 54,9 % des effectifs du public, 19,9 % du privé TP et 28,2 % du privé RA. Le secteur des services reste dominant avec 46,4 % des effectifs.

Le secteur de la transformation se distingue par l'absence de formations dans le privé et la faible proportion d'élèves dans le secteur public (4,6 %). Les effectifs les plus importants dans les secteurs de la production et des services sont à la Réunion (25,5 %) et (34 %). Dans le secteur de l'aménagement, les effectifs les plus importants se trouvent à la Réunion et en Guadeloupe (30,7 %) et (30 %).

Les effectifs dans les secteurs professionnels varient aussi selon les territoires. La plus forte représentation du secteur de la production se trouve à Mayotte (69,9 %), celle du secteur de l'aménagement en Nouvelle-Calédonie (22,2 %) et du secteur des services à la Martinique (53,5 %). Aucune formation n'est dispensée en outre-mer dans le secteur de la transformation sauf à la Martinique.

Quel que soit le cycle de formation, les filles sont les plus nombreuses dans le secteur des services (79,6 %), elles sont sous-représentées dans les secteurs de la production (21,1 %) et de l'aménagement (22,4 %).

L'outre-mer bénéficie des 4 secteurs de formation dans le second degré. L'enseignement public est représenté dans chaque collectivité territoriale dans le seul secteur de la production. Il n'existe pas de formations relevant du public en aménagement, en Guyane, à Mayotte ainsi qu'à Wallis et Futuna ou dans le secteur des services, en Guadeloupe, en Guyane et à la Réunion. L'enseignement privé dispose d'une offre de formation dans le secteur des services dans tous les DOM, COM et Nouvelle-Calédonie à l'exception de Mayotte et Wallis et Futuna.

Les effectifs dans les spécialités de formation (6.6)

Dans la filière CAPA, la seule spécialité services en milieu rural accueille 42 % des effectifs, suivie par la spécialité productions agricoles, utilisation des matériels – productions végétales avec 16,3 %. Les 3 spécialités du secteur des services rassemble 47,2 % des effectifs, à part presque égale avec les 5 spécialités de la production. La spécialité travaux paysagers forme presque 1 élève sur 10.

La mise en œuvre progressive de la RVP donne à la présence d'effectifs dans les spécialités de BEPA un caractère transitoire. Elle concerne essentiellement les services aux personnes (70,1 % des effectifs) et la seule spécialité agriculture des régions chaudes en production (23,1 % des effectifs).

Les étudiants de BTSA (6.9)

À la rentrée scolaire 2011, l'enseignement supérieur court agricole accueille 294 étudiants en outre-mer, tous inscrits dans l'enseignement public. Les effectifs de BTSA 1^{re} année en représentent 55,4%. Plus d'un étudiant sur 3 est une fille (33,3%) et celles-ci sont proportionnellement plus nombreuses en BTSA 2^e année (35,9%).

Les DOM regroupent 4/5 des effectifs : la Réunion se distingue avec les effectifs les plus importants (111 étudiants, soit 37,8% des effectifs d'outre-mer). Mayotte ainsi que Wallis et Futuna ne disposent d'aucune classe de BTSA. Seuls les secteurs de formation professionnelle de la production et de l'aménagement sont représentés. Le secteur de la production forme 67,7% des effectifs de BTSA et les étudiants inscrits en DARC (Développement de l'Agriculture des Régions Chaudes) représentent 84,4% des étudiants du secteur de la production. La spécialité agronomie – productions végétales accueille 31 étudiants.

Dans le secteur de l'aménagement, les effectifs sont dominants dans la spécialité GEMEAU, atteignant un taux de 54,7%.

Les garçons sont majoritaires dans toutes les formations. Les filles représentent environ 1/3 des effectifs dans les spécialités DARC (32,7%), GPN (32,6%) et GEMEAU (26,9%). Elles atteignent presque la parité dans l'option Agronomie – Productions végétales (48,4%).

Les origines socioprofessionnelles des étudiants (6.10)

En 2011, les CSP les plus représentées sont celles des employés (23%), des autres personnes sans activité professionnelle (26%) et des agriculteurs exploitants (16%).

6 L'outre-mer

1^{er} cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4^e, 3^e et aux DIMA.

2nd cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 2nde, 1^{re} et terminale préparant aux baccalauréats général ou technologique.

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA et au bac pro.

2nde pro

La classe de seconde professionnelle (ou 2nde pro) est la première année du cursus en 3 ans conduisant au baccalauréat professionnel. La seconde professionnelle est accessible après la classe de 3^e. Les classes de seconde professionnelle du MAAF sont regroupées en 5 champs professionnels : Nature - Jardin - Paysage - Forêt, Productions animales, Productions végétales - Agroéquipement, Conseil - Vente, Alimentation - Bio-industries - Laboratoire.

Deux autres classes de seconde professionnelle sont dédiées aux spécialités : Services aux personnes et aux territoires et Technicien en expérimentation animale.

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Avec un cycle de 3 ans après la classe de 3^e, celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2nde pro), de 1^{re} professionnelle (ou 1^{re} pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoire est prévu, notamment en 1^{re} pro, afin de permettre l'accès au cycle terminal (1^{re} pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2nde GT, 1^{re} ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique. La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

Baccalauréat général série scientifique (ou Bac S)

Le baccalauréat général série scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une classe de 2nde GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Le bac S proposé par les lycées relevant du MAAF se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 6 heures d'« écologie, agronomie et territoires » en 1^{re} et 2 heures en terminale.

Remarque : la réforme du lycée est entrée en vigueur à la rentrée 2011 pour les élèves de 1^{re} et à la rentrée 2012 pour les élèves de terminale.

Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) série « sciences et technologie de l'agronomie et du vivant : agronomie - alimentation - environnement - territoires » (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une 2nde GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSA, BTS, DUT et en CPGE.

BEPA renouvelé

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles renouvelé. Ce BEPA renouvelé est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAF et enregistré au RNCP.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Elèves

Les définitions transversales

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en bac pro, BP ou de préparer un CS.

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Classes de 4^e et 3^e de l'EA

Les classes de 4^e et de 3^e de l'enseignement agricole accueillent des élèves âgés d'au moins 14 ans avant le 31 décembre de l'année de recrutement, qui souhaitent découvrir les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement, et des services en milieu rural. Les élèves sont préparés pour présenter le diplôme national du brevet des collèges.

L'orientation se fait en fin de 3^e : les élèves choisissent le secteur dans lequel ils prépareront un CAPA ou un BPA par apprentissage ou un bac pro. Les élèves peuvent aussi s'orienter vers une 2nde GT, ou poursuivre une formation du MEN.

COM

Les collectivités d'outre-mer (ou COM) regroupent d'anciens TOM ainsi que d'autres collectivités territoriales à statut particulier : Saint-Barthélemy et Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française, Wallis et Futuna. La Nouvelle-Calédonie est traitée à part à cause de la Constitution et du caractère transitoire de son statut *Sui generis* (ou « de son propre genre »).

Remarque : l'enseignement agricole est présent uniquement en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna.

DIMA

Le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (ou DIMA) concerne les élèves ayant atteint l'âge de 15 ans à la date d'entrée dans la formation. Cette formation en alternance, en centre de formation d'apprentis, est destinée à faire découvrir un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage et permet de poursuivre l'acquisition du socle commun. L'élève en formation demeure sous statut scolaire.

DOM

Les départements d'outre-mer (ou DOM) sont des collectivités territoriales intégrées à la République française au même titre que les départements ou régions de la France métropolitaine.

Les 5 DOM sont : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte (depuis le 31 mars 2011).

Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

Outre-mer

L'outre-mer comprend les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et depuis mars 2011, Mayotte) ainsi que les COM (Polynésie française, Wallis-et-Futuna) et la Nouvelle-Calédonie.

Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2nd degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAAF hors BTSA et CPGE.

NOTE

Lorsque les élèves de CAPA, BEPA, bac pro, bac techno et BTSA sont comptabilisés, respectivement les élèves de CAP, BEP, bac pro, bac techno et BTS du MEN sont inclus.

DÉFINITIONS

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves
- Application Scolagri

1- Les effectifs d'élèves du second degré selon le statut d'enseignement aux rentrées 2010 et 2011

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Rentrée 2010						Rentrée 2011					
	Public	Privé TP	Privé RA	Total privé	Total eff.	% Public	Public	Privé TP	Privé RA	Total privé	Total eff.	% Public
Guadeloupe	303	0	637	637	940	32,2	310	0	647	647	957	32,4
Guyane	151	0	202	202	353	42,8	141	0	243	243	384	36,7
Martinique	490	0	152	152	642	76,3	465	0	152	152	617	75,4
Mayotte(1)	170	0	108	108	278	61,2	156	0	140	140	296	52,7
Réunion	357	229	726	955	1 312	27,2	349	250	727	977	1 326	26,3
Total DOM	1 471	229	1 825	2 054	3 525	41,7	1 421	250	1 909	2 159	3 580	39,7
Polynésie française	187	90	427	517	704	26,6	185	78	357	435	620	29,8
Wallis et Futuna	76	0	0	0	76	100,0	75	0	0	0	75	100,0
Nouvelle-Calédonie	244	81	152	233	477	51,2	256	82	120	202	458	55,9
Total COM et Nouvelle-Calédonie	507	171	579	750	1 257	40,3	516	160	477	637	1 153	44,8
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	1 978	400	2 404	2 804	4 782	41,4	1 937	410	2 386	2 796	4 733	40,9

2- L'évolution des effectifs d'élèves du second degré selon le cycle de formation des rentrées 2001 à 2011

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Cycles de formation	Rentrées											Évol. 11/10		
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Eff.	%	
Guadeloupe	1 ^{er} cycle	236	256	236	207	232	246	243	207	200	176	166	-10	-5,7
	2 nd cycle GT	164	154	133	125	140	155	148	167	156	132	134	2	1,5
	2 nd cycle pro	481	506	524	538	537	600	620	610	581	632	657	25	4,0
	Total	881	916	893	870	909	1 001	1 011	984	937	940	957	17	1,8
Guyane	1 ^{er} cycle	0	22	37	31	29	30	33	38	48	47	44	-3	-6,4
	2 nd cycle GT	0	0	0	0	0	22	34	53	55	38	35	-3	-7,9
	2 nd cycle pro	0	0	0	185	197	228	249	237	241	268	305	37	13,8
	Total	0	22	37	216	226	280	316	328	344	353	384	31	8,8
Martinique	1 ^{er} cycle	35	54	51	51	51	51	48	56	55	39	45	6	15,4
	2 nd cycle GT	72	59	55	93	113	137	119	117	88	91	80	-11	-12,1
	2 nd cycle pro	331	360	442	472	473	521	510	495	509	512	492	-20	-3,9
	Total	438	473	548	616	637	709	677	668	652	642	617	-25	-3,9
Mayotte ⁽¹⁾	1 ^{er} cycle	nc	140	140	0	0,0								
	2 nd cycle GT	nc	0	0	0	0,0								
	2 nd cycle pro	nc	138	156	18	13,0								
	Total	nc	278	296	18	6,5								
Réunion	1 ^{er} cycle	279	276	285	280	246	246	251	251	222	215	213	-2	-0,9
	2 nd cycle GT	112	117	101	155	169	155	156	156	165	122	112	-10	-8,2
	2 nd cycle pro	307	327	392	883	873	926	940	956	965	975	1 001	26	2,7
	Total	698	720	778	1 318	1 288	1 327	1 347	1 363	1 352	1 312	1 326	14	1,1
Total DOM	2 017	2 131	2 256	3 020	3 060	3 317	3 351	3 343	3 285	3 525	3 580	55	1,6	
Mayotte ⁽¹⁾	1 ^{er} cycle	138	140	141	136	145	133	nd	138	138	nc	nc	nc	nc
	2 nd cycle GT	0	0	0	0	0	0	nd	0	0	nc	nc	nc	nc
	2 nd cycle pro	86	65	76	78	77	102	nd	116	125	nc	nc	nc	nc
	Total	224	205	217	214	222	235	0	254	263	nc	nc	nc	nc
Polynésie française	1 ^{er} cycle	246	142	228	237	14	14	239	279	275	244	196	-48	-19,7
	2 nd cycle GT	0	0	0	17	0	0	15	21	27	30	22	-8	-26,7
	2 nd cycle pro	217	224	294	294	204	169	363	369	430	430	402	-28	-6,5
	Total	463	366	522	548	218	183	617	669	732	704	620	-84	-11,9
Wallis et Futuna	1 ^{er} cycle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	nc
	2 nd cycle GT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	nc
	2 nd cycle pro	49	46	46	33	45	75	nd	75	57	76	75	-1	-1,3
	Total	49	46	46	33	45	75	0	75	57	76	75	-1	-1,3
Nouvelle-Calédonie	1 ^{er} cycle	209	191	233	221	167	147	134	112	81	103	83	-20	-19,4
	2 nd cycle GT	38	43	51	65	39	44	49	61	68	71	82	11	15,5
	2 nd cycle pro	431	423	412	370	412	429	398	389	351	303	293	-10	-3,3
	Total	678	657	696	656	618	620	581	562	500	477	458	-19	-4,0
Total COM et Nouvelle-Calédonie	1 414	1 274	1 481	1 451	1 103	1 113	1 198	1 560	1 552	1 257	1 153	-104	-8,3	
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	3 431	3 405	3 737	4 471	4 163	4 430	4 549	4 903	4 837	4 782	4 733	-49	-1,0	

(1) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

DÉFINITIONS

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves

Les élèves du premier cycle de l'outre-mer

1- Les effectifs d'élèves du premier cycle selon le genre, la classe aux rentrées 2010 et 2011

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrée 2010 ⁽¹⁾				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
DIMA	0	9	9	0,0	1	7	8	12,5
4 ^e	73	224	297	24,6	97	213	310	31,3
3 ^e	110	201	311	35,4	81	209	290	27,9
Total DOM	183	434	617	29,7	179	429	608	29,4
DIMA	0	0	0	nc	0	0	0	nc
4 ^e	38	116	154	24,7	23	94	117	19,7
3 ^e	56	137	193	29,0	45	117	162	27,8
Total COM et Nouvelle-Calédonie	94	253	347	27,1	68	211	279	24,4
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	277	687	964	28,7	247	640	887	27,8

Lecture : à la rentrée 2011, dans les DOM, 608 élèves sont en formation dans le 1^{er} cycle dont 29,4% de filles.

2- Les effectifs d'élèves du premier cycle de l'enseignement agricole public selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrée 2010 ⁽¹⁾				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
DIMA	0	9	9	0,0	1	7	8	12,5
4 ^e	0	0	0	0,0	0	0	0	nc
3 ^e	18	14	32	56,3	0	0	0	nc
Total DOM	18	23	41	43,9	1	7	8	12,5
DIMA	0	0	0	nc	0	0	0	nc
4 ^e	0	0	0	nc	0	0	0	nc
3 ^e	3	11	14	21,4	4	7	11	36,4
Total COM et Nouvelle-Calédonie	3	11	14	21,4	4	7	11	36,4
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	21	34	55	38,2	5	14	19	26,3

(1) Pour la rentrée 2010, les effectifs de Mayotte sont comptabilisés dans les DOM.

DÉFINITIONS

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

Les élèves du premier cycle de l'outre-mer (suite)

3- Les effectifs d'élèves du premier cycle de l'enseignement agricole privé temps plein selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Classes	Rentrée 2010 ⁽¹⁾				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
DIMA	0	0	0	0,0	0	0	0	nc
4 ^e	1	8	9	11,1	4	6	10	40,0
3 ^e	11	6	17	64,7	16	6	22	72,7
Total DOM	12	14	26	46,2	20	12	32	62,5
DIMA	0	0	0	nc	0	0	0	nc
4 ^e	1	8	9	11,1	2	9	11	18,2
3 ^e	2	9	11	18,2	2	8	10	20,0
Total COM et Nouvelle-Calédonie	3	17	20	15,0	4	17	21	19,0
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	15	31	46	32,6	24	29	53	45,3

4- Les effectifs d'élèves du premier cycle de l'enseignement agricole privé rythme approprié selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Classes	Rentrée 2010 ⁽¹⁾				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
DIMA	0	0	0	nc	0	0	0	nc
4 ^e	72	216	288	25,0	93	207	300	31,0
3 ^e	81	181	262	30,9	65	203	268	24,3
Total DOM	153	397	550	27,8	158	410	568	27,8
DIMA	0	0	0	nc	0	0	0	nc
4 ^e	37	108	145	25,5	21	85	106	19,8
3 ^e	51	117	168	30,4	39	102	141	27,7
Total COM et Nouvelle-Calédonie	88	225	313	28,1	60	187	247	24,3
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	241	622	863	27,9	218	597	815	26,7

(1) Pour la rentrée 2010, les effectifs de Mayotte sont comptabilisés dans les DOM.

DÉFINITIONS

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

Les élèves du second cycle général et technologique de l'outre-mer

1- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011 DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrée 2010 ⁽¹⁾				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2 nd e GT	55	56	111	49,5	41	71	112	36,6
Bac S 1/2	14	13	27	51,9	18	10	28	64,3
Bac S 2/2	12	25	37	32,4	18	17	35	51,4
Bac techno 1/2	35	68	103	34,0	40	43	83	48,2
Bac techno 2/2	40	65	105	38,1	40	63	103	38,8
Total DOM	156	227	383	40,7	157	204	361	43,5
2 nd e GT	20	7	27	74,1	25	14	39	64,1
Bac S 1/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
Bac S 2/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
Bac techno 1/2	16	21	37	43,2	18	18	36	50,0
Bac techno 2/2	17	20	37	45,9	12	17	29	41,4
Total COM et Nouvelle-Calédonie	53	48	101	52,5	55	49	104	52,9
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	209	275	484	43,2	212	253	465	45,6

Lecture : à la rentrée 2011, dans les DOM, les classes de 2nde GT accueillent 112 élèves dont 36,6% de filles.

2- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique de l'enseignement agricole public selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011 DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrée 2010 ⁽¹⁾				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2 nd e GT	55	56	111	49,5	41	71	112	36,6
Bac S 1/2	14	13	27	51,9	18	10	28	64,3
Bac S 2/2	12	25	37	32,4	18	17	35	51,4
Bac techno 1/2	35	68	103	34,0	40	43	83	48,2
Bac techno 2/2	40	65	105	38,1	40	63	103	38,8
Total DOM	156	227	383	40,7	157	204	361	43,5
2 nd e GT	20	7	27	74,1	25	14	39	64,1
Bac S 1/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
Bac S 2/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
Bac techno 1/2	16	21	37	43,2	18	18	36	50,0
Bac techno 2/2	17	20	37	45,9	12	17	29	41,4
Total COM et Nouvelle-Calédonie	53	48	101	52,5	55	49	104	52,9
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	209	275	484	43,2	212	253	465	45,6

(1) Pour la rentrée 2010, les effectifs de Mayotte sont comptabilisés dans les DOM.

DÉFINITIONS

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

Les élèves du second cycle professionnel de l'outre-mer

1- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrée 2010 ⁽¹⁾				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CAPA 1/2	165	190	355	46,5	178	181	359	49,6
CAPA 2/2	113	111	224	50,4	115	140	255	45,1
BEPA 1/2	192	75	267	71,9	0	0	0	0,0
BEPA 2/2	183	82	265	69,1	162	65	227	71,4
Bac pro 1/2	142	12	154	92,2	130	15	145	89,7
Bac pro 2/2	181	161	342	52,9	115	10	125	92,0
2 ^{de} pro	142	301	443	32,1	342	327	669	51,1
1 ^{re} pro	148	327	475	nc	140	303	443	31,6
Term. pro	0	0	0	nc	120	268	388	30,9
Total DOM	1 266	1 259	2 525	50,1	1 302	1 309	2 611	49,9
CAPA 1/1	52	94	146	35,6	32	67	99	32,3
CAPA 1/2	18	29	47	38,3	41	59	100	41,0
CAPA 2/2	18	24	42	42,9	18	21	39	46,2
BEPA 1/2	91	48	139	65,5	0	0	0	0,0
BEPA 2/2	80	48	128	62,5	68	26	94	72,3
Bac pro 1/2	23	0	23	100,0	16	2	18	0,0
Bac pro 2/2	26	26	52	50,0	19	0	19	0,0
2 ^{de} pro	40	76	116	34,5	78	103	181	43,1
1 ^{re} pro	48	68	116	nc	49	74	123	39,8
Term. pro	0	0	0	nc	35	62	97	36,1
Total COM et Nouvelle-Calédonie	396	413	809	48,9	356	414	770	46,2
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	1 662	1 672	3 334	49,9	1 658	1 723	3 381	49,0

Lecture : dans les DOM, à la rentrée 2011, les classes de 2^{de} pro accueillent 669 élèves dont 51,1% de filles.

2- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de l'enseignement agricole public selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrée 2010 ⁽¹⁾				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CAPA 1/2	8	39	47	17,0	7	39	46	15,2
CAPA 2/2	9	16	25	36,0	4	31	35	11,4
BEPA 1/2	31	24	55	56,4	0	0	0	nc
BEPA 2/2	34	40	74	45,9	22	20	42	52,4
Bac pro 1/2	43	1	44	97,7	38	3	41	92,7
Bac pro 2/2	41	106	147	27,9	40	2	42	95,2
2 ^{de} pro	86	184	270	31,9	123	186	309	39,8
1 ^{re} pro	88	216	304	28,9	76	197	273	27,8
Term. pro	0	0	0	nc	75	189	264	28,4
Total DOM	340	626	966	35,2	385	667	1 052	36,6
CAPA 1/1	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CAPA 1/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CAPA 2/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
BEPA 1/2	34	22	56	60,7	0	0	0	nc
BEPA 2/2	16	12	28	57,1	30	12	42	71,4
Bac pro 1/2	23	0	23	100,0	16	2	18	88,9
Bac pro 2/2	24	20	44	54,5	19	0	19	100,0
2 ^{de} pro	37	67	104	35,6	40	76	116	34,5
1 ^{re} pro	48	65	113	42,5	46	66	112	41,1
Term. pro	0	0	0	nc	35	59	94	37,2
Total COM et Nouvelle-Calédonie	182	186	368	49,5	186	215	401	46,4
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	522	812	1 334	39,1	571	882	1 453	39,3

(1) Pour la rentrée 2010, les effectifs de Mayotte sont comptabilisés dans les DOM.

DÉFINITIONS

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

Les élèves du second cycle professionnel de l'outre-mer (suite)

3- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de l'enseignement agricole privé temps plein selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Classes	Rentrée 2010 ⁽¹⁾				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CAPA 1/2	27	2	29	93,1	28	2	30	93,3
CAPA 2/2	21	0	21	100,0	24	2	26	92,3
BEPA 1/2	54	4	58	93,1	0	0	0	nc
BEPA 2/2	36	2	38	94,7	42	4	46	91,3
Bac pro 1/2	31	2	33	93,9	25	3	28	89,3
Bac pro 2/2	22	2	24	91,7	28	2	30	93,3
2 nd e pro	0	0	0	nc	52	6	58	89,7
1 ^{re} pro	0	0	0	nc	0	0	0	nc
Term. pro	0	0	0	nc	0	0	0	nc
Total DOM	191	12	203	94,1	199	19	218	91,3
CAPA 1/1	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CAPA 1/2	1	6	7	14,3	1	10	11	9,1
CAPA 2/2	0	0	0	nc	1	5	6	16,7
BEPA 1/2	37	21	58	63,8	0	0	0	nc
BEPA 2/2	41	22	63	65,1	29	14	43	67,4
Bac pro 1/2	0	0	0	0,0	0	0	0	nc
Bac pro 2/2	2	6	8	25,0	0	0	0	nc
2 nd e pro	3	9	12	25,0	38	27	65	58,5
1 ^{re} pro	0	3	3	0,0	3	8	11	27,3
Term. pro	0	0	0	nc	0	3	3	0,0
Total COM et Nouvelle-Calédonie	84	67	151	55,6	72	67	139	51,8
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	275	79	354	77,7	271	86	357	75,9

4- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de l'enseignement agricole privé rythme approprié selon le genre et la classe aux rentrées 2010 et 2011 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Classes	Rentrée 2010(1)				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CAPA 1/2	130	149	279	46,6	143	140	283	50,5
CAPA 2/2	81	82	163	49,7	87	107	194	44,8
BEPA 1/2	107	47	154	69,5	0	0	0	0,0
BEPA 2/2	113	40	153	73,9	98	41	139	70,5
Bac pro 1/2	52	3	55	94,5	67	9	76	88,2
Bac pro 2/2	63	37	100	63,0	47	6	53	88,7
2 nd e pro	24	81	105	22,9	167	135	302	55,3
1 ^{re} pro	60	111	171	35,1	64	106	170	37,6
Term. pro	0	0	0	nc	45	79	124	36,3
Total DOM	630	550	1 180	53,4	718	623	1 341	53,5
CAPA 1/1	11	67	78	14,1	32	67	99	32,3
CAPA 1/2	17	23	40	42,5	40	49	89	44,9
CAPA 2/2	18	24	42	42,9	17	16	33	51,5
BEPA 1/2	20	5	25	80,0	0	0	0	nc
BEPA 2/2	1	3	4	25,0	9	0	9	100,0
Total COM et Nouvelle-Calédonie	67	122	189	35,4	98	132	230	42,6
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	697	672	1 369	50,9	816	755	1 571	51,9

(1) Pour la rentrée 2010, les effectifs de Mayotte sont comptabilisés dans les DOM.

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

1- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel par statut d'enseignement et secteur de formation à la rentrée 2011 DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Secteurs de formation	Public			Privé			Total			% Public	
	Eff.	%	TP	%	RA	%	Total	%	Eff.		%
Production	798	54,9	71	19,9	443	28,2	514	26,7	1 312	38,8	60,8
Aménagement	249	17,1	0	nc	184	11,7	184	9,5	433	12,8	57,5
Transformation	67	4,6	0	nc	0	nc	0	nc	67	2,0	100,0
Services	339	23,3	286	80,1	944	60,1	1 230	63,8	1 569	46,4	21,6
Total DOM, Com et Nouvelle-Calédonie	1 453	100,0	357	100,0	1 571	100,0	1 928	100,0	3 381	100,0	43,0
% DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	43,0		10,6		46,5		57,0		100,0		

Lecture : à la rentrée 2011, le secteur de l'aménagement accueille 17,1 % des élèves du 2nd cycle professionnel public. L'enseignement public accueille 43,0 % des élèves du 2nd cycle professionnel.

2- Les effectifs régionaux d'élèves du second cycle professionnel par secteur de formation à la rentrée 2011 DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Régions	Production			Aménagement			Transformation			Services			Total		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Guadeloupe	121	79	200	47	83	130	0	0	0	0	327	327	168	489	657
Guyane	106	97	203	0	0	0	0	0	0	0	102	102	106	199	305
Martinique	118	0	118	44	0	44	67	0	67	156	107	263	385	107	492
Mayotte ⁽¹⁾	109	0	109	0	0	0	0	0	0	47	0	47	156	0	156
Réunion	205	130	335	32	101	133	0	0	0	0	533	533	237	764	1 001
Total DOM	659	306	965	123	184	307	67	0	67	203	1 069	1 272	1 052	1 559	2 611
Polynésie française	41	123	164	61	0	61	0	0	0	50	127	177	152	250	402
Wallis et Futuna	63	0	63	0	0	0	0	0	0	12	0	12	75	0	75
Nouvelle-Calédonie	35	85	120	65	0	65	0	0	0	74	34	108	174	119	293
Total COM et Nouvelle-Calédonie	139	208	347	126	0	126	0	0	0	136	161	297	401	369	770
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	798	514	1 312	249	184	433	67	0	67	339	1 230	1 569	1 453	1 928	3 381

Lecture : à la rentrée 2011, en Martinique, 492 élèves poursuivent leurs études dans le 2nd cycle professionnel dont 263 dans le secteur des services.

(1) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Elèves

Les élèves du second cycle professionnel de l'outre-mer par secteur de formation (suite)

6.5

3- La part des d'élèves du second cycle professionnel par secteur de formation à la rentrée 2011

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Production %			Aménagement %			Transformation %			Services %			Total %		
	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région
Guadeloupe	60,5	39,5	30,4	36,2	63,8	19,8	0,0	0,0	nc	0,0	100,0	49,8	25,6	74,4	100,0
Guyane	52,2	47,8	66,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	nc	0,0	100,0	33,4	34,8	65,2	100,0
Martinique	100,0	0,0	24,0	100,0	0,0	8,9	100,0	0,0	13,6	59,3	40,7	53,5	78,3	21,7	100,0
Mayotte ⁽¹⁾	100,0	0,0	69,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	30,1	100,0	0,0	100,0
Réunion	61,2	38,8	33,5	24,1	75,9	13,3	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	53,2	23,7	76,3	100,0
Total DOM	68,3	31,7	37,0	40,1	59,9	11,8	100,0	0,0	2,6	16,0	84,0	48,7	40,3	59,7	100,0
Polynésie française	25,0	75,0	40,8	100,0	0,0	15,2	0,0	0,0	0,0	28,2	71,8	44,0	37,8	62,2	100,0
Wallis et Futuna	100,0	0,0	84,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	16,0	100,0	0,0	100,0
Nouvelle-Calédonie	29,2	70,8	41,0	100,0	0,0	22,2	0,0	0,0	0,0	68,5	31,5	36,9	59,4	40,6	100,0
Total COM et Nouvelle-Calédonie	40,1	59,9	45,1	100,0	0,0	16,4	nc	nc	0,0	45,8	54,2	38,6	52,1	47,9	100,0
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	60,8	39,2	38,8	57,5	42,5	12,8	100,0	0,0	2,0	21,6	78,4	46,4	43,0	57,0	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, en Guyane, 66,6 % des élèves du 2nd cycle professionnel poursuivent leurs études dans le secteur de la production.

4- La part régionale des effectifs d'élèves du second cycle professionnel par secteur de formation à la rentrée 2011

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Production %			Aménagement %			Transformation %			Services %			Total %		
	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région
Guadeloupe	15,2	15,4	15,2	18,9	45,1	30,0	0,0	0,0	0,0	0,0	26,6	20,8	11,6	25,4	19,4
Guyane	13,3	18,9	15,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,3	6,5	7,3	10,3	9,0
Martinique	14,8	0,0	9,0	17,7	0,0	10,2	100,0	0,0	100,0	46,0	8,7	16,8	26,5	5,5	14,6
Mayotte ⁽¹⁾	13,7	0,0	8,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13,9	0,0	3,0	10,7	0,0	4,6
Réunion	25,7	25,3	25,5	12,9	54,9	30,7	0,0	0,0	0,0	0,0	43,3	34,0	16,3	39,6	29,6
Polynésie française	5,1	23,9	12,5	24,5	0,0	14,1	0,0	0,0	0,0	14,7	10,3	11,3	10,5	13,0	11,9
Wallis et Futuna	7,9	0,0	4,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	0,0	0,8	5,2	0,0	2,2
Nouvelle-Calédonie	4,4	16,5	9,1	26,1	0,0	15,0	0,0	0,0	0,0	21,8	2,8	6,9	12,0	6,2	8,7
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	100,0						

Lecture : à la rentrée 2011, dans le secteur de la production, 9,1 % des élèves poursuivent leurs études en Nouvelle-Calédonie. 54,9 % des élèves dans l'enseignement agricole privé qui poursuivent leurs études dans le secteur de l'aménagement sont à la Réunion.

(1) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Elèves

5- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le genre, le secteur de formation, le statut d'enseignement et le diplôme à la rentrée 2011 DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Production	Aménagement	Transformation	Services	Total
CAPA					
Public	81	0	0	0	81
Privé	291	78	0	402	771
Total	372	78	0	402	852
% Filles CAPA	16,9	9,0	0,0	78,1	45,1
BEPA					
Public	30	0	0	54	84
Privé	44	0	0	193	237
Total	74	0	0	247	321
% Filles BEPA	14,9	nc	nc	88,7	71,7
Bac pro 2 ans					
Public	0	0	0	120	120
Privé	0	0	0	187	187
Total	0	0	0	307	307
% Filles bac pro 2 ans	0,0	nc	nc	91,2	91,2
Bac pro 3 ans					
Public	687	249	67	165	1 168
Privé	179	106	0	448	733
Total	866	355	67	613	1 901
% Filles bac pro 3 ans	23,4	25,4	52,2	71,1	40,2
Total	1 312	433	67	1 569	3 381
% Filles	21,1	22,4	52,2	79,6	49,0

Lecture : à la rentrée 2011, 372 élèves poursuivent leurs études en CAPA production dont 81 élèves dans l'enseignement public. 16,9% sont des filles. Les filles représentent 21,1% des effectifs d'élèves du 2nd cycle professionnel qui poursuivent des études dans le secteur de la production.

DÉFINITIONS

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

Les élèves du second degré de l'outre-mer par spécialité de formation

1- Les effectifs d'élèves de CAPA par spécialité de formation à la rentrée 2011 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
Production					
Agriculture des régions chaudes	20	35	55	36,4	6,5
Employé d'exploitation agricole	3	52	55	5,5	6,5
Productions agricoles, matériels - Productions animales	5	56	61	8,2	7,2
Productions agricoles, matériels - Productions végétales	17	122	139	12,2	16,3
Productions horticoles - Productions florales et légumières	17	39	56	30,4	6,6
Productions horticoles - Productions fruitières	1	5	6	16,7	0,7
Total production	63	309	372	16,9	43,7
Aménagement					
Travaux paysagers	7	71	78	9,0	9,2
Total aménagement	7	71	78	9,0	9,2
Services					
Employé d'entreprise agricole et para-agricole - Accueil en milieu rural	29	15	44	65,9	5,2
Services en milieu rural	285	73	358	79,6	42,0
Total services	314	88	402	78,1	47,2
Total	384	468	852	45,1	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, dans le secteur de la production, 30,4 % des effectifs d'élèves de CAPA productions horticoles - productions florales et légumières sont des filles. La spécialité Travaux paysagers accueille 9,2 % des effectifs d'élèves de CAPA.

2- Les effectifs d'élèves de BEPA par spécialité de formation à la rentrée 2011 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
Production					
Agriculture des régions chaudes	11	63	74	14,9	23,1
Total production	11	63	74	14,9	23,1
Services					
Services - Secrétariat accueil	19	3	22	86,4	6,9
Services - Services aux personnes	200	25	225	88,9	70,1
Total services	219	28	247	88,7	76,9
Total	230	91	321	71,7	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, dans le secteur de la production, 14,9 % des effectifs d'élèves de BEPA Agriculture des régions chaudes sont des filles. La spécialité Services - Services aux personnes accueille 70,1 % des effectifs d'élèves de BEPA.

DÉFINITIONS

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

Les élèves du second degré de l'outre-mer par spécialité de formation (suite)

3- Les effectifs d'élèves de seconde de bac pro 3 ans par spécialité de formation à la rentrée 2011

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
Production					
Productions animales - Systèmes d'élevage	19	85	104	18,3	12,2
Productions végétales Agroéquipement - Agroéquipements	1	21	22	4,5	2,6
Productions végétales Agroéquipement - Conduite de cultures	26	78	104	25,0	12,2
Productions végétales Agroéquipement - Horticulture	21	62	83	25,3	9,8
Total production	67	246	313	21,4	36,8
Aménagement					
Nature Jardin Paysage Forêt - Travaux des aménagements paysagers	20	66	86	23,3	10,1
Nature Jardin Paysage Forêt - Travaux de gestion des espaces naturels et ruraux	7	24	31	22,6	3,6
Total aménagement	27	90	117	23,1	13,8
Transformation					
Alimentation Bio-industries Laboratoire - Produits des bio-industries	12	10	22	54,5	2,6
Total transformation	12	10	22	54,5	2,6
Services					
Conseil vente - Produits alimentaires	42	23	65	64,6	7,6
Conseil vente - Produits de jardin	28	22	50	56,0	5,9
Services aux personnes et territoires	244	39	283	86,2	33,3
Total services	314	84	398	78,9	46,8
Total	420	430	850	49,4	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, dans le secteur de la production, 18,3 % des effectifs d'élèves de 2nde de bac pro 3 ans sont des filles. La spécialité Nature Jardin Paysage Forêt - Travaux de gestion des espaces naturels et ruraux accueille 3,6 % des effectifs d'élèves de 2nde de bac pro 3 ans.

4- Les effectifs d'élèves de première et terminale de bac pro 3 ans par spécialité de formation à la rentrée 2011

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
Production					
Agroéquipement	0	47	47	0,0	4,5
Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Systèmes à dominante cultures	45	88	133	33,8	12,7
Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Systèmes à dominante élevage	50	178	228	21,9	21,7
Productions horticoles - Productions florales et légumières	23	63	86	26,7	8,2
Productions horticoles - Productions fruitières	0	3	3	0,0	0,3
Productions horticoles	18	38	56	32,1	5,3
Total production	136	417	553	24,6	52,6
Aménagement					
Aménagements paysagers	37	135	172	21,5	16,4
Gestion des milieux naturels et de la faune	26	40	66	39,4	6,3
Total aménagement	63	175	238	26,5	22,6
Transformation					
Bio-industries de transformation	23	22	45	51,1	4,3
Total transformation	23	22	45	51,1	4,3
Services					
Technicien Conseil vente alimentaire - Produits alimentaires	78	58	136	57,4	12,9
Technicien Conseil vente - Produits de jardin	44	35	79	55,7	7,5
Total services	122	93	215	56,7	20,5
Total	344	707	1 051	32,7	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, dans le secteur de la production, 33,8 % des effectifs d'élèves de 1^{re} et terminale de bac pro 3 ans Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Systèmes à dominante cultures sont des filles. La spécialité Gestion des milieux naturels et de la faune accueille 6,3 % des effectifs d'élèves de 1^{re} et terminale de bac pro 3 ans.

DÉFINITIONS

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

Les élèves du second degré de l'outre-mer par spécialité de formation (suite)

5- Les effectifs d'élèves de première et terminale de bac pro 2 ans par spécialité de formation à la rentrée 2011
 DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
Services					
Services en milieu rural	280	27	307	91,2	59,3
Total services	280	27	307	91,2	100,0
Total	280	27	307	91,2	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, dans le secteur des services, 91,2% des effectifs d'élèves de 1^{re} et terminale de bac pro 2 ans Services, en milieu rural, sont des filles.

DÉFINITIONS

Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année de la rentrée scolaire considérée.

Âge théorique ou à l'heure

L'âge théorique ou à l'heure est l'âge d'un élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe (15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale).

En avance

Un élève en avance est un élève qui, par saut de classe, ou parce qu'il est entré précocement dans le système éducatif, a au minimum 1 an de moins que l'âge théorique.

En retard

Le retard scolaire s'apprécie par rapport à une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe : un élève rentre ainsi au cours préparatoire à 6 ans, au collège à 11 ans et au lycée à 15 ans. Un élève en retard a au moins 1 an de plus que l'âge théorique. C'est un indicateur couramment utilisé pour mesurer les difficultés rencontrées par les élèves.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

Les élèves du second degré de l'outre-mer selon l'âge

1- Les effectifs d'élèves du second degré selon l'âge, le genre et le cycle de formation à la rentrée 2011

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Cycles de formation	Filles					Garçons					Total				
	En avance	À l'heure	En retard	Total	% à l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% à l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% à l'heure
1^{er} cycle															
DIMA	0	0	1	1	0,0	0	0	7	7	0,0	0	0	8	8	0,0
4 ^e	0	4	116	120	3,3	0	15	292	307	4,9	0	19	408	427	4,4
3 ^e	1	12	113	126	9,5	0	27	299	326	8,3	1	39	412	452	8,6
Total 1^{er} cycle	1	16	230	247	6,5	0	42	598	640	6,6	1	58	828	887	6,5
2nd cycle pro															
CAPA 1/1	0	1	31	32	3,1	0	7	60	67	10,4	0	8	91	99	8,1
CAPA 1/2	1	15	203	219	6,8	1	28	211	240	11,7	2	43	414	459	9,4
CAPA 2/2	0	9	124	133	6,8	0	12	149	161	7,5	0	21	273	294	7,1
BEPA 2/2	4	28	198	230	12,2	0	6	85	91	6,6	4	34	283	321	10,6
Bac pro 1/2	6	23	117	146	15,8	1	6	10	17	35,3	7	29	127	163	17,8
Bac pro 2/2	3	27	104	134	20,1	0	0	10	10	0,0	3	27	114	144	18,8
2 nd e pro	6	68	346	420	16,2	2	86	342	430	20,0	8	154	688	850	18,1
1 ^{re} pro	8	25	156	189	13,2	10	82	285	377	21,8	18	107	441	566	18,9
Term. pro	4	19	132	155	12,3	5	60	265	330	18,2	9	79	397	485	16,3
Total 2nd cycle pro	32	215	1 411	1 658	13,0	19	287	1 417	1 723	16,7	51	502	2 828	3 381	14,8
2nd cycle GT															
2 nd e GT	8	33	25	66	50,0	5	53	27	85	62,4	13	86	52	151	57,0
Bac S 1/2	0	14	4	18	77,8	0	6	4	10	60,0	0	20	8	28	71,4
Bac S 2/2	1	7	10	18	38,9	2	8	7	17	47,1	3	15	17	35	42,9
Bac techno 1/2	3	23	32	58	39,7	2	26	33	61	42,6	5	49	65	119	41,2
Bac techno 2/2	4	15	33	52	28,8	1	39	40	80	48,8	5	54	73	132	40,9
Total 2nd cycle GT	16	92	104	212	43,4	10	132	111	253	52,2	26	224	215	465	48,2
Total 2nd degré	49	323	1 745	2 117	15,3	29	461	2 126	2 616	17,6	78	784	3 871	4 733	16,6

Lecture : à la rentrée 2011, dans les DOM, COM et en Nouvelle-Calédonie, 6,5 % des élèves du 1^{er} cycle ont effectué leur scolarité sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

DÉFINITIONS

Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année de la rentrée scolaire considérée.

Âge théorique ou à l'heure

L'âge théorique ou à l'heure est l'âge d'un élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe (15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale).

En avance

Un élève en avance est un élève qui, par saut de classe, ou parce qu'il est entré précocement dans le système éducatif, a au minimum 1 an de moins que l'âge théorique.

En retard

Le retard scolaire s'apprécie par rapport à une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe : un élève rentre ainsi au cours préparatoire à 6 ans, au collège à 11 ans et au lycée à 15 ans. Un élève en retard a au moins 1 an de plus que l'âge théorique. C'est un indicateur couramment utilisé pour mesurer les difficultés rencontrées par les élèves.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

Les élèves du second degré de l'outre-mer selon l'âge (suite)

2- Les effectifs d'élèves du second degré selon l'âge, le statut et le cycle de formation à la rentrée 2011

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Cycles de formation	Public					Privé					Total				
	En avance	À l'heure	En retard	Total	% à l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% à l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% à l'heure
1^{er} cycle															
DIMA	0	0	8	8	0,0	0	0	0	0	nc	0	0	8	8	0,0
4 ^e	0	0	0	0	0,0	0	19	408	427	4,4	0	19	408	427	4,4
3 ^e	0	0	11	11	0,0	1	39	401	441	8,8	1	39	412	452	8,6
Total 1^{er} cycle	0	0	19	19	0,0	1	58	809	868	6,7	1	58	828	887	6,5
2nd cycle pro															
CAPA 1/1	0	0	0	0	nc	0	8	91	99	8,1	0	8	91	99	8,1
CAPA 1/2	0	11	35	46	23,9	2	32	379	413	7,7	2	43	414	459	9,4
CAPA 2/2	0	5	30	35	14,3	0	16	243	259	6,2	0	21	273	294	7,1
BEPA 2/2	4	14	66	84	16,7	0	20	217	237	8,4	4	34	283	321	10,6
Bac pro 1/2	6	12	41	59	20,3	1	17	86	104	16,3	7	29	127	163	17,8
Bac pro 2/2	1	17	43	61	27,9	2	10	71	83	12,0	3	27	114	144	18,8
2 nd pro	8	112	305	425	26,4	0	42	383	425	9,9	8	154	688	850	18,1
1 ^{re} pro	17	97	271	385	25,2	1	10	170	181	5,5	18	107	441	566	18,9
Term. pro	9	69	280	358	19,3	0	10	117	127	7,9	9	79	397	485	16,3
Total 2nd cycle pro	45	337	1 071	1 453	23,2	6	165	1 757	1 928	8,6	51	502	2 828	3 381	14,8
2nd cycle GT															
2 nd GT	13	86	52	151	57,0	0	0	0	0	nc	13	86	52	151	57,0
Bac S 1/2	0	20	8	28	71,4	0	0	0	0	nc	0	20	8	28	71,4
Bac S 2/2	3	15	17	35	42,9	0	0	0	0	nc	3	15	17	35	42,9
Bac techno 1/2	5	49	65	119	41,2	0	0	0	0	nc	5	49	65	119	41,2
Bac techno 2/2	5	54	73	132	40,9	0	0	0	0	nc	5	54	73	132	40,9
Total 2nd cycle GT	26	224	215	465	48,2	0	0	0	0	nc	26	224	215	465	48,2
Total 2nd degré	71	561	1 305	1 937	29,0	7	223	2 566	2 796	8,0	78	784	3 871	4 733	16,6

DÉFINITIONS

PCS

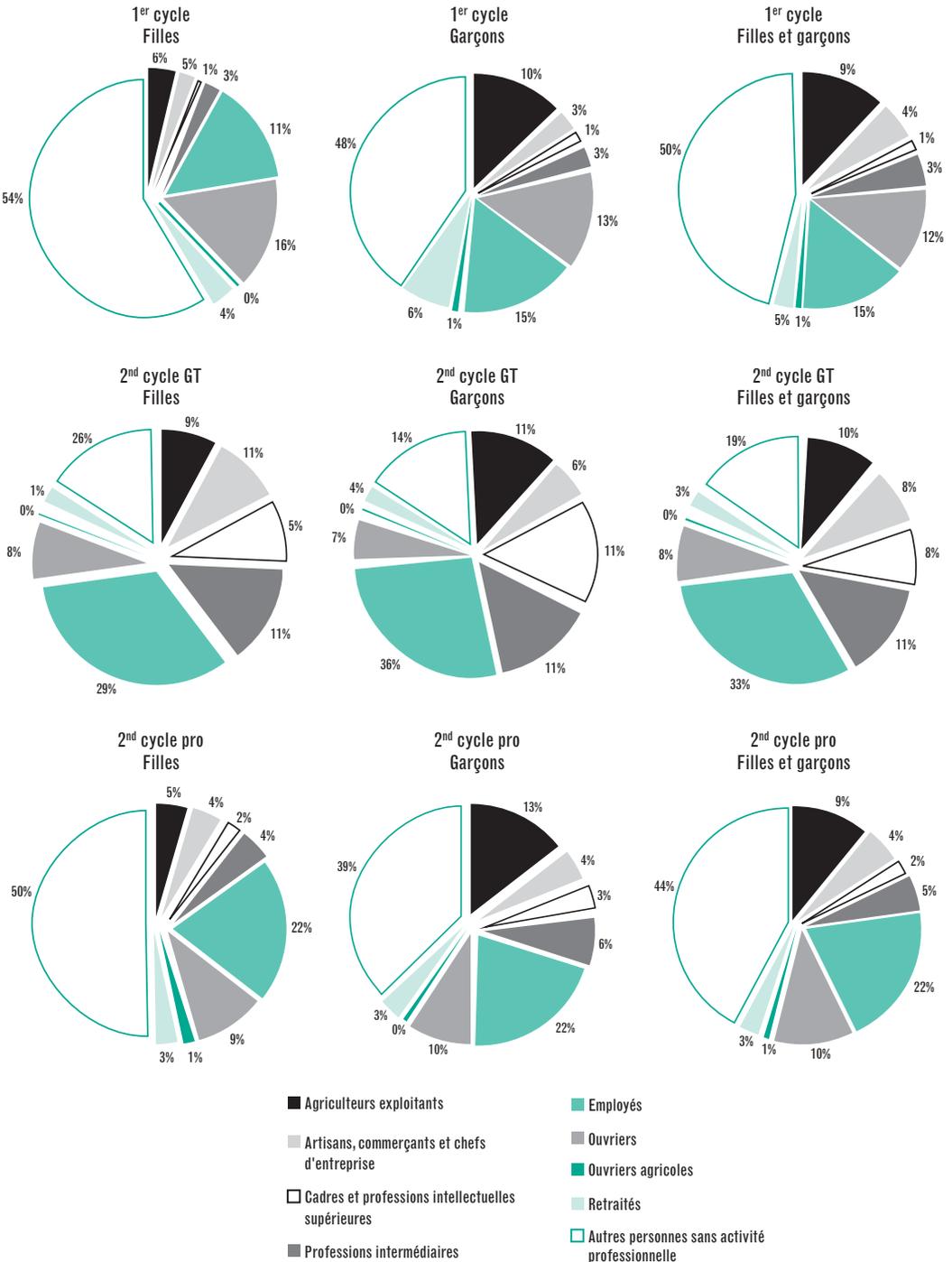
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contremaîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

1- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré selon le genre et le cycle de formation à la rentrée 2011 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



DÉFINITIONS

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option. Une compétence complémentaire peut être obtenue en CS en 1 an.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est de plus en plus envisagée en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT pour accéder à un niveau II.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré au RNCP ;
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

La répartition régionale des étudiants de BTSa de l'outre-mer

1- La répartition régionale des effectifs d'étudiants de BTSa par classe dans l'enseignement public à la rentrée 2011

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Eff.		Total	% dans outre-mer
	BTSa 1/2	BTSa 2/2		
Guadeloupe	27	24	51	17,3
Guyane	22	21	43	14,6
Martinique	18	13	31	10,5
Réunion	56	55	111	37,8
Total DOM	123	113	236	80,3
Polynésie française	25	10	35	11,9
Nouvelle-Calédonie	15	8	23	7,8
Total COM et Nouvelle-Calédonie	40	18	58	19,7
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	163	131	294	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, 17,3% des étudiants de BTSa de l'outre-mer sont inscrits en Guadeloupe.

2- Les effectifs d'étudiants de BTSa par classe et par statut d'enseignement à la rentrée 2011

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Public	Privé			Total
		TP	RA	Total	
BTSa 1/2	163	0	0	0	163
BTSa 2/2	131	0	0	0	131
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	294	0	0	0	294

3- Les effectifs d'étudiants de BTSa selon le genre et la classe à la rentrée 2011

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Filles	Garçons	Total	% Filles
BTSa 1/2	51	112	163	31,3
BTSa 2/2	47	84	131	35,9
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	98	196	294	33,3

4- Les effectifs d'étudiants de BTSa selon la spécialité de formation et le genre à la rentrée 2011

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% Filles
Production				
Agronomie-productions végétales	15	16	31	48,4
DARC	55	113	168	32,7
Total secteur production	70	129	199	35,2
Aménagement				
GEMEAU	14	38	52	26,9
GPN	14	29	43	32,6
Total secteur aménagement	28	67	95	29,5
Total	98	196	294	33,3

DÉFINITIONS

PCS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

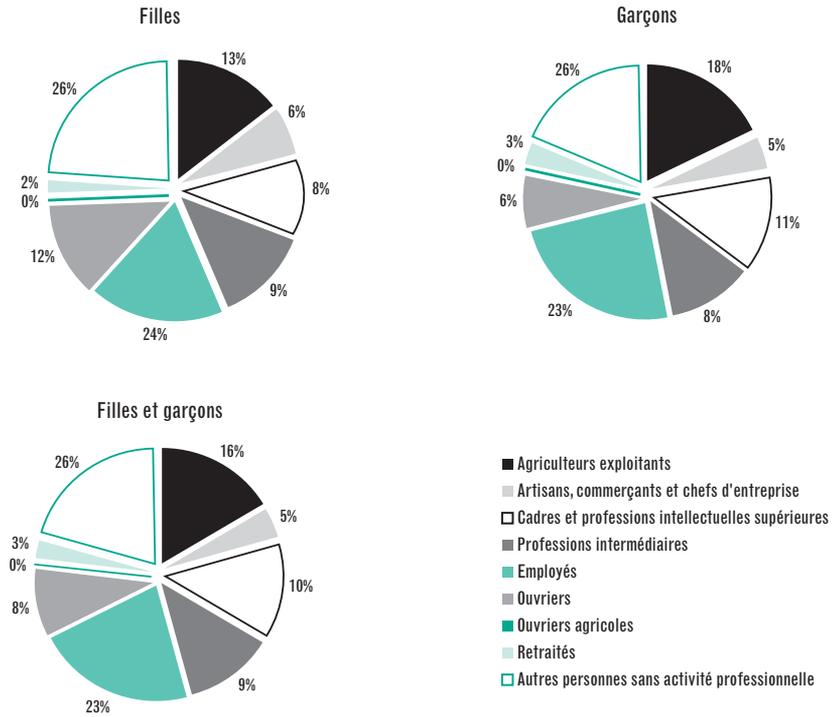
- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contremaîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

Les origines socioprofessionnelles des étudiants de BTSA de l'outre-mer

1- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des étudiants de BTSA selon le genre à la rentrée 2011 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



	Présentation du chapitre	260
7.0	Les définitions transversales	262
7.1	Les apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur	266
7.2	Les apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur selon le statut d'enseignement	268
7.3	La répartition régionale des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur	274
7.4	La cartographie des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par région	276
7.5	Les apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur selon le genre	278
7.6	Les apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par secteur de formation	284
7.7	Les origines socioprofessionnelles des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur	294

L'évolution des effectifs d'apprentis entre 1990 et 2011 (7.1, 7.2)

La progression a été très forte entre 1990 et 2000 (+184%) et plus ralentie entre 2000 et 2011 (+24,9%). Au cours de cette dernière période, on note cependant une reprise plus soutenue de la croissance des effectifs de 2008 à 2010 : +5,9% entre 2008-2009 et +4,5% entre 2009-2010. À la rentrée 2011, l'enseignement technique et supérieur accueille 36 700 apprentis en France métropolitaine et dans les DOM, ce qui correspond à une hausse de 3,3% par rapport à 2010. En 2011, 72,4% des apprentis relèvent de l'enseignement public (26 580 apprentis). De 2010 à 2011, le second degré enregistre une augmentation de 1,1%, l'enseignement supérieur de 11,5%. La poursuite de la rénovation de la voie professionnelle (RVP) se marque simultanément par le maintien de la diminution des effectifs de niveau V (-1,3%), particulièrement de BEPA (-58,8%), et une augmentation des effectifs de niveau IV (+3,5%) et plus précisément de +5,7% en bac pro. Entre 2010 et 2011, l'enseignement supérieur court enregistre une croissance de +4,9%.

La répartition des apprentis par région (7.3, 7.4)

À la rentrée 2011, 6 régions métropolitaines regroupent 43,1% des effectifs et 44,9% des sites de formation : Rhône-Alpes (3 554 apprentis), Provence-Alpes-Côte d'Azur (2 953 apprentis), Pays de la Loire (2 745 apprentis), Nord-Pas-de-Calais (2 474 apprentis), Aquitaine (2 194 apprentis) et Île-de-France (2 079 apprentis). Sept d'entre elles se distinguent également par une forte implantation du secteur public : 98,3% au Limousin, 88,9% en Haute-Normandie, 88,5% en Bourgogne, 88,4% en Franche-Comté, 87,6% en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 86,9% en Aquitaine et 86,5% en Midi-Pyrénées. À l'inverse, la Bretagne et le Nord-Pas-de-Calais se distinguent par les taux les plus faibles de France métropolitaine avec 37,7% et 36% d'ap-

prentis dans l'enseignement public. Particularité : l'Alsace, la Champagne-Ardenne, la Corse ainsi que les DOM ne disposent d'aucun site de formation relevant du privé.

La répartition régionale des effectifs d'apprentis entre le second degré et l'enseignement supérieur est inégale. Hormis la Corse qui n'offre des formations que dans le second degré, les effectifs d'apprentis du second degré sont dominants dans toutes les autres régions, atteignant les taux les plus élevés en Limousin (93,4%) et Champagne-Ardenne (93,2%). 11 régions scolarisent plus des 4/5 de leurs apprentis dans le second degré. La proportion d'apprentis de l'enseignement supérieur est la plus élevée en région Rhône-Alpes (38,4% des effectifs).

Les effectifs d'apprentis selon le genre (7.5)

En progression de 0,6 point, mais minoritairement représentées dans l'enseignement technique et supérieur (23,5% en 2010 et 24,2% en 2011), les filles sont les plus représentées dans l'enseignement supérieur long (43,4% des effectifs). Dans les autres niveaux de formation, elles constituent le 1/5 des effectifs du second degré et presque le 1/3 en 2011 des effectifs de l'enseignement supérieur court. Au sein du second degré, leur proportion varie aussi selon le niveau de formation. Ainsi, en 2011, le poids des effectifs féminins s'établit à 17,6% dans le niveau V et 25,6% dans le niveau IV. La répartition des effectifs du second degré selon le genre et les études poursuivies montrent que les filles sont les plus présentes en BEPA (72,9%), dans les formations spécifiques à caractère social de niveau V (93,9%) et dans les formations de type titres enregistrés au RNCP de niveau IV (51,4%). Leur proportion augmente de 2,2 points en bac pro entre 2010 et 2011, elles représentent ainsi 24,3% des effectifs en 2011.

Les filles ne constituent que 17,7% des effectifs de CAPA.

Les effectifs d'apprentis dans les secteurs de formation professionnelle (7.6)

Les effectifs d'apprentis et leur part varient selon le secteur professionnel et le statut du site de formation. Ainsi, en 2011, le secteur de la production représente 41 % des effectifs du second degré et de l'enseignement supérieur (sans les ingénieurs), ce qui correspond à 43,3 % des effectifs d'apprentis du public et 35 % du privé. Les secteurs de la production et de l'aménagement (4/5 des effectifs) sont, proportionnellement, les secteurs dominants. Les effectifs d'apprentis dans les secteurs professionnels varient aussi selon les régions et le niveau de diplôme. La plus forte représentation du secteur de la production se trouve à la Réunion (67,4 %) et en Basse-Normandie (62,6 %), celle du secteur de l'aménagement en Provence-Alpes-Côte d'Azur (67,4 %), du secteur de la transformation à la Réunion (13,4 %) et du secteur des services en Guadeloupe (51,5 %) et en Rhône-Alpes (29,6 %). Quel que soit le niveau de formation, les filles sont les plus nombreuses dans le secteur des services (67 %), elles sont particulièrement sous-représentées dans le secteur de la transformation (5,3 %).

Les origines socioprofessionnelles (7.7)

En 2011, les apprentis issus du milieu agricole (agriculteurs exploitants et ouvriers agricoles) représentent 10,8 % des effectifs. Entre 2010 et 2011, la proportion des effectifs d'apprentis de familles de professions intermédiaires a progressé de 1,2 point (8,4 % en 2011), celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprise de 0,6 point (8,3 % en 2011). Il est à noter que pour 30,1 % des effectifs, l'origine socioprofessionnelle est inconnue.

En 2011, excepté la catégorie « origine inconnue », les PCS les plus représentées sont celles des ouvriers (17,4 %) et des employés (13 %). Parmi les effectifs de filles, ces professions et catégories en représentent 36,6 %, quand celles issues du milieu agricole restent peu représentées (6,7 %). La représentation des PCS est différenciée selon le statut d'enseignement : ainsi 7,4 % des apprentis issus de familles d'agriculteurs exploitants relèvent du privé contre 10,4 % du public. En dehors de la PCS dont l'origine est inconnue, les enfants d'ouvriers dépassent en nombre toutes les autres PCS à la fois dans le public (4 684 apprentis) et dans le privé (1 684 apprentis).

Si les enfants d'agriculteurs exploitants sont peu nombreux dans le cycle supérieur long (5,5 %) et le second degré (8,9 %), ils le sont davantage dans le cycle supérieur court (12,8 %). Ils dominent dans le secteur de la production agricole (19,3 %) alors qu'ils sont très peu représentés dans les secteurs de la transformation (4,2 %), des services (4,5 %) et de l'aménagement (2,2 %).

7 Les apprentis

Apprenti

Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 25 ans qui souhaite acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, par un titre enregistré au RNCP ou un titre d'ingénieur. Un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La formation de l'apprenti se fait par alternance dans 2 lieux différents : l'entreprise et le CFA ou l'école d'ingénieur. La durée du contrat d'apprentissage dépend du titre ou du diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial de l'apprenti. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC, variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat.

Apprentissage

L'apprentissage est l'une des 2 voies de formation initiale. Il a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans une formation générale théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. Celle-ci est sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel du second degré ou du supérieur, un titre d'ingénieur ou un titre enregistré au RNCP.

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Avec un cycle de 3 ans après la classe de 3^e, celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2nde pro), de 1^{re} professionnelle (ou 1^{re} pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1^{re} pro, afin de permettre l'accès au cycle terminal (1^{re} pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2nde GT, 1^{re} ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

BEP

Le brevet d'études professionnelles (ou BEP) est un diplôme de niveau V du MEN. Le BEPA est son équivalent au MAAF.

BEPA rénové

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles rénové. Ce BEPA rénové est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAF et enregistré au RNCP.

BP

Le brevet professionnel (ou BP) est un diplôme de niveau IV.

Il est délivré selon la modalité des UC. S'il est en général préparé par des candidats de la formation continue, il est également accessible par la voie de l'apprentissage. Son objectif est l'insertion professionnelle.

BPA

Le brevet professionnel agricole (ou BPA) est un diplôme de niveau V.

Ce diplôme peut être délivré selon la modalité des UC. Il est accessible aux personnes pouvant justifier d'un niveau de fin de scolarité de la classe de 3^e ou ayant suivi le cycle complet conduisant au BEP ou au BEPA et aux titulaires d'un CAP ou d'un CAPA.

Ce diplôme à finalité professionnelle permet l'accès à la vie active.

BT

Le brevet de technicien (ou BT) est un diplôme de niveau IV du MEN. Le BTA est son équivalent au MAAF.

BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle.

Le BTA se prépare en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2nde GT, ou en fin de scolarité de 1^{re}.

À compter de la rentrée 2011, l'offre de diplômes ne comprend plus de BTA, ce dernier a laissé place au baccalauréat professionnel.

BTS

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MEN. Le BTSA est son équivalent au MAAF.

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option. Une compétence complémentaire peut être obtenue en CS en 1 an.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est de plus en plus envisagée en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT pour accéder à un niveau II.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré au RNCP ;
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

CAP

Le certificat d'aptitude professionnelle (ou CAP) est un diplôme de niveau V du MEN. Le CAPA est son équivalent au MAAF.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en bac pro, BP ou de préparer un CS.

CFA

Les centres de formation d'apprentis (ou CFA) sont des centres constitutifs des EPLEFPA ou des centres privés sous tutelle du MAAF, ou autre.

Ils dispensent aux jeunes titulaires d'un contrat d'apprentissage une formation générale associée à une formation technologique et pratique qui complète la formation reçue en entreprise et s'articule avec elle. Les CFA dispensent des enseignements en lien avec notamment les 4 secteurs de formation de l'enseignement agricole par voie scolaire.

CS

Un certificat de spécialisation (ou CS) est associé à un niveau de diplôme et s'appuie sur un référentiel de formation. Il atteste de compétences professionnelles définies dans un référentiel d'évaluation et peut être délivré selon la modalité des UC.

Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur du MAAF regroupe l'enseignement supérieur court et l'enseignement supérieur long (formations de référence - ingénieur, vétérinaire, paysagiste, formations LMD, Masters spécialisés, IPEF et ISPV).

Filière de formation

Le regroupement des années d'études successives préparant à un diplôme constitue une filière de formation.

Ingénieur

Le titre d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI) se prépare dans une école publique ou privée de l'enseignement supérieur agricole.

Licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est un diplôme de niveau II (bac+3) délivré par l'Université et créé en novembre 1999. Depuis 2010, les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole peuvent être habilités à délivrer une licence pro en propre.

La licence pro est accessible aux titulaires d'un BTS, DUT, BTS, DEUST, aux étudiants ayant validé une L2 ou aux titulaires d'un titre ou diplôme homologué de niveau III par l'État. Elle est conçue en étroite relation avec les professionnels de la spécialité. La formation dure 1 an et peut être suivie en formation initiale, par apprentissage, ou en formation continue. Elle comporte 12 à 16 semaines de stage et vise l'insertion professionnelle immédiate.

MC

La mention complémentaire (ou MC) constitue une année supplémentaire de spécialisation qui peut être préparée à la suite de certains CAP ou BEP de l'Éducation nationale. Elle est sanctionnée par un diplôme de même niveau.

Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveaux VI & Vbis :

Quatrièmes, troisièmes, CPA, CLIPA, DIMA.

Niveau V :

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau IV :

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau III :

Premier cycle supérieur de deux années d'études post-baccalauréat : BTS, classes préparatoires, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveaux II & I :

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, vétérinaire, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres enregistrés au RNCP.

Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2nd degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAAF hors BTSA et CPGE.

Titre enregistré au RNCP/TH

Les titres enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (ou RNCP) remplacent les TH depuis la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale. Même si les titres homologués (ou TH) n'existent plus, les titulaires conservent le bénéfice de la reconnaissance officielle de leur niveau de qualification, notamment au moment d'une embauche ou pour une promotion. Les titres valident des formations professionnelles plutôt spécifiques et souvent très pointues.

NOTE

Lorsque les classes de CAPA, BEPA, bac pro et BTSA sont comptabilisées, respectivement les classes de CAP, BEP, bac pro et BTS du MEN présentes dans quelques établissements de l'enseignement agricole public sont incluses.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 05-11 - Les apprentis dans l'enseignement technique agricole à la rentrée 2009
- StatEA 08-10 - Les apprentis à la rentrée 2007
- StatEA 07-09 - Les effectifs d'apprentis en 2006-2007



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

7 Les apprentis

DÉFINITIONS

SOURCES

- Enquête SIFA à compter du 31 décembre 2006 - MEN
- Enquête 51 jusqu'au 31 décembre 2005 - MEN

Les apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur

1- L'évolution des effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par niveau des rentrées 1990 à 2011 France métropolitaine et DOM

	Rentrées													% en 2010	
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010		2011
Niv. V															
CAPA	7 917	7 970	10 339	9 863	9 682	9 417	9 275	9 214	9 017	9 087	9 386	9 964	10 251	10 635	29,0
BEPA	1 354	3 573	5 200	5 160	5 130	5 271	5 405	5 216	5 216	5 772	5 779	3 317	929	365	1,0
BPA	nd	695	998	958	738	690	755	971	832	868	754	1 476	2 063	2 151	5,9
Autres ⁽¹⁾	nd	97	341	337	320	367	335	357	487	387	453	595	664	571	1,6
Total niv. V	9 271	12 335	16 878	16 318	15 870	15 745	15 770	15 758	15 552	16 114	16 372	15 352	13 907	13 722	37,4
Niv. IV															
Bac pro 2 ans	50	268	3 711	3 817	4 147	4 450	4 618	5 180	5 478	5 596	5 709	5 559	3 783	1 748	4,8
Bac pro 3 ans	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 985	5 562	8 131	15,6
BTA	680	2 175	629	590	381	202	140	76	67	85	52	58	55	0	0,0
BP	nd	952	2 865	2 790	2 645	2 746	2 876	2 880	3 028	3 116	3 159	3 417	3 767	3 771	10,3
Autres ⁽²⁾	nd	14	197	227	272	316	500	622	568	595	667	869	855	870	2,4
Total niv. IV	730	3 409	7 402	7 424	7 445	7 714	8 134	8 758	9 141	9 392	9 587	11 888	14 022	14 520	39,6
Niv. III															
BTSA	156	1 873	4 119	4 542	4 579	4 762	4 883	5 020	5 178	5 306	5 461	6 061	6 659	7 045	18,7
Autres ⁽³⁾	nd	46	151	205	146	175	223	140	127	116	134	180	175	121	0,3
Total niv. III	156	1 919	4 270	4 747	4 725	4 937	5 106	5 160	5 305	5 422	5 595	6 241	6 834	7 166	19,5
Niv. II															
Licence pro	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	215	249	358	1,0
Autres ⁽⁴⁾	—	0	56	72	86	73	92	38	106	81	109	116	159	166	0,5
Total niv. II	0	0	56	72	86	73	92	38	106	81	109	331	408	524	1,4
Niv. I															
Ingénieur	0	66	251	279	306	320	341	362	393	422	442	174	268	692	1,9
Autres ⁽⁵⁾	—	0	56	72	86	73	92	38	106	—	—	—	73	76	0,2
Total niv. I	0	66	307	351	392	393	433	400	499	422	442	174	341	768	2,1
Total 2nd degré et enseignement supérieur	10 157	17 729	28 913	28 912	28 518	28 862	29 535	30 114	30 603	31 431	32 105	33 986	35 512	36 700	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, les classes de CAPA accueillent 10 635 apprentis, soit 29,0% des effectifs d'apprentis du 2nd degré et de l'enseignement supérieur.

2- La répartition des effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par niveau et année de formation aux rentrées 2009 et 2010 France métropolitaine et DOM

	2010					2011						
	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année ⁽⁶⁾	Cursus 1 an	Total	%	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année ⁽⁶⁾	Cursus 1 an	Total	%
Niv. V	6 665	6 226	117	899	13 907	39,2	6 497	6 203	167	855	13 722	37,4
Niv. IV	5 405	7 401	877	339	14 022	39,5	4 944	5 803	3 390	383	14 520	39,6
Niv. III	3 435	3 211	4	184	6 834	19,2	3 673	3 299	5	189	7 166	19,5
Niv. II	24	48	7	329	408	1,1	15	34	9	466	524	1,4
Niv. I	123	195	17	6	341	1,0	243	329	196	0	768	2,1
Total	15 652	17 081	1 022	1 757	35 512	100,0	15 372	15 668	3 767	1 893	36 700	100,0
%	44,1	48,1	2,9	4,9	100,0	43,3	44,1	10,6	5,3	100,0		

Lecture : à la rentrée 2011, 6 497 apprentis suivent leur scolarité en 1^{re} année du niveau V. À la rentrée 2011, les apprentis de 1^{re} année représentent 43,3% des effectifs d'apprentis du 2nd degré et de l'enseignement supérieur. À la rentrée 2011, le niveau V représente 37,4% des apprentis du 2nd degré et de l'enseignement supérieur.

(1) Titres inscrits au RNCP/TH, CS, MC, divers (auxiliaire de vie sociale, aide médico-psychologique, aide-soignant).

(2) Titres inscrits au RNCP/TH, CS, MC.

(3) Titres inscrits au RNCP/TH, CS, DCESF.

(4) Titres inscrits au RNCP/TH, DCG, licence LMD.

(5) DSCG, paysagiste DPLG.

(6) Le contrat d'apprentissage peut être signé pour une durée de 3 ans lors de la signature des contractants.

DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN
- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MEN

1- Les effectifs d'apprentis du niveau V selon le statut d'enseignement aux rentrées 2010 et 2011

France métropolitaine et DOM

	Rentrée 2010				Rentrée 2011			
	Public	Privé	Total	% Public	Public	Privé	Total	% Public
CAPA 1/1	128	15	143	89,5	48	71	119	40,3
CAPA 1/2	3 750	1 272	5 022	74,7	4 302	1 101	5 403	79,6
CAPA 2/2	3 433	1 197	4 630	74,1	3 666	986	4 652	78,8
CAPA 1/3	75	98	173	43,4	68	69	137	49,6
CAPA 2/3	61	111	172	35,5	97	81	178	54,5
CAPA 3/3	28	83	111	25,2	57	89	146	39,0
CAPA	7 475	2 776	10 251	72,9	8 238	2 397	10 635	77,5
CS niv. V 1/1	325	119	444	73,2	310	142	452	68,6
CS niv. V 1/2	1	2	3	33,3	3	0	3	100,0
CS niv. V 2/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CS niv. V	326	121	447	72,9	313	142	455	68,8
MC niv.V 1/1	4	nc	4	100,0	0	0	0	nc
MC niv.V	4	nc	4	100,0	0	0	0	nc
TH niv.V 1/2	87	6	93	93,5	25	0	25	100,0
TH niv.V 2/2	68	3	71	95,8	25	0	25	100,0
TH niv.V	155	9	164	94,5	50	0	50	100,0
BAPAAT 1/2	22	nc	22	100,0	0	0	0	nc
BAPAAT 2/2	20	nc	20	100,0	0	0	0	nc
BAPAAT	42	nc	42	100,0	0	0	0	nc
BPA niv.V 1/1	195	93	288	67,7	242	31	273	88,6
BPA niv.V 1/2	664	267	931	71,3	670	203	873	76,7
BPA niv.V 2/2	629	212	841	74,8	752	184	936	80,3
BPA niv.V 1/3	1	1	2	50,0	22	0	22	100,0
BPA niv.V 2/3	0	0	0	nc	26	0	26	100,0
BPA niv.V 3/3	1	0	1	100,0	21	0	21	100,0
BPA niv.V	1 490	573	2 063	72,2	1 733	418	2 151	80,6
Div. niv.V ⁽¹⁾ 1/1	4	nc	4	100,0	0	8	8	0,0
Div. niv.V ⁽¹⁾ 1/2	28	nc	28	100,0	0	32	32	0,0
Div. niv.V ⁽¹⁾ 2/2	17	nc	17	100,0	0	26	26	0,0
Div. niv.V⁽¹⁾	49	nc	49	100,0	0	66	66	0,0
BEPA 1/1	15	1	16	93,8	3	0	3	100,0
BEPA 1/2	262	129	391	67,0	2	0	2	100,0
BEPA 2/2	305	164	469	65,0	249	111	360	69,2
BEPA 1/3	0	0	0	nc	0	0	0	nc
BEPA 2/3	5	1	6	83,3	0	0	0	nc
BEPA 3/3	3	2	5	60,0	0	0	0	nc
BEPA	590	297	887	66,5	254	111	365	69,6
Total niv. V	10 131	3 776	13 907	66,5	10 588	3 134	13 722	69,6

(1) Auxiliaire vie sociale, aide médico-psychologique, aide soignant...

DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN
- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MEN

2- Les effectifs d'apprentis du niveau IV selon le statut d'enseignement aux rentrées 2010 et 2011

France métropolitaine et DOM

	Rentrée 2010				Rentrée 2011			
	Public	Privé	Total	% Public	Public	Privé	Total	% Public
CS niv.IV 1/1	205	33	238	86,1	195	113	308	63,3
CS niv.IV 1/2	2	2	4	50,0	9	0	9	63,3
CS niv.IV 2/2	0	0	0	nc	1	0	1	100,0
CS niv.IV	207	35	242	85,5	205	113	318	64,5
BP 1/1	42	4	46	91,3	22	18	40	55,0
BP 1/2	1 522	426	1 948	78,1	1 449	396	1 845	78,5
BP 2/2	1 354	382	1 736	78,0	1 432	405	1 837	78,0
BP 1/3	6	4	10	60,0	11	0	11	100,0
BP 2/3	12	6	18	66,7	16	0	16	100,0
BP 3/3	9	0	9	100,0	22	0	22	100,0
BP niv.IV	2 945	822	3 767	78,2	2 952	819	3 771	78,3
TH niv.IV 1/1	20	4	24	83,3	15	0	15	100,0
TH niv.IV 1/2	247	57	304	81,3	124	135	259	47,9
TH niv.IV 2/2	222	53	275	80,7	118	144	262	45,0
TH niv.IV	489	114	603	81,1	257	279	536	47,9
MC niv.IV 1/1	5	5	10	50,0	16	0	16	100,0
MC niv.IV	5	5	10	50,0	16	0	16	100,0
BTA 1/2	4	16	20	20,0	0	0	0	nc
BTA 2/2	19	16	35	54,3	0	0	0	nc
BTA	23	32	55	41,8	0	0	0	nc
Bac pro 1 an 1/1	15	6	21	71,4	4	0	4	100,0
Bac pro 2 ans 1/2	845	391	1 236	68,4	329	269	598	55,0
Bac pro 2 ans 2/2	1 836	690	2 526	72,7	737	409	1 146	64,3
Bac pro 3 ans 1/3	1 331	552	1 883	70,7	1 754	468	2 222	78,9
Bac pro 3 ans 2/3	2 019	792	2 811	71,8	1 843	698	2 541	72,5
Bac pro 3 ans 3/3	630	238	868	72,6	2 526	842	3 368	75,0
Bac pro	6 676	2 669	9 345	71,4	7 193	2 686	9 879	72,8
Total niv.IV	10 345	3 677	14 022	73,8	10 623	3 897	14 520	73,2

3- Les effectifs d'apprentis du niveau III selon le statut d'enseignement aux rentrées 2010 et 2011

France métropolitaine et DOM

	Rentrée 2010				Rentrée 2011			
	Public	Privé	Total	% Public	Public	Privé	Total	% Public
BTSA 1/1	46	35	81	56,8	57	38	95	60,0
BTSA 1/2	2 622	756	3 378	77,6	2 511	1 142	3 653	68,7
BTSA 2/2	2 446	706	3 152	77,6	2 264	1 019	3 283	69,0
BTSA 1/3	16	1	17	94,1	8	0	8	100,0
BTSA 2/3	21	6	27	77,8	1	0	1	100,0
BTSA 3/3	1	3	4	25,0	5	0	5	100,0
BTSA	5 152	1 507	6 659	77,4	4 846	2 199	7 045	68,8
CS niv.III 1/1	50	15	65	76,9	20	38	58	34,5
CS niv.III 1/2	0	0	0	nc	2	0	2	100,0
CS niv.III 2/2	1	0	1	100,0	0	0	0	nc
CS niv.III	51	15	66	77,3	22	38	60	36,7
TH niv.III 1/1	5	8	13	38,5	0	10	10	0,0
TH niv.III 1/2	40	0	40	100,0	8	2	10	80,0
TH niv.III 2/2	31	0	31	100,0	9	6	15	60,0
TH niv.III	76	8	84	90,5	17	18	35	48,6
DCESF 1/1	25	0	25	100,0	0	26	26	0,0
DCESF	25	0	25	100,0	0	26	26	0,0
Total niv. III	5 304	1 530	6 834	77,6	4 885	2 281	7 166	68,2

DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN
- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MEN

4- Les effectifs d'apprentis du niveau II selon le statut d'enseignement aux rentrées 2010 et 2011

France métropolitaine et DOM

	Rentrée 2010				Rentrée 2011			
	Public	Privé	Total	% Public	Public	Privé	Total	% Public
Licence pro 1/1	170	76	246	69,1	243	107	350	69,4
Licence pro 1/2	0	1	1	0,0	4	0	4	100,0
Licence pro 2/2	0	2	2	0,0	4	0	4	100,0
Licence pro	170	79	249	68,3	251	107	358	70,1
Licence LMD 1/1	nc	nc	nc	0,0	0	10	10	0,0
Licence LMD 1/1	nc	nc	nc	0,0	0	10	10	0,0
DCG 1/3	12	0	12	100,0	0	0	0	nc
DCG 2/3	7	0	7	100,0	0	16	16	0,0
DCG 3/3	nc	nc	nc	0,0	0	9	9	0,0
DCG	19	0	19	100,0	0	25	25	0,0
TH niv.II 1/1	58	25	83	69,9	0	106	106	0,0
TH niv.II 1/2	0	11	11	0,0	0	11	11	0,0
TH niv.II 2/2	1	22	23	4,3	0	14	14	0,0
TH niv.II 2/3	0	16	16	0,0	0	0	0	nc
TH niv.II 3/3	0	7	7	0,0	0	0	0	nc
TH niv.II	59	81	140	42,1	0	131	131	0,0
Total niv.II	248	160	408	60,8	251	273	524	47,9

5- Les effectifs d'apprentis du niveau I selon le statut d'enseignement aux rentrées 2010 et 2011

France métropolitaine et DOM

	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Public	Privé	Total	% Public	Public	Privé	Total	% Public
Ingénieur 1/2	25	9	34	73,5	0	0	0	nc
Ingénieur 2/2	73	35	108	67,6	0	44	44	0,0
Ingénieur 1/3	42	10	52	80,8	74	132	206	35,9
Ingénieur 2/3	43	14	57	75,4	77	169	246	31,3
Ingénieur 3/3	17	0	17	100,0	76	120	196	38,8
Ingénieur	200	68	268	74,6	227	465	692	32,8
DSCG 1/2	34	0	34	100,0	0	34	34	0,0
DSCG 2/2	30	0	30	100,0	0	36	36	0,0
DSCG	64	0	64	100,0	0	70	70	0,0
TH niv.I 1/1	6	nc	6	100,0	0	0	0	nc
TH niv.I 1/1	6	nc	6	100,0	0	0	0	nc
Div. niv.I(1) 1/3	3	nc	3	100,0	3	0	3	100,0
Div. niv.I(1) 2/3	nc	nc	nc	nc	3	0	3	100,0
Div. niv.I	3	nc	3	100,0	6	0	6	100,0
Total niv.I	273	68	341	80,1	233	535	768	30,3

6- Les effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur selon le statut d'enseignement aux rentrées 2010 et 2011

France métropolitaine et DOM

	Rentrée 2010				Rentrée 2011			
	Public	Privé	Total	% Public	Public	Privé	Total	% Public
2 nd degré Niv.V	10 131	3 776	13 907	66,5	10 588	3 134	13 722	69,6
2 nd degré Niv.IV	10 345	3 677	14 022	73,8	10 623	3 897	14 520	73,2
Ens. sup. court Niv.III	5 304	1 530	6 834	77,6	4 885	2 281	7 166	68,2
Ens. sup. long Niv.II	248	160	408	60,8	251	273	524	47,9
Ens. sup. long Niv.I	273	68	341	80,1	233	535	768	30,3
2nd degré et enseignement supérieur	26 301	9 211	35 512	74,1	26 580	10 120	36 700	72,4

(1) Paysagiste DPLG.

DÉFINITIONS

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN

La répartition régionale des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur

7.3

1- La répartition régionale des effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par niveau de formation et statut d'enseignement à la rentrée 2011 *France métropolitaine et DOM*

Régions	2 nd degré						Enseignement supérieur						Total			
	Niv. V			Niv. IV			Total	Niv. III			Niv. II et I			Total	App.	Sites de formation
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total			
Alsace	425	0	425	391	0	391	816	69	0	69	64	0	64	133	949	3
Aquitaine	709	123	832	674	73	747	1 579	460	69	529	63	23	86	615	2 194	17
Auvergne	496	36	532	294	23	317	849	70	62	132	0	0	0	132	981	10
Basse-Normandie	310	117	427	461	168	629	1 056	178	20	198	50	0	50	248	1 304	18
Bourgogne	393	28	421	669	71	740	1 161	249	75	324	23	0	23	347	1 508	23
Bretagne	269	380	649	198	394	592	1 241	196	183	379	0	140	140	519	1 760	34
Centre	500	209	709	753	138	891	1 600	220	47	267	0	0	0	267	1 867	15
Champagne-Ardenne	339	0	339	370	0	370	709	44	0	44	8	0	8	52	761	5
Corse	84	0	84	25	0	25	109	0	0	0	0	0	0	0	109	2
Franche-Comté	244	31	275	666	107	773	1 048	341	35	376	68	0	68	444	1 492	14
Haute-Normandie	464	38	502	341	14	355	857	253	83	336	23	0	23	359	1 216	6
Île-de-France	463	309	772	543	479	1 022	1 794	132	20	152	12	121	133	285	2 079	23
Languedoc-Roussillon	463	144	607	315	154	469	1 076	252	35	287	0	0	0	287	1 363	18
Limousin	183	8	191	246	0	246	437	31	0	31	0	0	0	31	468	6
Lorraine	346	202	548	472	258	730	1 278	162	88	250	26	0	26	276	1 554	8
Midi-Pyrénées	459	81	540	452	63	515	1 055	334	40	374	2	10	12	386	1 441	22
Nord-Pas-de-Calais	372	464	836	332	656	988	1 824	187	284	471	0	179	179	650	2 474	33
Pays de la Loire	671	89	760	774	255	1 029	1 789	178	563	741	54	161	215	956	2 745	31
Picardie	536	222	758	288	213	501	1 259	126	74	200	0	104	104	304	1 563	21
Poitou-Charentes	551	109	660	444	212	656	1 316	224	117	341	7	8	15	356	1 672	25
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 247	249	1 496	991	54	1 045	2 541	281	62	343	69	0	69	412	2 953	32
Rhône-Alpes	603	295	898	726	565	1 291	2 189	879	424	1 303	0	62	62	1 365	3 554	59
France métropolitaine	10 127	3 134	13 261	10 425	3 897	14 322	27 583	4 866	2 281	7 147	469	808	1 277	8 424	36 007	425
Guadeloupe	86	0	86	46	0	46	132	0	0	0	0	0	0	0	132	2
Guyane	27	0	27	7	0	7	34	0	0	0	0	0	0	0	34	1
Martinique	93	0	93	37	0	37	130	8	0	8	15	0	15	23	153	1
Réunion	255	0	255	108	0	108	363	11	0	11	0	0	0	11	374	2
DOM	461	0	461	198	0	198	659	19	0	19	15	0	15	34	693	6
France métropolitaine et DOM	10 588	3 134	13 722	10 623	3 897	14 520	28 242	4 885	2 281	7 166	523	808	1 292	8 458	36 700	431
%	28,9	8,5	37,4	28,9	10,6	39,5	77,0	13,3	6,2	19,5	1,4	2,2	3,6	23,0	100,0	

7 Les apprentis

DÉFINITIONS

Enseignement supérieur court

L'enseignement supérieur court du MAAF regroupe les BTS, les CPGE. Le diplôme délivré est le BTS.

Enseignement supérieur long

L'enseignement supérieur long du MAAF regroupe les formations de référence, les formations LMD et autres des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager. Elles conduisent aux diplômes et titres d'ingénieurs, vétérinaires, paysagistes, masters spécialisés, IPEF, ISPV et autres formations LMD.

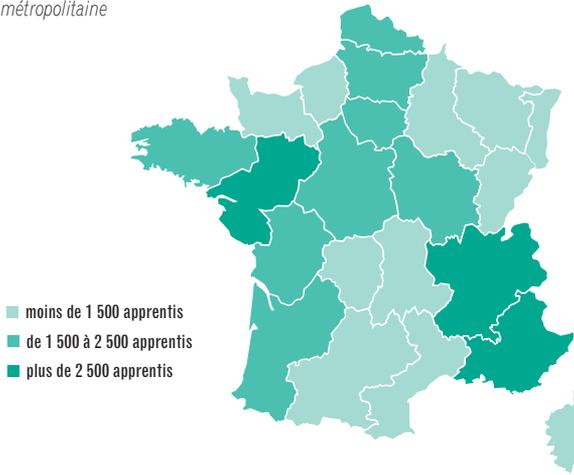
Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

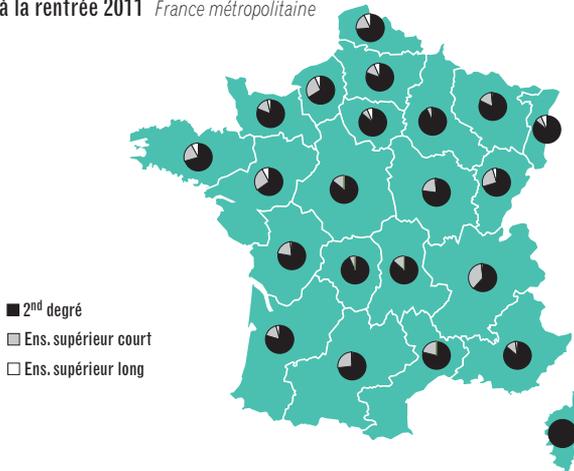
SOURCES

Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN

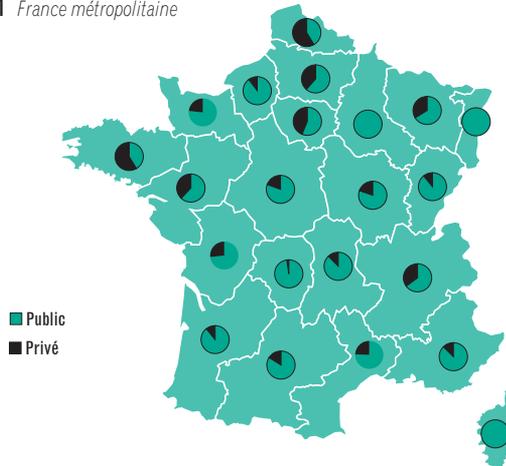
1- La répartition régionale des effectifs d'apprentis du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur à la rentrée 2011 *France métropolitaine*



2- La répartition régionale des effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par niveau de formation à la rentrée 2011 *France métropolitaine*



3- La répartition régionale des effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par statut d'enseignement à la rentrée 2011 *France métropolitaine*



DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN
- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MEN

1- Les effectifs d'apprentis du niveau V selon le genre aux rentrées 2010 et 2011 *France métropolitaine et DOM*

	Rentrée 2010				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	56	87	143	39,2	57	62	119	47,9
CAPA 1/2	800	4 222	5 022	15,9	1 004	4 399	5 403	18,6
CAPA 2/2	747	3 883	4 630	16,1	773	3 879	4 652	16,6
CAPA 1/3	17	156	173	9,8	19	118	137	13,9
CAPA 2/3	21	151	172	12,2	15	163	178	8,4
CAPA 3/3	11	100	111	9,9	17	129	146	11,6
CAPA	1 652	8 599	10 251	16,1	1 885	8 750	10 635	17,7
BEPA 1/1	15	1	16	93,8	1	2	3	33,3
BEPA 1/2	287	104	391	73,4	2	0	2	100,0
BEPA 2/2	353	116	469	75,3	263	97	360	73,1
BEPA 1/3	0	0	0	nc	0	0	0	nc
BEPA 2/3	2	4	6	33,3	0	0	0	nc
BEPA 3/3	0	5	5	0,0	0	0	0	nc
BEPA	657	230	887	74,1	266	99	365	72,9
BAPAAT 1/2	21	1	22	95,5	0	0	0	nc
BAPAAT 2/2	18	2	20	90,0	0	0	0	nc
BAPAAT	39	3	42	92,9	0	0	0	nc
BPA niv. V 1/1	25	263	288	8,7	24	249	273	8,8
BPA niv. V 1/2	79	852	931	8,5	86	787	873	9,9
BPA niv. V 2/2	61	780	841	7,3	73	863	936	7,8
BPA niv. V 1/3	0	2	2	0,0	1	21	22	4,5
BPA niv. V 2/3	0	0	0	nc	2	24	26	7,7
BPA niv. V 3/3	0	1	1	0,0	0	21	21	0,0
BPA niv. V	165	1 898	2 063	8,0	186	1 965	2 151	8,6
CS niv. V 1/1	9	435	444	2,0	10	442	452	2,2
CS niv. V 1/2	0	3	3	0,0	0	3	3	0,0
CS niv. V 2/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CS niv. V	9	438	447	2,0	10	445	455	2,2
MC niv. V 1/1	4	0	4	100,0	0	0	0	nc
MC niv. V	4	0	4	100,0	0	0	0	nc
TH niv. V 1/2	63	30	93	67,7	0	25	25	0,0
TH niv. V 2/2	44	27	71	62,0	1	24	25	4,0
TH niv. V	107	57	164	65,2	1	49	50	2,0
Div. niv. V ⁽¹⁾ 1/1	4	0	4	100,0	7	1	8	87,5
Div. niv. V ⁽¹⁾ 1/2	27	1	28	96,4	30	2	32	93,8
Div. niv. V ⁽¹⁾ 2/2	15	2	17	88,2	25	1	26	96,2
Div. niv. V ⁽²⁾	46	3	49	93,9	62	4	66	93,9
Total niv. V	2 679	11 228	13 907	19,3	2 410	11 312	13 722	17,6

Lecture : à la rentrée 2011, les classes de CAPA accueillent 1 885 filles et 8 750 garçons, soit 10 635 apprentis. Les filles représentent 17,7% des effectifs d'apprentis en CAPA.

(1) Auxiliaire vie sociale, aide médico-psychologique, aide-soignant...

DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN
- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MEN

2- Les effectifs d'apprentis du niveau IV selon le genre aux rentrées 2010 et 2011 *France métropolitaine et DOM*

	Rentrée 2010				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
BTA 1/2	1	19	20	5,0	0	0	0	nc
BTA 2/2	4	31	35	11,4	0	0	0	nc
BTA	5	50	55	9,1	0	0	0	nc
Bac pro 1 an 1/1	8	13	21	38,1	1	3	4	25,0
Bac pro 2 ans 1/2	382	854	1 236	30,9	275	323	598	46,0
Bac pro 2 ans 2/2	628	1 898	2 526	24,9	378	768	1 146	33,0
Bac pro 3 ans 1/3	335	1 548	1 883	17,8	595	1 627	2 222	26,8
Bac pro 3 ans 2/3	523	2 288	2 811	18,6	539	2 002	2 541	21,2
Bac pro 3 ans 3/3	191	677	868	22,0	615	2 753	3 368	18,3
Bac pro	2 067	7 278	9 345	22,1	2 403	7 476	9 879	24,3
BP 1/1	14	32	46	30,4	13	27	40	32,5
BP 1/2	408	1 540	1 948	20,9	481	1 364	1 845	26,1
BP 2/2	359	1 377	1 736	20,7	419	1 418	1 837	22,8
BP 1/3	2	8	10	20,0	1	10	11	9,1
BP 2/3	1	17	18	5,6	4	12	16	25,0
BP 3/3	1	8	9	11,1	1	21	22	4,5
BP	785	2 982	3 767	20,8	919	2 852	3 771	24,4
CS niv.IV 1/1	50	188	238	21,0	97	211	308	31,5
CS niv.IV 1/2	0	4	4	0,0	0	9	9	0,0
CS niv.IV 2/2	0	0	0	nc	0	1	1	0,0
CS niv.IV	50	192	242	20,7	97	221	318	30,5
MC niv.IV 1/1	0	10	10	0,0	1	15	16	6,3
MC niv.IV 1/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
MC niv.IV 2/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
MC niv.IV	0	10	10	0,0	1	15	16	6,3
TH niv.IV 1/1	13	11	24	54,2	4	11	15	26,7
TH niv.IV 1/2	153	151	304	50,3	157	102	259	60,6
TH niv.IV 2/2	144	131	275	52,4	134	128	262	51,1
TH niv.IV	310	293	603	51,4	295	241	536	51,4
Total niv.IV	3 217	10 805	14 022	22,9	3 715	10 805	14 520	25,6

3- Les effectifs d'apprentis du niveau III selon le genre aux rentrées 2010 et 2011 *France métropolitaine et DOM*

	Rentrée 2010				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
BTSA 1/1	12	69	81	14,8	19	76	95	20,0
BTSA 1/2	1 000	2 378	3 378	29,6	1 092	2 561	3 653	29,9
BTSA 2/2	965	2 187	3 152	30,6	1 019	2 264	3 283	31,0
BTSA 1/3	12	5	17	70,6	2	6	8	25,0
BTSA 2/3	16	11	27	59,3	0	1	1	0,0
BTSA 3/3	1	3	4	25,0	0	5	5	0,0
BTSA	2 006	4 653	6 659	30,1	2 132	4 913	7 045	30,3
CS niv.III 1/1	31	34	65	47,7	14	44	58	24,1
CS niv.III 1/2	0	0	0	47,7	1	1	2	50,0
CS niv.III 2/2	1	0	1	100,0	0	0	0	nc
CS niv.III	32	34	66	48,5	15	45	60	25,0
TH niv.III 1/1	5	8	13	38,5	3	7	10	30,0
TH niv.III 1/2	11	29	40	27,5	2	8	10	20,0
TH niv.III 2/2	12	19	31	38,7	4	11	15	26,7
TH niv.III	28	56	84	33,3	9	26	35	25,7
DCESF 1/1	24	1	25	96,0	25	1	26	96,2
DCESF	24	1	25	96,0	25	1	26	96,2
Total niv. III	2 090	4 744	6 834	30,3	2 181	4 985	7 166	30,4

DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN
- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MEN

4- Les effectifs d'apprentis du niveau II selon le genre aux rentrées 2010 et 2011 *France métropolitaine et DOM*

	Rentrée 2010				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
Licence pro 1/1	121	125	246	49,2	178	172	350	50,9
Licence pro 1/2	0	1	1	0,0	1	3	4	25,0
Licence pro 2/2	1	1	2	50,0	2	2	4	50,0
Licence pro	122	127	249	49,0	181	177	358	50,6
Licence LMD 1/1	nd	nd	nd	nd	6	4	10	60,0
Licence LMD	nd	nd	nd	nd	6	4	10	60,0
DGG 1/3	6	6	12	50,0	0	0	0	nc
DGG 2/3	3	4	7	42,9	8	8	16	50,0
DGG3/3	nc	nc	nc	nc	5	4	9	55,6
DCG	9	10	19	47,4	13	12	25	52,0
TH niv.II 1/1	27	56	83	32,5	30	76	106	28,3
TH niv.II 1/2	9	2	11	81,8	3	8	11	27,3
TH niv.II 2/2	12	11	23	52,2	7	7	14	50,0
TH niv.II 2/3	6	10	16	37,5	0	0	0	nc
TH niv.II 3/3	4	3	7	57,1	0	0	0	nc
TH niv.II	58	82	140	41,4	40	91	131	30,5
Total niv.II	189	219	408	46,3	240	284	524	45,8

5- Les effectifs d'apprentis du niveau I selon le genre aux rentrées 2010 et 2011 *France métropolitaine et DOM*

	Rentrée 2010				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
Ingénieur 1/2	18	16	34	52,9	0	0	0	nc
Ingénieur 2/2	63	45	108	58,3	24	20	44	54,5
Ingénieur 1/3	19	33	52	36,5	90	116	206	43,7
Ingénieur 2/3	20	37	57	35,1	106	140	246	43,1
Ingénieur 3/3	5	12	17	29,4	63	133	196	32,1
Ingénieur	125	143	268	46,6	283	409	692	40,9
DSCG 1/2	15	19	34	44,1	18	16	34	52,9
DSCG 2/2	14	16	30	46,7	17	19	36	47,2
DSCG	29	35	64	45,3	35	35	70	50,0
TH niv.I 1/1	4	2	6	66,7	0	0	0	nc
TH niv.I	4	2	6	66,7	0	0	0	nc
Div. niv.I ⁽¹⁾ 1/3	1	2	3	33,3	2	1	3	66,7
Div. niv.I ⁽¹⁾ 2/3	nc	nc	nc	nc	1	2	3	33,3
Div. niv.I	1	2	3	33,3	3	3	6	50,0
Total niv.I	159	182	341	46,6	321	447	768	41,8

6- Les effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur selon le genre aux rentrées 2010 et 2011 *France métropolitaine et DOM*

	Rentrée 2010				Rentrée 2011			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2 nd degré Niv.V	2 679	11 228	13 907	19,3	2 410	11 312	13 722	17,6
2 nd degré Niv.IV	3 217	10 805	14 022	22,9	3 715	10 805	14 520	25,6
Ens. sup. court Niv.III	2 090	4 744	6 834	30,6	2 181	4 985	7 166	30,4
Ens. sup. long Niv.II	189	219	408	46,3	240	284	524	45,8
Ens. sup. long Niv.I	159	182	341	46,6	321	447	768	41,8
2nd degré et enseignement supérieur	8 334	27 178	35 512	23,5	8 867	27 833	36 700	24,2

(1) Paysagiste DPLG.

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN

Les apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par secteur de formation

7.6

1- Les effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par statut d'enseignement et secteur de formation à la rentrée 2011⁽¹⁾ France métropolitaine et DOM

Secteurs de formation	Public		Privé		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff. ⁽¹⁾	%
Production	11 395	43,2	3 385	35,1	14 780	41,0
Aménagement	11 620	44,1	2 898	30,0	14 518	40,3
Transformation	1 050	4,0	232	2,4	1 282	3,6
Services	2 288	8,7	3 140	32,5	5 428	15,1
Total	26 353	100,0	9 655	100,0	36 008	100,0
	%	73,2	26,8		100,0	

Lecture : à la rentrée 2011, le secteur de l'aménagement accueille 44,1% des apprentis du 2nd degré et de l'enseignement supérieur public. À la rentrée 2011, l'enseignement public accueille 73,2% des apprentis du 2nd degré et de l'enseignement supérieur.

2- Les effectifs régionaux d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par secteur de formation à la rentrée 2011⁽¹⁾ France métropolitaine et DOM

Régions	Production			Aménagement			Transformation			Services			Total		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Total ⁽¹⁾	
Alsace	323	0	323	512	0	512	0	0	0	50	0	50	885	0	885
Aquitaine	877	85	962	786	0	786	76	17	93	127	186	313	1 866	288	2 154
Auvergne	486	59	545	241	24	265	13	38	51	120	0	120	860	121	981
Basse-Normandie	669	147	816	180	50	230	56	0	56	94	108	202	999	305	1 304
Bourgogne	750	119	869	462	0	462	102	0	102	20	55	75	1 334	174	1 508
Bretagne	192	468	660	412	346	758	25	39	64	34	244	278	663	1 097	1 760
Centre	618	91	709	771	164	935	16	0	16	68	139	207	1 473	394	1 867
Champagne-Ardennes	471	0	471	219	0	219	1	0	1	70	0	70	761	0	761
Corse	62	0	62	45	0	45	0	0	0	2	0	2	109	0	109
Franche-Comté	507	69	576	437	68	505	189	0	189	186	36	222	1 319	173	1 492
Haute-Normandie	470	73	543	385	62	447	68	0	68	158	0	158	1 081	135	1 216
Île-de-France	361	272	633	648	427	1 075	12	0	12	129	171	300	1 150	870	2 020
Languedoc-Roussillon	341	100	441	598	55	653	0	0	0	91	178	269	1 030	333	1 363
Limousin	274	2	276	94	6	100	0	0	0	92	0	92	460	8	468
Lorraine	513	75	588	391	262	653	48	0	48	54	211	265	1 006	548	1 554
Midi-Pyrénées	676	77	753	455	4	459	26	56	82	90	57	147	1 247	194	1 441
Nord-Pas-de-Calais	368	440	808	482	273	755	13	56	69	28	635	663	891	1 404	2 295
Pays de la Loire	740	594	1 334	808	228	1 036	33	0	33	42	122	164	1 623	944	2 567
Picardie	482	267	749	336	171	507	10	12	22	122	86	208	950	536	1 486
Poitou-Charentes	603	137	740	427	61	488	106	0	106	90	248	338	1 226	446	1 672
Provence-Alpes-Côte d'Azur	632	116	748	1 717	227	1 944	55	0	55	115	22	137	2 519	365	2 884
Rhône-Alpes	596	194	790	1 063	470	1 533	148	14	162	401	642	1 043	2 208	1 320	3 528
France métropolitaine	11 011	3 385	14 396	11 469	2 898	14 367	997	232	1 229	2 183	3 140	5 323	25 660	9 655	35 315
Guadeloupe	38	0	38	26	0	26	0	0	0	68	0	68	132	0	132
Guyane	11	0	11	16	0	16	0	0	0	7	0	7	34	0	34
Martinique	83	0	83	37	0	37	3	0	3	30	0	30	153	0	153
Réunion	252	0	252	72	0	72	50	0	50	0	0	0	374	0	374
DOM	384	0	384	151	0	151	53	0	53	105	0	105	693	0	693
France métropolitaine et DOM	11 395	3 385	14 780	11 620	2 898	14 518	1 050	232	1 282	2 288	3 140	5 428	26 353	9 655	36 008

Lecture : à la rentrée 2011, en Basse-Normandie, 1 304 apprentis poursuivent leurs études dans le 2nd degré et l'enseignement supérieur dont 202 dans le secteur des services.

(1) Les ingénieurs ne sont pas comptabilisés.

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN

3- La part des effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par secteur de formation dans les régions à la rentrée 2011⁽¹⁾ France métropolitaine et DOM

Régions	Production %			Aménagement %			Transformation %			Services %			Total ⁽¹⁾ %		
	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région
Alsace	100,0	0,0	36,5	100,0	0,0	57,9	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	5,6	100,0	0,0	100,0
Aquitaine	91,2	8,8	44,7	100,0	0,0	36,5	81,7	18,3	4,3	40,6	59,4	14,5	86,6	13,4	100,0
Auvergne	89,2	10,8	55,6	90,9	9,1	27,0	25,5	74,5	5,2	100,0	0,0	12,2	87,7	12,3	100,0
Basse-Normandie	82,0	18,0	62,6	78,3	21,7	17,6	100,0	0,0	4,3	46,5	53,5	15,5	76,6	23,4	100,0
Bourgogne	86,3	13,7	57,6	100,0	0,0	30,6	100,0	0,0	6,8	26,7	73,3	5,0	88,5	11,5	100,0
Bretagne	29,1	70,9	37,5	54,4	45,6	43,1	39,1	60,9	3,6	12,2	87,8	15,8	37,7	62,3	100,0
Centre	87,2	12,8	38,0	82,5	17,5	50,1	100,0	0,0	0,9	32,9	67,1	11,1	78,9	21,1	100,0
Champagne-Ardenne	100,0	0,0	61,9	100,0	0,0	28,8	100,0	0,0	0,1	100,0	0,0	9,2	100,0	0,0	100,0
Corse	100,0	0,0	56,9	100,0	0,0	41,3	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	1,8	100,0	0,0	100,0
Franche-Comté	88,0	12,0	38,6	86,5	13,5	33,8	100,0	0,0	12,7	83,8	16,2	14,9	88,4	11,6	100,0
Haute-Normandie	86,6	13,4	44,7	86,1	13,9	36,8	100,0	0,0	5,6	100,0	0,0	13,0	88,9	11,1	100,0
Île-de-France	57,0	43,0	31,3	60,3	39,7	53,2	100,0	0,0	0,6	43,0	57,0	14,9	56,9	43,1	100,0
Languedoc-Roussillon	77,3	22,7	32,4	91,6	8,4	47,9	0,0	0,0	0,0	33,8	66,2	19,7	75,6	24,4	100,0
Limousin	99,3	0,7	59,0	94,0	6,0	21,4	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	19,7	98,3	1,7	100,0
Lorraine	87,2	12,8	37,8	59,9	40,1	42,0	100,0	0,0	3,1	20,4	79,6	17,1	64,7	35,3	100,0
Midi-Pyrénées	89,8	10,2	52,3	99,1	0,9	31,9	31,7	68,3	5,7	61,2	38,8	10,2	86,5	13,5	100,0
Nord-Pas-de-Calais	45,5	54,5	35,2	63,8	36,2	32,9	18,8	81,2	3,0	4,2	95,8	28,9	38,8	61,2	100,0
Pays de la Loire	55,5	44,5	52,0	78,0	22,0	40,4	100,0	0,0	1,3	25,6	74,4	6,4	63,2	36,8	100,0
Picardie	64,4	35,6	50,4	66,3	33,7	34,1	45,5	54,5	1,5	58,7	41,3	14,0	63,9	36,1	100,0
Poitou-Charentes	81,5	18,5	44,3	87,5	12,5	29,2	100,0	0,0	6,3	26,6	73,4	20,2	73,3	26,7	100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	84,5	15,5	25,9	88,3	11,7	67,4	100,0	0,0	1,9	83,9	16,1	4,8	87,3	12,7	100,0
Rhône-Alpes	75,4	24,6	22,4	69,3	30,7	43,5	91,4	8,6	4,6	38,4	61,6	29,6	62,6	37,4	100,0
France métropolitaine	76,5	23,5	40,8	79,8	20,2	40,7	81,1	18,9	3,5	41,0	59,0	15,1	72,7	27,3	100,0
Guadeloupe	100,0	0,0	28,8	100,0	0,0	19,7	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	51,5	100,0	0,0	100,0
Guyane	100,0	0,0	32,4	100,0	0,0	47,1	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	20,6	100,0	0,0	100,0
Martinique	100,0	0,0	54,2	100,0	0,0	24,2	100,0	0,0	2,0	100,0	0,0	19,6	100,0	0,0	100,0
Réunion	100,0	0,0	67,4	100,0	0,0	19,3	100,0	0,0	13,4	nc	nc	0,0	100,0	0,0	100,0
DOM	100,0	0,0	55,4	100,0	0,0	21,8	100,0	0,0	7,6	100,0	0,0	15,2	100,0	0,0	100,0
France métropolitaine et DOM	77,1	22,9	41,0	80,0	20,0	40,3	81,9	18,1	3,6	42,2	57,8	15,1	73,2	26,8	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, en Basse-Normandie, 62,6% des apprentis du 2nd degré et de l'enseignement supérieur poursuivent leurs études dans le secteur de la production.

(1) Les ingénieurs ne sont pas comptabilisés.

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN

4- La part régionale des effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur dans les secteurs de formation à la rentrée 2011 *France métropolitaine et DOM*

Régions	Production %			Aménagement %			Transformation %			Services %			Total ⁽¹⁾ %		
	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région
Alsace	2,9	0,0	2,2	4,5	0,0	3,6	0,0	0,0	0,0	2,3	0,0	0,9	3,4	0,0	2,5
Aquitaine	8,0	2,5	6,7	6,9	0,0	5,5	7,6	7,3	7,6	5,8	5,9	5,9	7,3	3,0	6,1
Auvergne	4,4	1,7	3,8	2,1	0,8	1,8	1,3	16,4	4,1	5,5	0,0	2,3	3,4	1,3	2,8
Basse-Normandie	6,1	4,3	5,7	1,6	1,7	1,6	5,6	0,0	4,6	4,3	3,4	3,8	3,9	3,2	3,7
Bourgogne	6,8	3,5	6,0	4,0	0,0	3,2	10,2	0,0	8,3	0,9	1,8	1,4	5,2	1,8	4,3
Bretagne	1,7	13,8	4,6	3,6	11,9	5,3	2,5	16,8	5,2	1,6	7,8	5,2	2,6	11,4	5,0
Centre	5,6	2,7	4,9	6,7	5,7	6,5	1,6	0,0	1,3	3,1	4,4	3,9	5,7	4,1	5,3
Champagne-Ardenne	4,3	0,0	3,3	1,9	0,0	1,5	0,1	0,0	0,1	3,2	0,0	1,3	3,0	0,0	2,2
Corse	0,6	0,0	0,4	0,4	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,4	0,0	0,3
Franche-Comté	4,6	2,0	4,0	3,8	2,3	3,5	19,0	0,0	15,4	8,5	1,1	4,2	5,1	1,8	4,2
Haute-Normandie	4,3	2,2	3,8	3,4	2,1	3,1	6,8	0,0	5,5	7,2	0,0	3,0	4,2	1,4	3,4
Île-de-France	3,3	8,0	4,4	5,7	14,7	7,5	1,2	0,0	1,0	5,9	5,4	5,6	4,5	9,0	5,7
Languedoc-Roussillon	3,1	3,0	3,1	5,2	1,9	4,5	0,0	0,0	0,0	4,2	5,7	5,1	4,0	3,4	3,9
Limousin	2,5	0,1	1,9	0,8	0,2	0,7	0,0	0,0	0,0	4,2	0,0	1,7	1,8	0,1	1,3
Lorraine	4,7	2,2	4,1	3,4	9,0	4,5	4,8	0,0	3,9	2,5	6,7	5,0	3,9	5,7	4,4
Midi-Pyrénées	6,1	2,3	5,2	4,0	0,1	3,2	2,6	24,1	6,7	4,1	1,8	2,8	4,9	2,0	4,1
Nord-Pas-de-Calais	3,3	13,0	5,6	4,2	9,4	5,3	1,3	24,1	5,6	1,3	20,2	12,5	3,5	14,5	6,5
Pays de la Loire	6,7	17,5	9,3	7,0	7,9	7,2	3,3	0,0	2,7	1,9	3,9	3,1	6,3	9,8	7,3
Picardie	4,4	7,9	5,2	2,9	5,9	3,5	1,0	5,2	1,8	5,6	2,7	3,9	3,7	5,6	4,2
Poitou-Charentes	5,5	4,0	5,1	3,7	2,1	3,4	10,6	0,0	8,6	4,1	7,9	6,3	4,8	4,6	4,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,7	3,4	5,2	15,0	7,8	13,5	5,5	0,0	4,5	5,3	0,7	2,6	9,8	3,8	8,2
Rhône-Alpes	5,4	5,7	5,5	9,3	16,2	10,7	14,8	6,0	13,2	18,4	20,4	19,6	8,6	13,7	10,0
France métropolitaine	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Guadeloupe	9,9	0,0	9,9	17,2	0,0	17,2	0,0	0,0	nc	64,8	0,0	64,8	19,0	0,0	19,0
Guyane	2,9	0,0	2,9	10,6	0,0	10,6	0,0	0,0	nc	6,7	0,0	6,7	4,9	0,0	4,9
Martinique	21,6	0,0	21,6	24,5	0,0	24,5	5,7	0,0	5,7	28,6	0,0	28,6	22,1	0,0	22,1
Réunion	65,6	0,0	65,6	47,7	0,0	47,7	94,3	0,0	94,3	0,0	0,0	nc	54,0	0,0	54,0
DOM	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0
France métropolitaine et DOM	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : à la rentrée 2011, en région Rhône-Alpes, 5,5% des apprentis du 2nd degré et de l'enseignement supérieur poursuivent leurs études dans le secteur de la production. À la rentrée 2011, les établissements privés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueillent 7,8% des apprentis qui poursuivent leurs études dans le secteur de l'aménagement relevant de l'enseignement privé.

(1) Les ingénieurs ne sont pas comptabilisés.

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN

5- Les effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur **selon le genre**, le secteur de formation, le statut d'enseignement et le diplôme à la rentrée 2011⁽¹⁾ France métropolitaine et DOM - 1^{re} partie (suite page suivante)

	Secteurs de formation				Total ⁽²⁾
	Production	Aménagement	Transformation	Services	
CAPA					
Public	3 369	4 237	80	552	8 238
Privé	754	968	34	641	2 397
Total	4 123	5 205	114	1 193	10 635
% Filles CAPA	19,6	2,4	10,5	78,6	17,7
BEPA					
Public	18	0	0	236	254
Privé	61	0	0	50	111
Total	79	0	0	286	365
% Filles BEPA	43,0	nc	nc	81,1	72,9
BP niv.V					
Public	669	1 018	46	0	1 733
Privé	125	293	0	0	418
Total	794	1 311	46	0	2 151
% Filles BP niv.V	16,1	3,3	32,6	nc	8,6
CS niv.V					
Public	144	156	0	13	313
Privé	73	69	0	0	142
Total	217	225	0	13	455
% Filles CS niv.V	1,4	0,9	nc	38,5	2,2
TH niv.V					
Public	50	0	0	0	50
Privé	0	0	0	0	0
Total	50	0	0	0	50
% Filles TH niv.V	2,0	nc	nc	nc	2,0
Div. niv.V⁽²⁾					
Public	0	0	0	0	0
Privé	0	0	0	66	66
Total	0	0	0	66	66
% Filles Div. niv.V	nc	nc	nc	93,9	93,9
BTA					
Public	0	0	0	0	0
Privé	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0
% Filles BTA	nc	nc	nc	nc	nc
Bac pro 2 ans					
Public	605	293	28	144	1 070
Privé	232	178	0	268	678
Total	837	471	28	412	1 748
% Filles Bac pro 2 ans	36,2	5,3	14,3	78,2	37,4
Bac pro 3 ans					
Public	2 872	2 895	86	270	6 123
Privé	831	560	14	603	2 008
Total	3 703	3 455	100	873	8 131
% Filles Bac pro 3 ans	25,6	5,1	37,0	67,5	21,5
BP niv.IV					
Public	1 351	1 228	42	331	2 952
Privé	261	124	43	391	819
Total	1 612	1 352	85	722	3 771
% Filles BP niv.IV	15,4	5,5	18,8	80,3	24,4
CS niv.IV					
Public	56	69	19	61	205
Privé	41	51	0	21	113
Total	97	120	19	82	318
% Filles CS niv. IV	39,2	3,3	57,9	53,7	30,5

Lecture : à la rentrée 2011, 4 123 apprentis du 2nd degré et de l'enseignement supérieur poursuivent leurs études en CAPA production dont 3 369 apprentis dans l'enseignement public. 19,6% sont des filles.

(1) Les ingénieurs ne sont pas comptabilisés.

(2) Auxiliaire de vie sociale, aide médico-psychologique, aide soignant.

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN

5- Les effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur **selon le genre**, le secteur de formation, le statut d'enseignement et le diplôme à la rentrée 2011⁽¹⁾ *France métropolitaine et DOM - 2^e partie (suite et fin)*

	Secteurs de formation				Total ⁽²⁾
	Production	Aménagement	Transformation	Services	
TH niv.IV					
Public	242	15	0	0	257
Privé	212	65	0	2	279
Total	454	80	0	2	536
% Filles TH niv.IV	63,2	7,5	nc	100,0	55,0
MC niv.IV					
Public	0	16	0	0	16
Privé	0	0	0	0	0
Total	0	16	0	0	16
% Filles MC niv.IV	nc	6,3	nc	nc	6,3
BTSA					
Public	1 990	1 650	621	585	4 846
Privé	762	590	125	722	2 199
Total	2 752	2 240	746	1 307	7 045
% Filles BTSA	28,1	13,7	53,4	50,0	30,3
CS niv.III					
Public	0	0	0	22	22
Privé	0	0	0	38	38
Total	0	0	0	60	60
% Filles CS niv.III	nc	nc	nc	25,0	25,0
TH niv.III					
Public	0	17	0	0	17
Privé	8	0	0	10	18
Total	8	17	0	10	35
% Filles TH niv.III	75,0	0,0	nc	30,0	25,7
DCESF					
Public	0	0	0	0	0
Privé	0	0	0	26	26
Total	0	0	0	26	26
% Filles DCESF niv.III	nc	nc	nc	96,2	96,2
Licence pro					
Public	29	20	128	74	251
Privé	25	0	16	66	107
Total	54	20	144	140	358
% Filles Licence pro	29,6	40,0	59,0	51,4	50,6
TH niv. II, DCG et licence LMD					
Public	0	0	0	0	0
Privé	0	0	0	166	166
Total	0	0	0	166	166
% Filles TH niv.II, DCG et Licence LMD	nc	nc	nc	35,5	35,5
Niv. I, Paysagiste DPLG et DSCG					
Public	0	6	0	0	6
Privé	0	0	0	70	70
Total	0	6	0	70	76
% Filles niv. I, Paysagiste DPLG et DSCG	nc	50,0	nc	50,0	50,0
2nd degré et enseignement supérieur					
Public	11 395	11 620	1 050	2 288	26 353
Privé	3 385	2 898	232	3 140	9 655
2nd degré et enseignement supérieur	14 780	14 518	1 282	5 428	36 008
% Filles	24,3	5,3	45,1	67,0	23,9

Lecture : à la rentrée 2011, les filles représentent 24,3% des effectifs d'apprentis du 2nd degré et de l'enseignement supérieur qui poursuivent des études dans le secteur de la production.

(1) Les ingénieurs ne sont pas comptabilisés.

(2) Auxiliaire de vie sociale, aide médico-psychologique, aide soignant.

DÉFINITIONS

PCS

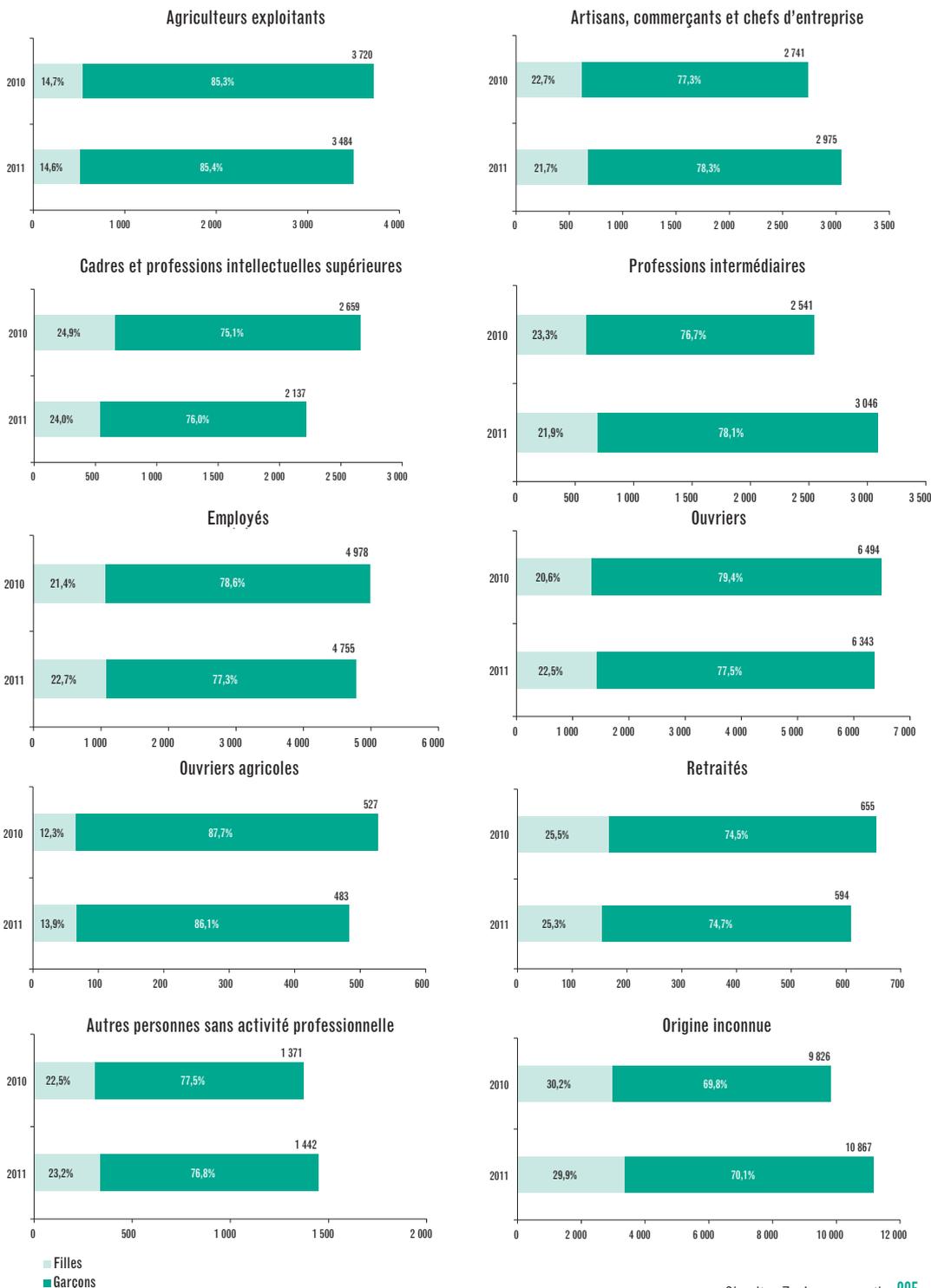
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contremaîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN
- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MEN

1- Les effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur **selon le genre** au sein des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal **aux rentrées 2010 et 2011** *France métropolitaine et DOM*



DÉFINITIONS

PCS

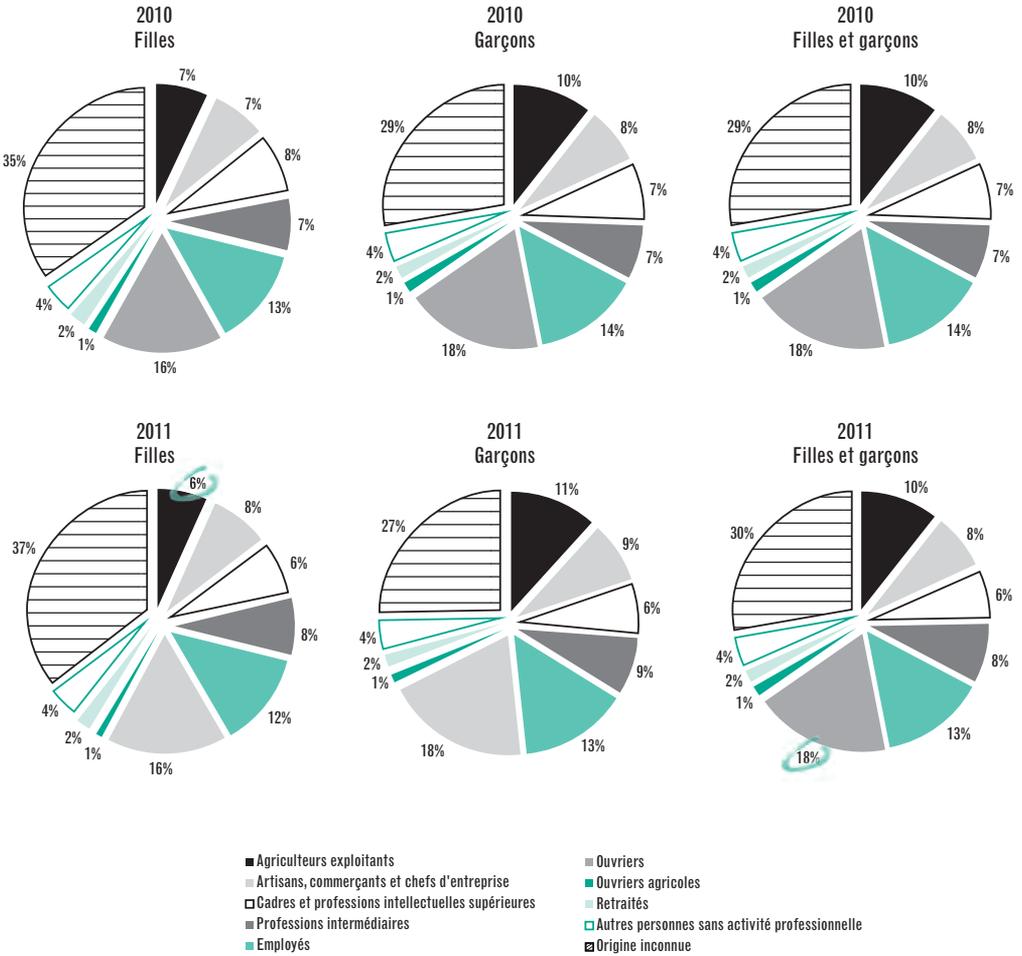
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contremaîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN
- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MEN

2- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur selon le genre aux rentrées 2010 et 2011 France métropolitaine et DOM



Lecture : à la rentrée 2011, au sein de l'effectif d'apprentis du 2nd degré et de l'enseignement supérieur, 6% d'entre elles ont pour origines socioprofessionnelles les professions d'agriculteurs exploitants. À la rentrée 2011, 18% des apprentis du 2nd degré et de l'enseignement supérieur ont pour origine socioprofessionnelle les ouvriers.

DÉFINITIONS

PCS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contremaîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

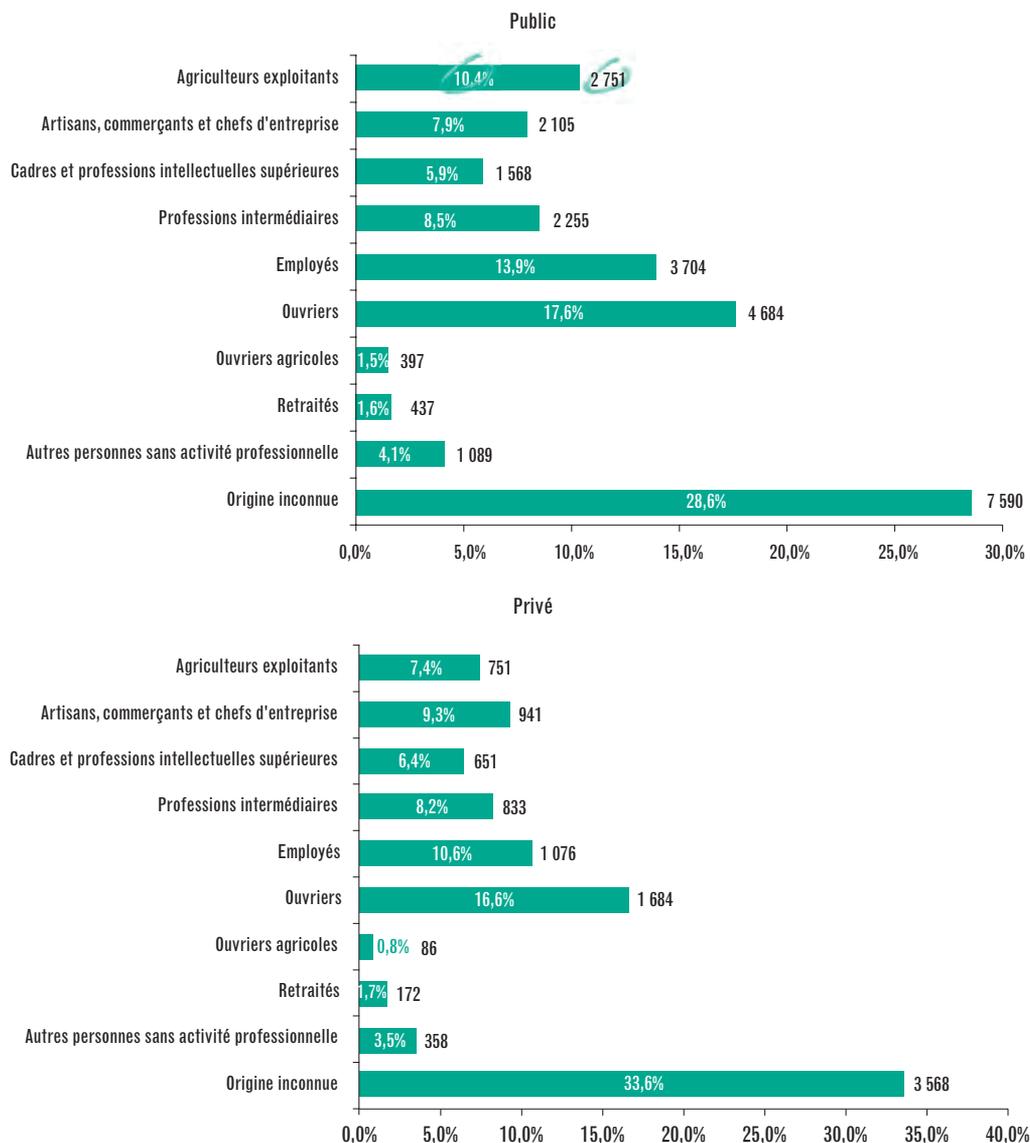
Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement co-existent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAF : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN

3- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur selon le statut d'enseignement à la rentrée 2011 *France métropolitaine et DOM*



Lecture : à la rentrée 2011, parmi les apprentis du 2nd degré et de l'enseignement supérieur public, 10,4 %, soit 2 751 d'entre eux sont issus de la catégorie socio-professionnelle des agriculteurs exploitants.

DÉFINITIONS

Enseignement supérieur court

L'enseignement supérieur du MAAF regroupe l'enseignement supérieur court et l'enseignement supérieur long (formations de référence - ingénieur, vétérinaire, paysagiste, formations LMD, Mastères spécialisés, IPEF et ISPV).

Enseignement supérieur long

L'enseignement supérieur long du MAAF regroupe les formations de référence, les formations LMD et autres des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager. Elles conduisent aux diplômes et titres d'ingénieurs, vétérinaires, paysagistes, mastères spécialisés, IPEF, ISPV et autres formations LMD.

PCS

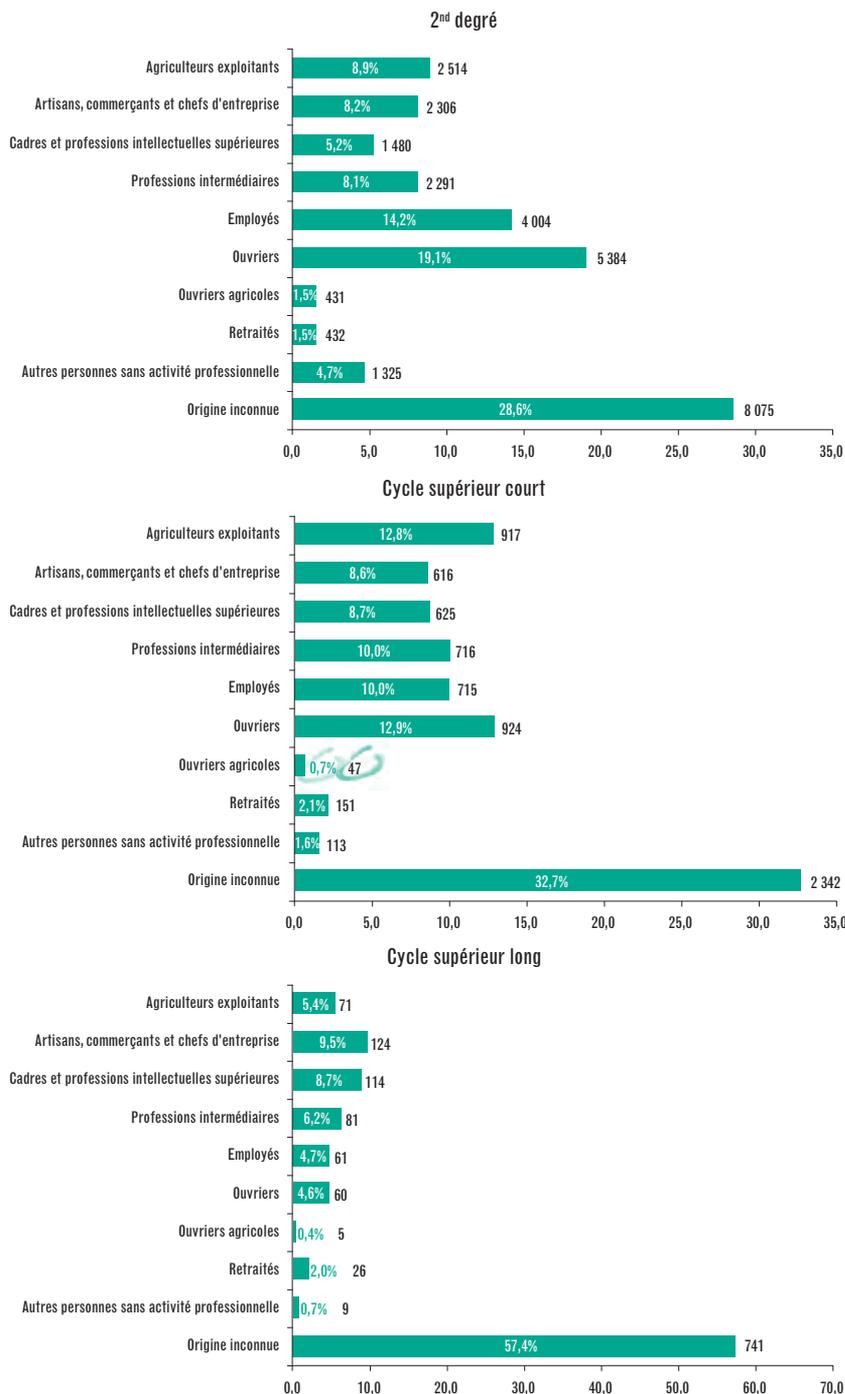
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contremaîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

SOURCES

Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN

4- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur selon le cycle de formation à la rentrée 2011 *France métropolitaine et DOM*



Lecture : à la rentrée 2011, parmi les apprentis de l'enseignement supérieur court, 47 d'entre eux (soit 0,7%) ont pour origine socioprofessionnelle les ouvriers agricoles.

DÉFINITIONS

PCS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contremaîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

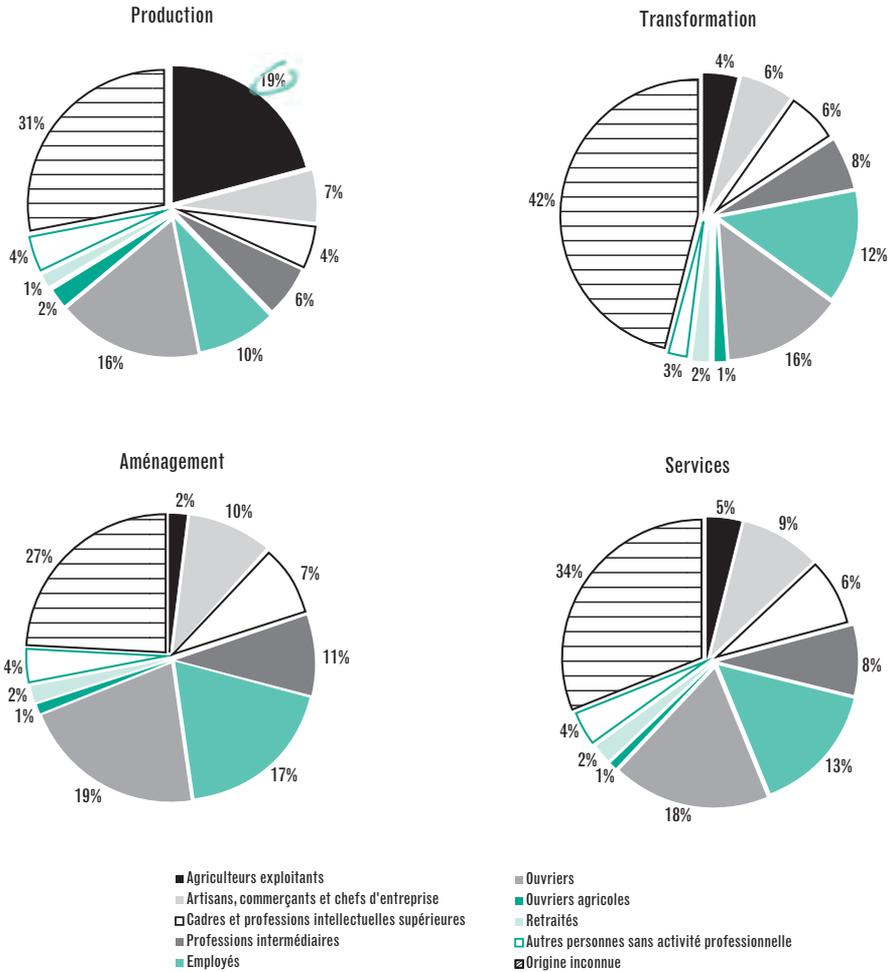
Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

SOURCES

Enquête SIFA au 31 décembre 2011 - MEN

5- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur⁽¹⁾ selon le secteur de formation à la rentrée 2011 France métropolitaine et DOM



Lecture : à la rentrée 2011, parmi les apprentis du 2nd degré et de l'enseignement supérieur⁽¹⁾ inscrits dans le secteur de la production, 19% ont pour origine socioprofessionnelle les agriculteurs exploitants.

(1) Les ingénieurs ne sont pas comptabilisés.

8

Présentation du chapitre	306
8.0 Les définitions transversales	308
8.1 Les stagiaires de la formation professionnelle continue	312
8.2 La formation professionnelle continue selon le statut du centre de formation	314
8.3 La formation professionnelle continue par niveau de formation ..	316
8.4 La formation professionnelle continue par secteur de formation ..	318
8.5 Les stagiaires de la formation professionnelle continue dans l'enseignement technique et supérieur public	320
8.6 La formation professionnelle continue par niveau de formation dans l'enseignement technique et supérieur public	324
8.7 La formation professionnelle continue par secteur de formation dans l'enseignement technique et supérieur public	326

Remarque

Les résultats d'analyse sont issus d'une enquête diffusée par les notes de service DGER/MISSI/N2011-1169 du 4 mai 2011 pour les résultats de l'année 2010 et DGER/MISSI/N2012-2077 du 20 juin 2012 pour les résultats de l'année 2011.

En 2010, sur 534 établissements publics et privés enquêtés, 445 ont répondu à l'enquête, soit un taux de répondants de 83,3%. En 2011, 618 établissements publics et privés ont été enquêtés, 504 ont répondu à l'enquête, soit un taux de répondants de 81,6% (8.2).

En 2011, le taux de réponse des établissements publics enquêtés atteint 98,5% (97% en 2010).

Les établissements d'enseignements agricoles publics et privés recensent les formations qu'ils réalisent dans tous les champs professionnels (MAAF et autres). Les autres centres comme les chambres d'agriculture ne recensent que les formations réalisées dans le champ du MAAF.

Les effectifs de stagiaires et les heures-stagiaires (8.1)

Le volume global des heures-stagiaires recensées dans les centres ayant répondu à l'enquête est passé de 20 342 856 en 2010 à 21 013 054 en 2011, soit une augmentation de 3,3 %.

187 819 stagiaires ont participé à des formations en 2010. En 2011, 231 688 stagiaires sont recensés, soit une augmentation de 23,3 %. Un stagiaire peut être compté 1 ou plusieurs fois en fonction du nombre de stages effectués dans une année civile.

En 2010, 6 régions métropolitaines dépassent 1 million d'heures-stagiaires : Aquitaine, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, tandis que les Pays de la Loire dépasse les 2 millions d'heures-stagiaires. En 2011, l'Auvergne rejoint ces régions.

La répartition de la formation selon le niveau de formation (8.3)

En 2010, les formations de niveau V et IV représentaient 60,6 % des formations effectuées, avec une légère prédominance des actions de niveau IV.

En 2011, cette caractéristique de la formation professionnelle continue demeure, néanmoins les niveaux de formation V enregistrent une baisse alors que les niveaux de formation IV ont augmenté. La part des formations de niveau III et plus recensées augmente légèrement : 13% des actions en 2011 contre 11,2 % en 2010.

La croissance des actions ne faisant pas référence à un niveau de formation se confirme entre 2010 et 2011 : avec une hausse de 2,4 points, elles représentent en 2011, 30,6 % du volume des actions. Il convient de souligner que les prestations d'accompagnement et d'orientation, mieux identifiées dans l'enquête 2011, sont classées dans cette catégorie.

La formation selon les secteurs professionnels (8.4)

Dans les champs professionnels du MAAF, en 2010 comme en 2011, le domaine de la production agricole représente près de 50% des formations recensées. Les secteurs de l'aménagement et des services se partagent, à parts très proches, la quasi totalité des autres formations. Le secteur de la transformation ne constitue que 5% des formations en 2011.

Sur le volume total des prestations réalisées, la part du secteur non agricole représente 16% des actions recensées en 2010 et 14% des actions en 2011.

En 2010, chaque stagiaire inscrit dans un établissement ayant répondu à l'enquête a bénéficié en moyenne de 108,3 heures de formation, cette durée s'élève à 95,1 heures en 2011. En 2011, le secteur des services, avec 170,0 heures de formation par stagiaire enregistre la moyenne la plus élevée. Les formations de plus courte durée correspondent au secteur de la production avec 72,7 heures par stagiaire.

Les stagiaires de la formation professionnelle continue dans l'enseignement public (8.2, 8.5, 8.6, 8.7)

En 2011, la formation professionnelle continue dans l'enseignement public concerne 47,2% des stagiaires recensés et correspond à 64,4% des heures-stagiaires recensées. Les effectifs enregistrent une croissance de + 1,6% entre 2010 (107 748 stagiaires) et 2011 (109 455 stagiaires). Les heures-stagiaires progressent de 4,8% sur cette même période.

En 2010, 3 régions dispensaient le 1/4 des heures-stagiaires relevant de l'enseignement public : Languedoc-Roussillon (1 143 771 heures-stagiaires), Rhône-Alpes (1 043 097 heures-stagiaires) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (1 006 520 heures-stagiaires). En 2011, seules les régions Auvergne et Midi-Pyrénées dépassent le million d'heures-stagiaires.

Les formations de niveau IV ont augmenté, passant de 36,6% des formations réalisées en 2010 à 38,5% en 2011.

En 2011, les centres de formation professionnelle continue publics réalisent 10% de leurs prestations pour des secteurs professionnels qui ne relèvent pas du MAAF. La part de ces prestations diminue de 1 point par rapport à 2010. Le secteur de la production représente la moitié des heures-stagiaires délivrées en 2011, suivi par le secteur de l'aménagement pour plus d'1/4 des formations.

8 La formation professionnelle continue

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Avec un cycle de 3 ans après la classe de 3^e, celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2nde pro), de 1^{re} professionnelle (ou 1^{re} pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1^{re} pro, afin de permettre l'accès au cycle terminal (1^{re} pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2nde GT, 1^{re} ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

BEPA rénové

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles rénové. Ce BEPA rénové est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAF et enregistré au RNCP.

BP

Le brevet professionnel (ou BP) est un diplôme de niveau IV.

Il est délivré selon la modalité des UC. S'il est en général préparé par des candidats de la formation continue, il est également accessible par la voie de l'apprentissage. Son objectif est l'insertion professionnelle.

BPA

Le brevet professionnel agricole (ou BPA) est un diplôme de niveau V.

Ce diplôme peut être délivré selon la modalité des UC. Il est accessible aux personnes pouvant justifier d'un niveau de fin de scolarité de la classe de 3^e ou ayant suivi le cycle complet conduisant au BEP ou au BEPA et aux titulaires d'un CAP ou d'un CAPA.

Ce diplôme à finalité professionnelle permet l'accès à la vie active.

BPAM

Le brevet professionnel agricole et maritime (ou BPAM) est un diplôme de niveau V.

La formation se prépare sous la forme d'UC. Ce diplôme à finalité professionnelle confère à ses titulaires la capacité professionnelle exigée par la réglementation pour l'obtention d'une concession sur le domaine public maritime, ainsi que, selon certaines conditions, celle de bénéficiaire du régime des aides financières à l'installation (prêts « bonifiés », dotation « jeune agriculteur »).

BP JEPS

Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (ou BP JEPS) est un diplôme de niveau IV.

Créé en 2001, ce diplôme atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue (activités équestres, animation culturelle, golf).

BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle.

Le BTA se préparait en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2nde GT, ou en fin de scolarité de 1^{re}.

À compter de la rentrée 2011, l'offre de diplômes ne comprend plus de BTA, ce dernier a laissé place au baccalauréat professionnel.

BTS

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MEN. Le BTSA est son équivalent au MAAF.

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option. Une compétence complémentaire peut être obtenue en CS en 1 an.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est de plus en plus envisagée en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT pour accéder à un niveau II.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré au RNCP ;
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

CAP

Le certificat d'aptitude professionnelle (ou CAP) est un diplôme de niveau V du MEN. Le CAPA est son équivalent au MAAF.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en bac pro, BP ou de préparer un CS.

CFPPA

Les centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (ou CFPPA) sont des centres constitutifs des EPLEFPA ou des centres de formation pour adultes des établissements privés.

Ils sont chargés principalement de la formation professionnelle des adultes dans les secteurs de la formation initiale de l'enseignement agricole, mais également dans d'autres secteurs.

Champ professionnel

Le champ professionnel correspond au domaine couvert par la commission professionnelle consultative des « métiers de l'agriculture, de la transformation, des services et de l'aménagement des espaces » instituée auprès du ministre chargé de l'agriculture par décret N° 2007-950 du 15 mai 2007.

CS

Un certificat de spécialisation (ou CS) est associé à un niveau de diplôme et s'appuie sur un référentiel de formation. Il atteste de compétences professionnelles définies dans un référentiel d'évaluation et peut être délivré selon la modalité des UC.

8 La formation professionnelle continue

Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur du MAAF regroupe l'enseignement supérieur court et l'enseignement supérieur long (formations de référence - ingénieur, vétérinaire, paysagiste, formations LMD, Masters spécialisés, IPEF et ISPV).

Enseignement supérieur long

L'enseignement supérieur long du MAAF regroupe les formations de référence, les formations LMD et autres des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager. Elles conduisent aux diplômes et titres d'ingénieurs, vétérinaires, paysagistes, masters spécialisés, IPEF, ISPV et autres formations LMD.

FPC

La formation professionnelle continue (ou FPC) concerne les personnes qui ont quitté la formation initiale. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

Au MAAF, la FPC se déroule principalement dans les CFPPA et dans les établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager.

Heure-stagiaire

Pour une année civile donnée, les heures stagiaires correspondent au nombre total d'heures de formation suivie par des adultes en formation. Il est calculé par le produit «présents en formation × durée de la formation».

Ingénieur

Le titre d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI) se prépare dans une école publique ou privée de l'enseignement supérieur agricole.

Licence

Premier cursus du système LMD, la licence est préparée en 6 semestres. Elle se substitue à l'ancien DEUG en 2 ans suivi de la licence en 1 an.

Licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est un diplôme de niveau II (bac+3) délivré par l'Université et créé en novembre 1999. Depuis 2010, les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole peuvent être habilités à délivrer une licence pro en propre.

La licence pro est accessible aux titulaires d'un BTSA, DUT, BTS, DEUST, aux étudiants ayant validé une L2 ou aux titulaires d'un titre ou diplôme homologué de niveau III par l'État. Elle est conçue en étroite relation avec les professionnels de la spécialité. La formation dure 1 an et peut être suivie en formation initiale, par apprentissage, ou en formation continue. Elle comporte 12 à 16 semaines de stage et vise l'insertion professionnelle immédiate.

Master

Second cursus du système LMD, il se prépare en 4 semestres après la licence. Il correspond à un diplôme bac+5. Il correspond aux anciens DEA et DESS.

MC

La mention complémentaire (ou MC) constitue une année supplémentaire de spécialisation qui peut être préparée à la suite de certains CAP ou BEP de l'Éducation nationale. Elle est sanctionnée par un diplôme de même niveau.

Stagiaire

Un individu participant à une session de formation au titre de la formation professionnelle continue des personnels est dit stagiaire. Une personne qui s'est vu délivrer une attestation de présence à l'issue d'une session de formation est comptabilisée comme un stagiaire dans les statistiques de la formation continue. Une même personne ayant participé à plusieurs sessions de formation dans l'année, compte donc pour autant de stagiaires.

Titre enregistré au RNCP / TH

Les titres enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (ou RNCP) remplacent les TH depuis la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale. Même si les titres homologués (ou TH) n'existent plus, les titulaires conservent le bénéfice de la reconnaissance officielle de leur niveau de qualification, notamment au moment d'une embauche ou pour une promotion. Les titres valident des formations professionnelles plutôt spécifiques et souvent très pointues.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 08-08 - La formation professionnelle continue dans l'enseignement agricole en 2007
- StatEA 08-02 - La formation professionnelle continue dans l'enseignement agricole en 2006
- StatEA 07-04 - La formation professionnelle continue en 2005



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama a u format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

8 La formation professionnelle continue

DÉFINITIONS

SOURCES

- Enquête au 31 décembre 2011 DGER-MAAF
- Enquête au 31 décembre 2010 DGER-MAAF

Les stagiaires de la formation professionnelle continue

1- Les heures-stagiaires et les effectifs de stagiaires par région dans l'enseignement technique et supérieur⁽¹⁾ en 2010 et 2011 France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	2010				2011			
	Centres publics et privés		Heures-stagiaires recensées	Eff. stagiaires recensés	Centres publics et privés		Heures-stagiaires recensées	Eff. stagiaires recensés
	Enquêtés	Répondants			Enquêtés	Répondants		
Alsace	4	4	396 081	4 552	7	7	293 207	4 313
Aquitaine	30	25	1 186 147	8 800	35	29	1 098 298	10 862
Auvergne	20	20	651 859	4 493	27	25	1 407 367	7 660
Basse-Normandie	20	20	729 717	4 647	19	17	675 911	5 880
Bourgogne	32	18	986 313	10 999	22	20	955 561	10 318
Bretagne	33	26	1 358 448	15 082	34	28	1 460 652	17 001
Centre	13	14	570 761	5 409	23	19	650 550	9 954
Champagne-Ardenne	18	16	805 850	9 459	15	13	835 133	11 079
Corse	3	3	151 145	480	5	5	166 302	1 068
Franche-Comté	17	17	471 478	7 543	25	21	510 825	9 588
Haute-Normandie	19	13	545 934	2 625	23	15	898 326	6 780
Île-de-France	10	9	544 533	7 282	15	15	679 196	8 754
Languedoc-Roussillon	17	15	1 377 771	9 047	31	25	1 249 196	11 047
Limousin	9	9	428 704	4 755	13	13	485 670	9 416
Lorraine	23	17	676 142	7 438	20	17	748 654	8 424
Midi-Pyrénées	33	28	1 215 367	13 891	35	31	1 529 905	16 283
Nord-Pas-de-Calais	20	20	566 948	4 502	23	20	523 135	8 503
Pays de la Loire	31	27	2 165 505	13 596	47	34	1 927 614	19 738
Picardie	15	15	539 959	3 506	21	21	572 197	5 949
Poitou-Charentes	43	30	660 346	10 756	43	21	701 520	10 472
Provence-Alpes-Côte d'Azur	33	26	1 568 099	10 662	32	24	1 305 723	9 436
Rhône-Alpes	61	44	1 369 457	21 134	64	54	1 431 821	21 356
Total France métropolitaine	504	416	18 966 564	180 658	579	474	20 106 763	223 881
Guadeloupe	7	7	76 419	474	8	5	110 100	536
Guyane	2	2	71 137	540	2	1	61 616	1 000
Martinique	6	5	227 815	1 041	7	5	187 241	753
Mayotte ⁽²⁾	1	1	56 639	317	2	1	42 568	190
Réunion	8	8	749 268	3 203	16	14	369 978	4 538
Total DOM	24	23	1 181 278	5 575	35	26	771 503	7 017
Polynésie française	1	1	47 483	374	1	1	33 140	426
Nouvelle-Calédonie	5	5	147 531	1 212	3	3	101 648	364
Total COM et Nouvelle-Calédonie	6	6	195 014	1 586	4	4	134 788	790
Total France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	534	445	20 342 856	187 819	618	504	21 013 054	231 688

Lecture : en 2011, en Bourgogne, sur 22 centres publics et privés enquêtés, 20 ont répondu. Dans ces 20 établissements, 955 561 heures-stagiaires ont été dispensées pour 10 318 stagiaires.

(1) Les centres privés n'ont recensé que les seules actions de formation relevant du MAAF. Les établissements publics ont recensé les actions de formation relevant du MAAF et d'autres ministères.

(2) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

8 La formation professionnelle continue

DÉFINITIONS

CNEAP

Le conseil national de l'enseignement agricole privé (ou CNEAP) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui relèvent du MAAF. Il fédère majoritairement les lycées de l'enseignement agricole privé (LEAP). Le CNEAP propose des formations de la 4^e de l'EA au niveau I. Les établissements dispensent des formations scolaires à temps plein, des formations par alternance et de la formation professionnelle continue.

UNMFREO

L'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (ou UNMFREO) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui dispensent des formations de la 4^e de l'EA au niveau II. Ce réseau fédère majoritairement les maisons familiales rurales (ou MFR), associations uniques et autonomes, créées en 1937. Les établissements pratiquent une pédagogie de l'alternance avec des semaines de formation en entreprise et des semaines de formation à l'école pour la formation initiale scolaire et par apprentissage.

L'UNMFREO propose aussi de la formation professionnelle continue.

UNREP

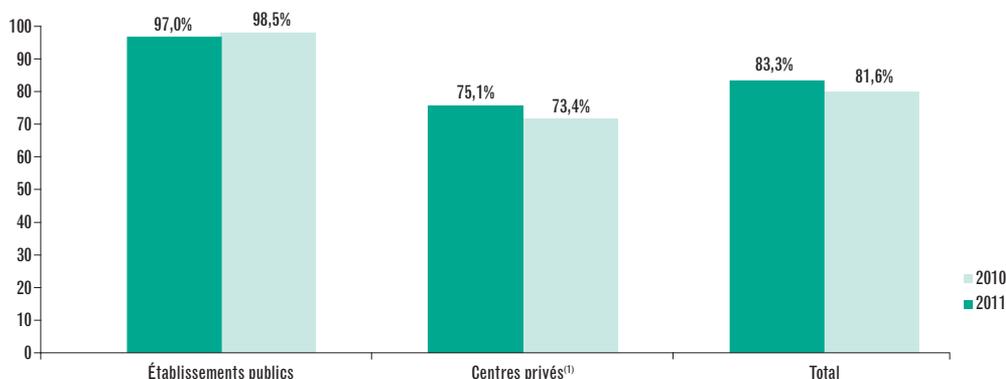
L'union nationale rurale d'éducation et de promotion (ou UNREP) a été fondée en 1925. Elle est l'une des 3 fédérations des établissements d'enseignement agricole privé. Elle dispense des formations de la 4^e de l'EA au niveau II. Les établissements proposent soit des formations à temps plein, soit des formations par alternance pour la formation initiale scolaire.

L'UNREP assure également des formations par la voie de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.

SOURCES

- Enquête au 31 décembre 2011 DGER-MAAF
- Enquête au 31 décembre 2010 DGER-MAAF

1- Le taux de réponse à l'enquête sur la formation professionnelle continue des centres de formation selon le statut en 2010 et en 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



2- Le taux de réponse, les heures-stagiaires et les effectifs de stagiaires selon le statut du centre de formation dans l'enseignement technique et supérieur en 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Statut	Centres			Heures-stagiaires recensées		Eff. stagiaires recensés	
	Enquêtés	Répondants	% réponses	Nb	% réponses	Nb	% réponses
Privé⁽¹⁾							
GNEAP	61	46	75,4	1 358 478	6,7	11 017	5,9
UNMFREO	162	118	72,8	2 647 791	13,0	12 629	6,7
UNREP	22	20	90,9	1 230 302	6,0	12 889	6,9
Sans affiliation ⁽²⁾	89	67	75,3	2 204 242	10,8	43 536	23,2
Total privé	334	251	75,1	7 440 813	36,6	80 071	42,6
Public							
Ens. technique	189	189	100,0	12 609 298	62,0	102 296	54,5
Ens. sup. long	11	5	0,0	292 745	1,4	5 452	2,9
Total public	200	194	97,0	12 902 043	63,4	107 748	57,4
Total	534	445	83,3	20 342 856	100,0	187 819	100,0

3- Le taux de réponse, les heures-stagiaires et les effectifs de stagiaires selon le statut du centre de formation dans l'enseignement technique et supérieur en 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Statut	Centres			Heures-stagiaires recensées		Eff. stagiaires recensés	
	Enquêtés	Répondants	% réponses	Nb	% réponses	Nb	% réponses
Privé⁽¹⁾							
GNEAP	90	71	78,9	2 423 261	11,5	21 667	9,4
UNMFREO	157	104	66,2	1 712 651	8,2	11 539	5,0
UNREP	21	18	85,7	1 001 750	4,8	9 246	4,0
APCA	98	74	75,5	1 141 080	5,4	67 513	29,1
Sans affiliation ⁽²⁾	52	40	76,9	1 209 611	5,8	12 268	5,3
Total privé	418	307	73,4	7 488 353	35,6	122 233	52,8
Public							
Ens. technique	187	185	98,9	12 313 070	58,6	102 521	44,2
Ens. sup. long	13	12	92,3	1 211 631	5,8	6 934	3,0
Total public	200	197	98,5	13 524 701	64,4	109 455	47,2
Total	618	504	81,6	21 013 054	100,0	231 688	100,0

(1) Les centres privés ont recensé les seules actions de formation relevant du champ de compétence-formation du MAAF et sanctionnées par un diplôme ou titre ou qualification professionnelle référencé au RNCP.

(2) Les centres de formation privés sans affiliation sont pour l'essentiel des chambres d'agriculture.

8 La formation professionnelle continue

DÉFINITIONS

Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveaux VI & Vbis :

Quatrièmes, troisièmes, CPA, CLIPA, DIMA.

Niveau V :

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau IV :

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau III :

Premier cycle supérieur de deux années d'études post-baccalauréat : BTSa, classes préparatoires, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveaux II & I :

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, vétérinaire, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres enregistrés au RNCP..

SOURCES

- Enquête au 31 décembre 2011 DGER-MAAF
- Enquête au 31 décembre 2010 DGER-MAAF

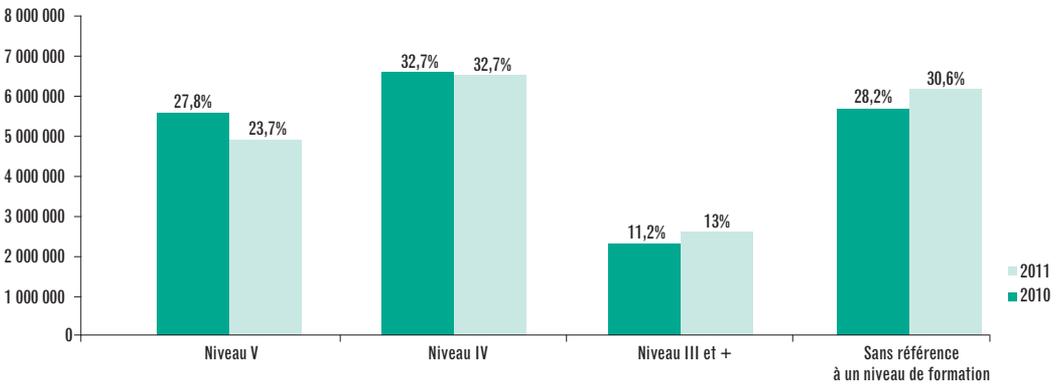
La formation professionnelle continue par niveau de formation

1- Les effectifs de stagiaires et les heures-stagiaires par niveau de formation dans l'enseignement technique et supérieur⁽¹⁾ en 2010 et 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	Eff. stagiaires recensés		Évol. 11/10		Heures-stagiaires recensées		Évol. 11/10		Nb d'heures /stagiaire		Évol. 11/10	
	2010	2011	Nb	%	2010	2011	Nb	%	2010	2011	Nb	%
Niveau V	26 018	14 083	-11 935	-45,9	5 663 471	4 981 085	-682 386	-12,0	217,7	353,7	136,0	62,5
Niveau IV	22 274	17 826	-4 448	-20,0	6 661 470	6 872 095	210 625	3,2	299,1	385,5	86,4	28,9
Niveau III et +	11 501	6 334	-5 167	-44,9	2 281 106	2 739 122	458 016	20,1	198,3	432,4	234,1	118,1
Sans référence à un niveau de formation	128 026	193 445	65 419	51,1	5 736 809	6 420 752	683 943	11,9	44,8	33,2	-11,6	-25,9
dont prestations d'orientation et d'accompagnement	23 261	21 028	-2 233	-9,6	1 534 817	972 430	-562 387	-36,6	66,0	46,2	-19,8	-30,0
Total	187 819	231 688	43 869	23,4	20 342 856	21 013 054	670 198	3,3	108,3	90,7	425,1	392,5

2- La répartition des heures-stagiaires par niveau de formation en 2010 et 2011

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



(1) Les centres privés n'ont recensé que les seules actions de formation relevant du MAAF. Les établissements publics ont recensé les actions de formation relevant du MAAF et d'autres ministères.

8 La formation professionnelle continue

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

SOURCES

- Enquête au 31 décembre 2011 DGER-MAAF
- Enquête au 31 décembre 2010 DGER-MAAF

La formation professionnelle continue par secteur de formation

1- Les effectifs de stagiaires et les heures-stagiaires par secteur de formation dans l'enseignement technique et supérieur en 2010 et 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

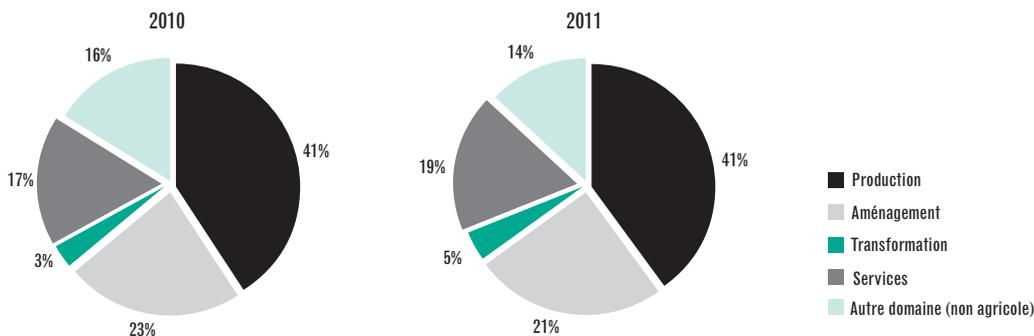
	Eff. stagiaires recensés		Évol. 11/10		Heures-stagiaires recensées		Évol. 11/10	
	2010	2011	Nb	%	2010	2011	Nb	%
Production	79 304	120 123	40 819	51,5	8 429 322	8 731 441	302 119	3,6
Aménagement	36 802	33 741	-3 061	-8,3	4 581 329	4 385 362	-195 967	-4,3
Transformation	9 546	12 072	2 526	26,5	659 381	955 425	296 044	44,9
Services	20 006	22 869	2 863	14,3	3 379 456	3 888 331	508 875	15,1
Autre domaine (non agricole)	42 161	32 164	-9 997	-23,7	3 293 368	3 052 495	-240 873	-7,3
dont prestations d'orientation et d'accompagnement	23 261	21 028	-2 233	-9,6	1 534 817	972 430	-562 387	-36,6
Total	187 819	220 969	33 150	17,6	20 342 856	21 013 054	670 198	3,3

2- Les effectifs de stagiaires et les heures-stagiaires par secteur de formation dans l'enseignement technique et supérieur en 2010 et 2011 (suite et fin) *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

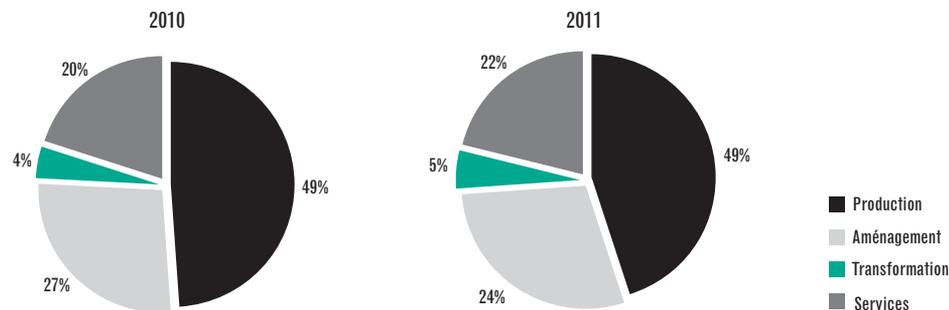
	Nb d'heures/stagiaire		Évol. 11/10		% des heures-stagiaires		Évol. 11/10
	2010	2011	Nb	%	2010	2011	Points
Production	106,3	72,7	-34	-16,2	41,4	41,6	0,2
Aménagement	124,5	130,0	6	-2,7	22,5	20,9	-1,6
Transformation	69,1	79,1	10	-5,2	3,2	4,5	1,3
Services	168,9	170,0	1	-14,0	16,6	18,5	1,9
Autre domaine (non agricole)	78,1	94,9	17	nc	16,2	14,5	-1,7
dont prestations d'orientation et d'accompagnement	66,0	46,2	-20	nc	7,5	4,6	-2,9
Total	108,3	95,1	-14,3	-11,7	100,0	100,0	0,0

Lecture : en 2010, le secteur de la transformation représente 3,2% des heures-stagiaires. La part d'activité en heures-stagiaires a augmenté de 1,3 point entre 2010 et 2011 dans le secteur de la transformation.

3- La répartition des heures-stagiaires par secteur de formation en 2010 et 2011 dans l'enseignement technique et supérieur *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



4- La répartition des heures-stagiaires par secteur de formation relevant du MAAF en 2010 et 2011 dans l'enseignement technique et supérieur *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



8 La formation professionnelle continue

DÉFINITIONS

SOURCES

- Enquête au 31 décembre 2011 DGER-MAAF
- Enquête au 31 décembre 2010 DGER-MAAF

1- Les heures-stagiaires et les effectifs de stagiaires par région dans l'enseignement technique et supérieur⁽¹⁾ public recensés en 2010 et 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	2010		2011		2010		2011	
	Étab. publics				Heures-stagiaires recensées	Eff. stagiaires recensés	Heures-stagiaires recensées	Eff. stagiaires recensés
	Enquêtés	Répondants	Enquêtés	Répondants				
Alsace	3	3	4	4	253 657	3 041	226 433	2 874
Aquitaine	9	9	9	9	892 753	6 340	831 094	6 782
Auvergne	11	11	10	10	520 078	3 348	1 184 104	3 939
Basse-Normandie	7	7	7	7	337 149	3 370	381 460	5 181
Bourgogne	10	9	11	11	762 035	6 379	789 019	5 735
Bretagne	7	6	7	7	467 052	3 234	488 848	3 059
Centre	7	7	7	7	398 901	4 544	410 532	4 149
Champagne-Ardenne	7	7	7	7	629 851	5 315	656 358	6 514
Corse	2	2	2	2	100 697	407	104 430	379
Franche-Comté	7	7	7	7	356 761	4 190	388 358	4 988
Haute-Normandie	6	6	6	6	296 239	1 741	617 771	2 123
Île-de-France	5	5	8	8	406 499	5 167	490 275	5 689
Languedoc-Roussillon	9	9	11	10	1 143 771	8 485	856 932	5 804
Limousin	8	8	8	8	416 645	4 718	413 658	5 362
Lorraine	4	4	5	5	386 273	1 573	313 205	1 543
Midi-Pyrénées	17	16	15	15	843 498	6 600	1 143 795	8 227
Nord-Pas-de-Calais	7	7	6	6	280 241	3 422	262 187	4 327
Pays de la Loire	11	8	8	8	753 465	4 718	596 940	5 059
Picardie	7	7	7	7	386 450	2 845	429 904	2 988
Poitou-Charentes	11	11	10	8	480 235	6 078	492 542	5 420
Provence Alpes-Côte d'Azur	8	8	8	8	1 006 520	3 837	748 634	4 187
Rhône-Alpes	18	18	19	19	1 043 097	13 740	892 303	11 031
France métropolitaine	181	175	182	179	12 161 867	103 092	12 718 782	105 360
Guadeloupe	3	3	3	3	63 917	387	106 866	413
Guyane	1	1	1	1	58 037	521	61 616	1 000
Martinique	5	5	5	5	227 815	1 041	187 241	753
Mayotte ⁽²⁾	1	1	1	1	56 639	317	42 568	190
Réunion	5	5	5	5	140 882	904	275 426	1 008
DOM	15	15	15	15	547 290	3 170	673 717	3 364
Polynésie française	1	1	1	1	47 483	374	33 140	426
Nouvelle-Calédonie	3	3	2	2	145 403	1 112	99 062	305
COM et Nouvelle-Calédonie	4	4	3	3	192 886	1 486	132 202	731
Total	200	194	200	197	12 902 043	107 748	13 524 701	109 455

Lecture : entre 2010 et 2011, les 7 établissements enquêtés et répondants en Picardie ont enregistré respectivement 386 450 et 429 904 heures-stagiaires.

(1) Les établissements publics ont recensé les actions de formation relevant du MAAF et d'autres ministères.

(2) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

8 La formation professionnelle continue

DÉFINITIONS

SOURCES

- Enquête au 31 décembre 2011 DGER-MAAF
- Enquête au 31 décembre 2010 DGER-MAAF

2- Les heures-stagiaires et les effectifs de stagiaires par région dans l'enseignement technique et supérieur⁽¹⁾ public recensés en 2010 et 2011 (suite et fin) *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	Évol. 11/10			
	Heures-stagiaires recensées		Eff. stagiaires recensés	
	Nb	%	Nb	%
Alsace	-27 224	-10,7	-167	-5,5
Aquitaine	-61 659	-6,9	442	7,0
Auvergne	664 026	127,7	591	17,7
Basse-Normandie	44 311	13,1	1 811	53,7
Bourgogne	26 984	3,5	-644	-10,1
Bretagne	21 796	4,7	-175	-5,4
Centre	11 631	2,9	-395	-8,7
Champagne-Ardenne	26 507	4,2	1 199	22,6
Corse	3 733	3,7	-28	-6,9
Franche-Comté	31 597	8,9	798	19,0
Haute-Normandie	321 532	108,5	382	21,9
Île-de-France	83 776	20,6	522	10,1
Languedoc-Roussillon	-286 839	-25,1	-2 681	-31,6
Limousin	-2 987	-0,7	644	13,6
Lorraine	-73 068	-18,9	-30	-1,9
Midi-Pyrénées	300 297	35,6	1 627	24,7
Nord-Pas-de-Calais	-18 054	-6,4	905	26,4
Pays de la Loire	-156 525	-20,8	341	7,2
Picardie	43 454	11,2	143	5,0
Poitou-Charentes	12 307	2,6	-658	-10,8
Provence Alpes-Côte d'Azur	-257 886	-25,6	350	9,1
Rhône-Alpes	-150 794	-14,5	-2 709	-19,7
France métropolitaine	556 915	4,6	2 268	2,2
Guadeloupe	42 949	67,2	26	6,7
Guyane	3 579	6,2	479	91,9
Martinique	-40 574	-17,8	-288	-27,7
Mayotte ⁽²⁾	-14 071	-24,8	-127	-40,1
Réunion	134 544	95,5	104	11,5
DOM	126 427	23,1	194	6,1
Polynésie française	-14 343	-30,2	52	13,9
Nouvelle-Calédonie	-46 341	-31,9	-807	-72,6
COM et Nouvelle-Calédonie	-60 684	-31,5	-755	-50,8
Total	622 658	4,8	1 707	1,6

Lecture : entre 2010 et 2011, les 7 établissements enquêtés et répondants (cf 8.5 tableau 1) en Picardie ont enregistré une augmentation de leur volume d'activité de formation de 43 454 heures-stagiaires, soit une augmentation de 11,2 %. Cette augmentation a été générée par 143 stagiaires supplémentaires en 2011 ce qui correspond à une augmentation des effectifs de stagiaires de 5,0 %.

(1) Les établissements publics ont recensé les actions de formation relevant du MAAF et d'autres ministères.

(2) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

8 La formation professionnelle continue

DÉFINITIONS

Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveaux VI & Vbis :

Quatrièmes, troisièmes, CPA, CLIPA, DIMA.

Niveau V :

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau IV :

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau III :

Premier cycle supérieur de deux années d'études post-baccalauréat : BTSA, classes préparatoires, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveaux II & I :

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, vétérinaire, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres enregistrés au RNCP..

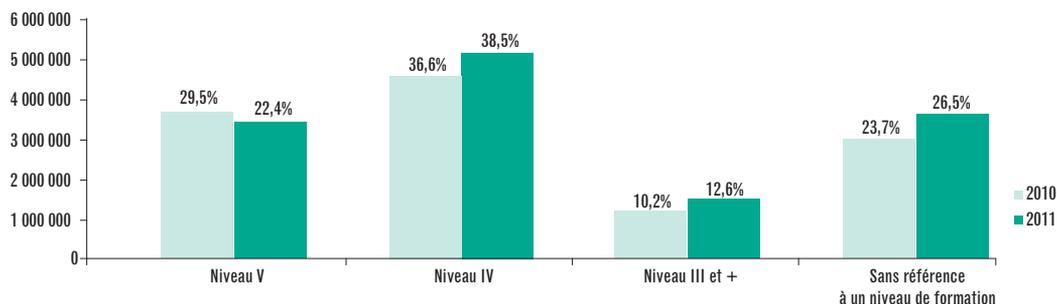
SOURCES

- Enquête au 31 décembre 2011 DGER-MAAF
- Enquête au 31 décembre 2010 DGER-MAAF

1- Les heures-stagiaires et les effectifs de stagiaires par niveau de formation dans l'enseignement technique et supérieur⁽¹⁾ public en 2010 et 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	Eff. stagiaires recensés		Évol. 11/10		Heures-stagiaires recensées		Évol. 11/10		Nb d'heures /stagiaire		Évol. 11/10	
	2010	2011	Nb	%	2010	2011	Nb	%	2010	2011	Nb	%
Niveau V	17 640	8 065	-9 575	-54,3	3 801 458	3 027 176	-774 282	-20,4	215,5	375,3	159,8	74,2
Niveau IV	17 284	12 999	-4 285	-24,8	4 723 283	5 201 424	478 141	10,1	273,3	400,1	126,8	46,4
Niveau III et +	8 032	4 216	-3 816	-47,5	1 317 494	1 708 078	390 584	29,6	164,0	405,1	241,1	147,0
Sans référence à un niveau de formation	64 792	84 175	19 383	29,9	3 059 808	3 588 023	528 215	17,3	47,2	42,6	-4,6	-9,7
dont prestations d'orientation et d'accompagnement	10 695	8 940	-1 755	-16,4	450 580	565 149	114 569	25,4	42,1	63,2	nc	nc
Total	107 748	109 455	1 707	1,6	12 902 043	13 524 701	622 658	4,8	119,7	123,6	-8,4	-7,0

2- La répartition des heures-stagiaires par niveau de formation dans l'enseignement technique et supérieur⁽¹⁾ public en 2010 et 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



(1) Les centres privés n'ont recensé que les seules actions de formation relevant du MAAF. Les établissements publics ont recensé les actions de formation relevant du MAAF et d'autres ministères.

8 La formation professionnelle continue

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

SOURCES

- Enquête au 31 décembre 2011 DGER-MAAF
- Enquête au 31 décembre 2010 DGER-MAAF

La formation professionnelle continue par secteur de formation dans l'enseignement technique et supérieur public

8.7

1- Les effectifs de stagiaires et les heures-stagiaires par secteur de formation dans l'enseignement technique et supérieur public en 2010 et 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

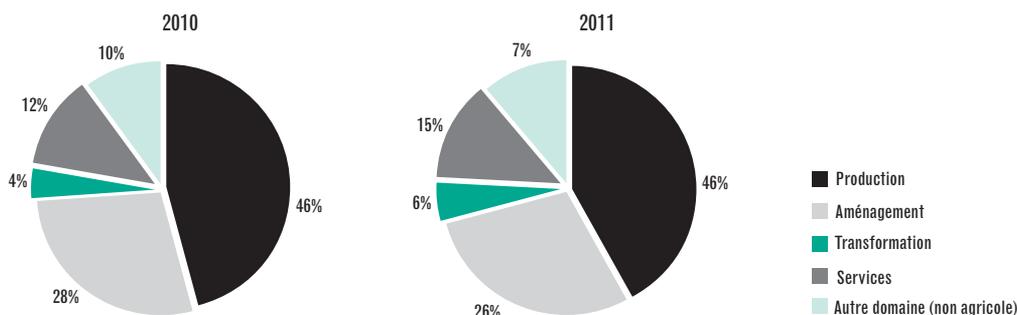
	Eff. stagiaires recensés		Évol. 11/10		Heures-stagiaires recensées		Évol. 11/10	
	2010	2011	Nb	%	2010	2011	Nb	%
Production	40 460	40 175	-285	-0,7	5 978 859	5 475 518	-503 341	-8,4
Aménagement	28 357	23 575	-4 782	-16,9	3 623 775	3 030 453	-593 322	-16,4
Transformation	8 850	9 479	629	7,1	480 841	655 378	174 537	36,3
Services	9 493	10 349	856	9,0	1 525 208	1 763 760	238 552	15,6
Autre domaine (non agricole)	20 588	14 258	-6 330	-30,7	1 293 360	884 577	-408 783	-31,6
dont prestations d'orientation et d'accompagnement	10 695	8 937	-1 758	-16,4	450 580	565 094	114 514	25,4
Total	107 748	97 836	-9 912	-9,2	12 902 043	11 809 686	-1 092 357	-8,5

2- Les heures-stagiaires et les effectifs de stagiaires par secteur de formation dans l'enseignement technique et supérieur public en 2010 et 2011 (suite et fin) *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

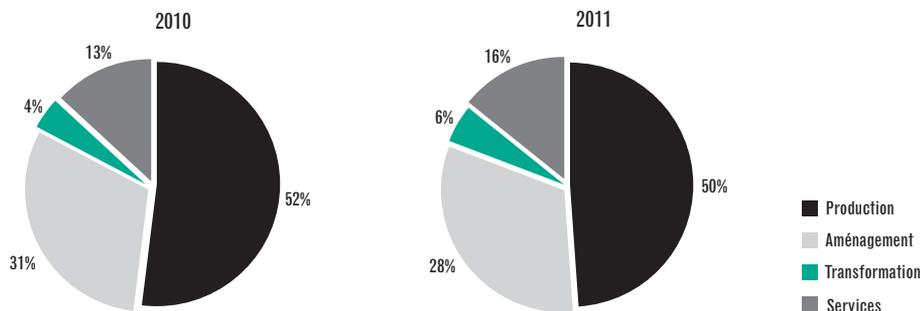
	Nb d'heures/stagiaire		Évol. 11/10		% des heures-stagiaires		Évol. % 11/10
	2010	2011	Nb	%	2010	2011	
Production	147,8	136,3	-11,5	-7,8	46,3	46,4	0,1
Aménagement	127,8	128,5	0,7	0,5	28,1	25,7	-2,4
Transformation	54,3	69,1	14,8	27,3	3,7	5,5	1,8
Services	160,7	170,4	9,7	6,0	11,8	14,9	3,1
Autre domaine (non agricole)	62,8	62,0	-0,8	-1,3	10,0	7,5	-2,5
dont prestations d'orientation et d'accompagnement	42,1	63,2	21,1	50,1	3,5	4,8	1,3
Total	119,7	120,7	1,0	0,8	100,0	100,0	0,0

Lecture : en 2010, le secteur de la transformation représente 3,7 % des heures-stagiaires dispensées dans l'enseignement technique public. La part d'activité en heures-stagiaires a diminué de 1,8 point dans l'enseignement technique public entre 2010 et 2011 dans le secteur de la transformation. En 2011, les prestations d'orientation et d'accompagnement représentent 4,8 % des heures-stagiaires dispensées dans l'enseignement technique et supérieur public.

3- La répartition des heures-stagiaires par secteur de formation dans l'enseignement technique et supérieur public en 2010 et 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



4- La répartition des heures-stagiaires par secteur de formation relevant du MAAF dans l'enseignement technique et supérieur public en 2010 et 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



	Présentation du chapitre	330
9.0	Les définitions transversales	334
9.1	Les diplômés de l'enseignement agricole	338
9.2	Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole	340
9.3	Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole par région	344
9.4	Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole selon les caractéristiques des diplômés	346
9.5	Les diplômés par examen du CAPA	348
9.6	Les diplômés par examen du BEPA	350
9.7	Les diplômés par examen du bac pro et du BTA	352
9.8	Les diplômés par examen du second cycle professionnel de l'enseignement agricole	354
9.9	Les diplômés par examen du BTSA	356
9.10	Les diplômés par examen du BTSA par région	358
9.11	Les diplômés par examen du BTSA par spécialité de formation	360
9.12	Les candidats diplômés par la VAE	362
9.13	Les diplômés par UC du second degré de l'enseignement agricole selon les caractéristiques des diplômés	366

Les effectifs de diplômés par examen (9.1, 9.2, 9.4)

Dans la France métropolitaine et d'outre-mer, en Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna, les élèves, apprentis, stagiaires et étudiants en formation dans les établissements du 2nd degré et de l'enseignement supérieur court et les candidats libres et individuels qui se présentent à des examens organisés par le MAAF ont été 61 760 à obtenir un diplôme en 2011. Il s'y ajoute 14 818 reçus à l'examen du diplôme national du brevet. 47,3 % de ces diplômés sont de niveau V, 36,4 % de niveau IV et 16,3 % de niveau III.

Le MAAF a délivré 49 295 diplômés du 2nd degré et 2 385 élèves, apprentis et stagiaires dans les établissements d'enseignement agricole ont obtenu un diplôme délivré par le MEN, dont 1 570 un baccalauréat général série S dans la spécialité « biologie-écologie ».

Le nombre de diplômés du 2nd degré a crû de 2005 à 2010 et se stabilise à hauteur de 51 680 en 2011. Le BEPA/BEP est le diplôme le plus fréquemment délivré (44,4 %).

En 2011, le taux de réussite (MAAF/MEN) calculé sur l'ensemble des filières est le plus élevé depuis 10 ans et atteint 87,2 %, en hausse de 2,4 points par rapport à 2010. Comme en 2009 et 2010 le bac pro MAAF/MEN, connaît un taux de réussite particulièrement élevé de 89,8 %. Le taux de réussite du BEPA est également en augmentation sensible en 2011, particulièrement pour les options du BEPA « rénové » dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle. Pour les diplômés de niveau IV du MAAF, le bac pro représente 71,1 % des diplômés et le bac techno 25,9 %.

La variabilité annuelle des taux de réussite à l'examen est plus forte pour les diplômés de niveau IV que pour les diplômés de niveau V.

La répartition régionale des effectifs de diplômés par examen du 2nd degré (9.3)

Les 3 régions Rhône-Alpes, Pays de la Loire et Bretagne, délivrent près du 1/3 des diplômes de l'enseignement agricole (31,5 %). Elles obtiennent des taux de réussite supérieurs à la moyenne nationale. Les écarts entre les régions métropolitaines pour le taux de réussite s'échelonnent entre 8 points pour le bac pro et 22,6 points pour le CAPA. En 2011 les élèves, apprentis ou stagiaires inscrits dans des établissements hors contrat sont additionnés aux candidats individuels.

Les caractéristiques des diplômés du 2nd degré MAAF (9.4)

85,8 % des diplômés de l'enseignement du 2nd degré sont des élèves et 11,6 % des apprentis. Le taux de réussite des apprentis est inférieur à celui des élèves, cet écart en 2011 est de 3 points pour les filières CAPA, et de 5,3 en bac pro. Parmi les élèves diplômés, 35,8 % sont issus des établissements publics. 52,2 % des diplômés du 2nd degré sont des filles. En dehors du BTA, c'est en bac techno qu'elles sont moins nombreuses (43,2 %).

Les diplômés par examen (9.5, 9.6, 9.7, 9.8)

Le CAPA est très majoritairement délivré dans les options services en milieu rural et travaux paysagers. Le taux de réussite en CAPA dans le secteur des services (90,5 %) est supérieur de 11,8 points à celui de l'aménagement (78,7 %).

En 2011, la plupart des options du BEPA sont délivrées après une première professionnelle. Seules les options du secteur services, hors commerce, et activités hippiques restent délivrées à partir d'un cursus BEPA en 2 ans. Les spécialités de BEPA les plus délivrées concernent les services aux personnes (36,1 %), les travaux en exploitation d'élevage (17,1 %) et les travaux paysagers (12 %).

Les diplômés de bac pro sont les plus nombreux dans les spécialités services en milieu rural, productions animales et travaux paysagers. Ces 3 spécialités représentent 67,5 % des admis. Le meilleur taux de réussite en bac pro s'observe dans le secteur des services (92,8 %), il est supérieur de 5,6 points à celui de la production (87,2 %).

Le BTA, en voie d'extinction, enregistre ses meilleurs taux de réussite dans le secteur de la production avec l'unique spécialité « Animalier de laboratoire » (96,7 %) mais elle dénombre le plus petit effectif des 3 spécialités proposées en BTA. L'écart est de 9,5 points avec la spécialité gestion de la faune sauvage (87,2 %) du secteur de l'aménagement.

42,2 % des diplômés délivrés dans le 2nd degré relèvent du secteur des services, 36 % de la production et 20,1 % de l'aménagement ; le secteur de la transformation ne représente que 1,7 % de ces diplômés.

Au niveau IV, la part des diplômés délivrés dans le secteur de la production (36,3 %) baisse légèrement et le secteur des services devient majoritaire (42,3 %). La répartition des diplômés par niveau dans les secteurs de formation est relativement homogène : 2/3 pour le niveau V et 1/3 pour le niveau IV.

Si la filière CAPA permet de délivrer presque autant de diplômés dans chacun des secteurs production (35,1 %), aménagement (32,3 %) et services (32,5 %), la filière BEPA est marquée par une prédominance du secteur des services (44,7 %) et une moindre présence du secteur aménagement (17,0 %). Cette répartition se retrouve dans le bac pro.

Les effectifs des diplômés de l'enseignement supérieur court (9.9, 9.10, 9.11)

En 2011, l'enseignement supérieur court a délivré 9996 BTSA et 84 BTS du MEN préparés dans des établissements de l'enseignement agricole.

Le nombre de diplômés délivrés au niveau III, en légère progression depuis 2007, connaît une hausse de 404 diplômés par rapport à 2010. Le taux de réussite atteint 76,7 % en 2011, chiffre inégalé depuis 2001, en progression de 0,7 points par rapport à 2010. La part des diplômés apprentis atteint 20,3 %, alors que les étudiants représentent 68,9 %. Le taux de réussite des apprentis (71,7 %) est inférieur de 9 points par rapport à celui des étudiants (80,7 %). Les établissements publics préparent 61,7 % des étudiants diplômés du BTSA. La part des filles parmi les diplômés du BTSA reste modeste (40,6 %) mais elle est en progression de 0,8 point par rapport à 2010.

La répartition régionale des diplômés de l'enseignement supérieur court (9.10)

Les régions Rhône-Alpes et Pays de la Loire ont délivré chacune autour de 1 100 diplômés de BTSA, suivies de la région Bretagne (866) et Aquitaine(666). Ces 4 régions représentent 37,6% des diplômés de BTSA en 2011. La variabilité régionale des résultats est la plus importante en BTSA.

Les diplômés par spécialité de l'enseignement supérieur court (9.11, 9.12)

Le BTSA est délivré dans 27 spécialités. Celles du secteur production représentent 41,3% des diplômés et celles du secteur aménagement 32,1%. Les secteurs de la transformation et des services représentent une part plus faible, avec respectivement 12% et 14,6% des diplômés. Les taux de réussite des diplômés des secteurs de l'aménagement (71,9%) sont inférieurs à la moyenne nationale (76,7%). Le secteur de la transformation qui enregistre le taux de réussite le plus élevé (81,6%) rejoint par le secteur des services (81,5%). Les spécialités ACSE et aménagements paysagers sont celles qui admettent le plus grand nombre de candidats avec respectivement 1 758 et 1 395 admis. Les meilleurs taux de réussite s'observent dans les options productions horticoles et technologies végétales avec plus de 88% de réussite les spécialités DARC et gestion forestière enregistrent les taux de réussite les plus faibles avec respectivement 58,6% et 64,2%.

Les diplômés par la VAE et par UC (9.12, 9.13)

La VAE est une nouvelle voie d'accès à la certification mise en œuvre pour les diplômés de l'enseignement agricole depuis le 1^{er} Janvier 2003 : elle permet d'obtenir un diplôme de l'enseignement technique du MAAF sans avoir un niveau de formation préalable et sans s'engager dans une voie de formation. Depuis cette date, 2 576 candidats ont obtenu un diplôme de l'enseignement technique agricole par cette voie.

S'agissant plus spécifiquement des résultats de l'année civile 2011, sur la France entière, 558 dossiers de demande de validation ont été examinés par un jury. Cela s'est traduit par la délivrance de 431 diplômes de l'enseignement technique agricole, soit un taux de réussite de 77,2%. Ce taux de réussite marque une progression par rapport à 2010, principalement au niveau III.

Tous les secteurs et les niveaux de formation sont concernés par la VAE, néanmoins le secteur de la production agricole concentre la moitié des diplômes délivrés. Le BP responsable d'exploitation agricole a été le diplôme le plus délivré depuis le 1^{er} janvier 2003. Il représente un diplôme délivré sur 4. En 2011, on note une forte progression dans la délivrance du BTSA technico-commercial agrofournitures et du certificat de spécialisation responsable technico-commercial agrofournitures. Les hommes représentent près des 3/4 des diplômés par la VAE. La tranche d'âge la plus représentée parmi les diplômés est celle des 36-40 ans pour les femmes et celle des 46-50 ans pour les hommes.

En 2011, on compte 3 635 apprentis et 5 639 adultes diplômés par UC (unités capitalisables). Chez les adultes, la filière BP affiche 2 844 diplômés, plus particulièrement dans la spécialité « Responsable d'exploitation agricole » qui représente une part de 72,2% dans la filière.

Chez les apprentis, c'est la filière CAPA qui domine, avec 1 580 diplômés.

9 Les résultats

Admis

Un admis est un diplômé.

Apprentissage

L'apprentissage est l'une des 2 voies de formation initiale. Il a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans une formation générale théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. Celle-ci est sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel du second degré ou du supérieur, un titre d'ingénieur ou un titre enregistré au RNCP.

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Avec un cycle de 3 ans après la classe de 3^e, celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2nde pro), de 1^{re} professionnelle (ou 1^{re} pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1^{re} pro, afin de permettre l'accès au cycle terminal (1^{re} pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2nde GT, 1^{re} ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

Baccalauréat général série scientifique (ou Bac S)

Le baccalauréat général série scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une classe de 2nde GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Le bac S proposé par les lycées relevant du MAAF se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 6 heures d'«écologie, agronomie et territoires» en 1^{re} et 2 heures en terminale.

Remarque : la réforme du lycée est entrée en vigueur à la rentrée 2011 pour les élèves de 1^{re} et à la rentrée 2012 pour les élèves de terminale.

Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) série «sciences et technologie de l'agronomie et du vivant : agronomie - alimentation - environnement - territoires» (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une 2nde GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSA, BTS, DUT et en CPGE.

BEP

Le brevet d'études professionnelles (ou BEP) est un diplôme de niveau V du MEN. Le BEPA est son équivalent au MAAF.

BEPA renouvelé

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles renouvelé. Ce BEPA renouvelé est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAF et enregistré au RNCP.

BP

Le brevet professionnel (ou BP) est un diplôme de niveau IV.

Il est délivré selon la modalité des UC. S'il est en général préparé par des candidats de la formation continue, il est également accessible par la voie de l'apprentissage. Son objectif est l'insertion professionnelle.

BPA

Le brevet professionnel agricole (ou BPA) est un diplôme de niveau V.

Ce diplôme peut être délivré selon la modalité des UC. Il est accessible aux personnes pouvant justifier d'un niveau de fin de scolarité de la classe de 3^e ou ayant suivi le cycle complet conduisant au BEP ou au BEPA et aux titulaires d'un CAP ou d'un CAPA.

Ce diplôme à finalité professionnelle permet l'accès à la vie active.

BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle.

Le BTA se préparait en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2nde GT, ou en fin de scolarité de 1^{re}.

À compter de la rentrée 2011, l'offre de diplômes ne comprend plus de BTA, ce dernier a laissé place au baccalauréat professionnel.

BTS

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MEN. Le BTSA est son équivalent au MAAF.

NOTE

Dans l'enseignement agricole, les apprenants peuvent préparer certains diplômes du MEN.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique statistiques :

- StatEA 13-01 - Résultats aux examens et diplômes délivrés dans l'enseignement agricole en 2011
- StatEA 11-02 - Résultats aux examens et diplômes délivrés dans l'enseignement agricole en 2010
- StatEA 10-03 - Résultats aux examens et diplômes délivrés dans l'enseignement agricole en 2009
- StatEA 09-07 - VAE : résultats chiffrés



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option. Une compétence complémentaire peut être obtenue en CS en 1 an.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est de plus en plus envisagée en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT pour accéder à un niveau II.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré au RNCP ;
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

Candidat libre

Un candidat libre à un examen est un candidat qui s'inscrit à une épreuve individuellement sans être lié administrativement à un établissement.

CAP

Le certificat d'aptitude professionnelle (ou CAP) est un diplôme de niveau V du MEN. Le CAPA est son équivalent au MAAF.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en bac pro, BP ou de préparer un CS.

FOAD/FAD

Une formation ouverte et/ou à distance (ou FOAD / FAD) est un dispositif souple de formation organisé en fonction de besoins individuels ou collectifs (individus, entreprises, territoires). Elle comporte des apprentissages individualisés et l'accès à des ressources et à des compétences locales ou à distance. Elle n'est pas nécessairement exécutée sous le contrôle permanent d'un formateur.

Formation initiale

La formation initiale correspond, d'une part, à la formation scolaire suivie par les élèves et étudiants inscrits dans les établissements de l'enseignement technique et supérieur agricoles, et, d'autre part, à la formation par apprentissage.

FPC

La formation professionnelle continue (ou FPC) concerne les personnes qui ont quitté la formation initiale. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

Au MAAF, la FPC se déroule principalement dans les CFPPA et dans les établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager.

Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveaux VI & Vbis :

Quatrièmes, troisièmes, CPA, CLIPA, DIMA.

Niveau V :

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau IV :

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau III :

Premier cycle supérieur de deux années d'études post-baccalauréat : BTSa, classes préparatoires, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveaux II & I :

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, vétérinaire, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres enregistrés au RNCP.

Taux de réussite

Il correspond au rapport entre le nombre d'admis à l'examen et le nombre de présents à l'ensemble des épreuves.

Voie scolaire

La voie scolaire est l'une des 2 voies de formation initiale. Elle accueille les élèves des établissements d'enseignement du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur agricole.

NOTE

Dans l'enseignement agricole, les apprenants peuvent préparer certains diplômes du MEN.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique statistiques :

- StatEA 13-01 - Résultats aux examens et diplômes délivrés dans l'enseignement agricole en 2011
- StatEA 11-02 - Résultats aux examens et diplômes délivrés dans l'enseignement agricole en 2010
- StatEA 10-03 - Résultats aux examens et diplômes délivrés dans l'enseignement agricole en 2009
- StatEA 09-07 - VAE : résultats chiffrés



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

DÉFINITIONS

CS

Un certificat de spécialisation (ou CS) est associé à un niveau de diplôme et s'appuie sur un référentiel de formation. Il atteste de compétences professionnelles définies dans un référentiel d'évaluation et peut être délivré selon la modalité des UC.

Diplôme national du brevet

Le diplôme national du brevet sanctionne la formation secondaire au terme de la classe de 3^e. Il est attribué sur la base de notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classes de 4^e et de 3^e.

UC

Les unités capitalisables (ou UC) sont des unités d'évaluation indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. Le diplôme ou titre pour lequel un candidat est inscrit, est délivré dès lors que l'ensemble des UC constitutives sont obtenues. Dans l'hypothèse où le diplôme ou le titre n'est pas délivré, chaque UC obtenue a une durée de validité de 5 ans.

SOURCES

- Application Indexa 2 DGER - MAAF
- DéciEA Examen DGER - MAAF
- Application Indexa2 UC DGER MAAF
- Collecte des résultats des diplômes MEN par la DGER auprès des DRAAF/DAF

Les diplômés de l'enseignement agricole

1- Les effectifs de diplômés⁽¹⁾ par examen (MAAF, MEN) du second degré et de l'enseignement supérieur court à la session 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Diplômes	Eff.	%
Diplôme national du brevet	14818	19,4
CAPA-CAP	6 222	8,1
BEPA-BEP	22 970	30,0
BTA	608	0,8
Bac pro	14 923	19,5
Bac techno	5 387	7,0
Bac S	1 570	2,1
BTSA-BTS	10 080	13,2
Total	76 578	100,0

Lecture : 14923 apprenants sont diplômés du bac pro à la session des examens 2011, soit 19,5% de l'ensemble des diplômés de l'enseignement agricole.

2- Les effectifs de diplômés par unités capitalisables des établissements de l'enseignement agricole en 2010 et 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	2010	2011	Évol.10/11 (%)
Niv. V			
BPA/BPAM	1 265	1 801	42,4%
CAPA	2 735	2 756	0,8%
Total niv. V	4 000	4 557	13,9%
Niv. IV			
BP	3 529	3 795	7,5%
Total niv. IV	3 529	3 795	7,5%
CS	1 153	922	-20,0%
Total	8 682	9 274	6,8%

Lecture : 2756 candidats ont obtenu le diplôme de CAPA par UC en 2011, soit 0,8% de plus par rapport à 2010.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAF mais qui passent l'examen.

DÉFINITIONS

SOURCES

- Application Indexa 2 DGER - MAAF
- DéciEA Examen DGER - MAAF
- Collecte des résultats des diplômes MEN par la DGER auprès des DRAAF/DAF

Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole

1- Les effectifs de diplômés⁽¹⁾ par examen (MAAF, MEN) du second degré et le taux de réussite par diplôme à la session 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Diplômes MAAF		Diplômes MEN	
CAPA		CAP	
Admis	5 990	Admis	232
% Réussite	84,5	% Réussite	94,7
BEPA		BEP	
Admis	22 964	Admis	6
% Réussite	87,7	% Réussite	85,7
BTA		Bac Pro	
Admis	608	Admis	459
% Réussite	87,1	% Réussite	84,8
Bac Pro		Bac techno	
Admis	14 464	Admis	118
% Réussite	89,9	% Réussite	89,4
Bac techno		Bac S	
Admis	5 269	Admis	1 570
% Réussite	79,9	% Réussite	91,3
Total admis	49 295	Total admis	2 385

Lecture : à la session 2011 des examens, 22 964 candidats ont obtenu le diplôme du BEPA. Ce diplôme présente un taux de réussite de 87,7%.

2- L'évolution des effectifs de diplômés⁽¹⁾ par examen (MAAF, MEN) du second degré et le taux de réussite par diplôme aux sessions de 2001 à 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	Sessions										
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
CAPA-CAP											
Admis	5 731	5 101	4 391	4 639	4 985	5 063	5 144	5 279	5 460	5 711	6 222
% Réussite	83,2	82,6	83,0	84,3	84,2	82,4	83,8	85,7	85,0	85,0	84,8
BEPA-BEP											
Admis	24 787	22 358	22 639	22 708	23 564	24 004	23 577	24 691	23 680	24 289	22 970
% Réussite	84,6	81,7	81,8	81,7	83,4	82,3	80,8	82,8	80,2	84,4	87,7
BTA											
Admis	5 885	5 406	5 086	4 279	4 478	4 192	1 419	501	491	582	608
% Réussite	74,5	74,1	72,2	72,6	80,7	72,4	76,2	76,5	72,0	78,9	87,1
Bac pro											
Admis	8 272	8 301	8 540	8 675	8 711	8 870	12 540	13 153	14 381	14 611	14 923
% Réussite	82,8	80,5	81,7	81,0	79,8	80,6	80,6	81,1	89,2	89,9	89,8
Bac techno											
Admis	5 550	5 417	5 159	5 298	5 352	5 046	5 757	4 708	5 190	5 136	5 387
% Réussite	76,8	77,3	76,3	76,4	77,9	76,4	86,5	76,9	76,3	74,8	80,1
Bac S											
Admis	1 393	1 343	1 416	1 310	1 279	1 527	1 448	1 552	1 637	1 638	1 570
% Réussite	80,1	84,9	85,9	83,0	79,8	86,8	84,4	89,3	89,5	86,4	91,3
Total admis	51 618	47 926	47 231	46 909	48 369	48 702	49 885	49 884	50 839	51 967	51 680
% Réussite	81,9	80,2	80,2	80,3	81,8	80,5	81,7	82,1	82,8	84,8	87,2

Lecture : à la session 2001 des examens, 5 885 candidats ont obtenu le diplôme du BTA ; le taux de réussite pour ce diplôme, cette année-là, s'élève à 74,5%.

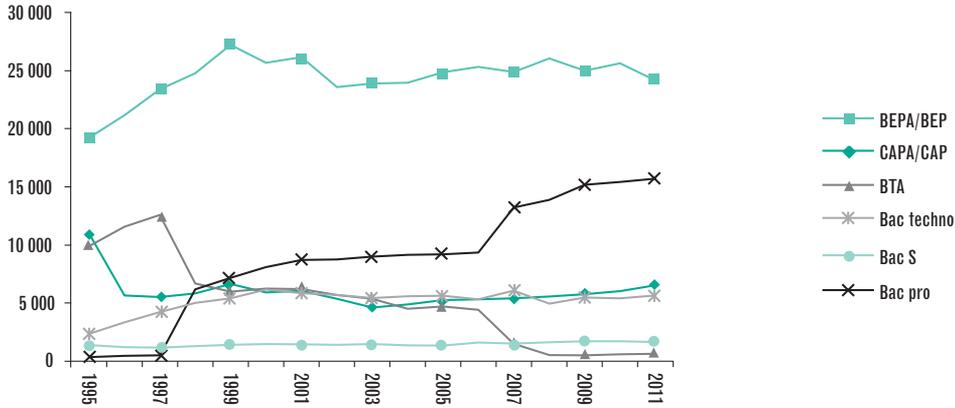
(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAF mais qui passent l'examen.

DÉFINITIONS

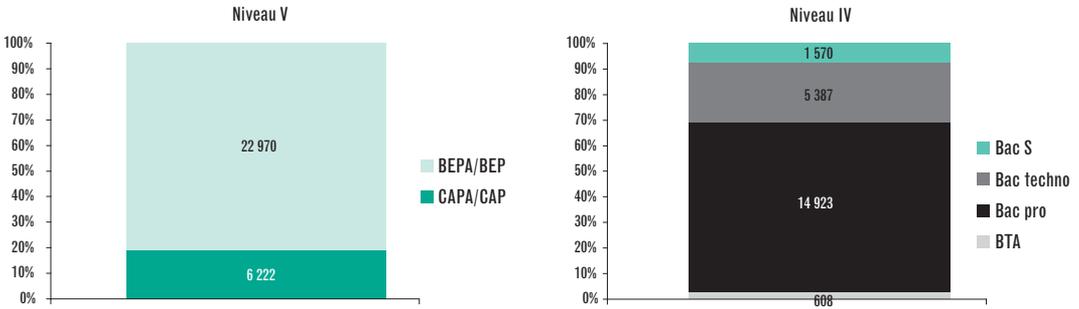
SOURCES

- Application Indexa 2 DGER - MAAF
- DéciEA Examen DGER - MAAF
- Collecte des résultats des diplômes MEN par la DGER auprès des DRAAF/DAF

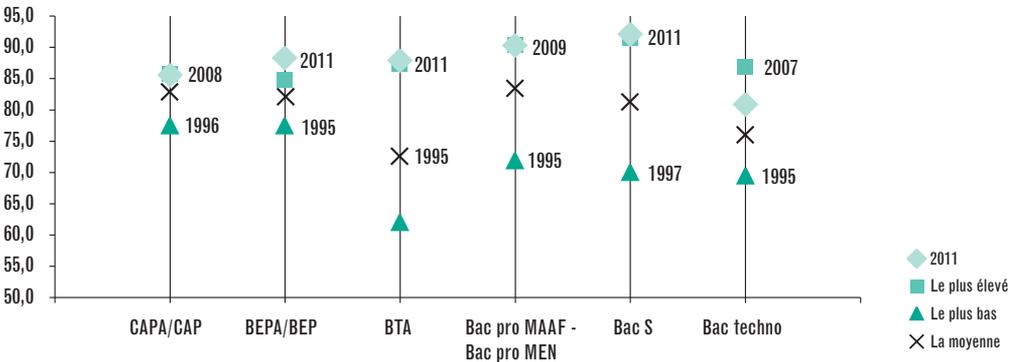
3- L'évolution des effectifs de diplômés⁽¹⁾ par examen (MAAF, MEN) du second degré par diplôme de 1995 à 2011 France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



4- La part des effectifs de diplômés⁽¹⁾ (MAAF, MEN) du second degré par diplôme dans les niveaux V et IV à la session 2011 France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



5- La variabilité interannuelle des taux de réussite aux examens du second degré par diplôme France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAF mais qui passent l'examen.

DÉFINITIONS

SOURCES

- Application Indexa 2 DGER - MAAF
- DéciEA Examen DGER - MAAF

Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole par région

9.3

1- La répartition régionale des effectifs de diplômés⁽¹⁾ par examen (MAAF) du second degré

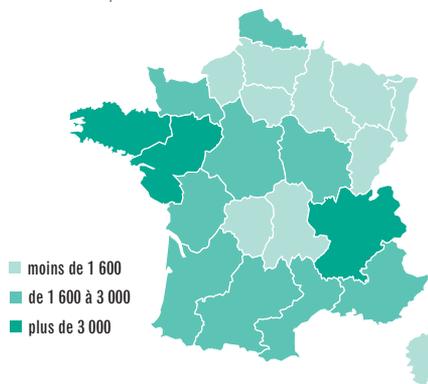
et le taux de réussite par diplôme à la session 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	CAPA		BEPA		Bac pro		BTA		Bac techno		Total	
	Admis	% Réussite	Admis	% Réussite	Admis	% Réussite	Admis	% Réussite	Admis	% Réussite	Admis	% Réussite
Alsace	176	85,9	200	89,3	224	92,6	11	100,0	119	83,2	730	88,5
Aquitaine	143	83,6	1 366	87,9	881	91,5	71	84,5	317	86,1	2 778	88,5
Auvergne	126	84,6	689	90,1	435	89,9	0	nc	169	83,3	1 419	88,6
Basse-Normandie	365	90,3	1 063	88,3	621	89,9	25	100,0	142	84,5	2 216	88,9
Bourgogne	126	91,3	910	88,2	657	91,0	0	nc	228	83,2	1 921	88,7
Bretagne	553	89,6	2 299	89,4	1 467	92,3	53	98,1	400	82,8	4 772	89,8
Centre	392	86,7	1 107	88,1	607	86,5	51	92,7	248	77,7	2 405	86,4
Champagne-Ardenne	191	84,1	618	88,0	381	91,1	22	100,0	177	80,1	1 389	87,4
Corse	0	nc	23	62,2	18	85,7	0	nc	8	nc	49	70,0
Franche-Comté	121	96,8	776	84,9	476	88,5	29	90,6	151	85,8	1 553	87,0
Haute-Normandie	173	85,6	536	86,5	330	87,3	0	nc	143	79,9	1 182	85,7
Île-de-France	337	74,2	491	84,5	345	85,4	0	nc	169	72,8	1 342	80,3
Languedoc-Roussillon	239	90,9	911	87,4	595	89,9	22	81,5	190	70,9	1 957	86,5
Limousin	35	64,8	407	88,9	288	86,5	54	83,1	111	82,8	895	85,7
Lorraine	168	84,8	539	81,2	430	92,1	0	nc	151	79,1	1 288	84,7
Midi-Pyrénées	193	87,3	1 263	90,8	756	92,3	40	81,6	390	83,0	2 642	89,6
Nord-Pas-de-Calais	354	81,8	946	91,1	632	91,3	23	82,1	371	86,3	2 326	88,7
Pays de la Loire	536	86,5	2 598	88,8	1 818	93,4	17	100,0	424	81,2	5 393	89,4
Picardie	276	83,4	725	88,0	389	83,3	27	81,8	146	76,4	1 563	84,7
Poitou-Charentes	194	84,7	1 114	88,9	714	91,7	37	86,0	178	80,5	2 237	88,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	433	85,7	956	88,1	422	86,3	18	90,0	270	76,3	2 099	85,6
Rhône-Alpes	489	87,6	2 722	89,7	1 519	91,6	92	89,3	533	78,5	5 355	88,7
France métropolitaine	5 620	85,7	22 259	88,4	14 005	90,6	592	88,6	5 035	80,7	47 511	87,8
Guadeloupe	65	82,3	98	69,5	72	75,8	0	nc	24	72,7	259	74,4
Guyane	15	65,2	20	64,5	20	90,9	0	nc	8	nc	63	74,1
Martinique	17	89,5	113	72,4	100	96,2	0	nc	12	75,0	242	82,0
Mayotte ⁽²⁾	19	95,0	19	65,5	15	100,0	0	nc	0	nc	53	82,8
Réunion	94	89,5	142	81,1	105	78,9	0	nc	27	55,1	368	79,7
DOM	210	85,4	392	73,7	312	84,6	0	nc	71	66,4	985	78,5
Polynésie française	74	72,5	41	64,1	8	72,7	0	nc	11	73,3	134	69,8
Wallis et Futuna	0	nc	14	93,3	0	nc	0	nc	0	nc	14	93,3
Nouvelle-Calédonie	16	61,5	56	80,0	29	80,6	0	nc	18	90,0	119	78,3
COM et Nouvelle-Calédonie	90	70,3	111	74,5	37	78,7	0	nc	29	82,9	267	74,4
Candidats libres	70	43,2	202	62,5	110	54,7	16	53,3	134	62,0	532	57,1
Total	5 990	84,5	22 964	87,7	14 464	89,9	608	87,1	5 269	79,9	49 295	87,0

Lecture : à la session 2011 des examens, 5 355 candidats du second degré ont été diplômés dans la région Rhône-Alpes; le taux de réussite de cette région est de 88,7%.

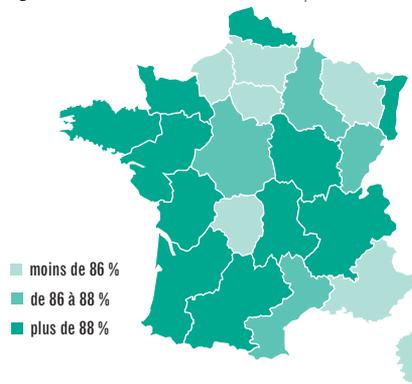
2- La répartition régionale des effectifs de diplômés⁽¹⁾ par examen (MAAF) du second degré à la session 2011

France métropolitaine



3- La représentation régionale du taux de réussite global aux diplômes⁽¹⁾ par examen (MAAF) du second degré à la session 2011

France métropolitaine



(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAF mais qui passent l'examen.

(2) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

DÉFINITIONS

Apprenti

Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 25 ans qui souhaite acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, par un titre enregistré au RNCP ou un titre d'ingénieur. Un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La formation de l'apprenti se fait par alternance dans 2 lieux différents : l'entreprise et le CFA ou l'école d'ingénieur. La durée du contrat d'apprentissage dépend du titre ou du diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial de l'apprenti. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC, variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat.

Formés à distance

La formation à distance est un système conçu pour permettre à des individus de se former sans se déplacer dans un lieu de formation et sans la présence physique d'un formateur.

SOURCES

- Application Indexa 2 DGER - MAAF
- DéciEA Examen DGER - MAAF

Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole selon les caractéristiques des diplômés

9.4

1- Les effectifs de diplômés par examen⁽¹⁾ (MAAF) du second degré selon le statut de l'apprenant à la session 2011 France métropolitaine et DOM

	Élèves			Apprentis	Candidats libres	Adultes	Formés à distance	Total
	Public	Privé	Eff. total					
CAPA								
Admis	869	3 034	3 903	1 671	177	146	3	5 900
% Réussite	81,3	88,5	86,8	83,8	59,4	87,4	42,9	84,7
BEPA								
Admis	6 327	14 373	20 700	1 787	232	126	8	22 853
% Réussite	88,1	88,1	88,1	89,1	65,2	84,0	61,5	87,8
Bac pro								
Admis	4 026	7 784	11 810	2 228	112	184	93	14 427
% Réussite	89,5	92,3	91,3	86,0	55,2	91,1	85,3	90,0
BTA								
Admis	355	216	571	21	16	0	0	608
% Réussite	89,9	86,7	88,7	87,5	53,3	nc	nc	87,1
Bac techno								
Admis	3 492	1 577	5 069	nc	136	9	26	5 240
% Réussite	81,2	78,8	80,5	nc	62,4	90,0	76,5	79,9
Admis	15 069	26 984	42 053	5 707	673	465	130	49 028
% Réussite	86,4	88,7	87,8	86,3	60,9	87,9	79,8	87,1

Lecture : à la session 2011 des examens, 11 810 élèves ont obtenu le diplôme du bac pro avec un taux de réussite de 91,3% parmi lesquels 7 784 étaient scolarisés dans un établissement privé de l'enseignement agricole.

2- Les effectifs de diplômés par examen⁽¹⁾ (MAAF) du second degré selon l'âge et le genre à la session 2011 France métropolitaine et DOM

	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA				
17 ans et moins	340	388	728	46,7
18 ans	1 403	1 617	3 020	46,5
19 ans	544	629	1 173	46,4
20 ans et plus	359	620	979	36,7
Total CAPA	2 646	3 254	5 900	44,8
BEPA				
17 ans et moins	3 924	4 031	7 955	49,3
18 ans	5 367	3 940	9 307	57,7
19 ans	2 118	1 285	3 403	62,2
20 ans et plus	1 305	883	2 188	59,6
Total BEPA	12 714	10 139	22 853	55,6
Bac pro				
19 ans et moins	3 000	2 739	5 739	52,3
20 ans	3 147	2 462	5 609	56,1
21 ans	1 042	907	1 949	53,5
22 ans et plus	563	567	1 130	49,8
Total bac pro	7 752	6 675	14 427	53,7
BTA				
19 ans et moins	99	189	288	34,4
20 ans	79	124	203	38,9
21 ans	43	43	86	50
22 ans et plus	14	17	31	45,2
Total BTA	235	373	608	38,7
Bac techno				
17 ans et moins	37	32	69	53,6
19 ans	959	1 506	2 465	38,9
20 ans	850	978	1 828	46,5
21 ans et plus	416	462	878	47,4
Total bac techno	2 262	2 978	5 240	43,2
Total	25 609	23 419	49 028	52,2

Lecture : à la session 2011 des examens, 5 739 diplômés du bac pro sont âgés de 19 ans et moins parmi lesquels 52,3% sont des filles.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAF mais qui passent l'examen.

DÉFINITIONS

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Application Indexa 2 DGER - MAAF
- DéciEA Examen DGER - MAAF

Les diplômés par examen du CAPA

1- Les diplômés⁽¹⁾ (MAAF) du CAPA et le taux de réussite par spécialité de formation à la session 2011 France métropolitaine et DOM

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
Production		
Lad jockey - lad driver	72	97,3
Maréchalerie	169	65,0
Production agricole, matériels - Productions animales	335	95,4
Production agricole, matériels - Productions végétales	246	87,9
Productions horticoles - Pépinières	68	82,9
Productions horticoles - Productions florales et légumières	687	84,3
Productions horticoles - Productions fruitières	1	100,0
Soigneur d'équidés	391	89,1
Vigne et vin	104	89,7
Total production	2 073	85,7
Aménagement		
Travaux forestiers - Bûcheronnage	97	86,6
Travaux forestiers - Sylviculture	42	91,3
Travaux paysagers	1 769	78,0
Total aménagement	1 908	78,7
Services		
Services en milieu rural	1 919	90,5
Total services	1 919	90,5
Total CAPA	5 900	84,7

Lecture : à la session 2011 des examens, dans le secteur de la production, 391 candidats sont diplômés du CAPA avec la spécialité Soigneur d'équidés. Le taux de réussite dans cette spécialité de formation s'élève à 89,1%.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAF mais qui passent l'examen.

DÉFINITIONS

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Application Indexa 2 DGER - MAAF
- DéciEA - Examen DGER - MAAF

Les diplômés par examen du BEPA

1- Les diplômés⁽¹⁾ (MAAF) du BEPA et le taux de réussite par spécialité de formation à la session 2011
France métropolitaine et DOM

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
Production		
Activités hippiques - Cavalier d'entraînement - Lad driver - lad jockey	174	89,7
Activités hippiques - Maréchal-ferrant	10	90,9
Agriculture des régions chaudes	59	59,6
Travaux agricoles et conduite d'engins	1 302	92,1
Animalerie - Laboratoire	49	92,5
Travaux en exploitations d'élevage	3 909	94,1
Travaux de la vigne et du vin	378	92,6
Travaux de l'élevage canin et félin	442	92,9
Travaux aquacoles	153	92,2
Travaux horticoles	1 007	91,0
Total production	7 483	92,0
Aménagement		
Travaux paysagers	2 746	86,8
Travaux d'entretien de l'environnement	733	93,9
Travaux forestiers	400	88,3
Total aménagement	3 879	88,2
Transformation		
Alimentation et bio-industries	204	90,3
Transformation - Laboratoire, contrôle de la qualité	318	93,8
Total transformation	522	92,4
Services		
Activités hippiques - Soigneur aide animateur	747	86,4
Services - Secrétariat accueil	343	80,5
Services - Services aux personnes	8 254	83,5
Conseil vente	1 625	89,6
Total services	10 969	84,3
Total BEPA	22 853	87,8

Lecture : à la session 2011 des examens, dans le secteur de l'aménagement, 400 candidats sont diplômés du BEPA avec la spécialité Travaux forestiers. Le taux de réussite dans cette spécialité de formation s'élève à 88,3%.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAF mais qui passent l'examen.

DÉFINITIONS

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Application Indexa 2 DGER - MAAF
- DéciEA - Examen DGER - MAAF

Les diplômés par examen du bac pro et du BTA

1- Les diplômés⁽¹⁾ (MAAF) du bac pro et le taux de réussite par spécialité de formation à la session 2011

France métropolitaine et DOM

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
Production		
Agroéquipements	423	87,9
Conduite et gestion de l'élevage canin et félin	259	89,9
CGEA - Elevage valorisation du cheval	857	89,0
CGEA - Système à dominante élevage	2 159	85,4
CGEA - Système à dominante cultures	575	88,9
CGEA - Vigne Vin	327	84,3
Productions aquacoles	126	88,7
Productions horticoles - Pépinières	99	93,4
Productions horticoles - Productions florales et légumières	583	88,1
Productions horticoles - Productions fruitières	14	100,0
Total production	5 422	87,2
Aménagement		
Gestion et conduite de chantiers forestiers	351	92,1
Travaux paysagers	2 294	88,9
Total aménagement	2 645	89,3
Services		
Services en milieu rural	5 282	93,4
Technicien-conseil vente en animalerie	452	90,6
Technicien-conseil vente en produits horticoles et de jardinage	244	90,7
Technicien-vente et conseil qualité en produits alimentaires	335	89,1
Technicien-vente et conseil qualité en vins et spiritueux	47	92,2
Total services	6 360	92,8
Total bac pro	14 427	90,0

Lecture : à la session 2011 des examens, dans le secteur des services, 5282 candidats sont diplômés du bac pro avec la spécialité Services en milieu rural. Le taux de réussite dans cette spécialité de formation s'élève à 93,4%.

2- Les diplômés⁽¹⁾ (MAAF) du BTA et le taux de réussite par spécialité de formation à la session 2011

France métropolitaine et DOM

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
Production		
Production - Animalier de laboratoire	29	96,7
Aménagement		
Aménagement de l'espace - Gestion de la faune sauvage	360	87,2
Transformation		
Transformation - Laboratoire d'analyses	219	85,9
Total BTA	608	87,1

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAF mais qui passent l'examen.

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

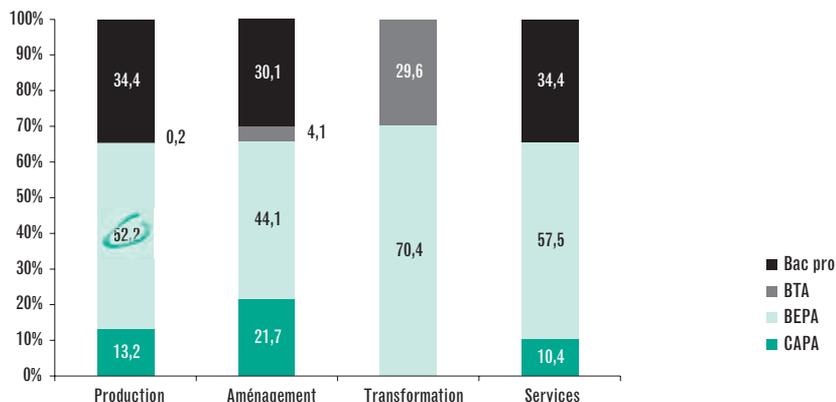
Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

SOURCES

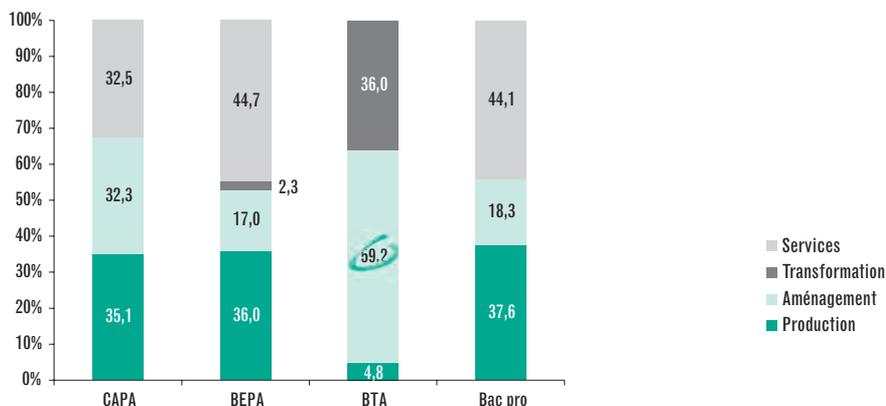
- Application Indexa 2 DGER - MAAF
- DécIEA - Examen DGER - MAAF

1- La part des diplômés⁽¹⁾ (MAAF) du second cycle professionnel par filière de formation au sein de chaque secteur de formation à la session 2011 *France métropolitaine et DOM*



Lecture : à la session 2011 des examens, 52,2% des diplômés dans le secteur de la production sont diplômés du BEPA.

2- La part des diplômés⁽¹⁾ (MAAF) du second cycle professionnel au sein de chaque filière de formation par secteur de formation à la session 2011 *France métropolitaine et DOM*



Lecture : à la session 2011 des examens, 59,2% des diplômés du BTA sont issus du secteur de l'aménagement.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAF mais qui passent l'examen.

DÉFINITIONS

Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année de la rentrée scolaire considérée.

Formés à distance

La formation à distance est un système conçu pour permettre à des individus de se former sans se déplacer dans un lieu de formation et sans la présence physique d'un formateur.

SOURCES

- Application Indexa 2 DGER - MAAF
- DéciEA - Examen DGER - MAAF
- Collecte des résultats des diplômes MEN par la DGER auprès des DRAAF/DAF

Les diplômés par examen du BTSA

1- Les diplômés⁽¹⁾ du BTSA et du BTS et le taux de réussite à la session 2011

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Diplômes MAAF		Diplômes MEN	
BTSA		BTS	
Admis	9 996	Admis	84
% Réussite	76,7	% Réussite	75,7

Lecture : à la session 2011 des examens, 9 996 candidats ont obtenu le diplôme du BTSA. Le taux de réussite en BTSA s'élève à 76,7%.

2- L'évolution des effectifs de diplômés⁽¹⁾ (MAAF) du BTSA et du BTS et le taux de réussite aux sessions de 1995 à 2011

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Sessions												
	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Admis	8 386	11 294	11 044	11 081	10 508	10 128	9 630	9 377	8 789	9 126	9 191	9 592	9 996
% Réussite	68,7	76,8	76,8	75,4	73,1	73,0	71,0	72,2	69,9	72,3	72,8	76,0	76,7

Lecture : à la session 2003 des examens, 10 508 candidats ont obtenu le diplôme du BTSA et du BTS. Le taux de réussite s'élève à 73,1%.

3- Les diplômés⁽¹⁾ (MAAF) du BTSA selon la nature de l'apprenant à la session 2011

France métropolitaine, DOM et Nouvelle-Calédonie

	Apprentis	Candidats libres	Adultes	Formés à distance	Étudiants	Total
Admis		2 034	469	462	141	6 890
% Réussite		71,7	53,9	78,2	69,8	80,7

Lecture : à la session 2011 des examens, 6 890 élèves ont obtenu le diplôme du BTSA. Le taux de réussite s'élève à 80,7%.

4- Les diplômés⁽¹⁾ (MAAF) du BTSA selon le genre et l'âge à la session 2011

France métropolitaine, DOM et Nouvelle-Calédonie

	Filles	Garçons	Total	% Filles
20 ans et moins	1 109	1 442	2 551	43,5
21 ans	1 214	1 864	3 078	39,4
22 ans	836	1 276	2 112	39,6
23 ans	380	566	946	40,2
24 ans et plus	521	788	1 309	39,8
Total	4 060	5 936	9 996	40,6

Lecture : à la session 2011 des examens, 3 078 candidats âgés de 21 ans ont obtenu le diplôme du BTSA dont 39,4% de filles.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAF mais qui passent l'examen.

DÉFINITIONS

SOURCES

- Application Indexa 2 DGER - MAAF
- DéciEA - Examen DGER - MAAF

Les diplômés par examen du BTSa par région

1- La répartition régionale des diplômés⁽¹⁾ du BTSa et le taux de réussite à la session 2011

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Admis	% Réussite
Alsace	116	81,1
Aquitaine	666	75,8
Auvergne	247	76,0
Basse-Normandie	331	77,2
Bourgogne	362	74,6
Bretagne	866	82,4
Centre	389	75,4
Champagne-Ardenne	233	72,4
Corse	12	66,7
Franche-Comté	440	82,1
Haute-Normandie	250	75,5
Île-de-France	299	77,1
Languedoc-Roussillon	451	73,5
Limousin	292	75,5
Lorraine	307	80,2
Midi-Pyrénées	599	78,8
Nord-Pas-de-Calais	534	77,7
Pays de la Loire	1 089	83,1
Picardie	169	72,8
Poitou-Charentes	380	76,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	294	71,7
Rhône-Alpes	1 140	82,5
France métropolitaine	9 466	78,3
Guadeloupe	10	58,8
Guyane	16	69,6
Martinique	21	72,4
Mayotte ⁽²⁾	0	nc
Réunion	33	68,8
DOM	80	68,4
Polynésie française	13	76,5
Nouvelle-Calédonie	20	71,4
COM et Nouvelle-Calédonie	33	73,3
Candidats libres	417	53,0
Total	9 996	76,7

Lecture : à la session 2011 des examens, 866 candidats ont été diplômés en BTSa dans la région Bretagne. Le taux de réussite au BTSa en Bretagne s'élève à 82,4%.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAF mais qui passent l'examen.

(2) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

DÉFINITIONS

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Application Indexa 2 DGER - MAAF
- DéciEA - Examen DGER - MAAF

Les diplômés par examen du BTSA par spécialité de formation

1- Les diplômés⁽¹⁾ du BTSA et le taux de réussite par spécialité de formation à la session 2011

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
Production		
ACSE	1 758	74,5
DARC	58	58,6
Génie des équipements agricoles	159	72,3
Productions horticoles	408	88,1
Productions animales	777	81,0
Aquaculture	125	71,4
Technologies végétales - Agronomie et systèmes de culture	338	88,3
Technologies végétales - Amélioration des plantes et technologie des semences	93	92,1
Technologies végétales - Protection des cultures	50	79,4
Viticulture œnologie	358	73,2
Total production	4 124	77,6
Aménagement		
Aménagements paysagers	1 395	71,9
GEMEAU - Etudes et projets d'aménagements hydrauliques urbains et agricoles	205	80,1
GEMEAU - Maîtrise de l'eau en agriculture et aménagement	71	64,5
GEMEAU - Gestion des services d'eau et d'assainissement	358	75,1
Gestion forestière	251	64,2
Gestion et protection de la nature - Animation nature	282	71,2
Gestion et protection de la nature - Gestion espaces naturels	644	72,4
Total aménagement	3 206	71,9
Transformation		
ANABIOTEC	572	83,6
IAA - Industrie alimentaire	491	79,6
IAA - Industrie des viandes	42	87,5
IAA - Industrie laitière	85	78,7
Total transformation	1 203	81,6
Services		
Services en espace rural	342	78,6
Technico-commercial - Agrofournitures	123	82,0
Technico-commercial - Boissons vins spiritueux	234	84,2
Technico-commercial - Produits alimentaires	400	80,8
Technico-commercial - Produits d'origine forestières	96	87,3
Technico-commercial - Végétaux d'ornement	268	82,0
Total services	1 463	81,5
Total	9 996	76,7

Lecture : à la session 2011 des examens, dans le secteur de la production, 1 758 candidats sont diplômés en BTSA dans la spécialité de formation ACSE. Le taux de réussite du BTSA dans cette spécialité de formation s'élève à 74,5%.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAF mais qui passent l'examen.

DÉFINITIONS

Candidat examiné en jury

Les dossiers de validation constitués par les candidats sont examinés par des jurys qui se prononcent sur la validation du diplôme.

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau ».
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière).
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires).

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations.
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine.
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux ».

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche.
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport).
- Services à la collectivité.
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme.
- Protection et développement du patrimoine.
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement.

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux ».

Services

- Services aux personnes.
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information.
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

VAE

La validation des acquis de l'expérience (ou VAE) a été créée en 2002 par la loi de modernisation sociale (JO du 18 janvier 2002). Cette loi a institué le fait que toute personne engagée dans la vie active, à condition qu'elle puisse justifier d'une expérience de 3 ans minimum, est en droit de faire valider les acquis de son expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'une qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle et enregistrés au RNCP.

La validation peut s'obtenir à partir des expériences en rapport avec le diplôme ou CS sollicité. Ces expériences sont décrites et analysées par le candidat dans un dossier dit « dossier de validation ». L'expérience prise en compte peut être salariée, non salariée ou bénévole.

L'évaluation est basée sur l'examen de ce dossier par un jury constitué en partie de membres professionnels. Sa décision peut se traduire par une validation complète du diplôme. Dans le cas contraire, le jury précise les compétences, connaissances et aptitudes restant à acquérir par le candidat et préconise des modalités possibles d'acquisition.

La VAE est une voie d'accès à la certification : elle permet à une personne d'obtenir un diplôme de l'enseignement technique et supérieur du MAAF sans avoir un niveau de formation préalable et sans s'engager dans une voie de formation.

SOURCES

- Application Indexa2 DGER - MAAF

Les candidats diplômés par la VAE

1- Les effectifs de diplômés par la VAE enregistrés en 2011⁽¹⁾ selon le niveau de formation

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Nb dossiers examinés en jury	Nb diplômés validés	% Réussite
Niv. V	93	75	80,6
Niv. IV	253	196	77,5
Niv. III	212	160	75,5
Total	558	431	77,2

2- Les diplômés par la VAE enregistrés du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2011 du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Nb dossiers examinés en jury	Eff. diplômés	% Réussite
Niv. V	790	640	81,0
Niv. IV	1 435	1 135	79,1
Niv. III	1 211	801	66,1
Total	3 436	2 576	75,0

3- Les effectifs des diplômés par la VAE et le taux de réussite enregistrés en 2011⁽¹⁾ par secteur de formation et niveau de formation

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Niv. de formation			Diplômés	
	Niv. V	Niv. IV	Niv. III	Eff.	%
Production	24	167	28	219	50,8
Aménagement	41	11	26	78	18,1
Transformation	7	9	21	37	8,6
Services	3	9	85	97	22,5
Total	75	196	160	431	100,0

4- La répartition des principaux diplômes délivrés par la VAE en 2011 dans le second degré

et l'enseignement supérieur court agricole France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Principaux diplômes	Eff. diplômés	% des diplômés au sein du niveau	% sur l'ensemble des diplômés
Niv. V			
CAPA - Travaux paysagers	34	45,3	7,9
BPA Travaux productions horticoles	5	6,7	1,2
Total Niv. V	75	100,0	17,4
Niv. IV			
BP - Responsable exploitation agricole	123	62,8	28,5
BP - Industries alimentaires	8	4,1	1,9
Total Niv. IV	196	100,0	45,5
Niv. III			
BTSA - Technico-commercial agrofournitures	62	38,8	14,4
BTSA - STA Aliments et processus technologiques	10	6,3	2,3
BTSA - Aménagements paysagers	12	7,5	2,8
Total Niv. III	160	100,0	37,1
Rappel Nb diplômés validés en 2010	431		100,0

Lecture : en 2011, 34 candidats ont obtenu le diplôme du CAPA - Travaux paysagers par la VAE. Ceux-ci représentent 45,3% des diplômés de niveau V par la VAE et 7,9% sur l'ensemble des diplômés par la VAE.

(1) Diplômés de l'enseignement technique agricole.

9 Les résultats

DÉFINITIONS

SOURCES

- Application Indexa2 DGER - MAAF

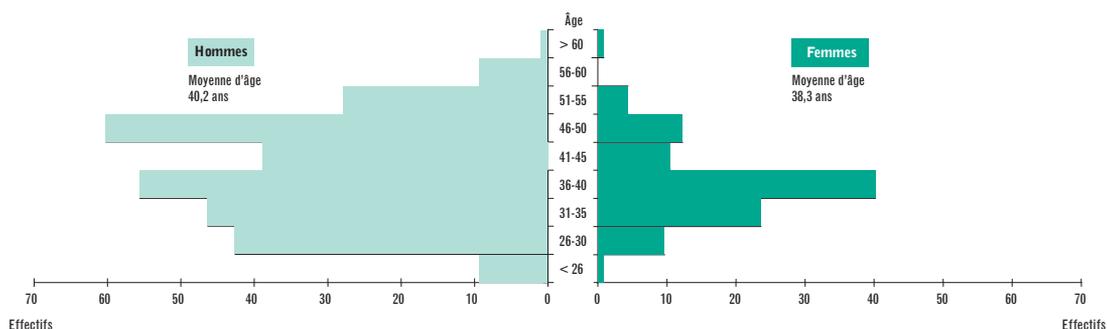
Les candidats diplômés par la VAE (suite)

5- La répartition des principaux diplômes délivrés par la VAE du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2011 dans le second degré et l'enseignement supérieur court agricole *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Principaux diplômes	Eff. diplômés	% des diplômés au sein du niveau	% sur l'ensemble des diplômés
Niv. V			
CAPA - Travaux paysagers	154	24,1	6,0
BPA - Chef exploitation polyculture-élevage	141	22,0	5,5
Total Niv. V	640	100,0	24,8
Niv. IV			
BP - Responsable exploitation agricole	674	59,4	26,2
BP - Industries agroalimentaires	61	5,4	2,4
BP - Travaux paysagers	53	4,7	2,1
Bac pro - Travaux paysagers	37	3,3	1,4
Total Niv. IV	1135	100,0	44,1
Niv. III			
BTSA - ACSE	65	8,1	2,5
BTSA - Aménagement paysager	67	8,4	2,6
BTSA - Technico-commercial agrofouritures	104	13,0	4,0
BTSA - ANABIOTEC	47	5,9	1,8
BTSA - Productions animales	31	3,9	1,2
BTSA - Viticulture oenologie	31	3,9	1,2
BTSA - Productions horticoles	37	4,6	1,4
BTSA STA Aliments et processus technologiques	35	4,4	1,4
CS - Responsable technico-commercial agrofouritures	137	17,1	5,3
Total Niv. III	801	100,0	31,1
Total	2 576		100,0

6- La structure par âge des diplômés par la VAE enregistrés en 2011⁽¹⁾

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



(1) Diplômes de l'enseignement technique agricole.

DÉFINITIONS

Apprenti

Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 25 ans qui souhaite acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, par un titre enregistré au RNCP ou un titre d'ingénieur. Un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La formation de l'apprenti se fait par alternance dans 2 lieux différents : l'entreprise et le CFA ou l'école d'ingénieur. La durée du contrat d'apprentissage dépend du titre ou du diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial de l'apprenti. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC, variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat.

UC

Les unités capitalisables (ou UC) sont des unités d'évaluation indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. Le diplôme ou titre pour lequel un candidat est inscrit, est délivré dès lors que l'ensemble des UC constitutives sont obtenues. Dans l'hypothèse où le diplôme ou le titre n'est pas délivré, chaque UC obtenue a une durée de validité de 5 ans.

SOURCES

- Application Indexa 2 UC DGER - MAAF

1- La répartition régionale des effectifs de diplômés par UC en 2011 *France métropolitaine et DOM selon le statut de l'apprenant*

	Adultes					Apprentis				
	BP	BPA/BPAM	CAPA	CS	Total adultes	BP	BPA/BPAM	CAPA	CS	Total apprentis
Alsace	39	32	37		108	0				0
Aquitaine	137	81	55	12	285	64	28	205	20	317
Auvergne	155	13	0	10	178	80	65	59	37	241
Basse-Normandie	91	8	24	34	157	22	8	4	21	55
Bourgogne	135	36	93	0	264	49	14	110		173
Bretagne	256	115	29	53	453	69	100	79		248
Centre	81	49	29	31	190	18	1	42		61
Champagne-Ardenne	93	56		21	170	5	18		7	30
Corse	47	2	26		75	3		13		16
Franche-Comté	127	31	30	14	202	28	16	66	22	132
Guadeloupe	48	9	16	14	87	5		1		6
Haute-Normandie	46	19	65	43	173	22	49	47	47	165
Île-de-France	39	44	106	13	202	38	16		11	65
La Réunion	69	49	10	0	128	12	10	51		73
Languedoc-Roussillon	234	17	141	54	446	65	27	92	14	198
Limousin	91	35	5	17	148	27	8	34	1	70
Lorraine	68	35	20	16	139	10	23	0	19	52
Martinique	13	21	35	19	88	3	10	7		20
Mayotte			7		7					
Midi-Pyrénées	285	79	16	63	443	54	1	152	4	211
Nord-Pas-de-Calais	68	22	58	22	170	29	80	34	23	166
Pays de la Loire	212	66	68	25	371	81	72	33	27	213
Picardie	52	17	52	17	138	49	61	118	48	276
Poitou-Charentes	73	38	99	10	220	52	88	76	40	256
Provence-Alpes-Côte d'Azur	120	83	103	31	337	109	31	215	12	367
Rhône-Alpes	265	104	52	39	460	57	14	142	11	224
Total général	2 844	1059	1176	558	5639	951	740	1580	364	3 635

Lecture : 152 apprentis sont diplômés du CAPA en Midi-Pyrénées en 2011.

DÉFINITIONS

Apprenti

Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 25 ans qui souhaite acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, par un titre enregistré au RNCP ou un titre d'ingénieur. Un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La formation de l'apprenti se fait par alternance dans 2 lieux différents : l'entreprise et le CFA ou l'école d'ingénieur. La durée du contrat d'apprentissage dépend du titre ou du diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial de l'apprenti. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC, variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat.

UC

Les unités capitalisables (ou UC) sont des unités d'évaluation indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. Le diplôme ou titre pour lequel un candidat est inscrit, est délivré dès lors que l'ensemble des UC constitutives sont obtenues. Dans l'hypothèse où le diplôme ou le titre n'est pas délivré, chaque UC obtenue a une durée de validité de 5 ans.

SOURCES

- Application Indexa 2 UC DGER - MAAF

2- La répartition des principaux diplômes par UC en 2011 France métropolitaine et DOM selon le statut de l'apprenant

Principaux diplômes	Apprentis	Adultes	Ensemble	Part des apprentis	Part de la spécialité dans la filière
Brevet Professionnel					
Agroéquipements	73	10	83	88,0%	2,2%
Travaux paysagers	273	33	306	89,2%	8,1%
Aménagements paysagers	76	290	366	20,8%	9,6%
Educateur canin	14	72	86	16,3%	2,3%
Responsable d'exploitation agricole	444	2292	2736	16,2%	72,1%
Total BP	951	2844	3795	25,1%	
Brevet Professionnel Agricole					
Tx d'aménagements paysagers/Tx de création et d'entretien	372	491	863	43,1%	48,0%
Tx de conduite et entretien des engins agri./Conduite et entretien des engins de la prod. agri.	88	22	110	80,0%	6,1%
Tx de la production animale/Polyculture-élevage	136	45	181	75,1%	10,1%
Tx des productions horticoles/Horticulture ornementale légumière	58	141	199	29,1%	11,1%
Tx forestiers/Travaux de bûcheronnage	10	137	147	6,8%	8,2%
Total BPA	740	1059	1799	41,1%	
Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole					
Entretien de l'espace rural	72	189	261	27,6%	9,5%
Production agricole, utilisation des matériels/Productions animales	280	7	287	97,6%	10,4%
Productions horticoles/Productions florales et légumières	96	110	206	46,6%	7,5%
Services en milieu rural	27	163	190	14,2%	6,9%
Travaux paysagers	750	493	1243	60,3%	45,1%
Total CAPA	1 580	1176	2756	57,3%	
Certificat de Spécialisation					
Conduite de l'élevage laitier	41	27	68	60,3%	7,4%
Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation	2	48	50	4,0%	5,4%
Constructions paysagères	42	32	74	56,8%	8,0%
Taille et soins des arbres	86	167	253	34,0%	27,4%
Total CS	364	558	922	39,5%	

Lecture : 2292 adultes ont obtenu le Brevet professionnel Responsable d'exploitation agricole en 2011.

	Présentation du chapitre	372
10.0	Les définitions transversales	376
10.1	La situation des sortants diplômés de la voie scolaire professionnelle et technologique	380
10.2	Les poursuites d'études des sortants diplômés de la voie scolaire professionnelle et technologique	382
10.3	L'insertion professionnelle des sortants diplômés de la voie scolaire professionnelle et technologique	384
10.4	Les poursuites d'études des diplômés du CAPA	386
10.5	La situation des diplômés du CAPA	388
10.6	La répartition des emplois des sortants diplômés du CAPA ..	390
10.7	Les poursuites d'études des diplômés du bac pro et du BTA ..	392
10.8	La situation des diplômés « bac pro unique » et « BTA unique »	394
10.9	La répartition des emplois des diplômés « bac pro unique » et « BTA unique »	396
10.10	Les poursuites d'études des diplômés du bac techno	398
10.11	Les poursuites d'études des diplômés du bac S	400
10.12	Les poursuites d'études des diplômés du BTSA	402
10.13	La situation des sortants diplômés du BTSA	404
10.14	La répartition des emplois des sortants diplômés du BTSA ..	406
10.15	La primo-insertion des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agronomique	408
10.16	Les secteurs d'activité des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agronomique	410
10.17	La primo-insertion des docteurs vétérinaires	412
10.18	Les fonctions des docteurs vétérinaires	414
10.19	Les trajectoires des ingénieurs	416
10.20	La situation des ingénieurs	418

Remarque

Les informations présentées dans ce chapitre sont issues des enquêtes sur l'insertion professionnelle et le cheminement scolaire des anciens élèves de l'enseignement agricole, réalisées par AgroSup Dijon-Eduter à la demande de la DGER. Elles concernent exclusivement les diplômés : la finalité des enquêtes est d'évaluer dans quelle mesure chaque diplôme permet, pour les jeunes qui en sont titulaires, la poursuite d'études et/ou l'insertion professionnelle. Trois objectifs sont poursuivis :

- connaître le nombre de jeunes qui poursuivent des études diplômantes ou des formations spécifiques après avoir obtenu un diplôme de l'enseignement agricole ;*
- analyser le processus d'insertion professionnelle aux différents niveaux de qualification ;*
- caractériser précisément les emplois occupés par les jeunes diplômés, et cela en fonction des spécialités de formation.*

Les anciens élèves du 2nd degré comme ceux de l'enseignement supérieur court sont interrogés à deux moments différents : 7 mois après l'obtention de leur diplôme, et à plus long terme, 33 mois pour les diplômés du CAPA et du BTSA, 45 mois pour les diplômés des baccalauréats scientifiques, technologiques et professionnels (et des BTA).

Les diplômés de l'enseignement supérieur long sont également interrogés sur leur primo-insertion. Chaque promotion des années n-1 et n-2 est interrogée en février de l'année n. Une enquête a également permis d'appréhender les trajectoires des ingénieurs agronomes à 5 ans.

L'insertion à 7 mois (10.1, 10.2, 10.3)

L'enquête « 7 mois » concerne les diplômés en 2010 des filières professionnelles et technologiques de tous les niveaux de formation sortis avant le 1er octobre 2010 de la voie initiale scolaire de l'enseignement agricole. Plus précisément, sont interrogés les sortants des formations initiales scolaires de l'enseignement agricole : ils représentent un peu moins de 6 diplômés sur 10 de la promotion 2010.

Les résultats recueillis en février 2011 montrent le positionnement des différents diplômés de l'enseignement agricole sur le marché de la formation – hors celui de la voie scolaire de l'enseignement agricole – et sur le marché du travail.

Tous les sortants diplômés d'une formation initiale scolaire proposée par un établissement d'enseignement agricole ne mettent pas un terme à leurs études. Ceux qui poursuivent le plus fréquemment des études, par la voie scolaire ou par apprentissage, sont les diplômés du baccalauréat technologique (8 sur 10), suivis de ceux du CAPA et BEPA (près de 6 sur 10). À l'inverse, seule la moitié des titulaires du BTSA et moins de 4 bacheliers professionnels sur 10 optent pour une telle orientation.

L'insertion professionnelle paraît plus facile pour les diplômés des niveaux IV et III que pour ceux de niveaux V : le taux net d'emploi est de 51,4 % pour les diplômés des CAPA et BEPA quand il atteint 70,8 % pour les bacheliers professionnels et 78,3% pour les diplômés du BTSA. Cet indicateur varie également très sensiblement selon le secteur de formation et le genre, ce qui semble révéler de fortes inégalités sur le marché du travail.

L'insertion à 45 mois ou à 33 mois

(10.4, 10.5, 10.6., 10.7, 10.8, 10.9, 10.10, 10.11, 10.12, 10.13, 10.14)

L'enquête menée 45 mois après l'obtention du diplôme a observé en 2009 le devenir des bacheliers de la promotion 2005. Celle menée à 33 mois a concerné en 2010 les diplômés du BTSA en 2007 et en 2011 ceux du CAPA en 2008. Elles interrogent les jeunes de la voie scolaire et les anciens apprentis. Leurs résultats confirment les tendances observées à 7 mois quant à la finalité des diplômés de l'enseignement agricole.

Parmi les diplômés de la filière professionnelle, ceux issus de la voie scolaire semblent plus incités à prolonger leur formation que les anciens apprentis. Ainsi, la proportion de jeunes diplômés en poursuites d'études varie de 62,4 % (CAPA 2011, voie scolaire) à 31,3 % (BTSA 2010, apprentissage). Le niveau de formation joue aussi, mais plus modérément : chez les anciens élèves de la voie scolaire, les titulaires du BTSA poursuivent des études à 55,3 %, et les bacheliers professionnels à 54,5 %.

Les baccalauréats technologique et scientifique permettent de poursuivre des études, ce que fait la quasi-totalité de leurs titulaires. La plupart des bacheliers technologiques s'oriente en BTSA, BTS ou DUT. Une fois ce nouveau diplôme obtenu, la majorité interrompt sa formation. Les jeunes qui prolongent leurs études préparent le plus souvent une licence professionnelle. Les parcours des bacheliers scientifiques sont plus diversifiés, et peuvent mener à des formations supérieures longues à l'université ou, plus rarement, en école d'ingénieurs.

La finalité d'insertion professionnelle de tous les diplômés professionnels est vérifiée, même si, en ce qui concerne le BTSA, une proportion dorénavant notable de ses titulaires prépare une licence professionnelle. La hiérarchie des diplômés sur le marché du travail s'en trouve un peu perturbée : si l'on compare uniquement les taux nets d'emploi des jeunes qui sont entrés sur le marché du travail au niveau des diplômés obtenus, force est de constater que, de manière globale, celui des diplômés du BTSA est

Présentation du chapitre

proche de celui des bacheliers professionnels, mais toujours très au-dessus de celui des diplômés du CAPA. Le même type de constat se retrouve lorsque l'on estime la part des jeunes diplômés qui bénéficient d'un emploi à durée indéterminée (CDI et indépendants), puisque celle-ci s'élève avec le niveau de formation entre le CAPA et le baccalauréat professionnel, mais pas entre ce dernier et le BTSA. Si l'insertion professionnelle des bacheliers professionnels semble toujours plus facile que celle des diplômés du CAPA, les différences qu'on avait pu observer avec celle des titulaires du BTSA n'apparaissent plus. Il faut toutefois rappeler que le temps d'observation de l'insertion des diplômés BTSA a été réduit d'une année, et que la comparaison ne vaudra seulement que lorsque les bacheliers seront également interrogés à 33 mois. Par ailleurs, pour mieux rendre compte de la réalité, il faudrait nuancer cette tendance générale en mettant en évidence les disparités entre la situation des hommes et des femmes face à l'emploi – toujours ou presque à l'avantage des premiers – et entre les diplômés de formations différentes : les secteurs professionnels dans lesquels s'insèrent les diplômés de l'enseignement agricole n'offrent pas tous les mêmes opportunités ni des conditions d'emplois équivalentes.

Plus encore, les données nous renseignent sur la qualité des emplois à un moment où la situation du jeune diplômé sur le marché du travail est en voie de stabilisation et permettent d'apprécier la relation existant entre le poste de travail occupé et la formation reçue. La distribution des emplois des titulaires du CAPA est caractérisée par une forte proportion d'ouvriers (agricoles, paysagistes ou des travaux publics et de la construction) parmi les hommes issus des formations des secteurs de la production et de l'aménagement d'une part et par une majorité d'employées (notamment de la santé et du social), parmi les femmes diplômées du secteur des services d'autre part.

La répartition des emplois des diplômés du baccalauréat professionnel ou du BTA dépend aussi de celle des hommes et femmes selon les spécialités de formation. Les premiers, sortant du secteur de la production, sont plus souvent agriculteurs ou ouvriers agricoles, et ceux issus de l'aménagement, ouvriers paysagistes. Les secondes, pour l'essentiel diplômées du BTA SMR, se retrouvent employées de la santé ou du social. Parmi celles titulaires d'un baccalauréat professionnel, on compte plus d'une employée de commerce sur trois.

Quant aux diplômés du BTSA, près d'un sur six s'installe en agriculture (notamment les hommes sortant des formations du secteur de la production). Les emplois correspondant aux professions intermédiaires (environ 40 %) recouvrent des profils variés : technico-commerciaux, chefs d'équipe paysagistes, techniciens agricoles chez les hommes, techniciennes dans l'agroalimentaire pour les femmes issues du secteur de la transformation, etc.

La primo-insertion des diplômés de l'enseignement supérieur long

(10.14, 10.16, 10.17, 10.18)

Deux promotions d'ingénieurs agronomes, celles diplômés en 2010 et en 2011, ont été la cible d'une enquête réalisée en février 2012. Ses principaux résultats sont les suivants : les diplômés qui prolongent leur formation sont nettement minoritaires ; ceux qui sont entrés sur le marché du travail depuis plus d'un an connaissent une insertion professionnelle de meilleure qualité que les grands débutants ; quelle que soit la promotion interrogée et le temps d'observation, les femmes, de manière générale, sont moins favorisées que les hommes face à l'emploi ; les ingénieurs occupent un large éventail d'emplois dont les conditions varient selon le secteur d'activité. Les docteurs vétérinaires de la promotion 2010 ont également fait l'objet d'une telle étude en 2012. Elle a notamment montré une faible propension à la poursuite d'études. Les jeunes femmes exercent le plus souvent à temps partiel et se déclarent moins fréquemment travailleur indépendant que les hommes. L'activité professionnelle des docteurs vétérinaires se situe essentiellement en cabinet ou en clinique vétérinaire (animaux de compagnie ou mixte).

Les trajectoires des ingénieurs agronomes (10.19, 10.20)

L'enquête réalisée en 2011 auprès des ingénieurs diplômés en 2006 montre que les trajectoires empruntées par les ingénieurs dépendent notamment du genre de ces derniers et de l'établissement d'origine. Ces trajectoires se révèlent variées : certaines sont caractérisées par des poursuites d'études, d'autres par une expérience professionnelle constante tout au long de la période d'observation et de plus rares par une alternance de périodes plus ou moins courtes d'activité et de recherche d'emploi. De manière générale, l'entrée dans la vie active de ces jeunes diplômés s'effectue sans obstacle majeur. Toutefois, celle des jeunes femmes semble un peu moins aisée que celle des hommes. Leurs conditions d'emploi sont inégales car les hommes et les femmes s'insèrent dans des secteurs d'activité différents au sein desquels ils remplissent des fonctions distinctes.

Apprentissage

L'apprentissage est l'une des 2 voies de formation initiale. Il a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans une formation générale théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. Celle-ci est sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel du second degré ou du supérieur, un titre d'ingénieur ou un titre enregistré au RNCP.

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Avec un cycle de 3 ans après la classe de 3^e, celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2nde pro), de 1^{re} professionnelle (ou 1^{re} pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1^{re} pro, afin de permettre l'accès au cycle terminal (1^{re} pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEP, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2nde GT, 1^{re} ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

Baccalauréat général série scientifique (ou Bac S)

Le baccalauréat général série scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une classe de 2nde GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Le bac S proposé par les lycées relevant du MAAF se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 6 heures d'«écologie, agronomie et territoires» en 1^{re} et 2 heures en terminale.

Remarque : la réforme du lycée est entrée en vigueur à la rentrée 2011 pour les élèves de 1^{re} et à la rentrée 2012 pour les élèves de terminale.

Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) série «sciences et technologie de l'agronomie et du vivant : agronomie - alimentation - environnement - territoires» (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une 2nde GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSA, BTS, DUT et en CPGE.

BEPA renouvelé

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles renouvelé. Ce BEPA renouvelé est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAF et enregistré au RNCP.

BP

Le brevet professionnel (ou BP) est un diplôme de niveau IV.

Il est délivré selon la modalité des UC. S'il est en général préparé par des candidats de la formation continue, il est également accessible par la voie de l'apprentissage. Son objectif est l'insertion professionnelle.

BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle.

Le BTA se préparait en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2nde GT, ou en fin de scolarité de 1^{er}.

À compter de la rentrée 2011, l'offre de diplômes ne comprend plus de BTA, ce dernier a laissé place au baccalauréat professionnel.

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option. Une compétence complémentaire peut être obtenue en CS en 1 an.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est de plus en plus envisagée en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT pour accéder à un niveau II.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré au RNCP ;
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en bac pro, BP ou de préparer un CS.

Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveaux VI & Vbis :

Quatrièmes, troisièmes, CPA, CLIPA, DIMA.

Niveau V :

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau IV :

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau III :

Premier cycle supérieur de deux années d'études post-baccalauréat : BTSa, classes préparatoires, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveaux II & I :

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, vétérinaire, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres enregistrés au RNCP.

Voie scolaire

La voie scolaire est l'une des 2 voies de formation initiale. Elle accueille les élèves des établissements d'enseignement du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur agricole.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique statistiques :

- StatEA 13-05 - Le devenir en 2011 des diplômés du CAPA par apprentissage en 2008
- StatEA 13-04 - Le devenir en 2011 des diplômés du CAPA par la voie scolaire en 2008
- StatEA 11-04 - Le devenir des diplômés du BTSA en 2007 par apprentissage
- StatEA 11-03 - Le devenir des diplômés du BTSA en 2007 par la voie scolaire
- StatEA 11-01 - Le devenir des sortants des formations initiales scolaires professionnelles et technologiques de l'enseignement agricole diplômés en 2009
- StatEA 10-08 - Le devenir en 2009 des diplômés du bac technologique et du bac scientifique sortis en 2005
- StatEA 10-07 - Le devenir en 2009 des diplômés du Bac pro et du BTA sortis en 2005
- StatEA 10-06 - Le devenir en 2009 des diplômés du CAPA sortis en 2005
- Insertion scolaire et professionnelle des diplômés de l'EA : fiches par diplômes, options et voies de formation
- **www.sup.chlorofil.fr** rubrique Insertion-professionnelle
- Note de synthèse Insertion des diplômés de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et du paysage - Enquête 2011
- Note de synthèse Suivi de parcours des ingénieurs agronome promotion 2009



Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : **www.chlorofil.fr**

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

Sortant diplômé

Le sortant diplômé est un individu immédiatement entré dans la vie active après l'obtention de son diplôme et qui n'a pas obtenu un diplôme de niveau supérieur par la suite.

NOTE

En 2010, 28 221 diplômés sortants de la voie scolaire professionnelle et technologique de l'enseignement agricole ont été recensés.

Une enquête sur le devenir de ces sortants a été réalisée en 2011, soit 7 mois après l'obtention de leur diplôme. Elle porte sur 6 426 sortants de classes de terminales professionnelles et technologiques de la voie scolaire de 196 établissements échantillonnés selon leur localisation et leur affiliation, mais aussi selon le diplôme préparé et le secteur de formation.

3 743 individus ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 58,2%. Cette population a été redressée afin d'améliorer sa représentativité selon les critères de l'échantillonnage.

SOURCES

Enquête sur « le suivi des élèves sortant des établissements d'enseignement technique agricole » - AgroSup Dijon-Eduter 2011 - MAAF

1- La situation au 1^{er} février 2011⁽¹⁾ des sortants diplômés en 2010 de la voie scolaire professionnelle et technologique **par genre (en %)** *France métropolitaine, DOM et COM*

	Eff.	Poursuite d'études	En emploi	En recherche d'emploi	Volontairement sans emploi	Total
Hommes	1 513	50,3	34,8	12,9	2	100,0
Femmes	2 230	50,4	29,1	17,8	2,7	100,0
Total	3 743	50,4	31,4	15,8	2,4	100,0

2- La situation au 1^{er} février 2011⁽¹⁾ des sortants diplômés en 2010 de la voie scolaire professionnelle et technologique **par diplôme obtenu (en %)** *France métropolitaine, DOM et COM*

	Eff.	Poursuite d'études	En emploi	En recherche d'emploi	Volontairement sans emploi	Total
BEPA/CAPA	1 362	56,5	21,0	19,8	2,7	100,0
Bac pro/BTA	1 308	38,5	41,7	17,2	2,8	100,0
Bac techno	265	83,2	12,0	3,5	1,3	100,0
BTSA	808	48,6	38,8	10,8	1,8	100,0
Total	3 743	50,4	31,4	15,8	2,4	100,0

3- La situation au 1^{er} février 2011⁽¹⁾ des sortants diplômés en 2010 de la voie scolaire professionnelle **par secteur de formation (en %)** *France métropolitaine, DOM et COM*

Secteurs de formation	Eff.	Poursuite d'études	En emploi	En recherche d'emploi	Volontairement sans emploi	Total
Production	1 016	44,7	39,4	13,8	2,1	100,0
Aménagement	613	54,8	26,1	17,5	1,6	100,0
Transformation	130	58,5	27,5	11,9	2,1	100,0
Services	1 719	46,4	31,9	18,6	3,1	100,0
Total	3 478	47,9	32,9	16,7	2,5	100,0

(1) Soit 7 mois après la sortie avec diplôme de la voie scolaire professionnelle et technologique.

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

Sortant diplômé

Le sortant diplômé est un individu immédiatement entré dans la vie active après l'obtention de son diplôme et qui n'a pas obtenu un diplôme de niveau supérieur par la suite.

NOTE

En 2010, 28 221 diplômés sortants de la voie scolaire professionnelle et technologique de l'enseignement agricole ont été recensés.

Une enquête sur le devenir de ces sortants a été réalisée en 2011, soit 7 mois après l'obtention de leur diplôme. Elle porte sur 6 426 sortants de classes de terminales professionnelles et technologiques de la voie scolaire de 196 établissements échantillonnés selon leur localisation et leur affiliation, mais aussi selon le diplôme préparé et le secteur de formation. 3 743 individus ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 58,2%. Cette population a été redressée afin d'améliorer sa représentativité selon les critères de l'échantillonnage.

SOURCES

Enquête sur « le suivi des élèves sortant des établissements d'enseignement technique agricole » - AgroSup Dijon-Eduter 2011 - MAAF

1- La voie de formation choisie par les sortants diplômés en 2010 de la voie scolaire professionnelle et technologique en poursuite d'études au 1^{er} février 2011⁽¹⁾ **par diplôme obtenu et par genre (en %)** France métropolitaine, DOM et COM

	Hommes		Femmes		Total	
	Voie scolaire ⁽²⁾	Voie de l'apprentissage ⁽³⁾	Voie scolaire ⁽²⁾	Voie de l'apprentissage ⁽³⁾	Voie scolaire ⁽²⁾	Voie de l'apprentissage ⁽³⁾
BEPA / CAPA	24,2	75,8	79,9	20,1	58,5	41,5
Bac pro / BTA	31,8	68,2	80,5	19,6	66,0	34,0
Bac techno	63,4	36,6	74,4	25,6	70,1	30,0
BTSA	80,6	19,4	85,6	14,4	82,7	17,3
Total	47,1	52,9	80,3	19,8	66,9	33,1

Lecture : parmi les hommes sortants diplômés de BEPA ou de CAPA en 2010 de la voie scolaire de l'enseignement agricole qui ont poursuivi des études, 24,2% ont choisi la voie scolaire.

2- La voie de formation choisie par les sortants diplômés en 2010 de la voie scolaire professionnelle en poursuite d'études au 1^{er} février 2011⁽¹⁾ **par secteur de formation et par genre (en %)** France métropolitaine, DOM et COM

Secteurs de formation	Hommes		Femmes		Total	
	Voie scolaire ⁽²⁾	Voie de l'apprentissage ⁽³⁾	Voie scolaire ⁽²⁾	Voie de l'apprentissage ⁽³⁾	Voie scolaire ⁽²⁾	Voie de l'apprentissage ⁽³⁾
Production	39,9	60,1	54,5	45,5	44,9	55,1
Aménagement	37,8	62,2	79,3	20,7	46,2	53,8
Transformation	50,6	49,4	74,9	25,1	66,5	33,6
Services	85,4	14,6	87,4	12,6	87,2	12,8
Total	45,0	55,0	81,1	19,0	66,5	33,5

Lecture : au 1^{er} février 2011, 44,9% des élèves sortants diplômés 2010 du secteur de la production poursuivent des études dans la voie scolaire, 55,1% dans celle de l'apprentissage.

(1) Soit 7 mois après la sortie avec diplôme de la voie scolaire professionnelle et technologique.

(2) Voie scolaire du MEN, du ministère des affaires sociales et de la santé.

(3) Voie de l'apprentissage du MAAF, du MEN et des autres ministères.

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

Sortant diplômé

Le sortant diplômé est un individu immédiatement entré dans la vie active après l'obtention de son diplôme et qui n'a pas obtenu un diplôme de niveau supérieur par la suite.

Taux net d'emploi

Le taux net d'emploi (TNE) mesure la part des individus qui occupent un emploi, parmi ceux qui sont entrés dans la vie active. Son calcul est le suivant : individus en emploi / (individus en emploi + individus en recherche d'emploi).

NOTE

En 2010, 28 221 diplômés sortants de la voie scolaire professionnelle et technologique de l'enseignement agricole ont été recensés.

Une enquête sur le devenir de ces sortants a été réalisée en 2011, soit 7 mois après l'obtention de leur diplôme. Elle porte sur 6 426 sortants de classes de terminales professionnelles et technologiques de la voie scolaire de 196 établissements échantillonnés selon leur localisation et leur affiliation, mais aussi selon le diplôme préparé et le secteur de formation. 3 743 individus ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 58,2%. Cette population a été redressée afin d'améliorer sa représentativité selon les critères de l'échantillonnage.

SOURCES

Enquête sur « le suivi des élèves sortant des établissements d'enseignement technique agricole » - AgroSup Dijon-Eduter 2011 - MAAF

1- Le taux net d'emploi au 1^{er} février 2011⁽¹⁾ des sortants diplômés en 2010 de la voie scolaire professionnelle et technologique **par diplôme obtenu et genre (en %)** *France métropolitaine, DOM et COM*

	Hommes	Femmes	Total
BEPA/GAPA	47,2	53,3	51,4
Bac pro/BTA	78,9	66,0	70,8
Bac techno	ns	ns	77,5
BTSA	83,1	70,6	78,3
Total	73,0	62,1	66,6

2- Le taux net d'emploi au 1^{er} février 2011⁽¹⁾ des sortants diplômés en 2010 de la voie scolaire professionnelle et technologique **par secteur de formation et genre (en %)** *France métropolitaine, DOM et COM*

Secteurs de formation	Hommes	Femmes	Total
Production	80,3	61,5	74,0
Aménagement	62,4	47,3	59,9
Transformation	ns	ns	69,9
Services	70,2	62,3	63,2
Total	72,8	61,8	66,3

(1) Soit 7 mois après la sortie avec diplôme de la voie scolaire professionnelle et technologique.

DÉFINITIONS

BPA

Le brevet professionnel agricole (ou BPA) est un diplôme de niveau V.

Ce diplôme peut être délivré selon la modalité des UC. Il est accessible aux personnes pouvant justifier d'un niveau de fin de scolarité de la classe de 3^e ou ayant suivi le cycle complet conduisant au BEP ou au BEPA et aux titulaires d'un CAP ou d'un CAPA.

Ce diplôme à finalité professionnelle permet l'accès à la vie active.

NOTE

L'enquête a été réalisée en juin 2011 auprès d'un échantillon représentatif de 1 477 diplômés du CAPA en 2008 par la voie scolaire et de 1 854 apprentis issus des établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine. Le taux de réponse s'élève à 47,9% pour les élèves et à 53,3% pour les apprentis.

SOURCES

Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2011 - MAAF

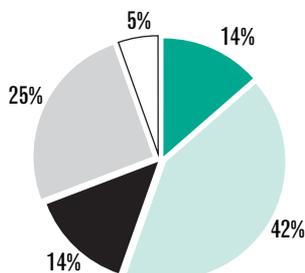
Les poursuites d'études des diplômés du CAPA

1- Les études poursuivies⁽¹⁾ entre 2008 et 2011 par les élèves et apprentis diplômés du CAPA en 2008, selon le genre (en %) France métropolitaine

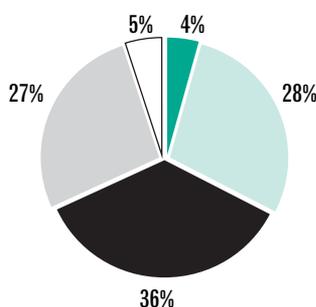
	CAPA et CS	BEPA et BPA	Bac pro et BP	Formations du MEN de niveau V	Formations du MEN de niveau IV	Autres ⁽²⁾	Total
Voie scolaire							
Filles	1,8	48,3	17,3	26,8	2,5	3,3	100,0
Garçons	11,8	43,5	26,7	16,8	1,2	0,0	100,0
Total	5,2	46,7	20,6	23,3	2,1	2,1	100,0
Voie de l'apprentissage							
Filles	4,1	43,8	25,5	17,7	3,9	5,0	100,0
Garçons	11,6	51,1	30,2	5,8	1,1	0,2	100,0
Total	10,5	50,1	29,5	7,5	1,5	0,9	100,0

Lecture : entre 2008 et 2011, 20,6% des diplômés du CAPA en 2008 par la voie scolaire qui ont poursuivi des études ont préparé un bac pro ou un BP.

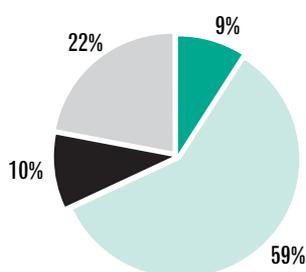
2- Les parcours de formation des diplômés du CAPA par la voie scolaire en 2008 qui ont préparé un accalauréat professionnel agricole France métropolitaine



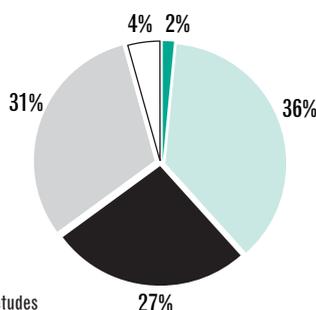
3- Les parcours de formation des diplômés du CAPA par la voie scolaire en 2008 qui ont préparé un BEPA France métropolitaine



4- Les parcours de formation des diplômés du CAPA par apprentissage en 2008 qui ont préparé un brevet professionnel France métropolitaine



5- Les parcours de formation des diplômés du CAPA par apprentissage en 2008 qui ont préparé un BEPA France métropolitaine



■ Réussite puis arrêt des études
 ■ Réussite puis poursuite d'études
 ■ Échec et arrêt des études
 ■ Échec puis poursuite d'études
 □ Préparation du diplôme en cours

(1) Le taux de poursuite d'études s'élève à 62,4% chez les élèves de CAPA et à 49,9% chez les apprentis de CAPA. Les reprises d'études des élèves et des apprentis de CAPA sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent respectivement 4,4% et 4,7%. C'est l'orientation choisie juste après l'obtention du BTSa qui est prise en compte.

(2) Formations paramédicales et du ministère des sports.

DÉFINITIONS

CDD

Un contrat à durée déterminée (ou CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise...) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. La durée totale maximale du CDD à terme précis (renouvelé éventuellement 1 fois) est en règle générale de 18 mois (voire 24 mois dans certains cas).

CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est le contrat de travail passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

Emplois aidés

Les emplois aidés correspondent à l'ensemble des emplois pour lesquels l'employeur bénéficie d'aides pouvant prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage y sont inclus, tout comme les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), les contrats d'avenir, les contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), les contrats initiative emploi (CIE), les contrats insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA), les contrats jeunes en entreprise (CJE ou SEJE), les contrats uniques d'insertion (CUI-CIE et CUI-CAE).

Intérim

Le travail intérimaire (ou intérim) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire. Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié.

Secteur d'activité

Les secteurs d'activités sont construits à partir de la nomenclature des activités française 2008 (NAF) de l'INSEE.

Agriculture, sylviculture et pêche :

les cultures céréalières, l'élevage, le maraîchage, l'horticulture, la viticulture, la sylviculture et l'exploitation forestière, la chasse, l'aquaculture et la pêche.

Industries liées à l'agriculture / environnement :

les industries agroalimentaires, l'agrochimie, le machinisme agricole ainsi que la distribution de l'eau, l'assainissement et le traitement des déchets.

Autres industries :

toutes les autres industries et la construction.

Commerce lié à l'agriculture :

le commerce de gros en produits agricoles et alimentaires, le commerce de détail alimentaire, le commerce de plantes et de fleurs.

Autres commerces :

tous les autres commerces (gros et détail divers), l'hôtellerie et la restauration.

Services liés à l'agriculture, au milieu rural :

les activités de banque et d'assurance agricole, les services aux entreprises agricoles (centre de gestion, chambre d'agriculture, institut technique, syndicat agricole), l'enseignement agricole, la recherche agronomique, les activités vétérinaires, l'administration de l'agriculture, certains services récréatifs (équitation, golf, etc.) et les services aux animaux (toiletage canin).

Services liés à l'aménagement / l'environnement :

les activités de gestion et de mise en valeur du patrimoine naturel, les activités de création et d'entretien d'espaces verts, les services aux entreprises dans le domaine de l'environnement, la collecte des déchets.

Autres services :

tous les autres services (transport et communication, autres banques et assurances, services divers aux entreprises, administration, éducation, activités de santé et sociales, activités sportives, culturelles, récréatives, associatives, services aux personnes.)

Sortant diplômé

Le sortant diplômé est un individu immédiatement entré dans la vie active après l'obtention de son diplôme et qui n'a pas obtenu un diplôme de niveau supérieur par la suite.

Taux net d'emploi

Le taux net d'emploi (TNE) mesure la part des individus qui occupent un emploi, parmi ceux qui sont entrés dans la vie active. Son calcul est le suivant : individus en emploi / (individus en emploi + individus en recherche d'emploi).

NOTE

L'enquête a été réalisée en juin 2011 auprès d'un échantillon représentatif de 1 477 diplômés du CAPA en 2008 par la voie scolaire et de 1 854 apprentis issus des établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine. Le taux de réponse s'élève à 47,9% pour les élèves et à 53,3% pour les apprentis.

SOURCES

Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2011 - MAAF

La situation des sortants diplômés du CAPA

1- La situation en 2011 des élèves et apprentis sortants diplômés du CAPA en 2008 selon le genre (en %)
France métropolitaine

	Indépendants	CDI	CDD et intérim	Emplois aidés	Stages rémunérés	Recherche d'emploi	Études	Non demandeurs d'emploi	Total	TNE
Voie scolaire										
Filles	1,2	21,9	26,6	3,0	1,5	37,6	1,4	6,8	100,0	59,0
Garçons	2,6	31,7	30,6	5,5	2,0	25,7	0,6	1,3	100,0	73,8
Total	1,9	26,7	28,5	4,3	1,7	31,8	1,0	4,1	100,0	66,5
Voie de l'apprentissage										
Filles	0,0	34,8	19,2	0,0	1,8	37,0	2,6	4,6	100,0	60,1
Garçons	3,5	49,1	24,5	2,3	0,5	20,0	0,0	0,2	100,0	79,9
Total	3,0	47,1	23,8	2,0	0,6	22,3	0,4	0,8	100,0	77,4

Lecture : en 2011, 47,1 % des diplômés du CAPA en 2008 par la voie de l'apprentissage occupent un emploi en CDI.

DÉFINITIONS

Secteur d'activité

Les secteurs d'activités sont construits à partir de la nomenclature des activités française 2008 (NAF) de l'INSEE.

Agriculture, sylviculture et pêche :

les cultures céréalières, l'élevage, le maraîchage, l'horticulture, la viticulture, la sylviculture et l'exploitation forestière, la chasse, l'aquaculture et la pêche.

Industries liées à l'agriculture / environnement :

les industries agroalimentaires, l'agrochimie, le machinisme agricole ainsi que la distribution de l'eau, l'assainissement et le traitement des déchets.

Autres industries :

toutes les autres industries et la construction.

Commerce lié à l'agriculture :

le commerce de gros en produits agricoles et alimentaires, le commerce de détail alimentaire, le commerce de plantes et de fleurs.

Autres commerces :

tous les autres commerces (gros et détail divers), l'hôtellerie et la restauration.

Services liés à l'agriculture, au milieu rural :

les activités de banque et d'assurance agricole, les services aux entreprises agricoles (centre de gestion, chambre d'agriculture, institut technique, syndicat agricole), l'enseignement agricole, la recherche agronomique, les activités vétérinaires, l'administration de l'agriculture, certains services récréatifs (équitation, golf, etc.) et les services aux animaux (toilette canin).

Services liés à l'aménagement / l'environnement :

les activités de gestion et de mise en valeur du patrimoine naturel, les activités de création et d'entretien d'espaces verts, les services aux entreprises dans le domaine de l'environnement, la collecte des déchets.

Autres services :

tous les autres services (transport et communication, autres banques et assurances, services divers aux entreprises, administration, éducation, activités de santé et sociales, activités sportives, culturelles, récréatives, associatives, services aux personnes.)

Sortant diplômé

Le sortant diplômé est un individu immédiatement entré dans la vie active après l'obtention de son diplôme et qui n'a pas obtenu un diplôme de niveau supérieur par la suite.

NOTE

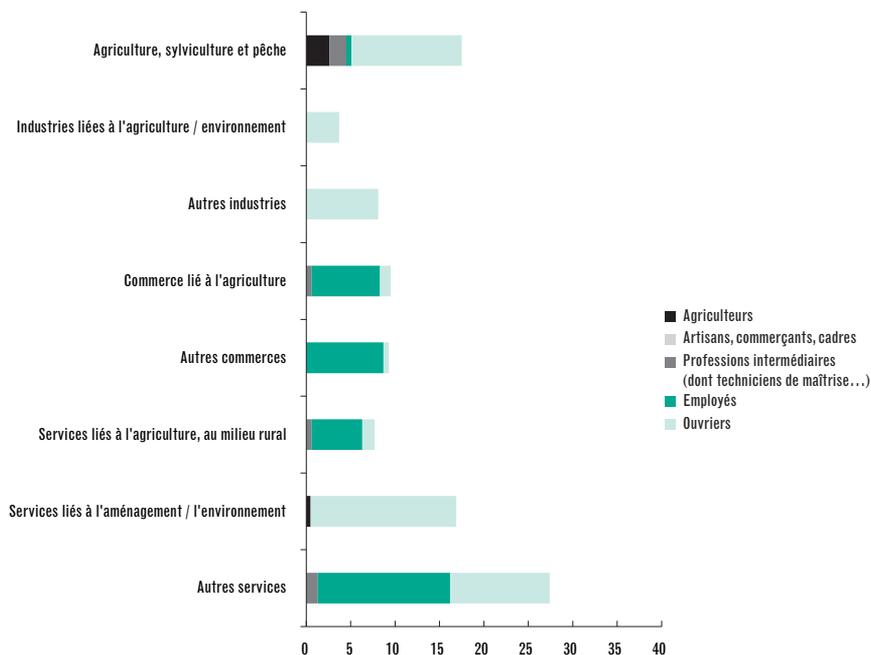
L'enquête a été réalisée en juin 2011 auprès d'un échantillon représentatif de 1 477 diplômés du CAPA en 2008 par la voie scolaire et de 1 854 apprentis issus des établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine. Le taux de réponse s'élève à 47,9% pour les élèves et à 53,3% pour les apprentis.

SOURCES

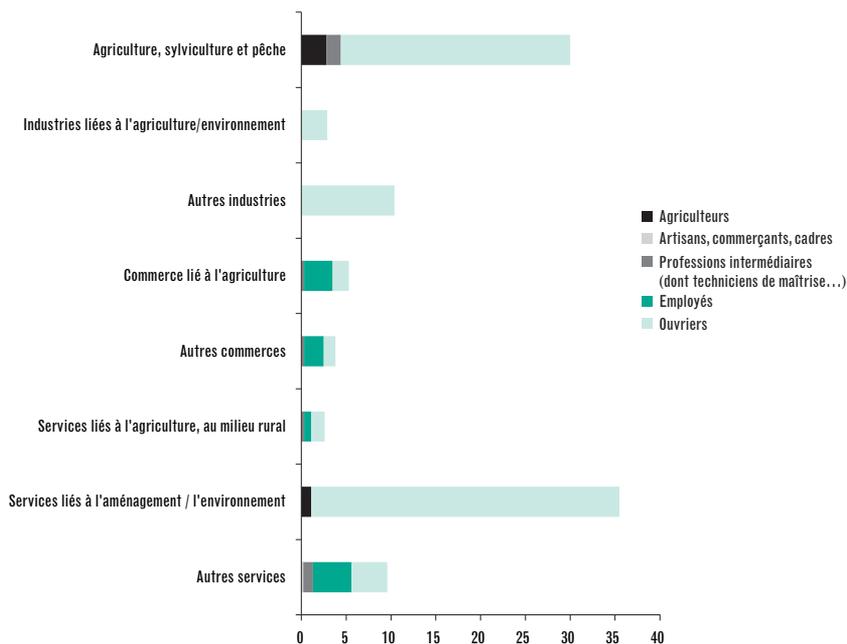
Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2011 - MAAF

La répartition des emplois des sortants diplômés du CAPA

1- La répartition des emplois en 2011 des élèves sortants diplômés du CAPA en 2008 par secteur d'activité (en%)
France métropolitaine



2- La répartition des emplois en 2011 des apprentis sortants diplômés du CAPA en 2008 par secteur d'activité (%)
France métropolitaine



DÉFINITIONS

BTS

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MEN. Le BTSA est son équivalent au MAAF.

DUT

Le diplôme universitaire de technologie (ou DUT) est un diplôme de niveau III. Il se prépare en 2 ans après le baccalauréat. Les cours sont répartis à égalité entre les matières générales et l'enseignement technologique et professionnel.

L'objectif de ce diplôme est de permettre une insertion professionnelle rapide ainsi qu'une poursuite d'études.

Licence

Premier cursus du système LMD, la licence est préparée en 6 semestres. Elle se substitue à l'ancien DEUG en 2 ans suivi de la licence en 1 an.

NOTE

Concernant le diplôme de bac pro, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 8 388 anciens élèves et 2 193 anciens apprentis inscrits en année de terminale de bac pro en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 42,4 % pour les élèves et 35,4 % pour les apprentis. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

Concernant le diplôme du BTA, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 5 425 anciens élèves et 66 anciens apprentis inscrits en année de terminale de BTA en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 39,2 % pour les élèves et 60,6 % pour les apprentis. En raison du petit nombre d'effectifs inscrits et donc de répondants diplômés de BTA par apprentissage, les données statistiques à leur sujet ne sont pas communiquées. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

SOURCES

Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2009 - MAAF

Les poursuites d'études des diplômés du bac pro et du BTA

1- Les études poursuivies⁽¹⁾ entre 2005 et 2009 par les élèves et apprentis diplômés du bac pro en 2005 selon le genre (en %) France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	BTSA	Autres niv. III	Niv. IV	CS, Niv. V	BTS-DUT	Niv. V et IV du MEN	Autres formations ⁽²⁾	Total
Voie scolaire								
Filles	61,9	0,0	3,3	6,3	10,4	8,9	9,2	100,0
Garçons	76,6	0,3	1,7	10,6	5,4	3,3	2,1	100,0
Total	72,0	0,2	2,2	9,2	7,0	5,1	4,3	100,0
Voie de l'apprentissage								
Filles	61,8	0,0	4,1	6,8	6,8	4,1	16,4	100,0
Garçons	68,6	0,0	5,1	16,0	1,7	4,0	4,6	100,0
Total	66,5	0,0	4,8	13,3	3,2	4,0	8,2	100,0

Lecture : entre 2005 et 2009, on estime que 76,6 % des garçons diplômés du bac pro en 2005 par la voie scolaire ont poursuivi des études en BTSA.

2- Les études poursuivies⁽³⁾ entre 2005 et 2009 par les élèves diplômés de BTA en 2005 selon le genre (en %) France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	BTSA	Niv IV	CS, Niv V	BTS, DUT, Licence	Niv. V et IV du MEN	Autres ⁽²⁾	Total
Voie scolaire							
Filles	11,0	0,3	0,5	19,9	9,0	59,3	100,0
Garçons	59,8	3,4	0,7	16,6	4,5	15,0	100,0
Total	18,0	0,7	0,5	19,4	8,4	53,0	100,0

(1) Le taux de poursuite d'études s'élève à 54,5 % chez les élèves de bac pro et à 40,3 % chez les apprentis de bac pro. Les reprises d'études des élèves et apprentis de bac pro sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent respectivement 4,8 % et 5,2 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

(2) Formations paramédicales et du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

(3) Le taux de poursuite d'études s'élève à 70,9 % chez les élèves de BTA. Les reprises d'études des élèves de BTA sont comprises, elles en représentent 20,2 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

DÉFINITIONS

CDD

Un contrat à durée déterminée (ou CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise...) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. La durée totale maximale du CDD à terme précis (renouvelé éventuellement 1 fois) est en règle générale de 18 mois (voire 24 mois dans certains cas).

CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est le contrat de travail passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

Diplômés « unique »

Les diplômés « unique » sont les individus entrés directement sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme ou ceux qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur à celui considéré.

Emplois aidés

Les emplois aidés correspondent à l'ensemble des emplois pour lesquels l'employeur bénéficie d'aides pouvant prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage y sont inclus, tout comme les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), les contrats d'avenir, les contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), les contrats initiative emploi (CIE), les contrats insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA), les contrats jeunes en entreprise (CJE ou SEJE), les contrats uniques d'insertion (CUI-CIE et CUI-CAE).

Intérim

Le travail intérimaire (ou intérim) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire. Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié.

Taux net d'emploi

Le taux net d'emploi (TNE) mesure la part des individus qui occupent un emploi, parmi ceux qui sont entrés dans la vie active. Son calcul est le suivant : individus en emploi / (individus en emploi + individus en recherche d'emploi).

NOTE

Concernant le diplôme de bac pro, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 8 388 anciens élèves et 2 193 anciens apprentis inscrits en année de terminale de bac pro en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 42,4% pour les élèves et 35,4% pour les apprentis. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

Concernant le diplôme du BTA, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 5 425 anciens élèves et 66 anciens apprentis inscrits en année de terminale de BTA en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 39,2% pour les élèves et 60,6% pour les apprentis. En raison du petit nombre d'effectifs inscrits et donc de répondants diplômés de BTA par apprentissage, les données statistiques à leur sujet ne sont pas communiquées. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

SOURCES

Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2009 - MAAF

La situation des diplômés « bac pro unique » et « BTA unique »

1- La situation en 2009 des élèves et apprentis diplômés « bac pro unique » en 2005 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Indépendants	CDI	CDD et intérim	Emplois aidés	Stages rémunérés	Recherche d'emploi	Études	Non demandeurs d'emploi	Total	TNE
Voie scolaire										
Filles	6,2	51,6	18,8	1,0	1,5	12,6	6,7	1,5	100,0	86,3
Garçons	21,7	62,5	9,9	0,4	0,8	2,8	1,4	0,5	100,0	96,7
Total	18,1	59,9	12,0	0,6	1,0	5,1	2,6	0,8	100,0	94,0
Voie de l'apprentissage										
Filles	10,7	48,5	18,4	1,0	0,0	11,7	5,8	3,9	100,0	87,1
Garçons	18,7	66,1	7,1	0,7	1,2	4,9	1,2	0,0	100,0	95,0
Total	17,1	62,5	9,4	0,8	1,0	6,3	2,2	0,8	100,0	93,5

Lecture : en 2009, 18,1 % des diplômés du bac pro en 2005 par la voie scolaire sont dans la catégorie socioprofessionnelle des indépendants.

2- La situation en 2009 des élèves diplômés « BTA unique » en 2005 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Indépendants	CDI	CDD et intérim	Emplois aidés	Stages rémunérés	Recherche d'emploi	Études	Non demandeurs d'emploi	Total	TNE
Voie scolaire										
Filles	1,1	42,2	26,9	2,4	4,5	9,8	11,0	2,0	100,0	88,7
Garçons	1,2	39,9	29,4	2,5	7,4	10,4	8,6	0,6	100,0	88,5
Total	1,1	42,0	27,2	2,4	4,9	9,9	10,7	1,8	100,0	88,7

DÉFINITIONS

Diplômés « unique »

Les diplômés « unique » sont les individus entrés directement sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme ou ceux qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur à celui considéré.

Secteur d'activité

Les secteurs d'activité sont construits à partir de la nomenclature des activités françaises (NAF) de l'INSEE.

Les productions agricoles :

les cultures céréalières, l'élevage, le maraîchage, l'horticulture, la viticulture, l'aquaculture et la pêche

Les productions forestières et productions liées à l'aménagement et à l'environnement :

la réalisation et l'entretien d'espaces verts, la sylviculture et l'exploitation forestière, la chasse

Les industries liées à l'agriculture : les industries agroalimentaires,

l'agrochimie et le machinisme agricole

Les industries non liées à l'agriculture : toutes les autres industries et la construction

Le commerce lié à l'agriculture et à l'agroalimentaire :

le commerce de gros en produits agricoles et alimentaires, le commerce de détail alimentaire, le commerce de plantes et de fleurs

Les autres commerces :

tous les autres commerces (gros et détail divers), l'hôtellerie et la restauration

Les services liés à l'agriculture et au milieu rural :

les activités de banque et d'assurance agricole, les services aux entreprises agricoles (centre de gestion, chambre d'agriculture, institut technique, syndicat agricole), l'enseignement agricole, la recherche agronomique, les activités vétérinaires, l'administration de l'agriculture, certains services récréatifs (équitation, golf...) et les services aux animaux (toilette canin)

Les services non liés à l'agriculture et au milieu rural :

tous les autres services (transport et communication, autres banques et assurances, services divers aux entreprises, administration, éducation, activités de santé et sociales, activités sportives, culturelles, récréatives, associatives, services aux personnes)

Les services liés à l'aménagement et à l'environnement :

la distribution de l'eau et l'assainissement, les activités de gestion et de mise en valeur du patrimoine naturel, les activités de création et d'entretien d'espaces verts dans le cadre de l'administration territoriale, les services aux entreprises dans le domaine de l'environnement.

Remarque : dans les services liés à l'agriculture et au milieu rural, sont inclus les activités de santé et sociales, les activités sportives, culturelles, récréatives et les ser-

vices aux personnes réalisés dans le milieu rural et dans les unités urbaines de moins de 5 000 habitants (une unité urbaine, au sens de l'INSEE, a plus de 2 000 habitants et il s'agit soit d'une agglomération multicommunale, soit d'une ville isolée).

NOTE

Concernant le diplôme de bac pro, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 8 388 anciens élèves et 2 193 anciens apprentis inscrits en année de terminale de bac pro en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 42,4 % pour les élèves et 35,4 % pour les apprentis. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

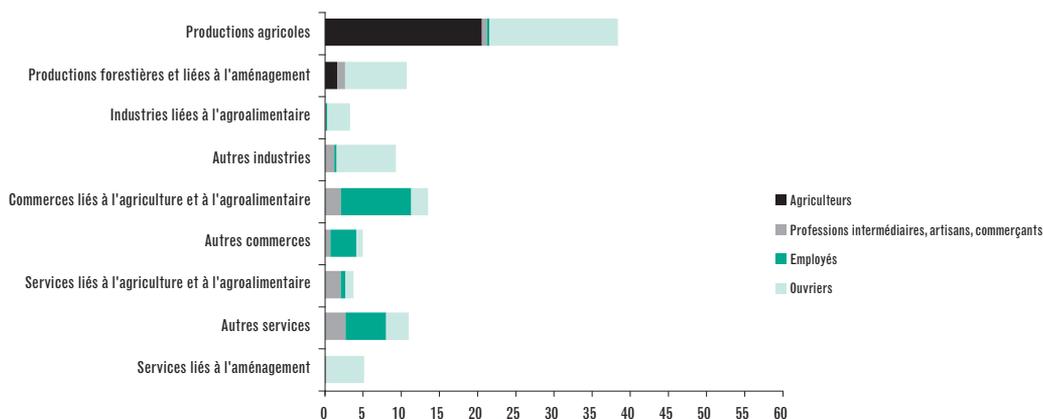
Concernant le diplôme du BTA, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 5 425 anciens élèves et 66 anciens apprentis inscrits en année de terminale de BTA en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 39,2 % pour les élèves et 60,6 % pour les apprentis. En raison du petit nombre d'effectifs inscrits et donc de répondants diplômés de BTA par apprentissage, les données statistiques à leur sujet ne sont pas communiquées. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

SOURCES

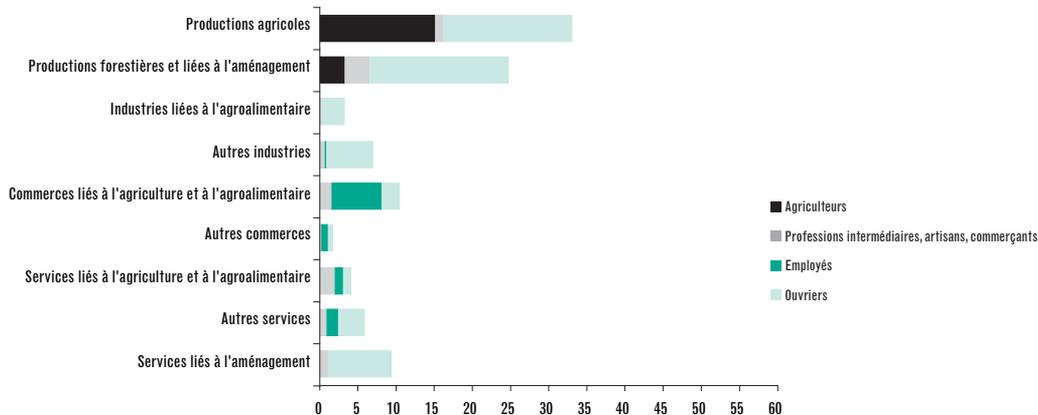
Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2009 - MAAF

La répartition des emplois des diplômés « bac pro unique » et « BTA unique »

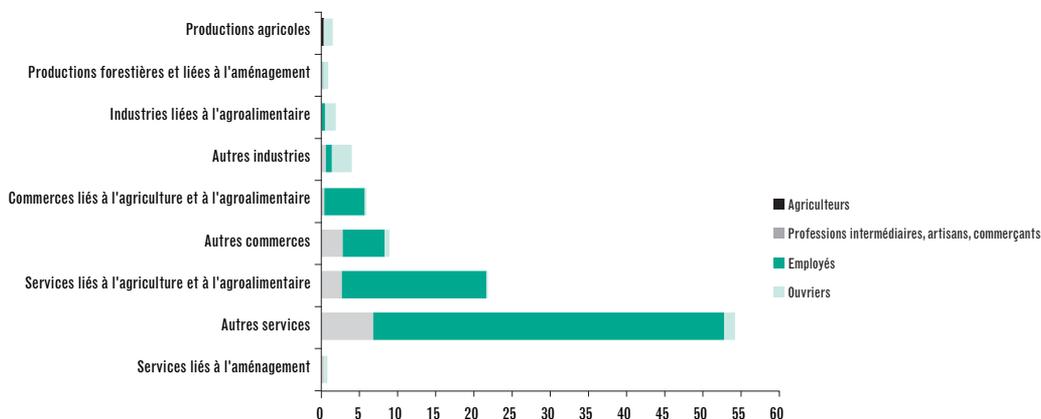
1- La répartition des emplois en 2009 des élèves diplômés « bac pro unique » en 2005 par secteur d'activité (en %)
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



2- La répartition des emplois en 2009 des apprentis diplômés « bac pro unique » en 2005 par secteur d'activité
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



3- La répartition des emplois en 2009 des élèves diplômés « BTA unique » en 2005 par secteur d'activité
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



DÉFINITIONS

BTS

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MEN. Le BTSA est son équivalent au MAAF.

CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat général série scientifique, et des classes préparatoires technologie et biologie (TB) qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Elles préparent principalement, en 2 ans, aux concours A d'entrée (concours A BCPST et concours A TB) dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare, en 1 an, au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) ;
- des classes préparatoires post BTSA-BTS-DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTSA, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

CS

Un certificat de spécialisation (ou CS) est associé à un niveau de diplôme et s'appuie sur un référentiel de formation. Il atteste de compétences professionnelles définies dans un référentiel d'évaluation et peut être délivré selon la modalité des UC.

NOTE

L'enquête a été réalisée en 2009 auprès de 6 863 anciens élèves de bac techno inscrits en année de terminale en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 47,6 %. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

DEUG

Le diplôme d'études universitaires générales (ou DEUG) est un diplôme national de l'enseignement supérieur. Avant la réforme LMD, le DEUG sanctionnait le premier cycle des études universitaires générales, d'une durée de 2 ans.

DUT

Le diplôme universitaire de technologie (ou DUT) est un diplôme de niveau III. Il se prépare en 2 ans après le baccalauréat. Les cours sont répartis à égalité entre les matières générales et l'enseignement technologique et professionnel.

L'objectif de ce diplôme est de permettre une insertion professionnelle rapide ainsi qu'une poursuite d'études.

Ingénieur

Le titre d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI) se prépare dans une école publique ou privée de l'enseignement supérieur agricole.

SOURCES

Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2009 - MAAF

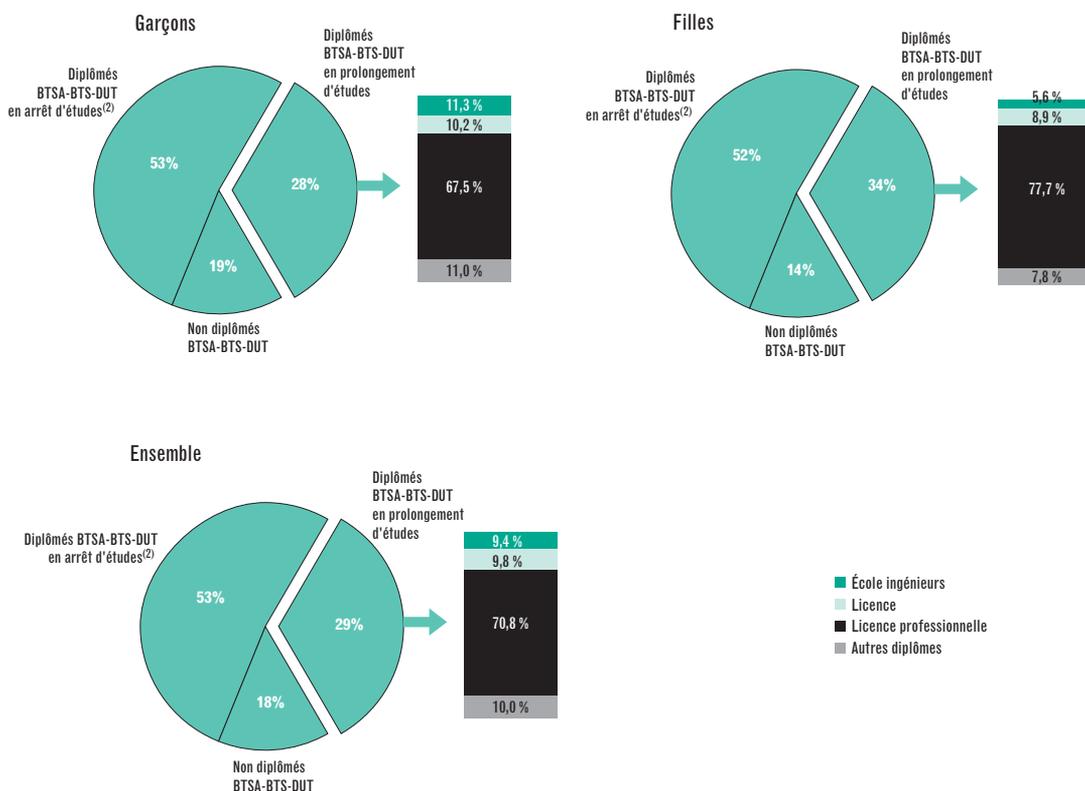
Les poursuites d'études des diplômés du bac techno

1- Les études poursuivies⁽¹⁾ entre 2005 et 2009 par les diplômés du bac techno en 2005 **selon le genre (en %)**
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Filles	Garçons	Total
MAAF			
Écoles d'ingénieurs	0,4	0,3	0,3
BTSA	73,8	88,2	83,7
Autres niv. III et II	0,0	0,2	0,1
Niv. V, IV et CS	1,0	1,0	1,0
MEN - MESR			
Écoles d'ingénieurs	0,1	0,1	0,1
DEUG, DUT, BTS, autres niv. III	15,4	7,6	10,1
Niv. VI et V	2,2	0,9	1,3
Ministères de la santé et des sports			
Écoles paramédicales et autres formations	5,2	0,8	2,2
Total	100,0	100,0	100,0

Lecture : entre 2005 et 2009, on estime que 83,7 % des diplômés du bac techno en 2005 ont poursuivi des études en BTSA.

2- Les parcours de formation des diplômés du bac techno en 2005 qui ont poursuivi en BTSA, BTS ou DUT entre 2005 et 2009 **selon le genre** *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



(1) Le taux de poursuite d'études chez les élèves de bac techno s'élève à 94,6 %. Les reprises d'études des élèves de bac techno sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent 2,1 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

(2) Les diplômés de BTSA-BTS-DUT qui ont poursuivi des études de même niveau ou de niveau inférieur sont compris.

DÉFINITIONS

BTS

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MEN. Le BTSA est son équivalent au MAAF.

CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat général série scientifique, et des classes préparatoires technologie et biologie (TB) qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Elles préparent principalement, en 2 ans, aux concours A d'entrée (concours A BCPST et concours A TB) dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare, en 1 an, au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) ;
- des classes préparatoires post BTSA-BTS-DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTSA, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

CS

Un certificat de spécialisation (ou CS) est associé à un niveau de diplôme et s'appuie sur un référentiel de formation. Il atteste de compétences professionnelles définies dans un référentiel d'évaluation et peut être délivré selon la modalité des UC.

DEUG

Le diplôme d'études universitaires générales (ou DEUG) est un diplôme national de l'enseignement supérieur. Avant la réforme LMD, le DEUG sanctionnait le premier cycle des études universitaires générales, d'une durée de 2 ans.

DUT

Le diplôme universitaire de technologie (ou DUT) est un diplôme de niveau III. Il se prépare en 2 ans après le baccalauréat. Les cours sont répartis à égalité entre les matières générales et l'enseignement technologique et professionnel.

L'objectif de ce diplôme est de permettre une insertion professionnelle rapide ainsi qu'une poursuite d'études.

Ingénieur

Le titre d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI) se prépare dans une école publique ou privée de l'enseignement supérieur agricole.

NOTE

L'enquête a été réalisée en 2009 auprès de 1 697 anciens élèves de bac S inscrits en année de terminale en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, GOM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 53,0%. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

SOURCES

Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2009 - MAAF

Les poursuites d'études des diplômés du bac S

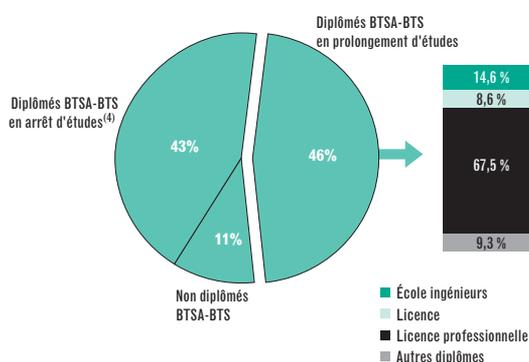
1- Les études poursuivies⁽¹⁾ par les diplômés du bac S en 2005 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Filles	Garçons	Total
BTSA	23,2	36,2	30,2
CPGE	4,6	2,9	3,7
Ecoles d'ingénieurs ⁽²⁾	3,3	7,4	5,6
Ecoles paramédicales	14,3	5,4	9,4
Licence LMD	29,0	17,1	22,5
DUT	15,4	21,5	18,8
BTS	7,4	7,5	7,4
Divers ⁽³⁾	2,8	2,0	2,4
Total	100,0	100,0	100,0

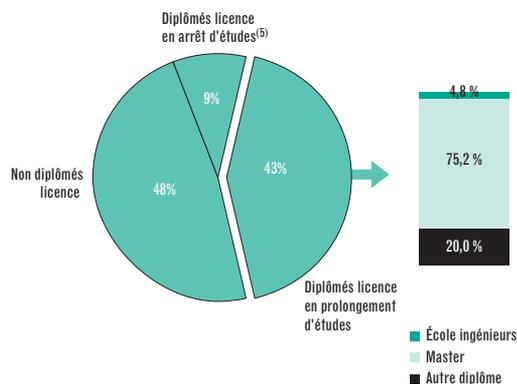
2- Les parcours de formation des diplômés du bac S en 2005 qui ont poursuivi en BTSA ou BTS entre 2005 et 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



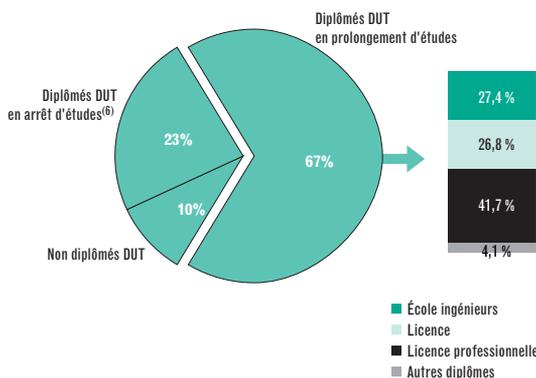
3- Les parcours de formation des diplômés du bac S en 2005 qui ont poursuivi en licence entre 2005 et 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



4- Les parcours de formation des diplômés du bac S en 2005 qui ont poursuivi en DUT entre 2005 et 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



(1) Le taux de poursuite d'études chez les élèves de bac S s'élève à 99,2%. Les reprises d'études des élèves de bac S sont comprises les poursuites d'études, elles en représentent 1,9%. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

(2) Écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager et MESR.

(3) Dont études de niveau inférieur.

(4) Les diplômés de BTSA-BTS qui ont poursuivi des études de même niveau ou de niveau inférieur sont inclus.

(5) Les diplômés de licence qui ont poursuivi des études de même niveau ou de niveau inférieur sont inclus.

(6) Les diplômés de DUT qui ont poursuivi des études de même niveau ou de niveau inférieur sont inclus.

DÉFINITIONS

CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat général série scientifique, et des classes préparatoires technologie et biologie (TB) qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Elles préparent principalement, en 2 ans, aux concours A d'entrée (concours A BCPST et concours A TB) dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare, en 1 an, au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) ;
- des classes préparatoires post BTSA-BTS-DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTSA, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

CS

Un certificat de spécialisation (ou CS) est associé à un niveau de diplôme et s'appuie sur un référentiel de formation. Il atteste de compétences professionnelles définies dans un référentiel d'évaluation et peut être délivré selon la modalité des UC.

Ingénieur

Le titre d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI) se prépare dans une école publique ou privée de l'enseignement supérieur agricole.

Licence

Premier cursus du système LMD, la licence est préparée en 6 semestres. Elle se substitue à l'ancien DEUG en 2 ans suivi de la licence en 1 an.

Licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est un diplôme de niveau II (bac+3) délivré par l'Université et créé en novembre 1999. Depuis 2010, les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole peuvent être habilités à délivrer une licence pro en propre.

La licence pro est accessible aux titulaires d'un BTSA, DUT, BTS, DEUST, aux étudiants ayant validé une L2 ou aux titulaires d'un titre ou diplôme homologué de niveau III par l'État. Elle est conçue en étroite relation avec les professionnels de la spécialité. La formation dure 1 an et peut être suivie en formation initiale, par apprentissage, ou en formation continue. Elle comporte 12 à 16 semaines de stage et vise l'insertion professionnelle immédiate.

Master

Second cursus du système LMD, il se prépare en 4 semestres après la licence. Il correspond à un diplôme bac+5. Il correspond aux anciens DEA et DESS.

NOTE

L'enquête a été réalisée en mars 2010 auprès de 2 395 diplômés du BTSA en 2007 par la voie scolaire issus d'un échantillon représentatif de 94 établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, l'ensemble des 1 372 diplômés par apprentissage en 2007 a également été interrogé. Le taux de réponse s'élève à 64 % pour les étudiants et 58,6 % pour les apprentis.

SOURCES

Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2010 - MAAF

Les poursuites d'études des diplômés du BTSA

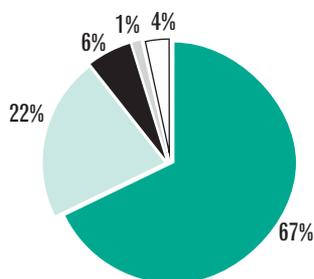
1- Les études poursuivies⁽¹⁾ entre 2007 et 2010 par les étudiants et apprentis diplômés du BTSA en 2007 selon le genre (%)
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Licence pro	Licence	CPGE, formation d'ingénieurs	BTSA	BTS, DUT	Autres formations niv. II	Autres formations niv. III	CS	Autres formations niv. V et IV	Total
Voie scolaire										
Filles	43,4	13,2	11,4	3,9	1,5	4,9	4,9	7,8	9,0	100,0
Garçons	45,0	13,9	9,6	5,8	1,4	9,4	5,0	7,9	2,0	100,0
Total	44,4	13,6	10,3	5,0	1,4	7,6	5,0	7,9	4,8	100,0
Voie de l'apprentissage										
Filles	56,3	3,5	3,7	5,3	1,0	8,8	1,3	14,5	5,6	100,0
Garçons	44,1	4,9	11,5	2,9	1,5	4,8	5,8	21,3	3,2	100,0
Total	48,5	4,4	8,7	3,8	1,3	6,3	4,1	18,8	4,1	100,0

Lecture : entre 2007 et 2010, on estime que 44,4 % des diplômés du BTSA en 2007 ont poursuivi des études en licence professionnelle.

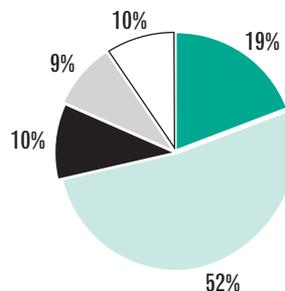
2- Les parcours de formation des étudiants diplômés du BTSA en 2007 qui ont préparé une licence professionnelle

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



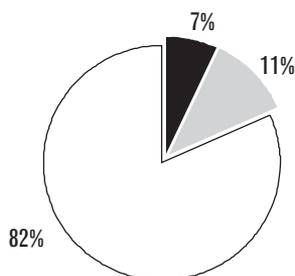
3- Les parcours de formation des étudiants diplômés du BTSA en 2007 qui ont préparé une licence

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



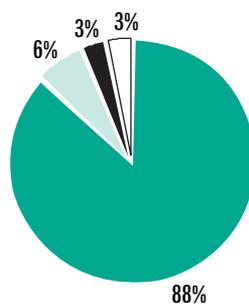
4- Les parcours de formation des étudiants diplômés du BTSA en 2007 qui sont entrés en classe préparatoire ou en école d'ingénieur

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



5- Les parcours de formation des étudiants diplômés du BTSA en 2007 qui ont préparé un certificat de spécialisation

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



- Réussite puis arrêt des études
- Réussite puis poursuite d'études
- Échec et arrêt des études
- Échec puis poursuite d'études
- Préparation du diplôme en cours

(1) Le taux de poursuite d'études s'élève à 55,3 % chez les élèves de BTSA et à 31,3 % chez les apprentis de BTSA. Les reprises d'études des étudiants et des apprentis de BTSA sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent respectivement 8,5 % et 15,3 %. C'est l'orientation choisie juste après l'obtention du BTSA qui est prise en compte.

DÉFINITIONS

CDD

Un contrat à durée déterminée (ou CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise...) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. La durée totale maximale du CDD à terme précis (renouvelé éventuellement 1 fois) est en règle générale de 18 mois (voire 24 mois dans certains cas).

CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est le contrat de travail passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

Emplois aidés

Les emplois aidés correspondent à l'ensemble des emplois pour lesquels l'employeur bénéficie d'aides pouvant prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage y sont inclus, tout comme les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), les contrats d'avenir, les contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), les contrats initiative emploi (CIE), les contrats insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA), les contrats jeunes en entreprise (CJE ou SEJE), les contrats uniques d'insertion (CUI-CIE et CUI-CAE).

Intérim

Le travail intérimaire (ou intérim) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire. Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié.

Sortant diplômé

Le sortant diplômé est un individu immédiatement entré dans la vie active après l'obtention de son diplôme et qui n'a pas obtenu un diplôme de niveau supérieur par la suite.

Taux net d'emploi

Le taux net d'emploi (TNE) mesure la part des individus qui occupent un emploi, parmi ceux qui sont entrés dans la vie active. Son calcul est le suivant : individus en emploi / (individus en emploi + individus en recherche d'emploi).

NOTE

L'enquête a été réalisée en mars 2010 auprès de 2 395 diplômés du BTSA en 2007 par la voie scolaire issus d'un échantillon représentatif de 94 établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, l'ensemble des 1 372 diplômés par apprentissage en 2007 a également été interrogé. Le taux de réponse s'élève à 64% pour les étudiants et 58,6% pour les apprentis.

SOURCES

Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2010 - MAAF

La situation des sortants diplômés du BTSA

1- La situation en 2010 des étudiants et apprentis sortants diplômés du BTSA en 2007 selon le genre (%)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Indépendants	CDI	CDD et intérim	Emplois aidés	Stages rémunérés	Recherche d'emploi	Études	Non demandeurs d'emploi	Total	TNE
Voie scolaire										
Filles	7,5	39,9	29,1	4,6	3,0	11,6	3,8	0,5	100,0	87,9
Garçons	22,2	53,8	15,9	1,9	1,4	3,8	1,0	0,0	100,0	96,2
Total	17,4	49,2	20,3	2,7	1,9	6,4	1,9	0,2	100,0	93,5
Voie de l'apprentissage										
Filles	6,1	56,1	20,0	3,1	2,7	10,9	0,0	1,1	100,0	89,0
Garçons	17,2	65,4	9,2	0,7	0,3	5,6	0,9	0,7	100,0	94,3
Total	13,9	62,7	12,4	1,4	1,0	7,1	0,7	0,8	100,0	92,7

Lecture : en 2010, 65,4% des diplômés du BTSA en 2007 par la voie de l'apprentissage occupent un emploi en CDI.

DÉFINITIONS

Secteur d'activité

Les secteurs d'activité sont construits à partir de la nomenclature des activités françaises (NAF) de l'INSEE.

Les productions agricoles :

les cultures céréalières, l'élevage, le maraîchage, l'horticulture, la viticulture, l'aquaculture et la pêche

Les productions forestières et productions liées à l'aménagement et à l'environnement :

la réalisation et l'entretien d'espaces verts, la sylviculture et l'exploitation forestière, la chasse

Les industries liées à l'agriculture : les industries agroalimentaires,

l'agrochimie et le machinisme agricole

Les industries non liées à l'agriculture : toutes les autres industries et la construction

Le commerce lié à l'agriculture et à l'agroalimentaire :

le commerce de gros en produits agricoles et alimentaires, le commerce de détail alimentaire, le commerce de plantes et de fleurs

Les autres commerces :

tous les autres commerces (gros et détail divers), l'hôtellerie et la restauration

Les services liés à l'agriculture et au milieu rural :

les activités de banque et d'assurance agricole, les services aux entreprises agricoles (centre de gestion, chambre d'agriculture, institut technique, syndicat agricole), l'enseignement agricole, la recherche agronomique, les activités vétérinaires, l'administration de l'agriculture, certains services récréatifs (équitation, golf...) et les services aux animaux (toilette canin)

Les services non liés à l'agriculture et au milieu rural :

tous les autres services (transport et communication, autres banques et assurances, services divers aux entreprises, administration, éducation, activités de santé et sociales, activités sportives, culturelles, récréatives, associatives, services aux personnes)

Les services liés à l'aménagement et à l'environnement :

la distribution de l'eau et l'assainissement, les activités de gestion et de mise en valeur du patrimoine naturel, les activités de création et d'entretien d'espaces verts dans le cadre de l'administration territoriale, les services aux entreprises dans le domaine de l'environnement.

Remarque : dans les services liés à l'agriculture et au milieu rural, sont inclus les activités de santé et sociales, les activités sportives, culturelles, récréatives et les services aux personnes réalisés dans le milieu rural et dans les unités urbaines de moins de 5 000 habitants (une unité urbaine, au sens de l'INSEE, a plus de 2 000 habitants et il s'agit soit d'une agglomération multicommunale, soit d'une ville isolée).

Sortant diplômé

Le sortant diplômé est un individu immédiatement entré dans la vie active après l'obtention de son diplôme et qui n'a pas obtenu un diplôme de niveau supérieur par la suite.

NOTE

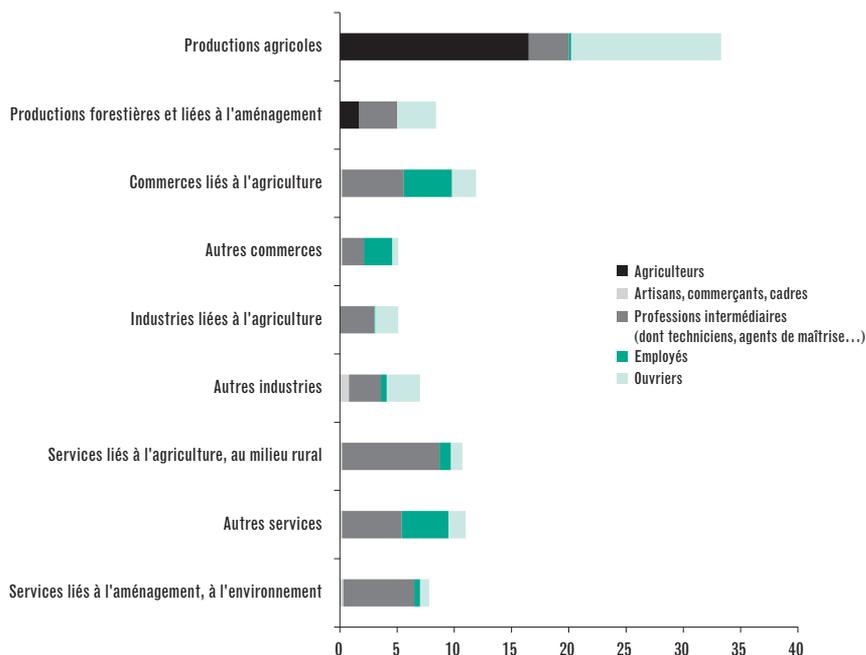
L'enquête a été réalisée en mars 2010 auprès de 2 395 diplômés du BTSa en 2007 par la voie scolaire issus d'un échantillon représentatif de 94 établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, l'ensemble des 1 372 diplômés par apprentissage en 2007 a également été interrogé. Le taux de réponse s'élève à 64% pour les étudiants et 58,6% pour les apprentis.

SOURCES

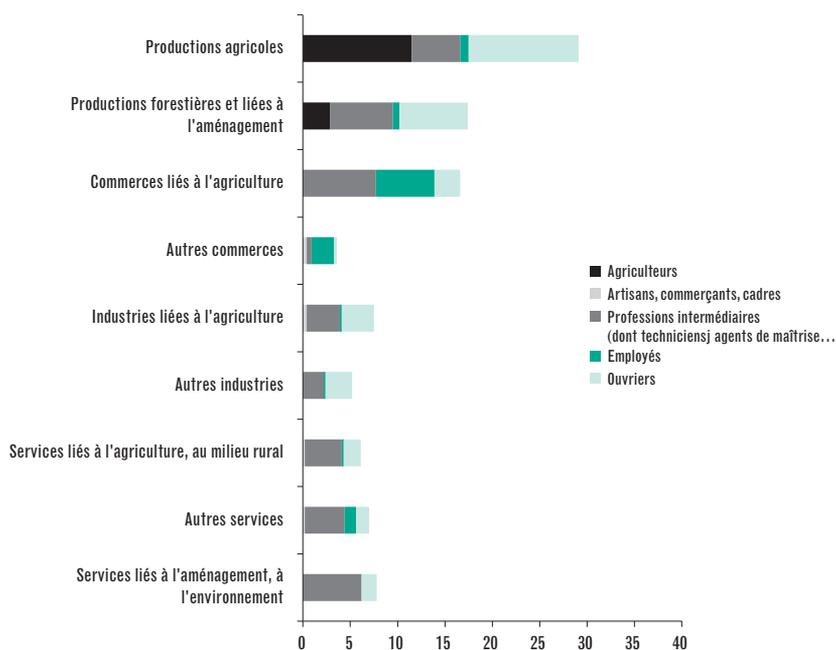
Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2010 - MAAF

La répartition des emplois des sortants diplômés du BTSA

1- La répartition des emplois en 2010 des étudiants sortants diplômés du BTSA en 2007 par secteur d'activité (en %)
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



2- La répartition des emplois en 2010 des apprentis sortants diplômés du BTSA en 2007 par secteur d'activité (en %)
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



DÉFINITIONS

CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est le contrat de travail passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

Taux net d'emploi

Le taux net d'emploi (TNE) mesure la part des individus qui occupent un emploi, parmi ceux qui sont entrés dans la vie active. Son calcul est le suivant : individus en emploi / (individus en emploi + individus en recherche d'emploi).

Thèse CIFRE

La convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Les travaux aboutiront à la soutenance d'une thèse en 3 ans (financement par le MESR).

Volontariat

Le volontariat s'appuie sur un statut juridique sous lequel des personnes peuvent s'engager dans un travail, dans l'intérêt collectif, le plus souvent à vocation humanitaire, sociale, sportive, culturelle. Il existe plusieurs formes de volontariats (volontariat en entreprise, volontariat en administration...).

NOTE

Une enquête sur la primo-insertion des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agronomique en 2010 et en 2011 a été réalisée en 2012. L'ensemble des anciens étudiants des établissements suivants ont été interrogés : AgroCampus Ouest, AgroParisTech, AgroSup Dijon, Bordeaux Sciences Agro, El Purpan, ENGEES, ESB, ESITPA, Institut Polytechnique LaSalle Beauvais, ISA Lille, ISARA, Montpellier SupAgro, Oniris, VetAgro Sup. 1 696 des 2 271 diplômés de la promotion 2010 d'une part et 1 839 des 2 240 de celle de 2011 d'autre part ont répondu à l'enquête, soit des taux de réponse respectifs de 74,7% et 82,1%. Ces populations ont été redressées afin d'améliorer leur représentativité par rapport à la population des diplômés.

SOURCES

- Enquête sur la primo-insertion des diplômés de l'enseignement supérieur agronomique - AgroSup Dijon-Eduter 2011

1- La situation en février 2012 des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agronomique en 2010 et en 2011 selon le genre (%) France métropolitaine

	En emploi	En volontariat	En création ou en reprise d'entreprise	En recherche d'emploi	En poursuite d'études (hors thèse)	En thèse académique	En thèse CIFRE	Volontairement sans emploi	Total
Promotion 2010									
Hommes	82,1	3,2	1,4	5,2	2,3	3,8	1,6	0,4	100,0
Femmes	73,7	3,3	0,2	11,1	4,1	4,5	1,5	1,6	100,0
Total	77,2	3,3	0,6	8,6	3,4	4,2	1,6	1,1	100,0
Promotion 2011									
Hommes	62,8	2,6	1,1	18,8	6,6	3,6	0,6	3,9	100,0
Femmes	59,0	2,5	0,4	24,2	7,5	3,8	0,5	2,1	100,0
Total	60,6	2,5	0,7	22,0	7,1	3,7	0,6	2,8	100,0

Lecture : en février 2012, 77,2% des ingénieurs agronomes diplômés en 2010 occupent un emploi.

2- Les principaux indicateurs de la situation en février 2012 des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agronomique en 2010 et en 2011 selon le genre (%) France métropolitaine

	Taux net d'emploi ⁽¹⁾	En CDI ⁽²⁾	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes ⁽³⁾ (en €)
Promotion 2010			
Hommes	93,9	79,0	31 892
Femmes	86,8	68,6	30 415
Total	89,8	73,2	31 081
Promotion 2011			
Hommes	76,1	67,1	30 818
Femmes	70,4	50,7	28 453
Total	72,7	57,6	29 477

Lecture : en février 2012, parmi les ingénieurs diplômés de la promotion 2011, 57,6% bénéficient d'un CDI.

(1) Les thésards CIFRE sont considérés en emplois mais pas volontaires. Les élèves-fonctionnaires ne sont pas pris en compte dans le calcul de cet indicateur.

(2) Parmi les salariés (donc hors indépendants) et hors volontaires.

(3) Toutes les rémunérations perçues en France, temps plein.

DÉFINITIONS

Secteurs d'activité des ingénieurs

Les entreprises, établissements ou organismes dans lesquels travaillent les ingénieurs agronomes sont classés selon une nomenclature élaborée par les établissements d'enseignement supérieur agronomique et inspirée de la nomenclature des activités françaises (NAF) de l'INSEE. Les grandes catégories de cette nomenclature sont les suivantes :

- les productions agricoles, qui regroupent les productions végétales et services très proches de la production végétale, les productions animales et services très proches de la production animale (insémination...), l'aquaculture, la pêche, la forêt, la gestion et l'exploitation forestière ;
- les industries agroalimentaires et de l'alimentation animale ;
- la restauration collective ;
- les autres industries correspondent à l'industrie pharmaceutique, des cosmétiques, des biotechnologies, de l'énergie ou de la construction ;
- l'agrofourniture et l'agrochimie comprennent la production d'engrais, de produits phytosanitaires, ainsi que les substrats et supports de culture ;
- les autres activités de fabrication sont celles des machines et du matériel (agricoles notamment), du bois, du papier... ;
- dans le développement, l'aménagement, l'environnement, le paysage sont classés des bureaux d'études, des sociétés de conseil, des associations de protection des ressources naturelles ou d'éducation à l'environnement, des services d'aménagements paysagers, des structures de gestion, de concertation en aménagement (dont les syndicats mixtes, PNR, GIE...) ainsi que les activités en lien avec l'urbanisme et les services urbains tels que la gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets ;

- on trouve dans les services aux entreprises les sociétés de conseil et d'ingénierie (cabinets d'expertise, de certification), des centres de gestion, les banques, les assurances, les sociétés d'informatique et de bases de données, mais aussi l'édition, la presse ou encore les transports ;
- les organisations professionnelles agricoles incluent les chambres d'agriculture, des centres d'expérimentation, des instituts techniques, les syndicats agricoles, des structures interprofessionnelles ;
- les administrations sont celles de l'État (services déconcentrés) et des collectivités locales, et les établissements publics en font également partie ;
- l'enseignement et la recherche publics et privés ;
- les organismes internationaux, humanitaires et d'appui au développement (ambassades, ONG, UE...);
- le commerce et la distribution de gros et de détail, grande distribution, intermédiaires compris (centrales d'achat, coopératives) ;
- les activités de loisir et culturelles.

NOTE

Une enquête sur la primo-insertion des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agronomique en 2010 et en 2011 a été réalisée en 2012. L'ensemble des anciens élèves des établissements suivant ont été interrogés : AgroCampus Ouest, AgroParisTech, AgroSup Dijon, Bordeaux Sciences Agro, El Purpan, ENGEES, ESB, ESITPA, Institut Polytechnique LaSalle Beauvais, ISA Lille, ISARA, Montpellier SupAgro, Oniris, VetAgro Sup.

1 696 des 2 271 diplômés de la promotion 2010 d'une part et 1 839 des 2 240 de celle de 2011 d'autre part ont répondu à l'enquête, soit des taux de réponse respectifs de 74,7% et 82,1%. Ces populations ont été redressées afin d'améliorer leur représentativité par rapport à la population des diplômés.

SOURCES

- Enquête sur la primo-insertion des diplômés de l'enseignement supérieur agronomique - AgroSup Dijon-Eduter 2011 - MAAF

1- Les secteurs d'activité dans lesquels les ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agronomique en 2011 travaillent en février 2012 (%) France métropolitaine

Secteurs d'activité des ingénieurs	Répartition	Part de femmes	Part en CDI ⁽¹⁾	Part de cadres	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes ⁽²⁾ (en €)
Industrie agroalimentaire ⁽³⁾	21,0	69,0	47,7	61,0	31 404
Services divers aux entreprises	14,0	52,5	77,4	69,1	31 769
Organisation professionnelle agricole	10,3	70,4	49,0	45,0	25 066
Productions agricoles	9,8	47,9	73,5	48,3	28 341
Commerce Distribution	9,0	46,2	72,2	65,0	31 329
Aménagement/Environnement/Paysage	8,0	63,0	52,5	63,2	26 601
Enseignement et recherche	7,8	69,4	25,3	84,7	24 919
Administrations (État, collectivités territoriales, hôpitaux)	6,4	50,5	48,1	82,2	28 753
Autres industries et activités de fabrication	6,3	41,1	72,4	75,6	32 508
Agrofourniture-Agrochimie	3,4	37,3	54,1	66,6	32 422
Autres	4,0	59,4	57,3	59,1	26 547
Total	100,0	57,9	57,6	64,1	29 455

Lecture : 21 % des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agronomique en 2011 qui exercent une activité professionnelle en février 2012 travaillent dans le secteur d'activité de l'industrie agroalimentaire. Parmi eux, 69 % sont des femmes, 47,7 % bénéficient d'un CDI et 61 % du statut de cadre. Ils perçoivent en moyenne une rémunération de 31 404 €.

(1) Parmi les salariés (donc hors indépendants) et hors volontaires.

(2) Toutes les rémunérations perçues en France, temps plein.

(3) Y compris restauration collective.

DÉFINITIONS

Docteur vétérinaire

L'obtention de la thèse d'exercice de doctorat vétérinaire confère le diplôme d'État de docteur vétérinaire. Ce diplôme permet d'exercer la profession. Cette thèse est soutenue à l'issue de la cinquième année ou année d'approfondissement pour laquelle les étudiants choisissent une spécialité parmi : animaux de production, animaux de compagnie, équidés, santé publique vétérinaire, recherche, industrie.

Taux net d'emploi

Le taux net d'emploi (TNE) mesure la part des individus qui occupent un emploi, parmi ceux qui sont entrés dans la vie active. Son calcul est le suivant : individus en emploi / (individus en emploi + individus en recherche d'emploi).

Volontariat

Le volontariat s'appuie sur un statut juridique sous lequel des personnes peuvent s'engager dans un travail, dans l'intérêt collectif, le plus souvent à vocation humanitaire, sociale, sportive, culturelle. Il existe plusieurs formes de volontariats (volontariat en entreprise, volontariat en administration...).

NOTE

Une enquête sur la primo-insertion de la promotion 2010 des docteurs vétérinaires a été réalisée en 2012. L'ensemble des anciens étudiants des quatre écoles nationales vétérinaires a été interrogé. 175 des 335 diplômés de la promotion 2010 ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 52,2 %. Cette population de répondants a subi un redressement statistique afin d'améliorer leur représentativité par rapport à celle des diplômés.

SOURCES

- Enquête sur la primo-insertion des docteurs vétérinaires - AgroSup Dijon-Eduter 2012 - MAAF

La primo-insertion des docteurs vétérinaires

1- La situation en février 2012 des docteurs vétérinaires de la promotion 2010 selon le genre (%) France métropolitaine

	En emploi	En volontariat	En création ou en reprise d'entreprise	En recherche d'emploi	En poursuite d'études (hors thèse)	En thèse académique	Total
Femmes	89,8	2,3	1,7	0,0	6,2	0,0	100,0
Hommes	87,3	0,6	0,6	3,9	3,5	4,1	100,0
Total	88,0	1,1	0,9	2,7	4,2	3,0	100,0

Lecture : en février 2012, 88 % des docteurs vétérinaires diplômés en 2010 occupent un emploi.

2- Les principaux indicateurs de la situation en février 2012 des docteurs vétérinaires de la promotion 2010 selon le genre (%) France métropolitaine

	Taux net d'emploi ⁽¹⁾	Travailleurs indépendants ⁽²⁾	En CDI ⁽³⁾	Emplois à temps partiel ⁽²⁾	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes ⁽⁴⁾ (en €)
Femmes	100,0	20,2	76,3	14,0	32 838
Hommes	95,8	10,5	80,8	33,7	32 710
Total	97,0	13,4	79,6	27,7	32 748

(1) Les thésards CIFRE sont considérés en emploi mais pas les volontaires. Les élèves-fonctionnaires ne sont pas pris en compte dans le calcul de cet indicateur.

(2) Parmi tous ceux en activité professionnelle (dont les volontaires).

(3) Parmi les salariés (donc hors indépendants) et hors volontaires.

(4) Toutes les rémunérations perçues en France, temps plein.

DÉFINITIONS

Docteur vétérinaire

L'obtention de la thèse d'exercice de doctorat vétérinaire confère le diplôme d'État de docteur vétérinaire. Ce diplôme permet d'exercer la profession. Cette thèse est soutenue à l'issue de la cinquième année ou année d'approfondissement pour laquelle les étudiants choisissent une spécialité parmi : animaux de production, animaux de compagnie, équidés, santé publique vétérinaire, recherche, industrie.

Fonctions des vétérinaires

La liste des fonctions pouvant être exercées par les vétérinaires est le fruit d'une collaboration entre les 4 écoles nationales vétérinaires :

- vétérinaires animaux de compagnie ;
- vétérinaires animaux de production ;
- vétérinaires équins ;
- vétérinaires mixtes : animaux de compagnie et animaux de production ; animaux de compagnie et équins ; animaux de production et équins ; animaux de compagnie, animaux de production et équins.

Autres fonctions : administration/inspection ; recherche et développement études ; enseignement recherche ; qualité ; commerce/marketing...

Secteurs d'activité des vétérinaires

La liste des secteurs d'activité des vétérinaires est le fruit d'une collaboration entre les 4 écoles nationales vétérinaires :

- cabinet/clinique animaux de compagnie,
- cabinet/clinique animaux de production ;
- cabinet/clinique équins ;
- cabinet/clinique mixte : animaux de compagnie et animaux de production ; animaux de compagnie et équins ; animaux de production et équins ; animaux de compagnie, animaux de production et équins.

Autres secteurs d'activité : pisciculture-aquaculture ; faune sauvage-parc animalier-réserve ; autres industries agroalimentaires ; fabrication d'aliments pour animaux ; restauration collective ; industries pharmaceutiques ; biotechnologies ; bureau d'études/société de conseil (hors environnement) ; OPA ; administrations (État, collectivités) ; organismes internationaux, humanitaires et d'appui au développement ; enseignement ; recherche ; commerce/distribution...

NOTE

Une enquête sur la primo-insertion de la promotion 2010 des docteurs vétérinaires a été réalisée en 2012. L'ensemble des anciens élèves des quatre écoles nationales vétérinaires a été interrogé.

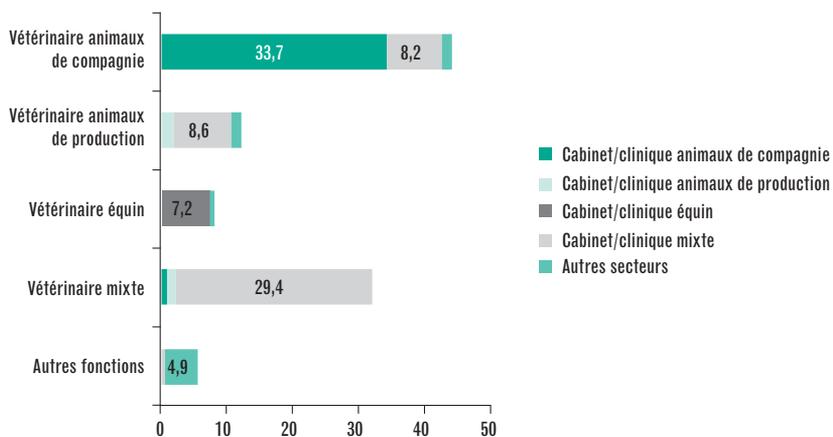
175 des 335 diplômés de la promotion 2010 ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 52,2%. Cette population de répondants a subi un redressement statistique afin d'améliorer leur représentativité par rapport celle des diplômés.

SOURCES

- Enquête sur la primo-insertion des docteurs vétérinaires - AgroSup Dijon-Eduter 2012 - MAAF

Les fonctions des docteurs vétérinaires

1- Les fonctions et les secteurs d'activité en février 2012 des docteurs vétérinaires de la promotion 2010 (en %)
France métropolitaine



DÉFINITIONS

Accès difficile ou long à l'emploi

Sont considérés comme ayant connu un accès difficile ou long à l'emploi les ingénieurs ayant traversé une période de recherche d'emploi cumulée supérieure ou égale à 9 mois entre leur sortie de formation et la date de l'enquête.

Accès facile ou rapide à l'emploi

Sont considérés comme ayant connu un accès facile ou rapide à l'emploi les ingénieurs ayant traversé une période de recherche d'emploi cumulée inférieure à 9 mois entre leur sortie de formation et la date de l'enquête.

DNO

Le diplôme national d'œnologie (ou DNO) est un diplôme à bac+5. Le recrutement s'effectue parmi les diplômés à bac+3.

Doctorat

Troisième et dernier cursus du système LMD, il se prépare à l'issue du cursus master. Tous les étudiants titulaires du master peuvent se porter candidats à une inscription en thèse de doctorat, qu'ils aient obtenu un diplôme de master, ou qu'ils soient titulaires d'un titre d'ingénieur qui confère le grade de master.

La durée de préparation du doctorat est en règle générale de 3 ans. Il correspond à un diplôme bac+8.

Master

Second cursus du système LMD, il se prépare en 4 semestres après la licence. Il correspond à un diplôme bac+5. Il correspond aux anciens DEA et DESS.

MS

Créé en 1985, le mastère spécialisé (ou MS) est une formation post-diplôme à orientation professionnelle d'une durée d'au moins 2 semestres. La formation inclut des enseignements théoriques, un travail personnel de recherche en entreprise et la soutenance d'une thèse professionnelle.

Seules les grandes écoles membres de la CGE sont autorisées à proposer ces formations, à condition d'avoir obtenu une accréditation.

NOTE

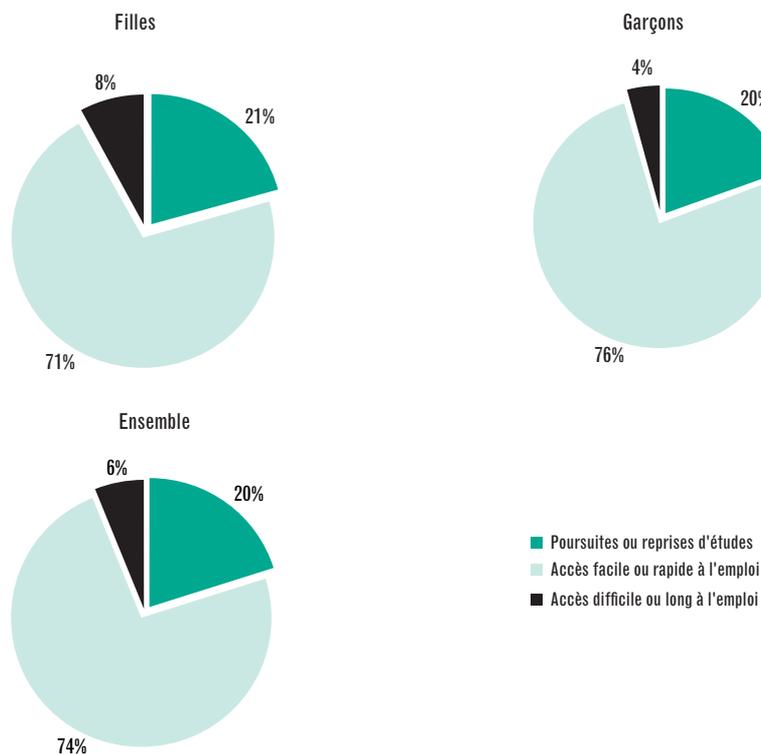
Les données proviennent d'une enquête menée en 2011 auprès de 2259 ingénieurs diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agronomique en 2006, toutes voies de formation confondues. Le taux de réponse s'élève à 55 %.

SOURCES

- Enquête « Les trajectoires professionnelles des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agronomique » - AgroSup Dijon-Eduter 2011

Les trajectoires des ingénieurs

1- Les trajectoires suivies entre 2006 et 2011 par les ingénieurs sortis en 2006 de l'enseignement supérieur agronomique selon le genre France métropolitaine



2- Les études poursuivies⁽¹⁾ entre 2006 et 2011 par les ingénieurs diplômés en 2006 de l'enseignement supérieur agronomique (en %) France métropolitaine

	Filles	Garçons	Total
Thèse académique	31,5	34,8	33,2
Thèse CIFRE	5,8	7,5	6,7
Master	17,1	20,2	18,8
Master étranger ⁽²⁾	5,0	2,5	3,7
Master spécialisé	18,3	14,6	16,4
Ecole d'application ⁽³⁾	3,7	4,6	4,2
DNO	6,0	3,3	4,5
Autres ⁽⁴⁾	12,6	12,5	12,5
Total	100,0	100,0	100,0

(1) Les reprises d'études des ingénieurs sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent 17%.

(2) Master of science, MBA...

(3) Coursus IPEF notamment.

(4) Études universitaires diverses, titres homologués, concours de l'enseignement...

DÉFINITIONS

CDD

Un contrat à durée déterminée (ou CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise...) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. La durée totale maximale du CDD à terme précis (renouvelé éventuellement 1 fois) est en règle générale de 18 mois (voire 24 mois dans certains cas).

CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est le contrat de travail passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

NOTE

Les données proviennent d'une enquête menée en 2011 auprès de 2259 ingénieurs diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agronomique en 2006, toutes voies de formation confondues. Le taux de réponse s'élève à 55%.

SOURCES

Enquête «Les trajectoires professionnelles des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agronomique» - AgroSup Dijon-Eduter 2011 - MAAF

La situation des ingénieurs

1- La situation en 2011 des ingénieurs diplômés en 2006 de l'enseignement supérieur agronomique **selon le genre** France métropolitaine

	En emploi indépendants	En emploi en CDI	En emploi en CDD	En recherche d'emploi	En études	Autres situations	Total
Femmes	1,9	72,7	14,2	6,7	2,9	1,6	100,0
Hommes	3,3	78,9	10,6	3,1	2,9	1,2	100,0
Total	2,5	75,7	12,5	5,0	2,9	1,4	100,0

2- Les secteurs d'activité dans lesquels travaillent en 2011 les ingénieurs diplômés en 2006 de l'enseignement supérieur agronomique **selon le genre (%)** France métropolitaine

Secteurs d'activité	Femmes	Hommes	Total
Industries agroalimentaires ⁽¹⁾	26,9	16,5	21,8
Services divers aux entreprises	12,6	15,9	14,2
Organisations professionnelles agricoles	13,4	11,6	12,5
Commerce distribution	7,4	10,2	8,8
Administrations (État, collectivités territoriales, hôpitaux)	9,5	7,7	8,6
Enseignement et recherche	9,0	6,4	7,7
Aménagement/Environnement/Paysage	7,4	6,9	7,1
Productions agricoles	3,4	9,3	6,3
Industries de la chimie, pharmacie, biotechnologies	5,4	3,8	4,6
Autres industries	2,2	10,0	6,0
Autres	2,8	1,7	2,4
Total	100,0	100,0	100,0

(1) Y compris dans la restauration collective.

11

	Présentation du chapitre	422
11.0	Les définitions transversales	426
11.1	Les personnels de l'enseignement technique agricole public ..	428
11.2	Le temps de travail des personnels de l'enseignement technique agricole public	432
11.3	La formation continue des personnels de l'enseignement technique agricole public	434

Les effectifs (11.1)

À la rentrée 2011, les établissements publics du second degré et de l'enseignement supérieur court emploient 15 255 personnels d'enseignement et hors enseignement, titulaires et contractuels.

À la rentrée 2011, les 11 387 personnels d'enseignement représentent environ 74,6% de l'ensemble des personnels d'enseignement et hors enseignement titulaires et contractuels (15 255 agents), ce qui correspond à 75,0% du volume ETP représenté par l'ensemble de ces mêmes personnels.

Au sein de la catégorie des personnels d'enseignement, les personnels titulaires représentent 60,6% des effectifs, les agents contractuels d'enseignement (ACEN ou ACER) représentent 12,4% et les agents contractuels sur budget d'établissement (ACB) représentent 27% des effectifs. Il est à remarquer que les agents contractuels sur budget d'établissement (ACB) sont comptabilisés ici pour la première fois en 2011.

En 2011, les PCEA/Bi admissibles (3 229 agents) et les PLPA (2 963 agents) représentent 89,8% des effectifs et 89,7% des ETP des personnels d'enseignement titulaires. Parmi les ingénieurs, qui ne constituent que 5,6% des personnels d'enseignement, 75,3% appartiennent au corps des IAE. La proportion des IAE au sein des personnels d'enseignement titulaires et non titulaires du 2nd degré et de l'enseignement supérieur court publics est peu élevée (3,5%). Ils sont aussi nombreux qu'en 2010 alors que l'évolution est plutôt négative pour les IPEF/ISPV (-8,5%).

Parmi les personnels détachés de l'Éducation nationale, qui représentent environ 4,5% de l'ensemble des personnels titulaires d'enseignement, les PC EN et agrégés sont les plus nombreux (314 agents en 2011). Les effectifs des personnels d'enseignement détachés de l'Éducation nationale baissent par rapport à la rentrée 2010 (320 contre 337 agents), la part en ETP de ce même groupe n'a pas bougé, 4,7% des ETP des personnels d'enseignement titulaires.

Depuis 1995-1996, les personnels non enseignants enregistrent une forte diminution de leurs effectifs en relation avec, d'une part, des modalités de recrutement différentes des maîtres d'internat et d'autre part, le transfert aux régions de la gestion de la filière ouvrière et de service.

L'âge moyen des personnels d'enseignement et hors enseignement, titulaires et contractuels (hors ACER) est de 44,4 ans. L'âge moyen des personnels d'enseignement titulaires et contractuels est de 44 ans.

Parmi les personnels d'enseignement, la tendance au vieillissement pour les titulaires et les ACEN est plus importante (+0,5 an d'âge moyen par rapport à 2010) que sur la période précédente (+0,1 an entre 2009 et 2010). À noter l'important écart entre l'âge moyen des personnels d'enseignement titulaires (45,2 ans) et les ACEN (37,5 ans), et même les ACB mais dans une moindre mesure (40,9 ans).

En 2011, sur l'ensemble des personnels titulaires et non-titulaires du 2nd degré et de l'enseignement supérieur court publics relevant de la Fonction publique d'État, la catégorie « autres » enregistre

la moyenne d'âge la plus élevée (54,3 ans) suivie par les IGRF-IPEF-ISPV (49,7 ans). Les ACEN et les IAE apparaissent comme étant les populations les plus jeunes, avec des moyennes d'âge de 37,5 ans pour les ACEN (les plus jeunes de tous) et de 38,3 ans pour les IAE. En ce qui concerne les personnels hors enseignement, les moyennes d'âge des différents groupes varient de 48,9 ans pour les personnels de direction et d'administration à 40,3 ans pour les personnels d'éducation et de surveillance.

À la rentrée 2011, au sein de la catégorie des personnels hors enseignement du 2nd degré et de l'enseignement supérieur court publics, les fonctions administratives sont celles qui occupent le plus de personnes (2034 personnes soit 52,6% des effectifs hors enseignement et 13,3% de effectifs totaux), devançant largement la catégorie des personnels de laboratoire et de santé ainsi que celle de direction qui ne représentent que 2,5% et 2,9% des effectifs totaux. Seule la catégorie des personnels de direction cumule un volume en ETP équivalent à son effectif (exercice à temps plein).

Les femmes représentent 56,6% de l'ensemble des personnels de l'enseignement technique public à la rentrée 2011. Si au sein des personnels d'enseignement, l'écart hommes-femmes est peu important (52,2% de femmes), le ratio est nettement à l'avantage des femmes pour l'ensemble des personnels non enseignants (70,6%).

Le temps de travail (11.2)

À la rentrée 2011, 87% des personnels du 2nd degré et de l'enseignement supérieur court publics, titulaires et titulaires détachés ou en position normale d'activité, exercent leur activité à plein temps. Plus du tiers des non-titulaires travaillent à temps partiel. Au sein des personnels titulaires, 13% exercent à temps partiel. En dehors des personnels de direction, la proportion de personnels titulaires du 2nd degré et de l'enseignement supérieur court publics qui travaillent à temps partiel varie selon les catégories, de 20% pour les personnels d'éducation et de surveillance à 42% pour les personnels d'administration.

La formation continue des personnels de l'enseignement agricole (11.3)

En 2011, un peu moins d'un agent sur deux a participé à une formation. Pour les agents formés, la durée annuelle de formation est de trois jours, répartis sur deux sessions, en moyenne. Ce sont les agents en activité dans les EPLEFPA : titulaires, contractuels du MAAF, et contractuels sur budget d'établissement (ACB). La proportion d'agents formés varie en fonction de la catégorie de personnels. Elle est la plus élevée pour les personnels de direction (90,6 %) et la moins élevée pour les enseignants et formateurs (42,5 %).

L'offre de formation à destination des agents de l'enseignement technique agricole public est avant tout une offre de proximité, car 8 sessions de formation réalisées sur 10 le sont à l'initiative du niveau régional. Il est à noter que les formations à l'initiative des établissements et des individus sont comptabilisées au niveau régional.

Le niveau national privilégie des sessions de formations sur plusieurs jours (2,5 jours), tandis que le niveau régional privilégie les formations courtes d'une journée. Le niveau national forme un peu plus de stagiaires par session (9 en moyenne, contre 8 en région).

Les Thématiques (11.3)

Près du quart du volume de formation (22,5 %) est consacré à l'accompagnement, à la prise de fonction et à l'adaptation à l'emploi des différentes catégories de personnels.

Les formations à caractère disciplinaire, scientifique ou technique, représentent quant à elles près de 1/8 du volume global (12,2 %) et sont assurées pour 3/4 d'entre elles par le niveau régional. Deux domaines se distinguent : l'éducation physique et sportive (EPS) et l'éducation socio-culturelle (ESC). Des réseaux nationaux et régionaux, ainsi que des GAP contribuent à la formation des enseignants de ces disciplines.

Un volume équivalent (11,7 %) a été consacré à l'accompagnement des rénovations des diplômes et référentiels.

Les thématiques liées au développement durable, aux modes de cultures alternatifs, aux agricultures écologiquement intensives, biologiques, à la prise en compte de la biodiversité dans les exploitations agricoles représentaient 4,4 % du volume total de la formation en 2011.

Les dispositifs de formation (11.3)

Les actions de formation continue à l'initiative du niveau national se répartissent en cinq dispositifs clés⁽¹⁾ :

- la prise de fonction des cadres, pour les nouveaux personnels de direction des établissements : directeurs d'EPLEFPA, directeurs adjoints, CPE ;
- le tutorat des agents contractuels nouvellement recrutés, le dispositif TUTAC ;
- l'accompagnement des rénovations : sessions institutionnelles de lancement (SIL) et actions d'accompagnement thématiques (AAT) pour les nouveaux diplômés rénovés ;
- les reconversions (changements de disciplines) et la prise de fonction des IAE ;
- le programme national de formation (PNF).

Le PNF « Catalogue » représente 38,9% du volume de formation réalisé à l'initiative de l'échelon national, et 15,6% de l'ensemble de la formation des personnels des EPLEFPA (en jours stagiaires).

(1) La formation des enseignants issus des concours de recrutement, avant titularisation, n'est pas prise en compte dans les statistiques présentées

11 Les personnels

Agent formé

Une personne participant au moins à une session de formation dans l'année est considérée comme un agent formé.

Effectif des personnels

Les effectifs correspondent au nombre d'agents rémunérés à une date donnée, quelles que soient leur quotité de travail et leur période d'activité sur l'année.

Enseignement supérieur court

L'enseignement supérieur court du MAAF regroupe les BTSA, les CPGE. Le diplôme délivré est le BTSA.

ETP

L'équivalent temps plein (ou ETP) prend en compte la quotité de travail mais pas la durée de la période d'emploi, ni la sur-rémunération éventuelle du temps partiel. Il donne les effectifs présents à une date donnée, corrigés de la seule quotité de travail.

À titre d'exemple : un agent à temps partiel, à 60 % (quotité de travail = 60 %) correspond à 0,6 ETP.

Jour stagiaire (ou journée stagiaire)

Le cumul du nombre de journées auxquelles ont participé tous les stagiaires d'une session est un indicateur du volume de formation. Il est mesuré en jours stagiaires ou journées stagiaires. Une journée compte pour six heures de formation.

Gestion décentralisée

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales transfère, entre autres, aux régions, la responsabilité des services d'accueil, d'hébergement, de restauration et d'entretien général et technique, assurés dans les lycées dont elles ont la charge.

Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2nd degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAAF hors BTSA et CPGE.

Session

Une période de formation planifiée dans le temps, organisée pour un groupe selon des objectifs pédagogiques qui répondent à des besoins collectifs est une session de formation. Une action de formation comprend une ou plusieurs sessions de formation.

Stagiaire

Un individu participant à une session de formation au titre de la formation professionnelle continue des personnels est dit stagiaire. Une personne qui s'est vu délivrer une attestation de présence à l'issue d'une session de formation est comptabilisée comme un stagiaire dans les statistiques de la formation continue. Une même personne ayant participé à plusieurs sessions de formation dans l'année, compte donc pour autant de stagiaires.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 09-05 - Les enseignants dans les établissements d'enseignement technique agricole public en 2008-2009
- StatEA 09-08 - Les enseignants dans les établissements d'enseignement technique agricole public en 2007-2008
- StatEA 07-07 - Les enseignants dans les établissements d'enseignement technique agricole public en 2006-2007



Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

11 Les personnels

DÉFINITIONS

ACB

Voir non-titulaires.

ACEN

Voir non-titulaires.

ACER

Voir non-titulaires.

IAE

Les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (ou IAE) sont des ingénieurs orientés vers les activités de conception, les applications et les réalisations techniques, la recherche-développement, le conseil, la formation. Au cours de leur formation, ces ingénieurs ont la possibilité de se préparer à l'exercice de métiers spécifiques à l'enseignement.

IGREF

Les ingénieurs du génie rural des eaux et des forêts (ou IGREF) sont des ingénieurs généralistes de haut niveau, qui appartiennent à un corps interministériel, formés à Agro-ParisTech. Ils peuvent exercer, entre autres, des fonctions d'encadrement et d'enseignement dans les EPLEFPA. Depuis septembre 2009, les IGREF sont devenus IPEF.

IPEF

Le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (ou IPEF) a été créé par le décret du 10 septembre 2009. Ce nouveau corps résulte de la fusion du corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts et du corps des ponts et chaussées. Les IPEF exercent leur métier dans des cadres très variés : administrations centrales et locales de l'État, grands établissements publics, collectivités territoriales, organismes européens et internationaux, établissements d'enseignement ou recherche...

Non-titulaires

La fonction publique peut recruter des agents non titulaires appelés aussi contractuels qui peuvent être, selon les cas, des agents de droit public ou de droit privé.

PCEA

Les professeurs certifiés de l'enseignement agricole (ou PCEA) sont des enseignants du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics. Ils participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement.

PC EN

Des professeurs certifiés de l'Éducation nationale (ou PC EN) sont détachés au MAAF pour enseigner dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics.

PLPA

Les professeurs de lycée professionnel agricole (ou PLPA) sont des enseignants du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics. Ils participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement.

PLP EN

Des professeurs de lycée professionnel de l'éducation nationale (ou PLP EN) sont détachés au MAAF pour enseigner dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics.

Titulaires

Les personnels titulaires sont des personnels de la fonction publique d'État. Ces fonctionnaires appartiennent à des corps (d'enseignement, technique, administratif...).

SOURCES

- Application Géode (données antérieures à 2008) DGER-MAAF
- Application Guépard (données à compter de 2008) DGER-MAAF
- Enquête Protocole

Les personnels de l'enseignement technique agricole public

1- L'évolution des effectifs des personnels⁽¹⁾ du second degré et de l'enseignement supérieur court publics entre les rentrées 1995 et 2008⁽²⁾ France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Rentrées											
	1995-1996		2000-2001		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	Eff.	ETP										
Personnels d'enseignement titulaires	6 038	5 744,7	7 325	6 888,0	8 517	7 940,0	8 288	7 786,7	7 948	7 518,0	7 277	6 979,0
Personnels d'enseignement non-titulaires (ACEN)	1 171	819,4	988	772,8	309	265,6	355	299,8	473	377,8	1 306	1 095,9
Personnels d'enseignement non-titulaires (ACER)	nd	nd	977	732,6	671	474,3	660	774,2	751	551,7	23	19,5
Total personnels d'enseignement	7 209	6 564,1	9 290	8 393,4	9 497	8 679,9	9 303	8 860,7	9 172	8 447,5	8 606	8 094,4
Personnels de direction	308	308,0	321	321,0	339	334,0	348	345,0	364	363,0	367	367,0
Personnels d'éducation et de surveillance	1 492	1 418,8	1 618	1 381,6	884	806,5	588	559,2	623	592,0	558	539,6
Personnels d'administration	1 426	1 334,6	1 415	1 297,6	1 624	1 482,3	1 601	1 458,2	1 511	1 395,8	1 423	1 332,2
Personnels de laboratoire et santé	364	343,3	334	313,8	376	341,9	379	346,3	376	348,8	385	359,8
Personnels ouvriers	2 482	2 382,4	2 469	2 337,1	2 466	2 325,4	2 381	2 253,8	2 280	2 177,4	nd	nd
Total hors personnels d'enseignement	6 072	5 787,1	6 157	5 651,1	5 689	5 290,1	5 297	4 962,5	5 154	4 877,0	2 733	2 598,6
Total	13 281	12 351,2	15 447	14 044,5	15 186	13 970,0	14 600	13 823,2	14 326	13 324,5	11 339	10 693,0

2- Les effectifs et l'âge moyen⁽³⁾ des personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics des rentrées 2009 à 2011⁽⁴⁾ France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	2009-2010			2010-2011				2011-2012 ⁽⁵⁾			
	Eff.	ETP	Âge moyen	Eff.	% femmes	ETP	Âge moyen	Eff.	% femmes	ETP	Âge moyen
IAE	286	276,2	39,5	285	38,6	275,7	38,6	290	49,3	282,5	38,3
IGREF/IPEF/ISPV	116	110,4	49,6	106	49,8	100,6	49,8	95	50,5	89,2	49,7
PGEA/Biadmissibles	3 362	3 223,0	44,6	3 305	55,3	3 192,9	44,6	3 229	55,4	3 121,7	45,2
PLPA	3 074	2 963,7	45,0	2 989	47,9	2 895,9	45,2	2 963	48,1	2 870,8	45,5
PCEN/Agrégés	372	366	44,9	332	36,0	327	45,5	314	33,2	307	45,9
PLP EN	9	9,0	53,6	0	nc	0,0	nc	0	nc	0,0	nc
Autres ⁽⁶⁾	nd	nd	nd	5	53,6	4,5	53,6	6	33,3	5,5	54,3
Total personnels d'enseignement titulaires	7 219	6 947,9	44,6	7 022	50,5	6 796,5	44,7	6 897	50,9	6 676,7	45,2
ACEN	1 288	1 071,2	36,9	1 173	54,6	983,8	37,0	1 295	58,6	1 092,1	37,5
ACER	55	43,3	35,9	112	66,1	91,6	nd	117	62,4	90,5	nd
ACB	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	3 078	52,8	2 573,7	40,9
Total personnels d'enseignement non-titulaires	1 343	1 114,5	36,8	1 285	55,6	1 075,4	nd	4 490	58,9	3 756,3	nd
Total personnels d'enseignement	8 562	8 062,4	43,4	8 307	51,5	7 871,9	(5)43,6	11 387	52,2	10 433,0	(5)44,0
Personnels de direction	383	383,0	48,6	392	30,6	392,0	48,8	445	33,0	443,3	48,5
Personnels d'éducation et surveillance	523	510,7	40,0	500	56,0	490,3	40,4	762	51,7	703,4	38,5
Personnels d'administration	1 390	1 304,2	47,9	1 301	87,2	1 225,4	48,8	2 034	90,1	1 792,0	46,8
Personnels de laboratoire et santé	383	359,3	47,5	401	83,0	377,9	45,4	389	80,0	363,8	45,8
Personnels ouvriers	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	238	75,0	171,4	49,0
Total hors personnels d'enseignement	2 679	2 557,2	46,2	2 594	71,8	2 485,6	46,4	3 868	70,6	3 473,9	46,3
Total	11 241	10 619,6	44,1	10 901	56,4	10 357,5	(5)44,4	15 255	56,6	13 906,9	(5)43,9

(1) Y compris les personnels sur postes gagés. C'est le statut du corps d'appartenance qui s'applique aux agents titulaires sur postes gagés.

(2) Série interrompue après la rentrée 2007 en raison :

– la gestion décentralisée des personnels ouvriers à partir de la rentrée 2008,

– la gestion de la majorité des ACER à partir de 2008 au niveau national avec passage du statut ACER à ACEN,

– le changement de l'application de gestion du personnel en établissement : de Géode à Guépard.

(3) Âge calculé au 31 décembre 2011.

(4) Professeurs des écoles, maîtres-auxiliaires.

(5) Hors ACER.

(6) Série interrompue depuis 2011 en raison de la comptabilisation des agents contractuels sur budget (ACB) à partir de la rentrée 2011.

DÉFINITIONS

ACB

Voir non-titulaires.

ACEN

Voir non-titulaires.

ACER

Voir non-titulaires.

IAE

Les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (ou IAE) sont des ingénieurs orientés vers les activités de conception, les applications et les réalisations techniques, la recherche-développement, le conseil, la formation. Au cours de leur formation, ces ingénieurs ont la possibilité de se préparer à l'exercice de métiers spécifiques à l'enseignement.

IGREF

Les ingénieurs du génie rural des eaux et des forêts (ou IGREF) sont des ingénieurs généralistes de haut niveau, qui appartiennent à un corps interministériel, formés à Agro-ParisTech. Ils peuvent exercer, entre autres, des fonctions d'encadrement et d'enseignement dans les EPLEFPA. Depuis septembre 2009, les IGREF sont devenus IPEF.

IPEF

Le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (ou IPEF) a été créé par le décret du 10 septembre 2009. Ce nouveau corps résulte de la fusion du corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts et du corps des ponts et chaussées. Les IPEF exercent leur métier dans des cadres très variés : administrations centrales et locales de l'État, grands établissements publics, collectivités territoriales, organismes européens et internationaux, établissements d'enseignement ou recherche...

Non-titulaires

La fonction publique peut recruter des agents non titulaires appelés aussi contractuels qui peuvent être, selon les cas, des agents de droit public ou de droit privé.

PCEA

Les professeurs certifiés de l'enseignement agricole (ou PCEA) sont des enseignants du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics. Ils participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement.

PC EN

Des professeurs certifiés de l'Éducation nationale (ou PC EN) sont détachés au MAAF pour enseigner dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics.

PLPA

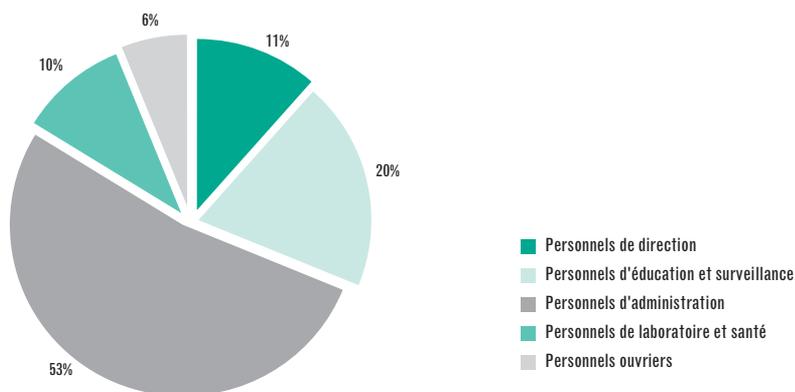
Les professeurs de lycée professionnel agricole (ou PLPA) sont des enseignants du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics. Ils participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement.

SOURCES

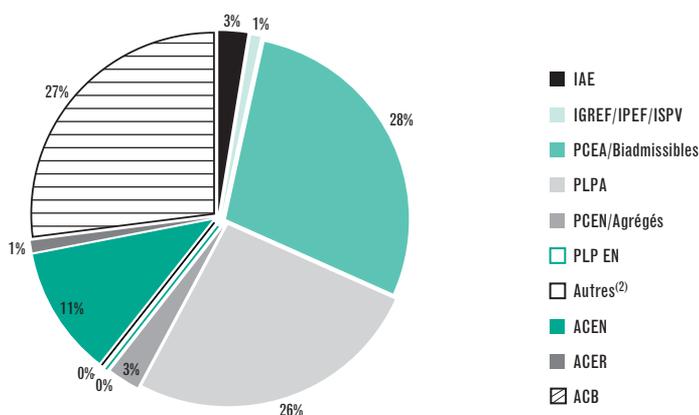
- Application Guépard DGER - MAAF
- Enquête Protocole

Les personnels de l'enseignement technique agricole public (suite)

3- La répartition des personnels⁽¹⁾ du second degré et de l'enseignement supérieur court publics selon la catégorie à la rentrée 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



4- La répartition des personnels⁽¹⁾ d'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur court publics selon le corps à la rentrée 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



(1) Y compris les personnels sur postes gagés. C'est le statut du corps d'appartenance qui s'applique aux agents titulaires sur postes gagés.

(2) Professeurs des écoles, maîtres-auxiliaires.

11 Les personnels

DÉFINITIONS

Non-titulaires

La fonction publique peut recruter des agents non titulaires appelés aussi contractuels qui peuvent être, selon les cas, des agents de droit public ou de droit privé.

Temps partiel ou incomplet

Les personnels à temps partiel sont des personnels dont la durée de travail est inférieure à la durée d'un temps plein (50 %, 60 %...).

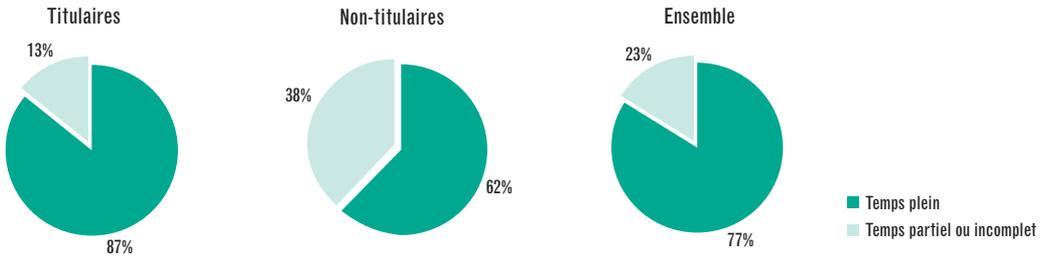
Titulaires

Les personnels titulaires sont des personnels de la fonction publique d'État. Ces fonctionnaires appartiennent à des corps (d'enseignement, technique, administratif...).

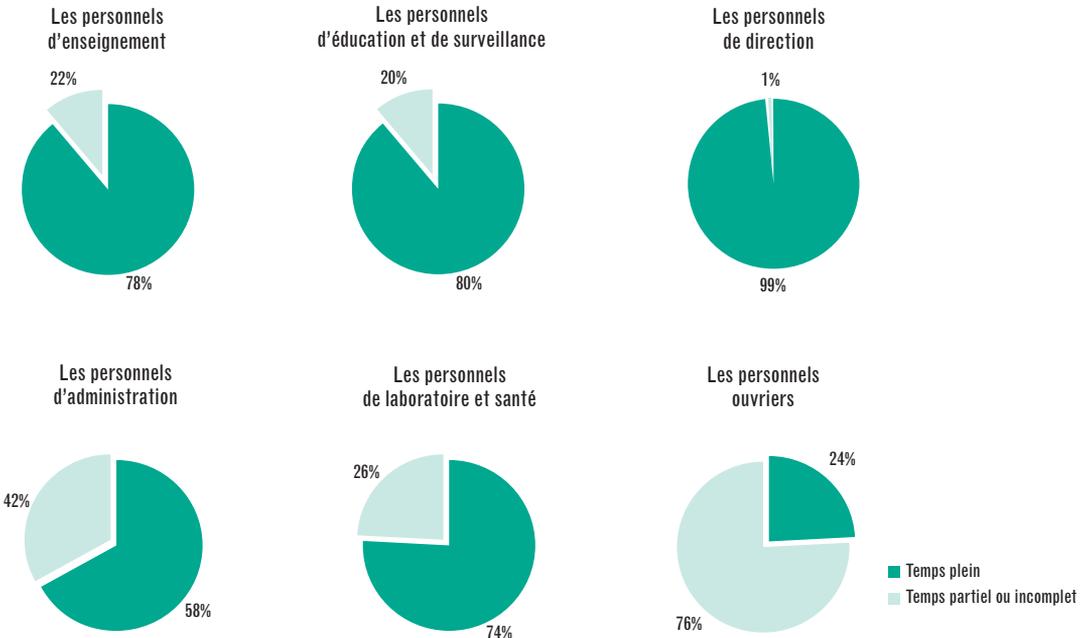
SOURCES

- Application Guépard DGER - MAAF
- Enquête Protocole

1- La répartition des personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics selon le temps de travail et le statut à la rentrée 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



2- La répartition des personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics selon le temps de travail et la catégorie à la rentrée 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



DÉFINITIONS

ENA

Cinq établissements sous tutelle du MAAF ont pour mission d'apporter un appui au système éducatif agricole public. Ce sont les établissements nationaux d'appui (ENA). Il s'agit d'Agrosup à Dijon, de l'ENFA à Toulouse, de Supagro à Montpellier (Site de Florac), de la Bergerie nationale à Rambouillet, et d'Agrocampus Ouest à Rennes (site de Beg Meil).

Ces cinq établissements sont également opérateurs de la formation continue des personnels du MAAF, et contribuent à l'élaboration du programme national de formation (PNF).

Agent formé

Une personne participant au moins à une session de formation dans l'année est considérée comme un agent formé.

Jour stagiaire (ou journée stagiaire)

Le cumul du nombre de journées auxquelles ont participé tous les stagiaires d'une session est un indicateur du volume de formation. Il est mesuré en jours stagiaires ou journées stagiaires. Une journée compte pour six heures de formation.

PNF

À partir de 2011, l'administration centrale du MAAF, élabore pour l'ensemble de ses agents un programme unique de formation, le programme national de formation (PNF). Les personnels des EPLEFPA ont la possibilité de déposer leur candidature sur l'ensemble de ces formations.

Une partie d'entre elles, élaborée par les établissements nationaux d'appui (ENA), porte sur les thématiques spécifiques à l'enseignement technique et supérieur court agricole.

Session

Une période de formation planifiée dans le temps, organisée pour un groupe selon des objectifs pédagogiques qui répondent à des besoins collectifs est une session de formation. Une action de formation comprend une ou plusieurs sessions de formation.

Stagiaire

Un individu participant à une session de formation au titre de la formation professionnelle continue des personnels est dit stagiaire. Une personne qui s'est vu délivrer une attestation de présence à l'issue d'une session de formation est comptabilisée comme un stagiaire dans les statistiques de la formation continue. Une même personne ayant participé à plusieurs sessions de formation dans l'année, compte donc pour autant de stagiaires.

TUTAC

Un dispositif spécifique est proposé aux agents non titulaires nouvellement recrutés : TUTAC (TUTorat des Agents Contractuels).

Il s'agit d'un dispositif national d'accompagnement des nouveaux enseignants, formateurs et directeurs de centres contractuels des EPLEFPA, qui leur permet d'avoir accès, dès leur prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier et de bénéficier, sous plusieurs formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

SOURCES

- Application Guépard DGER - MAAF
- Application SAFO DGER - MAAF

1- Effectifs des agents de l'enseignement agricole formés par catégorie de personnel à la rentrée 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	Agents formés	% femmes formées	Effectifs	% femmes	% agents formés
Personnels d'enseignement et de formation	4842	55,1	11387	52,2	42,5
Personnel de direction	403	26,0	445	33,0	90,6
Personnel d'administration, de laboratoire, de santé et ouvriers	1213	78,6	2661	87,2	45,6
Personnel d'éducation et de surveillance	627	58,0	762	51,7	82,3
TOTAL hors personnels d'enseignement	2243	61,9	3868	74,0	58,0
Total	7085	57,5	15255	57,8	46,4

2- La part des initiatives nationale et régionale dans la formation des agents à la rentrée 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Initiative	Sessions		Stagiaires		Jours stagiaires		Jours / stagiaire	Stagiaires / session
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%		
Nationale	369	22,3	3357	24,9	8382	40,0	2,5	9,1
Régionale	1289	77,7	10102	75,1	12565	60,0	1,2	7,8
Total	1658	100,0	13459	100,0	20947	100,0	1,6	8,1

3- Les effectifs d'agents dans les dispositifs nationaux de formation à la rentrée 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Dispositif	Sessions		Stagiaires		Jours stagiaires		Jours / stagiaire	Stagiaires / session
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%		
PNF Catalogue DGER	95	25,7	1174	35,0	3257,5	38,9	2,8	12,4
Prise de fonction des cadres	94	25,5	724	21,6	2 495	29,8	3,4	7,7
TUTAC	23	6,2	391	11,6	937	11,2	2,4	17,0
Accompagnement des rénovations	8	2,2	183	5,5	382	4,6	2,1	22,9
Reconversion et prises de fonction	7	1,9	39	1,2	132,5	1,6	3,4	5,6
Déploiement applications du ministère	81	22,0	242	7,2	153	1,8	0,6	3,0
Préparation examens et concours	4	1,1	21	0,6	61	0,7	2,9	5,3
Autres formations, colloques et rencontres	57	15,4	583	17,4	964	11,5	1,7	10,2
Total	369	100,0	3357	100,0	8382	100,0	2,5	9,1

4- Les effectifs des ENA de l'enseignement supérieur dans la réalisation du PNF à la rentrée 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

ENA	Sessions		Stagiaires		Jours stagiaires		Jours / stagiaire	Stagiaires / session
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%		
Agrocampus Beg Meil	8	8,4	103	8,8	252,0	7,7	2,4	12,9
Agrosup Dijon	31	32,6	356	30,3	875,5	26,9	2,5	11,5
CEZ Rambouillet	8	8,4	100	8,5	233,0	7,2	2,3	12,5
ENFA Toulouse	30	31,6	318	27,1	921,0	28,3	2,9	10,6
Supagro Florac	18	18,9	297	25,3	976,0	30,0	3,3	16,5
Total	95	100,0	1174	100,0	3257,5	100,0	2,8	12,4

DÉFINITIONS

Jour stagiaire (ou journée stagiaire)

Le cumul du nombre de journées auxquelles ont participé tous les stagiaires d'une session est un indicateur du volume de formation. Il est mesuré en jours stagiaires ou journées stagiaires. Une journée compte pour six heures de formation.

PNF

À partir de 2011, l'administration centrale du MAAF, élabore pour l'ensemble de ses agents un programme unique de formation, le programme national de formation (PNF). Les personnels des EPLEFPA ont la possibilité de déposer leur candidature sur l'ensemble de ces formations.

Une partie d'entre elles, élaborée par les établissements nationaux d'appui (ENA), porte sur les thématiques spécifiques à l'enseignement technique et supérieur court agricole.

Session

Une période de formation planifiée dans le temps, organisée pour un groupe selon des objectifs pédagogiques qui répondent à des besoins collectifs est une session de formation. Une action de formation comprend une ou plusieurs sessions de formation.

Stagiaire

Un individu participant à une session de formation au titre de la formation professionnelle continue des personnels est dit stagiaire. Une personne qui s'est vu délivrer une attestation de présence à l'issue d'une session de formation est comptabilisée comme un stagiaire dans les statistiques de la formation continue. Une même personne ayant participé à plusieurs sessions de formation dans l'année, compte donc pour autant de stagiaires.

SOURCES

- Application Guépard DGER - MAAF
- Application SAFO DGER - MAAF

5- La répartition du volume de formation et la part des initiatives nationale et régionale selon les grandes orientations à la rentrée 2011 *France métropolitaine, DOM*

Orientation de la formation	Initiative nationale		Initiative régionale		Total		Nb de régions organisatrices
	Jours.stg	%	Jours.stg	%	Jours.stg	%	
Management des ressources humaines et des organisations, gestion administrative, juridique et comptable	78	7,9	911	92,1	989	4,7	21
Réseaux : professionnalisation des membres, outils et méthodes de travail	210	18,7	914	81,3	1 124	5,4	17
Maîtrise des outils bureautiques	30	16,0	158	84,0	188	0,9	5
Maîtrise des applications du ministère	47	11,2	372	88,8	419	2,0	16
Accompagnement à la prise de fonction, adaptation à l'emploi	3 640	77,3	1 067	22,7	4 707	22,5	20
Développement professionnel, méthodes de travail	305	38,2	494	61,8	799	3,8	15
Stages en entreprises des enseignants et formateurs	0	0,0	59	100,0	59	0,3	6
Santé et sécurité au travail	67	5,4	1 180	94,6	1 247	6,0	20
Projet et organisation de l'établissement	288	50,5	282	49,5	570	2,7	11
Vie scolaire et insertion	242	23,3	796	76,7	1 038	5,0	15
Connaissance et prise en compte des publics apprenants	59	11,6	451	88,4	510	2,4	9
Pratiques et postures pédagogiques et éducatives des enseignants et formateurs	401	31,6	866	68,4	1 267	6,0	10
Pratiques pédagogiques en lien avec le développement durable	574	62,1	350	37,9	924	4,4	16
Pratiques pédagogiques en lien avec le numérique	355	42,1	488	57,9	843	4,0	16
Accompagnement des réformes et rénovations	1 076	44,1	1 365	55,9	2 441	11,7	19
Certification (CCF, VAE, UC, etc.)	383	47,8	418	52,2	801	3,8	13
Compétences disciplinaires, techniques et scientifiques	617	24,2	1 937	75,8	2 554	12,2	21
Animation et développement des territoires	10	7,8	119	92,2	129	0,6	8
Coopération internationale	0	0,0	338	100,0	338	1,6	9
Total	8 382	40,0	12 565	60,0	20 947	100,0	

Lecture : en 2011, l'accompagnement des réformes et rénovations comptabilisent 2 441 jours stagiaires, répartis de la manière suivante : 44,1 % à l'initiative nationale et 55,9 % à l'initiative régionale. Ceci représente 11,7 % du volume total de la formation continue des personnels.

6- La répartition du volume de formation et la part des initiatives nationale et régionale pour les compétences disciplinaires, techniques ou scientifiques, à la rentrée 2011 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle Calédonie*

Discipline ou domaine	Initiative nationale		Initiative régionale		Total	
	Jours.stg	%	Jours.stg	%	Jours.stg	%
EPS	100	16,2	629	32,5	729	28,5
ESC	40	6,5	383	19,8	423	16,6
Biologie, écologie	147	23,8	56	2,9	203	7,9
Autres ⁽¹⁾	0	0,0	192	9,9	192	7,5
Documentation	0	0,0	173	8,9	173	6,8
Langues vivantes	25	4,1	148	7,6	173	6,8
Mathématique	124	20,1	49	2,5	173	6,8
Sciences physiques et chimiques	52	8,4	68	3,5	120	4,7
Zootéchnie	23	3,7	78	4,0	101	4,0
Histoire et géographie	49	7,9	11	0,6	60	2,3
Français, lettres, philosophie	0	0,0	52	2,7	52	2,0
Alimentation	40	6,5	5	0,3	45	1,8
Viticulture, œnologie	5	0,8	29	1,5	34	1,3
Productions végétales	0	0,0	30	1,5	30	1,2
Economie et gestion	12	1,9	17	0,9	29	1,1
Agronomie, agroéquipements	0	0,0	11	0,6	11	0,4
Forêt	0	0,0	6	0,3	6	0,2
Total	617	100,0	1 937	100,0	2 554	100,0

(1) Formations à caractère pluridisciplinaire ou transversales à plusieurs disciplines (techniques de laboratoires, etc.).

Sigles

A

AAC	Actions accompagnement thématiques
AB	Agriculture biologique
AC	Agriculture de conservation
ACB	Agent contractuel sur budget
ACEN	Agent contractuel d'enseignement national
ACER	Agent contractuel d'enseignement régional
ACSE	Analyse et conduite de systèmes d'exploitation
ACTA	Association de coordination technique agricole
ACTIA	Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire
AGRALE	Agriculture, alimentation, environnement
ALEXIA	Base de données des ateliers et exploitations agricoles
ANABIOTEC	Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques
ANSES	Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
ARA	Apprentissage région académie
ARIA-LRIA	Association régionale de l'industrie agroalimentaire du Languedoc-Roussillon-Languedoc-Roussillon industries agroalimentaires
ASAA	Alimentation et systèmes agricoles et agroalimentaires

B

Bac pro	Baccalauréat professionnel
Bac techno	Baccalauréat technologique
Bac S	Baccalauréat scientifique
BAPAAT	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
BCPST	Biologie, chimie, physique et sciences de la terre
BEP	Brevet d'études professionnelles
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles
BFES	Bureau de l'enseignement supérieur
BIO internat	<i>Biodiversity international</i> - Organisation scientifique créée par le groupe consultatif sur la recherche agricole internationale
BP	Brevet professionnel
BPA	Brevet professionnel agricole
BPAM	Brevet professionnel agricole et maritime
BP JEPS	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
BPR	Bureau des pôles de compétences et de la recherche
BPREA	Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BT	Brevet de technicien
BTA	Brevet de technicien agricole
BTM	Brevet de technicien maritime
BTS	Brevet de technicien supérieur
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole

Sigles

C	
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole
CAPM	Certificat d'aptitude professionnelle maritime
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CEAV	Certificat d'études approfondies vétérinaires
CEA Valrho	Commissariat à l'énergie atomique de la vallée du Rhône
GEP	Centre d'expérimentation pédagogique
GERCA	Centre d'enseignement à distance, groupe école supérieure d'agriculture d'Angers
GES	Certificat d'études supérieures
GESA	Certificat d'études supérieures agronomiques
GESIA	Certificat d'études supérieures en industrie agroalimentaire
GESP	Certificat d'études supérieures paysagères
GFA	Centre de formation d'apprentis
GFPJA	Centre de formation professionnelle agricole pour jeunes
GFPPA	Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles
CFR	Centre de formation et de recherche
CGE	Conférence des grandes écoles
CGEA	Conduite et gestion de l'exploitation agricole
CIFRE	Convention industrielle de formation par la recherche
CIHEAM-IAMM	Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes-Institut agronomique méditerranéen de Montpellier
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CLIPA	Classe d'initiation préprofessionnelle en alternance
CNEAP	Conseil national de l'enseignement agricole privé
CNEARC	Centre national d'études agronomiques des régions chaudes
CNESERAAV	Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire
CNIS	Conseil national de l'information statistique
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COM	Collectivité d'outre-mer
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CQP	Certificat de qualification professionnelle
CRITT	Centre régional d'innovation et de transfert de technologie
CS	Certificat de spécialisation
CSP	Catégorie socioprofessionnelle
CSIRO	<i>Commonwealth scientific and industrial research organization</i> - Organisation fédérale pour la recherche scientifique et industrielle
CTI	Commission des titres d'ingénieur

D

DAA	Diplôme d'agronomie approfondie
DARC	Développement de l'agriculture des régions chaudes
DCESF	Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale
DCG	Diplôme de comptabilité et gestion
DEA	Diplôme d'études approfondies
DeciEA	Système d'information décisionnel de l'enseignement agricole
DEFV	Diplôme d'études fondamentales vétérinaires
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DESV	Diplôme d'études spécialisées vétérinaires
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche
DIF	Droit individuel à la formation
DIMA	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance
DJA	Dotation jeune agriculteur
DNB	Diplôme national du brevet
DNO	Diplôme national d'œnologie
DOM	Département d'outre-mer
DPLG	Diplômé par le gouvernement
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRFC	Délégués régionaux à la formation continue
DSCG	Diplôme supérieur de comptabilité et gestion
DU	Diplôme universitaire
DUT	Diplôme universitaire de technologie

E

EA	Enseignement agricole
EATDD	Écologie, agronomie, territoire et développement durable
ECTS	<i>European credit transfert system</i> - Système européen de transfert et d'accumulation de crédits
Eduter-CNPR	Éducation et développement professionnel - Centre national de promotion rurale
EEAPA	Employé d'entreprise agricole et para-agricole
EI	École d'ingénieurs
EMAC	École des mines d'Albi Carmaux
EMBRAPA	<i>Empresa brasileira de pesquisa agropecuária</i> - Entreprise brésilienne de recherche agronomique et d'élevage
EN	Éducation nationale
ENESAD	Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon
ENFA	École nationale de formation agronomique
ENGEES	École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
ENGREF	École nationale du génie rural, des eaux et des forêts
ENIHP	École nationale d'ingénieurs de l'horticulture et du paysage
ENITAB	École nationale d'ingénieurs des travaux de Bordeaux

Sigles

ENITAC	École nationale d'ingénieurs des travaux de Clermont-Ferrand
ENITHP	École nationale d'ingénieurs des travaux horticoles et du paysage
ENITIAA	École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires
ENSAIA	École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires
ENSAM	École nationale supérieure agronomique de Montpellier
ENSAR	École nationale supérieure agronomique de Rennes
ENSAT	École nationale supérieure agronomique de Toulouse
ENSBANA	École nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation
ENSHAP	École nationale supérieure d'horticulture et d'aménagement du paysage
ENSIA	École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires
ENSIA-SIARC	École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires - Section industrie agroalimentaire des régions chaudes
ENSP	École nationale supérieure du paysage
ENVA	École nationale vétérinaire de Maisons-Alfort
ENSV	École nationale des services vétérinaires
ENVL	École nationale vétérinaire de Lyon
ENVN	École nationale vétérinaire de Nantes
ENVT	École nationale vétérinaire de Toulouse
EPLFPFA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole
EPS	Éducation physique et sportive
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté
ES	Économique et social
ESA	École supérieure d'agriculture
ESAP	École supérieure d'agriculture de Purpan
ESAT	École supérieure d'agronomie tropicale
ESAV	Enseignement supérieur agricole et vétérinaire
ESB	École supérieure du bois
ESCAIA	École supérieure de la coopération agricole et des industries alimentaires
ESITPA	École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture
ESTIVE	Établissement scientifique pour le transfert et l'innovation dans les sciences du vivant et de l'environnement
ETP	Équivalent temps plein

F

FABELOR	Forêt-agroalimentaire-biotechnologies-environnement-Lorraine
FAD	Formation à distance
FIF	Formation des ingénieurs forestiers
FOAD	Formation ouverte et à distance
FPC	Formation professionnelle continue

G	GAP	Groupes d'animation et de professionnalisation
	GDEA	Génie des équipements agricoles
	GEMEAU	Gestion et maîtrise de l'eau
	GEODE	Gestion optimisée des emplois
	GIE	Groupement d'intérêt économique
	GPN	Gestion et protection de la nature
	GT	Général et technologique
	GUEPARD	Gestion unifiée des emplois et des postes pour l'administration rationalisée des dotations

H	Ha	Hectare
	HVE	Haute valeur environnementale

I	IAA	Industries agroalimentaires
	IAE	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement
	IAMM	Institut agronomique méditerranéen de Montpellier
	ICRA	<i>International centre for development oriented research in agriculture</i> - Centre international pour la recherche agricole
	IESIEL	Institut d'études supérieures d'industrie et d'économie laitières
	IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
	IGREF	Ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts
	IME	Institut médico-éducatif
	INAO	Institut national de l'origine et de la qualité
	INA P-G	Institut national agronomique Paris Grignon
	INH	Institut national d'horticulture
	INP-ENSAT	Institut national polytechnique - École nationale supérieure agronomique de Toulouse
	INP-ENSIACET	Institut national polytechnique - École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques
	INPL	Institut national polytechnique de Lorraine
	INRA	Institut national de la recherche agronomique
	INRIA	Institut national de recherche en informatique et automatique
	INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
	INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
	INSFA	Institut national supérieur de formation agroalimentaire
	IPEF	Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts
	IRD	Institut de recherche pour le développement
	IRSTEA	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
	ISAA	Institut supérieur de l'agroalimentaire

Sigles

ISAB	Institut supérieur agricole de Beauvais
ISA	Institut supérieur d'agriculture de Lille
ISARA	Institut supérieur d'agriculture de Rhône-Alpes
ISBA	Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics
ISPA	Institut supérieur des productions animales
ISPV	Inspecteur de la santé publique vétérinaire
ISTOM	École supérieure d'agro-développement international

L

L	Littéraire
L2	Licence générale deuxième année
L3	Licence générale troisième année
LEAP	Lycée d'enseignement agricole privé
LEGTA	Lycée d'enseignement général et technologique agricole
LEGTPA	Lycée d'enseignement général et technologique agricole
LMD	Licence, master, doctorat
LP	Lycée professionnel
LPA	Lycée professionnel agricole
LV1, LV2	Langue vivante (première, deuxième)

M

MAAF	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
MC	Mention complémentaire
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
MFR	Maison familiale et rurale
MISSI	Mission de la stratégie et des systèmes d'information
MS	Mastère spécialisé

N

NAF	Nomenclature d'activités françaises
-----	-------------------------------------

O

OG	Organisme de gestion
OGM	Organisme génétiquement modifié
ONG	Organisation non gouvernementale
ONIRIS	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique
OPA	Organisation professionnelle agricole

P	
PAUM PA	Production agricole et utilisation des matériels : production animale
PAUM PV	Production agricole et utilisation des matériels : production végétale
PCEA	Professeur certifié de l'enseignement agricole
PC EN	Professeur certifié de l'éducation nationale
PCS	Profession et catégorie socioprofessionnelle
PLPA	Professeur de lycée professionnel agricole
PLP EN	Professeur de lycée professionnel de l'Éducation nationale
PNF	Programme national de formation
PNR	Parc naturel régional
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
PRF	Programmes régionaux de formation
PRO	Professionnel

Q	
QIABI	Qualité dans les industries alimentaires et bio-industries

R	
RA	Rythme approprié
REA	Responsable d'exploitation agricole
RMT	Réseau mixte technologique
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
RVP	Rénovation de la voie professionnelle
R&D	Recherche et développement

S	
S	Scientifique
SAU	Surface agricole utilisée
SEGPA	Section d'enseignement général et préprofessionnel adapté
SDESR	Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche
SIFA	Système d'information sur la formation des apprentis
SIL	Sessions institutionnelles de lancement
SISE	Système d'information sur la scolarité des étudiants
SMIC	Salaires minimum interprofessionnel de croissance
SMR	Service en milieu rural
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
STAV-AAET	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant - Agronomie-Alimentation-Environnement-Territoires
STL	Sciences et technologies de laboratoire
STS	Section de technicien supérieur
STVE	Sciences et technologies du vivant et de l'environnement
SUP de CO	École supérieure de commerce

Sigles

T	TB	Technologie et biologie
	TP	Temps plein
	TH	Titre homologué
	TNE	Taux net d'emploi
	TOM	Territoire d'outre-mer
	TRANSFERTS LR	Transferts de technologie et de savoir-faire innovants en Languedoc-Roussillon
	TUTAC	Tutorat des agents contractuels
U	UC	Unité capitalisable
	UE	Union européenne
	UMT	Unité mixte technologique
	UNMFREO	Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation
	UNREP	Union nationale rurale d'éducation et de promotion
	UNSS	Union nationale pour le sport scolaire
	USDA	<i>United states department of agriculture</i> - Département/ministère de l'administration fédérale américaine chargée de la politique en matière d'agriculture et d'alimentation
V	VAE	Validation des acquis de l'expérience
	VDQS	Vin de qualité supérieure
	VETAGRO SUP	Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement
	VITAGORA	Pôle de compétitivité Goût-Nutrition-Santé agroalimentaire français en Bourgogne et Franche-Comté
W	Welience AE/2ABI	Marque de l'université de Bourgogne-Filiale, filiale de valorisation de la recherche dans le domaine agroalimentaire et bio-industriel



Imprimé au Centre d'Impression Numérique d'Eduter-CNPR
AgroSup Dijon - Site de Marmilhat
12 rue Aimé Rudel 63370 Lempdes

Tél : 04 73 83 36 00



Flashez ce code et découvrez notre site



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

L'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires constituent un dispositif spécifique qui accompagne les évolutions de l'agriculture et la société.

Ils s'inscrivent dans une stratégie éducative innovante à la mesure de défis inédits.



Des données statistiques annualisées présentent le panorama de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires réparties en 11 chapitres.

Tableaux, graphiques, cartes, définitions, sources, références documentaires, table des sigtes et commentaires synthétiques en début de chapitre constituent un ensemble complet d'informations statistiques.

Les thématiques suivantes sont abordées :

- les effectifs d'apprenants, les résultats des diplômés, leur cheminement scolaire et leur insertion professionnelle,
- les structures de formation et leur personnel.

Auteur

DGER

Savoir plus

www.chlorofil.fr

Date de parution

Décembre 2013

Prix

20 euros



9 782844 449580